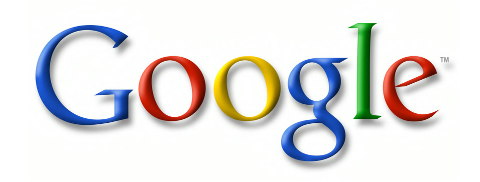
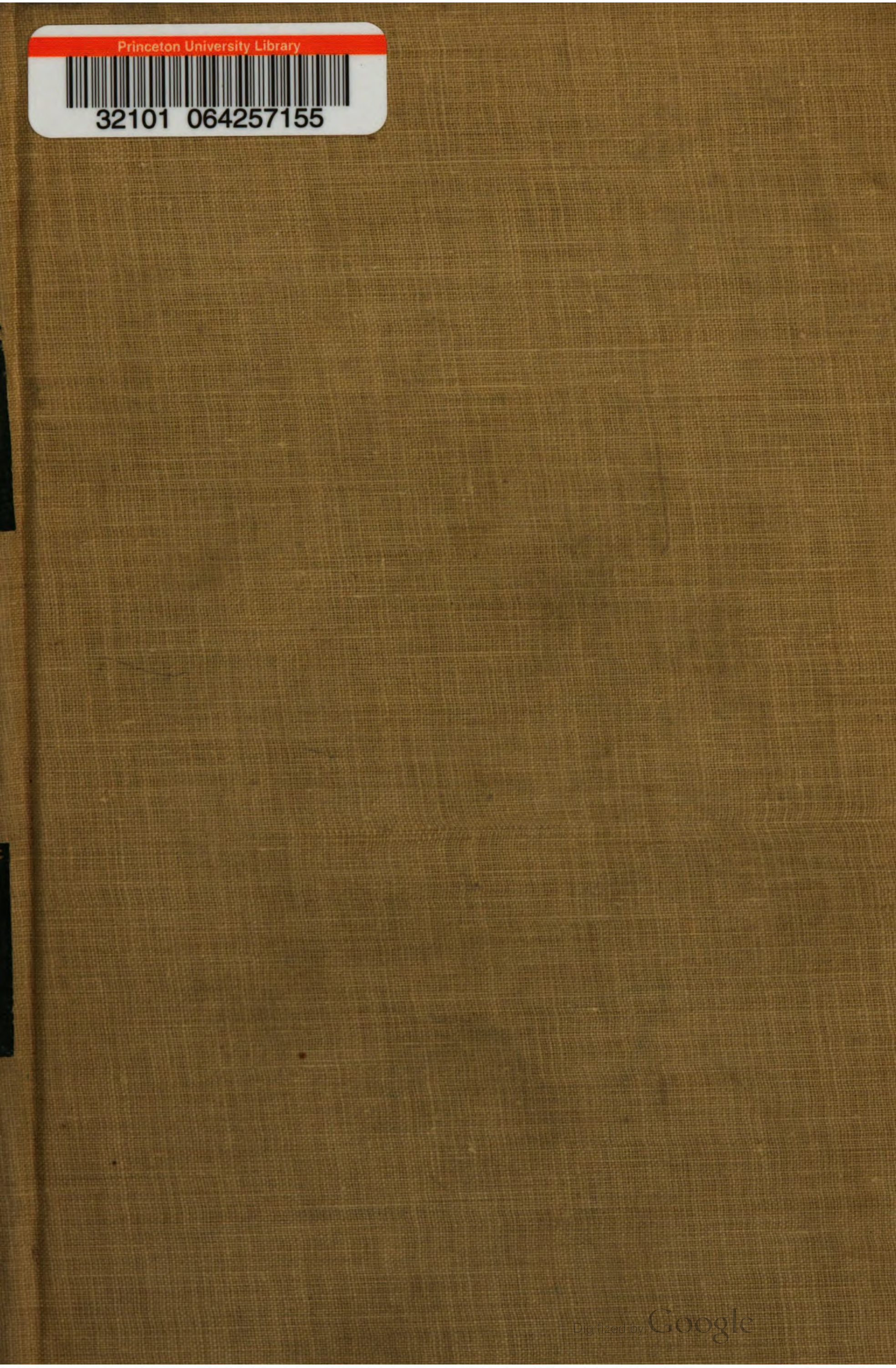



Princeton University Library
32101 064257155


VET TES TAMEN TVM
NOV TAM TVM
Dei Sub Numine Viget


Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1899



MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

SUR LES RÉSONNANCES

Par M. NEYRENEUF,

Membre titulaire.

J'ai vérifié dans de récentes recherches (1) les conditions essentielles du fonctionnement des tuyaux coniques, et rattaché aux lois de Bernouilli la généralisation des effets qui se produisent sur les vibrations dans un tuyau cylindrique muni par compression ou par dilatation de régions irrégulières. On peut encore utiliser les résultats établis dans certains cas particuliers qui se rattachent à des conditions de résonnance jusqu'à présent peu étudiées.

I — Les lois de Bernouilli et de Duhamel sur les tuyaux à cheminée, lois vérifiées par M. Gripon (thèse 1864), interviennent pour l'explication de l'effet des variations brusques. Nous ne les considérerons ici que relativement à la résonnance d'un son déterminé.

Prenons un tuyau à anche à tirage ABC, *fig. 1*, communiquant en A avec un tuyau cylindrique de plus grand diamètre AE dont le fond D peut varier par le déplacement d'une colonne d'eau DE. Le

(1) *Annales de chimie et de physique*, 1899.

niveau étant en A, disposons le tube BC de manière à avoir le silence; puis abaissons le niveau A d'une faible quantité, le silence n'est plus maintenu et il faut pour le rétablir, raccourcir ABC.

Plus la différence de section sera grande entre AB

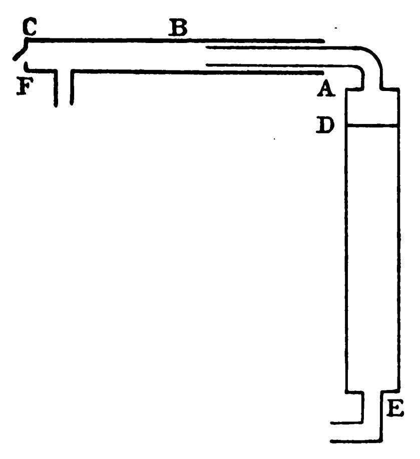


Fig. 1.

et AE, plus le raccourcissement sera considérable pour une même longueur de transport en A du fond du tuyau.

Plusieurs cas peuvent se présenter en relation avec le rapport des sections et qui feront l'objet d'un prochain mémoire; je ne veux retenir ici que ce qui se produit lorsque ce rapport a une assez grande valeur, c'est-à-dire dans le cas d'une transmission brusque.

Lorsque la distance AD a atteint une certaine valeur, le fonctionnement de ABC est indépendant de la position du niveau entre des limites assez éloi-

gnées ; puis reparaît une zône active de faible épaisseur, suivie d'une nouvelle région inerte ; puis une nouvelle zône et ainsi de suite. Les distances des zônes actives sont égales entre elles et représentées par la longueur d'onde du son de l'anche.

On se trouve loin, comme on le voit, des phénomènes présentés par les tuyaux coniques et une perturbation importante accompagne une variation brusque de section et à *fortiori* une série de pareilles variations. On peut le montrer en disposant une sphère de 9 centimètres de diamètre, soit en C entre le tuyau et l'anche, soit à l'autre extrémité du tuyau CBA, isolé de AE. Dans les deux cas, l'anche a un mouvement tout à fait indépendant de la longueur ABC. Une réserve importante est à faire, relative à la hauteur du son de l'anche employée. Nous reviendrons plus tard sur cette réserve qui se rattache et à l'étendue de la zône active, et à la facilité d'écoulement plus ou moins grande d'un son plus ou moins grave.

II — On peut, dans le cas de dilatation cylindrique, montrer le rapport qui existe entre la grandeur relative de la section dilatée et l'épaisseur de la région active, simplement par la résonnance d'un diapason au moyen d'une éprouvette tubulée, munie à son ouverture d'un tube cylindrique de diamètre plus petit.

L'éprouvette avait un diamètre de 5 centimètres et renforçait ut_4 pour une distance du niveau de 15 centimètres. Les petits tubes cylindriques avaient la même longueur, 5 centimètres.



Diamètre	Son renforcé	Longueur totale
$2^c,5$	ut_4	$8^c,3$
$2^c,5$	ut_3	17^c
$1^c,6$	ut_4	$6^c,6$
$1^c,6$	ut_3	$11^c,6$
1^c	ut_4	$5^c,05$
1^c	ut_3	$8^c,2$

On voit nettement les résultats obtenus surtout en comparant la première longueur relative à ut_4 et la dernière caractérisant la résonnance de ut_3.

Supprimons les petits tuyaux et disposons sur l'ouverture de l'éprouvette des plaques minces percées d'un orifice de petit diamètre. On trouve que la hauteur du son renforcé dépend de la grandeur de l'orifice.

Diam. de l'orifice	Son renforcé	Longueur renforçante
40^{mm}	ut_4	15^c
12^{mm}	ut_4	$10^c,3$
10^{mm}	la_3 *dièze*	$10^c,3$
8^{mm}	entre sol_3 et *sol dièze*	$10^c,3$
6^{mm}	fa_3 *dièze*	$10^c,3$

Ainsi, la grandeur de la masse agissante intervient d'une façon essentielle dans les conditions de résonnance. Rappelons à ce sujet, outre les travaux théoriques de Bernouilli, les expériences de Savart sur la modification de l'étendue de l'embouchure d'un tuyau sonore, celles de Mach relatives aux perturbations constatées dans le voisinage d'une source énergique,

celles de Regnault sur la vitesse du son et celles plus récentes de M. Violle.

Les mêmes résultats se constatent aussi avec une masse résonnante de forme sphérique. Un résonnateur Helmoltz rendant ut_4 avait sa partie aigüe plongée dans l'eau. On pouvait, au moyen de disques, faire varier le diamètre de l'ouverture et déterminer par le choix, dans une série de diaposons, le son renforcé.

Diam. de l'ouverture	Son renforcé
15mm	ut_4
14mm	ut_4
12mm	la_3
10mm	sol_3 *dièze*
8mm	entre fa_3 et fa_3 *dièze*
6mm	*ré dièze*
4mm	ut_3

On peut encore rapprocher de ces résultats ceux obtenus avec les tuyaux coniques. La variation du rapport des diamètres des ouvertures suffirait, dans le cas des tuyaux ouverts, à expliquer le déplacement du nœud et à montrer que l'anomalie augmente d'autant plus que le tronc de cône actif est pris plus voisin du sommet.

Il serait facile aussi d'appliquer aux tuyaux cylindriques ouverts l'action des petites ouvertures. La longueur de résonnance s'obtiendra en ajoutant aux longueurs déterminées par la méthode précédente pour des bourdons, la demi-longueur d'onde du son employé. On voit que la longueur de résonnance varie dans le même sens que le diamètre du petit orifice.

III — Nous pourrons, en partant de l'action des modifications coniques situées vers la région nodale et en nous appuyant sur l'influence de la dimension des ouvertures, déterminer des variations nombreuses de forme dans les appareils à résonnance pour un son déterminé.

Prenons le cas normal, représenté *fig. 2* et correspondant à l'action de deux troncs de cône symétriques

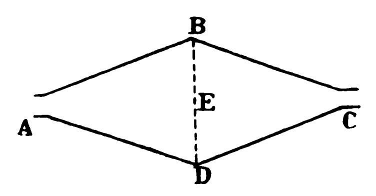


Fig. 2.

accolés par leurs plus grandes bases et d'ouvertures égales en A et en C.

Pour une même longueur AC on fera varier la hauteur du son renforcé, en modifiant, BD restant constant, l'angle caractéristique du cône, ce qui amènera une modification de l'ouverture.

La modification peut n'avoir lieu que d'un côté de BD ou des deux côtés sans qu'il soit nécessaire de conserver la symétrie pour les deux masses vibrantes ABD et BDC.

Parmi toutes les variations que l'on peut imaginer, je me bornerai à indiquer la suivante, ne comportant pas de modification de résonnance.

La partie BDC, *fig. 3*, a été conservée intacte; celle ABD a été beaucoup raccourcie en agissant sur

la valeur de l'angle conique et sur le diamètre de l'ouverture A.

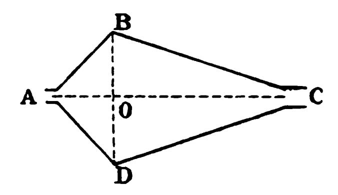


Fig. 3.

On peut imaginer des formes plus complexes en substituant aux cônes une sphère et expliquer ainsi le fonctionnement du résonnateur Helmoltz assimilable à un tuyau ouvert, formé de deux masses actives inégales en rapport avec la grande différence des ouvertures.

Qu'arrivera-t-il dans le cas de la *fig. 3*, si l'on vient à fermer l'une des ouvertures A ou C? On peut le prévoir *grosso modo*, sans la précision du cas précédent. Je signalerai seulement la conclusion suivante: Fermons A, la partie BAD équivaut pour la source sonore placée en C à une portion cylindrique beaucoup plus petite que AO, de telle sorte que si l'angle BAO est assez grand, on pourra clore l'ouverture A ou la laisser béante sans modification bien sensible de la résonnance.

La question des harmoniques est d'une manière générale des plus complexes. Nous n'envisagerons, pour en donner une idée, que le cas relatif à la *fig. 2*, en supposant un ventre remplaçant la région nodale BD. Le son rendu est, d'après Bernouilli, le même





que celui que rendrait un tuyau cylindrique de longueur CE et qui n'a aucun rapport direct avec le son du résonnateur. Les subdivisions de EC donneront la série de ces harmoniques; le cas relatif à la *fig. 3* est totalement différent de celui que nous venons d'examiner.

IV — L'étude de l'action des variations des masses vibrantes placées en dehors des régions nodales est assez difficile et sa détermination des plus délicates, si l'on remarque qu'elle met en jeu la hauteur même du son.

On s'explique assez facilement l'effet de compensation des deux portions symétriques de l'étranglement d'un tuyau cylindrique. Il en est bien autrement pour les dilatations dont les effets dépendent: 1° de la brusquerie de la dilatation; 2° de la hauteur du son; 3° de la valeur de la masse sonore agissante en relation peut-être aussi avec l'intensité.

Un son grave correspond à une compression de longue durée relative, pendant laquelle le phénomène,au lieu de correspondre à une transmission ordinaire,prend les allures qui caractérisent l'écoulement du gaz et ne laisse plus aux dilatations que la production de remous plus ou moins négligeable.

Des recherches méthodiques et minutieuses sur le fonctionnement des tuyaux à cheminée pourront peut-être nous aider à apporter un peu de lumière sur une question si complexe.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

QUESTIONS D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

L'ENTENTE ANGLO-FRANÇAISE

à l'avénement de Louis-Philippe

Par M. Jules TESSIER,

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

Ceux qui reprochent à Louis-Philippe d'avoir trop recherché, mendié l'alliance anglaise ne manquent jamais d'ajouter que l'Angleterre en profita, sans vergogne, pour nous jouer, sous son règne, les plus vilains tours.

Que la politique anglaise ait plus d'un méfait sur la conscience, je le concède volontiers. Ce n'est pas un motif suffisant pour nous dispenser de lui rendre justice à l'occasion. Or, je crains que nous n'ayons été singulièrement injustes pour l'Angleterre de 1830. Si l'entente, très naturelle alors, entre les deux pays, n'a pas été plus solide, plus sincère ; si elle n'a pas produit les heureux résultats que, de part et d'autre, on pouvait, on devait en attendre, je crois

en vérité que ce n'est pas tout à fait la faute de *la perfide Albion.*

*
* *

Le 2 août 1830, les membres du corps diplomatique, présents à Paris, se trouvaient réunis à l'ambassade russe. Charles X, trop près de l'insurrection à Saint-Cloud, avait gagné Rambouillet. Le duc d'Orléans venait de se faire sacrer, à l'hôtel-de-ville, lieutenant général du royaume, en attendant mieux. Entre les deux pouvoirs rivaux, quelle attitude le corps diplomatique se déciderait-il à garder ou à prendre? Ses sympathies n'étaient pas douteuses. Le ministre de Suède proposa à ses collègues de se rendre à Rambouillet.

C'eût été une sorte de blâme, de défi, jeté à la Révolution triomphante. La mesure était grave. Peu s'en fallut pourtant qu'elle ne fût adoptée. Les ambassadeurs de Danemark, de Toscane, des Pays-Bas, appuyaient chaleureusement leur collègue suédois. Plus impassibles, les représentants des grandes cours attendaient que l'ambassadeur d'Angleterre se prononçât, tout prêts à régler leur attitude sur la sienne.

Lord Stuart de Rothsay prit la parole, sinon pour combattre ouvertement la proposition, du moins pour conseiller la réserve : — « A quoi bon tant de hâte ! Le roi n'avait manifesté nul désir d'une semblable démarche. Il convenait au moins d'attendre son appel.

Il serait temps alors d'aviser, de se décider ».— Et la proposition fut ajournée.

Telle fut la première avance, discrète, de l'Angleterre à la future monarchie de Juillet, le premier pas vers cette alliance anglo-française, si compromise aujourd'hui, si naturelle à l'époque. Quoi de plus naturel, en effet, que l'entente des deux grandes monarchies constitutionnelles d'Occident, en face de la Triple alliance absolutiste de Saint-Pétersbourg, Vienne et Berlin?

L'Europe de 1830 avait, elle aussi, sa Triplice, presque aussi menaçante pour nous, aussi hostile, que la Triplice actuelle. La Sainte-Alliance de 1815, en effet, avait vite perdu son caractère mystique, religieux, pour se transformer en un véritable pacte politique, de nature très précise. Renonçant à sa vague mission de faire triompher partout « les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur », elle s'était efforcée de combattre, d'écraser partout les tendances libérales et constitutionelles des peuples.

De cette tâche, plus pratique, elle s'était si bien acquittée que M. de Metternich, s'admirant dans son œuvre, croyait, dès 1821, n'avoir plus à compter avec les révolutions :

« Les révolutions sont un peu usées ; aussi cette mode passera-t-elle, comme celle de défendre la vertu de la reine Caroline... Je ne dis pas *qu'il n'y aura plus de révolutions ;* mais elles seront sans consistance; elles ressembleront aux œillades des vieilles coquettes...; elles ne passionneront réellement que



des jeunes gens, et des échappés des Petites Maisons ».

Heureux de se rappeler qu'il avait suffi « d'une simple chiquenaude » pour tuer l'insurrection napolitaine, il se complaisait à voir, derrière chaque conspirateur libéral, un *Pulcinello* napolitain : — « Et nous nous inclinerions devant le Polichinelle! — »

On comprend quelle horreur dut causer à M. de Metternich notre révolution de 1830, qui venait troubler, de façon si brutale, son optimisme superbe. Force lui était de reconnaître que, contre le *Polichinelle* français, *une simple chiquenaude* ne suffirait plus. Aussi ses confidences d'août 1830 au comte de La Tour, l'ambassadeur sarde à Vienne, n'ont-elles plus l'accent triomphant de la note de 1821 :

« Peut-être, si l'Europe se trouvait aujourd'hui dans la position où elle était en 1815, lorsqu'elle avait 700.000 hommes armés sur les frontières de la France, j'aurais opiné de tomber sur elle, sans dire gare, et en finir avec la Révolution. Mais il faudrait pour cela aujourd'hui du temps, des préparatifs, des négociations qui donneraient l'alarme ».

Devenu soudain d'une modestie extrême en ses prétentions, le chancelier d'Autriche se contenterait de voir les grandes puissances : « adopter pour base de conduite de ne point intervenir dans les démêlés intérieurs de la France, mais de ne point souffrir d'un autre côté que le gouvernement français porte atteinte ni aux intérêts matériels de l'Europe, tels qu'ils sont établis et garantis par les transactions

générales, ni à la paix intérieure des divers États qui la composent ».

Il ne se montrait si conciliant qu'afin d'amener l'Angleterre à se rapprocher des cours de l'Est, à faire, de nouveau, cause commune avec elles : « La grande difficulté, et en même temps l'objet le plus important sera de faire entrer l'Angleterre dans cette union. Avec de la sagesse, je pense qu'on pourra y parvenir ».

Ici encore M. de Metternich se faisait illusion. Lorsqu'il eut rédigé, d'après les données ci-dessus, son *chiffon de Carlsbad,* et mis en avant son projet de conférence des quatre grandes puissances à Berlin, l'Angleterre refusa net son adhésion. Il en fut du projet de conférence de Berlin, comme de la proposition du ministre de Suède, au 2 août. On dut tenir désormais pour certain à Vienne que le gouvernement anglais ne se prêterait à aucune mesure, directe ou indirecte, pouvant être interprétée, chez nous, comme une marque d'hostilité ou de simple défiance.

***

Ce n'est pas que le ministère Wellington-Aberdeen eût la moindre sympathie pour notre révolution. Il avait, sur les révolutions en général, à peu près les mêmes idées, les mêmes sentiments que M. de Metternich. Il ne pouvait donc s'empêcher de déplorer la très grave atteinte portée, par la chute de

Charles X, aux principes conservateurs, qui lui étaient chers.

Mais, d'autre part, il ne pouvait oublier non plus combien l'orientation donnée à notre politique extérieure, par les derniers ministres de la Restauration, était devenue inquiétante pour les intérêts anglais. Autant au moins que l'expédition d'Alger, les tentatives de rapprochement franco-russe lui avaient été un grave sujet d'alarmes. Avec le triomphe de la révolution en France, tout danger d'alliance franco-russe disparaissait. Les sentiments bien connus du tsar Nicolas en étaient un sûr garant. Donc, plus rien à craindre de ce côté. L'avénement de la nouvelle monarchie devenait, sous ce rapport, une véritable bonne fortune pour l'Angleterre. Il y avait là de quoi atténuer, dans une large mesure, les regrets causés au cabinet tory par les « malheureux » événements de juillet 1830.

Si tory qu'il fût d'ailleurs, il lui fallait bien tenir compte de l'opinion publique anglaise, de l'émotion incroyable, inouïe, qu'avait provoquée, dans l'immense majorité de la nation anglaise, la nouvelle de notre révolution.

L'Angleterre était alors en pleine crise aiguë de réforme parlementaire. La résistance obstinée du ministère Wellington, à toute extension du droit de suffrage, surexcitait au plus haut point les esprits.

Aussi le peuple anglais avait-il suivi, avec une passion fiévreuse, la lutte engagée de l'autre côté du détroit, entre l'ancien régime et le nouveau, entre

les défenseurs du droit divin et les champions des idées libérales. Lorsque ces derniers eurent triomphé, il vit dans leur triomphe comme l'annonce et le gage de sa propre victoire prochaine. Ce fut par toute l'Angleterre, à Londres notamment, plus que de la joie, un véritable enthousiasme : « Toute l'Angleterre, lit-on dans les *Souvenirs* du duc de Broglie, était dans l'ivresse, presque autant que la France. De ville en ville, de bourg en bourg, fourmillaient spontanément, et comme à l'envi, des *meetings* joyeux. Des *hustings* étaient dressés sur toutes les places publiques ; on y célébrait à grands hourras les prouesses de nos ouvriers et de nos gamins ; on chantait *la Parisienne* sur tous les tons, on la jouait sur tous les instruments ».

Bref, le souvenir des vieilles rivalités passées avait disparu comme par enchantement ; on ne voyait plus dans les Français que des *frères*. Il est incontestable qu'à cette époque la nation anglaise nous a tendu les bras d'elle-même, s'est offerte en quelque sorte à nous, d'un élan très spontané, très sincère : « Il n'aurait guère été possible au gouvernement de résister à ce mouvement d'enthousiasme populaire, supposé qu'il y fût enclin ; mais sans le partager, il n'y répugnait pas ».

Aussi, quand le général Baudrand vint présenter à la Cour, le 25 août, les lettres notifiant l'avénement du roi Louis-Philippe, « il n'eut qu'à enfoncer une porte ouverte ». Pas ne lui fut besoin de plaider *les circonstances atténuantes,* comme avaient été chargés de le faire à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg,

les généraux Lobau, Belliard, Atthalin. Le cabinet s'exécuta de bonne grâce, et l'Angleterre fut la première des grandes puissances à reconnaître le nouveau gouvernement. Le sentiment public n'eût ni compris, ni permis les longues hésitations. Le général Baudrand avait été « accueilli à bras ouverts par la population.... Pour peu de chose, on eût dételé le *post chaise* emprunté par lui à l'hôtel qu'il avait daigné choisir ! »

Dès le 31 août, L. Stuart de Rothsay reçut les lettres l'accréditant près la monarchie de Juillet.

Bien que l'exemple de l'Angleterre ait, sans contredit, pesé sur les décisions de Vienne et de Berlin, les choses n'y marchèrent pas si vite. M. de Metternich voulut se donner au moins le malin plaisir de jouer avec le général Belliard, comme un chat avec une souris. Le général. après nombre de questions indiscrètes, auxquelles il eût mieux fait de ne pas répondre, put rapporter enfin, le 14 septembre, les lettres autographes de l'Empereur *au Roi* et *à la Reine* des Français. La Prusse n'accrédita son ambassadeur, le baron de Werther, que le 5 octobre. Quant à la reconnaissance du gouvernement russe, elle parvint à Paris le 18 seulement, avec le général Atthalin.

Le tsar, demeuré le dernier, avait tenu en outre à garder, jusqu'au bout, la franchise de sa mauvaise humeur.

Et pourtant, quelle peine Louis-Philippe avait prise pour la désarmer : « Avec quel soin... il avait tâché (dans sa lettre du 13 août) de dissimuler au

dehors cette face populaire qu'il se croyait obligé de montrer au dedans ! Ce qui s'appelait *une heureuse et glorieuse révolution*, dans les proclamations destinées aux Français, était devenu, dans les lettres aux souverains, *une catastrophe*, qu'on aurait voulu prévenir. La nouvelle monarchie se présentait à l'Europe, moins comme le produit et le complément que comme le frein et le correctif de cette révolution, comme une garantie contre les périls qui pourraient en résulter ».

Il serait à coup sûr injuste de méconnaître combien la situation de la monarchie de juillet a été, à son début, délicate, difficile. Mais cette politique à double visage, si complaisamment exposée par M. Thureau Dangin, était-elle en vérité la meilleure à adopter, la plus habile, je ne dis pas la plus digne? Ce sont là questions d'impression personnelle peut-être, par suite questions oiseuses à discuter. Je me borne à constater qu'elle fut loin de produire sur le tsar le résultat attendu. Affectant d'abord d'oublier, vis-à-vis de son royal correspondant, les formules de politesse en usage entre les souverains, il daigna, il est vrai, déclarer qu'il « se plaisait à accueillir le désir exprimé par S. M. d'entretenir les relations de paix et d'amitié avec tous les États de l'Europe ». Quant à l'espoir émis par Louis-Philippe de voir les souverains *rendre justice aux motifs* qui l'avaient décidé, contraint, à prendre la couronne, Nicolas répondit sèchement *qu'il ne se prononcerait pas sur les considérations qui avaient guidé Sa Majesté*.

Ni le roi, ni ses ministres ne voulurent voir ce



qu'il y avait de blessant, presque d'injurieux, dans une déclaration de ce genre. Louis-Philippe ne fut, ou ne parut frappé, suivant le mot du duc de Broglie, que de l'oubli du « Bon Frère ». Au fond, il se rendait compte que le dédain, mieux dissimulé, à Vienne, à Berlin, était à peu près le même Voilà ce dont il ne sut jamais prendre son parti. Voilà ce qui le rejetait bon gré mal gré dans les bras de l'Angleterre.

On a souvent parlé des sentiments *anglais* du roi Louis-Philippe, de son souci de conquérir, de conserver à tout prix l'alliance anglaise. Il y a peut-être là une singulière exagération. S'il lui eût été loisible de choisir, j'imagine que son choix n'eût pas été longtemps douteux. Il est certain que son rêve le plus cher a toujours été de s'insinuer dans les bonnes grâces, dans l'intimité de la Sainte-Alliance, de pénétrer, lui, le roi parvenu, dans ce faubourg Saint-Germain de la monarchie européenne.

Devant l'hostilité persistante, ou le dédain mal déguisé des cours de l'Est, force lui fut de reconnaître que tout espoir d'alliance, autre que l'alliance anglaise, était pure chimère. Seule, l'Angleterre pouvait l'aider à sortir de l'isolement, auquel semblait le condamner son origine révolutionnaire.

Nous venons de voir avec quelle bonne grâce nos voisins nous avaient tendu la main dès le premier jour. Quand le cabinet Wellington-Aberdeen s'empressait, le 31 août, de reconnaître la monarchie de juillet, l'empressement était d'autant plus méritoire que la révolution belge, contre-coup de la nôtre, venait d'éclater.

⁂

Résolus à rompre le pacte, qui depuis quinze ans les liait malgré eux à la Hollande, les Belges s'étaient soulevés dans la nuit du 25 au 26 août. Avec eux, le cabinet tory pouvait et devait nous croire d'accord, car nous avions, nous aussi, intérêt à voir disparaître de la carte de l'Europe, ce royaume des Pays-Bas spécialement érigé contre nous. Or, en dépit des démonstrations francophiles de la nation anglaise, un ministère anglais consentirait-il jamais à laisser détruire l'œuvre de l'Angleterre?

Il ne faut pas l'oublier, en effet, le royaume des Pays-Bas, dû sans doute à la haine commune de l'Europe contre la France, était avant tout et surtout une idée anglaise, la création, l'œuvre propre de l'Angleterre.

Au témoignage de Flassan, l'historien du Congrès de Vienne, ce fut « par considération pour l'Angleterre » que l'Autriche, la Prusse et la Russie se rallièrent au projet d'union de la Belgique et de la Hollande.

Le principe une fois admis, dans les articles secrets du traité de Paris du 30 mai 1814, ce fut le ministre anglais, lord Clancarty, qui dans un long *Memorandum* exposa les voies et moyens « d'opérer l'amalgame le plus parfait entre les deux pays ». Les représentants des puissances s'empressèrent de déclarer, par le protocole du 14 juin, qu'ils adoptaient

« pour bases de la réunion, les points de vue du *memorandum anglais* ».

Aucune des grandes puissances européennes n'était sans doute indifférente à la mesure de précaution générale prise contre la France. Mais l'Angleterre y trouvait des avantages tout particuliers : d'abord, une garantie sérieuse pour Anvers, qui lui tenait tant au cœur ; puis un moyen de régler plus facilement, avec le roi de Hollande, la question du Cap, et la délimitation de la Guyane. Un tel accroissement de puissance continentale devait rendre moins dure au roi Guillaume la perte de quelques-unes de ses colonies.

Le nouveau royaume une fois constitué, aux dépens des malheureuses provinces belges, il s'agissait d'en faire une barrière solide contre la France. L'Angleterre s'engagea donc à verser à la Hollande une somme de deux millions de livres sterling, soi-disant à titre d'indemnité pour ses colonies perdues ; mais elle eut soin de stipuler, par un article additionnel au traité du 13 août 1814, que la dite somme serait employée « à augmenter et à fortifier la ligne de défense des Pays-Bas », le roi Guillaume s'engageant de son côté à fournir, pour le même objet, une somme égale. Dans le cas où ces cent premiers millions de francs seraient reconnus insuffisants, le gouvernement anglais offrait d'élever « sa quote-part » d'un tiers au besoin, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de trois millions de livres sterling.

Plus tard, le second traité de Paris, du 20 novembre 1815, ayant imposé à la France une indemnité de

guerre de sept cent millions, il fut convenu entre les puissances que, sur la dite indemnité, cent quatre-vingt-sept millions et demi seraient consacrés aux forteresses destinées « à garantir la tranquillité des pays limitrophes ». Or, de ces cent quatre-vingt-sept millions et demi, grâce aux bons soins de l'Angleterre, le royaume des Pays-Bas touchait à lui seul la somme énorme de soixante millions. La puissance la plus avantagée ensuite, la Prusse, n'en obtenait que vingt.

On voit par là, non seulement quelle part considérable l'Angleterre a prise à la création, à l'organisation du nouveau royaume, mais quel souci, dès le premier jour, elle avait eu de le fortifier, de le mettre à l'abri de toute attaque, afin d'assurer le maintien, la conservation de son œuvre.

Et voici que la révolution belge, fille de la nôtre, sûre de nos sympathies, escomptant d'avance sans nul doute notre appui, menaçait de détruire l'œuvre de la politique anglaise, de rendre inutiles, vaines, les forteresses élevées contre nous avec l'argent anglais !

M. de Talleyrand, nommé ambassadeur à Londres, le 5 septembre 1830, ne se dissimulait pas combien l'insurrection de Bruxelles allait rendre sa tâche ardue : « Je ne pouvais pas oublier, écrit-il, que la création du royaume des Pays-Bas avait été, en 1814, l'œuvre de l'Angleterre, et des mêmes hommes d'État anglais, que je retrouvais précisément au pouvoir en 1830 ».

Voilà ce que nous ne devons pas oublier non plus,

si nous voulons juger d'une façon équitable la conduite du gouvernement anglais, et ses rapports avec nous, dans le règlement de la question belge.

A coup sûr, on comprendrait sans peine que la tentation lui fût venue de se rapprocher des cours de l'Est, de reconstituer avec elles la quadruple alliance de 1814, dont M. de Metternich déplorait si fort la rupture.

Il semble même que le chancelier autrichien l'ait espéré un moment. Car nous le voyons retrouver tout à coup, en septembre 1830, sa verve railleuse de 1821. Le gouvernement français, afin de donner satisfaction à l'opinion publique, qui redoutait de voir l'Europe intervenir à main armée en faveur du roi de Hollande, avait manifesté son désir de voir respecter en Belgique le principe de non intervention. Il faut voir comme M. de Metternich s'en moque agréablement :

« Ce sont les brigands qui récusent la gendarmerie, et les incendiaires qui protestent contre les pompiers. Nous n'admettrons jamais une prétention aussi subversive de tout ordre social. Nous nous reconnaîtrons, au contraire, toujours le droit de répondre à l'appel que nous adressera une autorité légale en faveur de sa défense, tout comme nous nous reconnaissons celui d'aller éteindre le feu dans la maison du voisin, pour empêcher qu'il ne gagne la nôtre ».

Railler est toujours facile. Quand il fallut passer des paroles aux actes, quand, au commencement d'octobre, une lettre pressante du roi de Hollande eut fait appel aux quatre puissances garantes de l'inté-

grité de ses états, M. de Metternich, déjà renseigné sans doute sur les dispositions pacifiques de l'Angleterre, se montra peu soucieux de partir en guerre. Il découvrit fort à propos que la situation géographique de l'Autriche empêchait son auguste maître « de se regarder comme placé sur la première ligne de l'action matérielle, dont la demande lui était adressée ». Il entendait du moins n'agir qu'en vertu des résolutions qui seraient arrêtées en commun par le Conseil de l'Alliance ». Comme il est évident que par là il entendait *l'alliance à quatre,* il ne courait pas grand risque à prendre un engagement de cette nature.

Moins prudent ou moins timoré, l'empereur Nicolas eût volontiers agi seul; il parlait d'envoyer 60.000 hommes sur le Rhin. Il dut pourtant réfléchir lui aussi, qu'il y a loin du Rhin aux frontières de Russie. Les Polonais d'ailleurs s'apprêtaient à tailler de la besogne aux Russes.

Quant au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, il se trouvait, sans contredit, le mieux placé pour venir en aide à son beau-frère, le roi Guillaume I[er]. Aussi commença-t-il par mobiliser, en les renforçant, les deux corps prussiens de l'Ouest. Puis, inquiet de l'agitation politico-socialiste qui se manifestait sur nombre de points en Allemagne, mécontent, en outre, de voir l'Autriche si prompte à se dérober, il se hâta de présenter ses mouvements de troupes comme une mesure « moins offensive que défensive ». Il se déclarait au reste très décidé à n'agir que de concert avec l'Angleterre. Sur ce point il se trouvait en parfait accord avec le chancelier d'Autriche.

De la décision de l'Angleterre dépendait donc, en réalité, la paix ou la guerre européenne. Or, au commencement d'octobre, le ministère Wellington semblait, sinon résigné encore à l'idée d'une séparation définitive de la Belgique, du moins rallié au principe de non intervention armée.

A en croire, il est vrai, l'auteur de la *Vie de Palmerston*, la première pensée du ministère avait bien été d'envoyer des troupes britanniques garder les forteresses que l'Angleterre s'était habituée à regarder comme « siennes ». Réflexion faite, il se ravisa, voulut d'abord se renseigner sur la nature et la gravité de l'insurrection. Il se trouvait alors à la Haye un attaché d'ambassade intelligent, sagace, très en état de bien voir et juger les événements, sir H. L. Bulwer. L. Aberdeen le chargea de se rendre à Bruxelles. Bulwer n'eut pas de peine à reconnaître qu'il y avait là autre chose qu'un feu de paille; que les Belges, dont il connaissait d'ailleurs les griefs très légitimes, étaient résolus à conquérir leur indépendance, en un mot que la séparation à bref délai s'imposerait.

Cette conclusion de l'attaché d'ambassade, fort déplaisante aux ministres, fut d'abord assez mal accueillie. Mais les rapports de Bulwer étaient si décisifs, ses prévisions se trouvèrent si vite, si pleinement justifiées, qu'il devint difficile de ne pas se rendre à l'évidence.

C'était, de fait, une insigne folie d'avoir voulu réunir, rattacher l'un à l'autre deux peuples si différents de langue, de religion, d'habitudes, n'ayant

entre eux aucun intérêt commun. Il n'en est pas moins vrai que, cette folie, l'Europe de la Sainte-Alliance se refusait encore à en convenir, se montrait unanime à désirer, à réclamer le maintien de la pitoyable combinaison de 1814. L'Angleterre au contraire, du jour où elle fut forcée de s'avouer à elle-même qu'elle avait fait fausse route, comprit du même coup que le meilleur, le seul moyen d'arranger les choses, serait de se rapprocher de la France, de se concerter avec elle, afin de forcer la main à l'Europe.

Sous peine de nous montrer souverainement injustes, il faut reconnaître que l'Angleterre a donné là un rare exemple de sagesse politique, en même temps qu'elle nous prouvait un très sincère désir d'entente.

Je suis loin de prétendre que ce désir d'entente ait été absolument désintéressé. Il serait par trop naïf de le croire. L'Angleterre a très bien vu, sans doute, qu'en s'obstinant à maintenir *l'amalgame* absurde des deux pays, elle risquerait de pousser les Belges à bout, de les jeter dans les bras de la France, quand il ne leur resterait plus d'autre moyen d'échapper à la domination hollandaise. Qu'un ministère anglais ait voulu conjurer un tel péril, rien de plus naturel. Qu'il ait cherché à le conjurer sans recourir à la terrible nécessité d'une guerre européenne, nous aurions en vérité mauvaise grâce à ne pas lui en savoir quelque gré.

C'était beaucoup, en effet, que, renonçant à toute idée de coalition nouvelle, l'Angleterre consentît à

défaire de ses propres mains son œuvre de rancune et de haine, qu'elle nous conviât à chercher avec elle, avec l'Europe, une solution amiable, raisonnable, donnant satisfaction aux vœux légitimes de la Belgique, sans compromettre, si possible, les intérêts européens, l'équilibre européen. De là l'idée de la conférence de Londres.

*
* *

On peut se demander, à la rigueur, de quel droit l'Europe entendait régler à sa guise le différend belge-batave. Les Belges, dans leur impatience, l'ont plus d'une fois demandé durant les longues, les interminables discussions de la Conférence. En fait, ils eurent tort de se plaindre; car si l'Europe les avait laissés seuls en face de la Hollande, il est certain qu'ils eussent été bel et bien écrasés. La courte campagne d'août 1831 ne saurait laisser de doute à cet égard.

Au point de vue même du droit strict, international, si difficile parfois à préciser, à délimiter, il semble assez naturel que l'Europe, ayant créé le royaume des Pays-Bas, se soit intéressée à sa chute ou à sa conservation, qu'elle ait tenu à intervenir en la circonstance, surtout quand le roi de Hollande réclamait cette intervention.

Est-on fondé d'ailleurs à prétendre que l'Europe commettait à nouveau le même abus de pouvoir dont elle s'était rendue coupable quinze ans plus tôt? Est-

il permis de comparer 1830 à 1815, la Conférence de Londres au Congrès de Vienne? Le Congrès de 1814-1815, c'est la négation complète, éhontée, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de leur destinée. La Conférence de Londres, si elle n'est pas encore, il s'en faut, la reconnaissance officielle de ce droit, est au moins l'aveu implicite de la maladresse, de la faute commise, pour n'en avoir voulu tenir aucun compte. D'où, par suite, engagement moral de réparer cette maladresse et cette faute.

Telle était bien au fond, plus ou moins nettement formulée, l'idée du ministère anglais. Une telle idée n'avait chance de triompher, de s'imposer à la Sainte-Alliance, que par l'entente complète, parfaite, des deux grandes puissances occidentales. Et, dût cette entente entraîner notre renonciation expresse à tout espoir, d'ailleurs fort chimérique, d'une annexion belge, qu'on ne se hâte pas de conclure, que nous faisions là un marché de dupes ! Nous devions y gagner plus et mieux qu'une large satisfaction d'amour-propre, l'absolue sécurité de notre frontière du Nord.

L'accord anglo-français, en effet, conduisait fatalement à l'indépendance, à la neutralisation de la Belgique, par la dislocation du royaume des Pays-Bas. Et cette dislocation, opérée à notre demande, consentie ou subie par l'Europe, qu'était-ce autre chose en somme, sinon une précieuse garantie pour nous, en même temps qu'une véritable amende honorable de l'Europe à la France? L'Angleterre, qui prenait l'initiative de cette amende honorable, l'Angleterre, qui nous aidait à placer à notre porte, au

lieu d'un royaume malveillant, hostile, un état ami, neutralisé, avait peut-être quelque droit de réclamer, en vue d'une pareille œuvre, notre concours le plus désintéressé, le plus loyal. M. de Talleyrand n'hésita pas à le promettre.

Avant de quitter Paris pour aller prendre possession de son poste à Londres, M. de Talleyrand n'avait pas manqué d'aviser de son départ prochain le duc de Wellington et L. Aberdeen, avec lesquels il avait entretenu, en 1814 et 1815, d'intimes relations.

Ce dernier s'empressa de lui répondre qu'il serait le très bien venu en Angleterre, « d'autant plus, ajoutait-il, que j'espère ne pas me tromper en regardant l'affermissement d'une bonne intelligence entre les deux pays, comme le but principal de votre mission ».

Malgré les justes préoccupations que lui causaient les affaires belges, Talleyrand partit donc, le 22 septembre, très convaincu au fond qu'il lui serait facile de s'entendre avec le cabinet anglais.

L'accueil qu'il rencontra, en débarquant à Douvres, le 24 au soir, le rassura tout à fait. Le canon de la place salua son arrivée, comme celle d'un souverain; et le capitaine Ch. Wellesley, fils du duc de Wellington, vint le prévenir qu'il avait ordre de lui donner une garde d'honneur. En même temps qu'il recevait ces hommages officiels, inusités, une foule immense, massée sur le rivage, accueillait le représentant de la France des mêmes acclamations, des mêmes « démonstrations de tous genres », prodiguées naguère au général Baudrand.

L'enthousiasme de la première heure n'avait en rien

faibli. L'Anglais, que nous nous représentons volontiers si flegmatique, si froid, a, lui aussi, ses emballements, et des emballements qui durent. Notre ambassadeur devait en avoir plus d'une preuve, durant les premiers mois de son séjour en Angleterre. Deux jours après son arrivée à Londres, le 27 septembre, une grande réunion populaire eut lieu sur la place de Kennington Common, à deux milles de la capitale. Les orateurs « montés dans une voiture découverte que l'on avait ornée, pour cette occasion, de tentures et de drapeaux tricolores, s'avancèrent au milieu des assistants. L'un d'eux, M. Hunt, prit le premier la parole... Il exposa que le but de cette réunion était de voter une adresse au peuple parisien pour sa conduite héroïque dans les trois mémorables journées de la Révolution; et ses éloges multipliés, exprimés d'une manière vive et généreuse, reçurent l'assentiment général, qui se manifesta par des bravos répétés ».

Cinq semaines plus tard, le 2 novembre, Talleyrand voyait encore sa voiture accueillie dans les rues de Londres par des vivats, des hourras. On criait: *Vive Talleyrand! Louis-Philippe for ever!* — Quand la duchesse de Dino revint ce jour-là de la séance d'ouverture du Parlement avec ses gens portant la cocarde tricolore, elle eut, elle aussi, son ovation. Et l'ovation s'adressait moins à la nièce de l'ambassadeur, moins à son titre qu'à sa qualité de *Française*. Le peuple se la montrait du doigt, en criant: *a french lady!*

Nos trois couleurs n'avaient en vérité guère moins de succès à Londres, qu'elles n'en ont aujourd'hui à

Saint-Pétersbourg. Si bizarre que cela puisse paraître, rien n'est pourtant plus exact.

Il est juste d'ajouter que les acclamations des bords de la Tamise trouvaient moins d'écho sur les bords de la Seine. Bon nombre, il est vrai, de nos publicistes, de nos hommes d'État. qui s'ingéniaient à comparer notre 1830 au 1688 anglais, se déclaraient volontiers anglomanes; le peuple restait plus fidèle aux souvenirs, aux rancunes de l'Empire. L'accord pouvait se faire entre les deux gouvernements, non entre les deux nations.

La situation vraiment privilégiée, faite à notre ambassadeur à son arrivée à Londres, devait lui rendre la tâche facile. Trop grand seigneur pour n'être pas quelque peu dédaigneux des sympathies, des acclamations populaires, il comprenait pourtant à merveille la force qu'elles lui donnaient, le parti qu'il en pouvait tirer.

Grâce du reste à ses relations personnelles, il était encore mieux vu des hautes classes que de la foule : « Il avait ici tout le monde à ses pieds; toute la noblesse d'Angleterre recherchait sa société avec ardeur. Les diplomates de tous pays pliaient devant lui ». Je sais que ces lignes, extraites du *Morning-Post*, datent de 1838, du lendemain de sa mort, et il faut se défier en général des articles nécrologiques. Je ne crois pourtant pas qu'il y ait là beaucoup d'exagération. Un seul fait, peu connu, prouvera le crédit extraordinaire dont il jouissait : Il avait demandé, presque exigé, que la duchesse de Dino, sa nièce, reçût le rang et les privilèges d'ambassadrice.

La cour très formaliste d'Angleterre, après un instant d'hésitation, y consentit ; et Charles Gréville, assez peu tendre à notre révolution, ne peut s'empêcher de constater, avec aigreur, que c'était là une faveur inouïe, tout à fait sans précédent.

*
* *

Talleyrand se trouvait donc en excellente posture pour servir et sauvegarder, en toute occasion, les intérêts comme la dignité de notre gouvernement. Lors de sa première visite au duc de Wellington, le 27 septembre, notre ambassadeur avait rencontré chez le duc, aussi bien que chez lord Aberdeen, les dispositions les plus favorables :

« Cependant, écrit Talleyrand au comte Molé, comme dans le cours de la conversation il s'est servi du mot *malheureuse*, en parlant de la révolution amenée par les folles entreprises du dernier gouvernement, j'ai cru devoir relever cette expression, et dire que sans doute elle lui était inspirée par un sentiment de commisération bien naturel pour ceux que cette révolution avait précipités du trône ; mais qu'il devait être bien convaincu qu'elle n'était un malheur, ni pour la France, ni pour les autres États, avec lesquels nous désirons rester dans de bons rapports, dont nous ne nous écarterons jamais, si, comme nous avons le droit de l'exiger, la dignité de la France est constamment respectée. — Sur cette observation, faite un peu vivement, le duc a en quelque

sorte rétracté l'expression dont il s'était servi, en s'empressant de la renfermer dans le sens que je lui donnais ».

La leçon ne fut pas perdue. Afin que nul, du reste, ne fût tenté de récidiver, Talleyrand saisit la première occasion solennelle d'affirmer fièrement le droit nouveau qu'il représentait. Il n'était pas de plus sûr moyen de le faire respecter.

Le roi Guillaume IV étant revenu de Brighton à Londres, le 5 octobre, notre ambassadeur eut son audience particulière le lendemain. Après s'être félicité de l'heureuse fortune qui le ramenait en Angleterre, en un temps où les jalousies, les préjugés anciens avaient fait place aux sentiments d'estime et d'affection, il ajoutait : « *Des principes communs* resserrent encore plus étroitement les liens des deux pays. L'Angleterre, au dehors, répudie comme la France le principe de l'intervention dans les affaires extérieures de ses voisins ; et *l'ambassadeur d'une royauté votée unanimement par un grand peuple, se sent à l'aise sur une terre de liberté...* ».

Comme le ton de ce discours est différent du ton des *Lettres aux souverains!* Si différent que Louis-Philippe s'en émut. Il semble que le rappel de son origine révolutionnaire, que l'évocation des principes et du mot de *liberté*, l'aient mis mal à l'aise, qu'il en ait redouté l'effet au dehors. Aussi voudrait-il que le silence se fît sur l'audience du 6 octobre, sur le langage tenu par l'ambassadeur de France.

Talleyrand s'était abstenu d'en donner communication à la presse anglaise, désireux d'en laisser la

primeur au *Moniteur*. Louis-Philippe feignit de se méprendre sur les vrais motifs de cette discrétion, et voici la lettre que l'ambassadeur recevait, le 9 octobre, du comte Molé : « Sa Majesté vient de m'ordonner de vous écrire que, tout en approuvant pleinement votre discours, Elle ne juge pas utile qu'il soit publié, et que *vous aviez agi de la façon la plus conforme à ses intentions, en vous abstenant d'en donner connaissance, tant aux journaux qu'au public anglais* ».

Le *Moniteur* pourtant allait être obligé de s'exécuter. Le discours, par suite d'une indiscrétion sans doute calculée, ayant paru au *National*, le journal officiel ne pouvait plus l'ignorer, ni le taire. Il inséra donc, dans son numéro du 15 octobre, la prose de l'ambassadeur, mais comme on insère un article de gazette quelconque, sans grande importance, en ayant soin de la donner comme un *extrait du National*.

C'était en vérité se montrer trop timoré. En tenant à Guillaume IV un langage net et ferme, l'ambassadeur était mieux inspiré que son souverain. Il n'eut point à s'en repentir.

Le jour même de l'audience royale, L. Aberdeen, qui avait reçu, la nuit précédente, du roi des Pays-Bas, une demande formelle de secours, s'empressa d'assurer Talleyrand que le gouvernement anglais n'y répondrait « qu'après s'être entendu avec la France ». L'ambassadeur se croyait dès lors en droit d'affirmer à Paris que l'affaire était en bonne voie, et que l'on cherchait « avec bonne foi les moyens d'arriver à une solution ».

La bonne foi de L. Aberdeen n'était pas douteuse. Mais on comprend ses hésitations, ses répugnances à admettre du premier coup la nécessité de la séparation. Un instant, il s'était leurré de l'espoir qu'une vice-royauté du Prince d'Orange arrangerait les choses. Le Prince d'Orange, fils aîné du roi Guillaume Ier, ne partageait ni l'impopularité de son père, ni celle de son frère, le Prince Frédéric. L'arrivée de ce dernier à Bruxelles, le 23 septembre, la lutte sanglante qui suivit, rompit les derniers liens avec la maison régnante, rendit toute transaction avec elle impossible. Le 4 octobre, le gouvernement provisoire, constitué en pleine lutte, décréta l'indépendance des provinces belges, sans se soucier ni des traités de 1815, ni de l'opinion de l'Europe.

L'Europe pourtant, nous l'avons vu, se croyait et s'était arrogé le droit de donner son opinion. Le gouvernement français eût voulu que la question se réglât à Paris. Il chargea M. de Talleyrand d'insister en ce sens. Mais, à défaut d'autres raisons, l'émeute en permanence encore dans les rues de la capitale ne permettait guère d'admettre, de discuter même une telle prétention. M. de Talleyrand s'en rendait compte. Il fut décidé, conformément d'ailleurs à l'idée émise dès le premier jour, que les conférences s'ouvriraient à Londres, sitôt qu'aurait eu lieu l'ouverture du Parlement.

Le 2 novembre, la session s'ouvrit. Ce n'était un mystère pour personne que le roi avait été fort affecté des événements récents. L'impatience était grande de savoir en quels termes il parlerait de la France,

comment surtout il jugerait les affaires de Belgique.

Courtois et presque aimable pour le nouveau souverain des Français, il affirma son intention d'entretenir avec lui « des rapports cordiaux ». En revanche, il se montra assez dur pour les Belges :

« J'ai vu, dit-il, avec un profond regret, l'état des affaires dans les Pays-Bas.

« Je déplore que l'administration éclairée du Roi n'ait pas garanti ses États de la révolte.

« Je m'efforce, de concert avec mes alliés, à chercher, pour rétablir la tranquillité, des moyens qui puissent être compatibles avec le bien-être et le bon gouvernement des Pays-Bas, et avec la sécurité future des autres États ».

Si la dernière phrase, vague, laissait la porte ouverte à toutes les interprétations, le regret exprimé dans la première, le blâme direct formulé dans la seconde, pouvaient faire supposer le secret désir, sinon de maintenir l'état de choses antérieur, du moins d'esquiver, aussi longtemps que possible, la seule solution radicale et logique.

Que ce fût là peut-être la pensée personnelle du Roi plus que la pensée même de L. Aberdeen, il est permis de le supposer. Le ministère n'en était pas moins solidaire et responsable. L'opposition, mécontente déjà du silence complet gardé sur la réforme parlementaire, s'éleva avec force contre le mot de *révoltés* appliqué aux Belges. Elle se plaignit, en outre, que le discours royal ne se fût pas expliqué, d'une façon plus nette, sur le principe de non-intervention.

Les explications embarrassées du ministère ne furent qu'à demi-rassurantes pour les partisans de l'indépendance belge; tout cela était de mauvais augure, au moment où devaient s'ouvrir les conférences.



Réunis pour la première fois, le 4 novembre, chez L. Aberdeen, les plénipotentiaires des cinq grandes cours ne se trouvèrent d'accord que sur un point, la nécessité « d'obtenir des deux parties un armistice provisoire, jusqu'à la conclusion des délibérations des puissances ».

L'ambassadeur des Pays-Bas ayant adhéré à la proposition d'armistice, deux commissaires spéciaux partirent, le 5 novembre au soir, pour la porter à Bruxelles. De ces deux commissaires, l'un était anglais, M. Cartwright, l'autre français, M. Bresson. La proposition, en somme, était tout à l'avantage des Belges, et le choix des commissaires, du second surtout, ne pouvait que leur être agréable.

Toutefois, aux difficultés de toutes sortes que souleva ce premier projet d'accommodement, il fut aisé de prévoir combien serait longue, laborieuse, l'œuvre de la Conférence. Peut-être même eût-elle abouti à un véritable avortement, sans la crise ministérielle du 16 novembre, qui remplaça le cabinet Wellington-Aberdeen par le cabinet Grey-Palmerston.

Il semble que Talleyrand n'ait pas vu tout d'abord ce changement sans quelque appréhension. Ses rela-

tions de vieille date, ses rapports d'intimité avec les ministres tombés devaient lui rendre suspects leurs successeurs. Mais, il était trop intelligent pour ne pas comprendre vite combien l'avénement des whighs au pouvoir serait en réalité avantageux à la cause belge, par suite aux intérêts français.

C'est L. Grey, le chef du cabinet nouveau, qui avait protesté avec le plus d'énergie contre le discours royal du 2 novembre. En se refusant à voir dans les Belges des *révoltés*, des *rebelles*, il venait de proclamer en quelque sorte leur droit à l'indépendance. Il se trouvait donc engagé d'honneur à faire accepter, reconnaître de l'Europe, cette indépendance de la Belgique, si ardemment souhaitée par la France.

Il est vrai que, dans le ministère Grey, figurait, comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères, L. Palmerston ; et il est admis chez nous, sans conteste, que Palmerston a eu, toute sa vie, une idée fixe, la haine de la France. Je crois que c'est là, au moins pour l'époque qui nous occupe, une complète erreur. Peut-être y aurait-il quelque intérêt à essayer de mieux connaître l'homme qui pendant trente-cinq ans, de 1830 à 1865, a joué, dans l'histoire des relations anglo-françaises, un rôle si considérable.

H John Temple, vicomte Palmerston, entra de bonne heure dans la vie publique. A vingt-trois ans, en 1807, il était lord de l'Amirauté, deux ans plus tard secrétaire d'État à la guerre, poste qu'il occupa de 1809 à 1828. Excellente préparation aux Affaires étrangères, qu'il devait diriger si longtemps.

Quand il en prit la direction, en novembre 1830,

il avait alors quarante-six ans. Il était en pleine maturité d'âge et de talent. Au témoignage de sir H. Bulwer qui l'a beaucoup connu et aimé, l'élégance de ses manières semblait dénoncer au premier abord « un homme de salon, plus qu'un politicien ». Talleyrand ne l'en tenait pas moins « pour l'un des plus habiles, si ce n'est le plus habile homme d'affaires », qu'il eût jamais rencontré dans sa carrière : « Il a toutes les aptitudes et toutes les capacités qui doivent contribuer à composer un tel homme en Angleterre, une instruction étendue et variée, une activité infatigable, une santé de fer, des ressources inépuisables dans l'esprit, une grande facilité d'élocution.. ; mais un trait de son caractère dépare tous ces avantages, et l'empêche, à mon sens, d'être compté comme un véritable homme d'État : il est passionné dans les affaires publiques, au point de sacrifier les plus grands intérêts à ses ressentiments ».

Au moment où Talleyrand écrivait ces lignes, il était depuis longtemps brouillé avec L. Palmerston. Il serait donc, à la rigueur, permis de soupçonner, au moins dans le trait final, quelque exagération. Je crois pourtant le portrait ressemblant, foncièrement vrai.

Sous ses dehors élégants de parfait gentleman, Palmerston était, en effet, un passionné, d'esprit très sarcastique, parfois même brutal. Or, la brutalité ne va guère sans une certaine franchise. Assez fin sans doute pour se trouver à l'aise au milieu des roueries diplomatiques les plus compliquées, il n'était pourtant pas homme à s'y complaire. Sa façon

d'aborder, de poser les questions, très claire, nette, tranchante au besoin, indiquait plutôt le goût des solutions rapides, franches, l'habitude d'aller vite et droit à son but. Malheur à qui s'efforçait de biaiser, de ruser avec lui. Il traitait alors ses collègues en diplomatie, comme ses adversaires au Parlement, par l'ironie et le sarcasme, comme s'il eût été plus jaloux de les blesser, de les froisser, que de les séduire ou de les convaincre.

De là parfois des incartades, qu'un véritable *homme d'État* ne se permet pas d'ordinaire. Ayant à envoyer par exemple un ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il s'arrêtera au choix qu'il sait devoir être le plus désagréable à la cour de Russie. Et quand celle-ci se plaindra, alléguant les justes griefs qu'elle croit avoir contre l'ambassadeur désigné, il répondra, à peu près en propres termes, au grand scandale de Talleyrand, que ces griefs, étant la preuve des bons offices rendus à l'Angleterre, ont été la raison déterminante de son choix.

J'ai tenu à citer ce fait, parce qu'il prouve que Palmerston n'a pas réservé pour nous seuls sa mauvaise humeur, qu'il n'a pas honoré la France d'une haine spéciale, toute particulière, comme il nous plaît de le supposer.

La vérité, au contraire, est que, de 1830 au moins jusqu'en 1834, il a témoigné le très sincère désir de se rapprocher de nous, de s'entendre avec nous, non par sympathie pour la France, mais par haine de la Sainte-Alliance, par haine surtout de M. de Metternich, qui a été de tout temps *sa bête noire.*

Malgré les premières préventions, assez naturelles, de Talleyrand, l'avénement du ministère whig ne pouvait donc que fortifier l'entente anglo-française, en hâtant la solution des affaires belges dans le sens désiré, réclamé par la France.

Lorsque le cabinet, définitivement constitué le 19 novembre, se présenta, le 22, devant les Chambres, L. Grey insista sur l'accord des deux gouvernements, « qu'il se plaisait, dit-il, à regarder comme fondé sur les mêmes principes ». C'est la pensée même que Talleyrand avait exprimée, presque dans les mêmes termes, en son discours du 6 octobre. Aussi, après avoir mentionné la *vive impression* produite par ce discours, a-t-il soin d'ajouter que nos rapports avec l'Angleterre étaient désormais *établis sur une base solide:* « c'était un point essentiel, il fallait en tirer parti ».

Il faut lui rendre cette justice qu'il n'y épargna pas sa peine: « L'ambassadeur de France à Londres, écrit d'Aglié, le ministre sarde, seconde à merveille la disposition du nouveau cabinet anglais à se rapprocher et à s'entendre avec le gouvernement français. Cet ambassadeur étonne par son activité, la présence et la clarté de son esprit, à un âge si avancé ».

N'oublions pas, en effet, que Talleyrand avait alors soixante-seize ans. Dès le 2 décembre, il annonçait à Paris que L. Ponsonby, le nouveau commissaire de la Conférence à Bruxelles, en remplacement de M. Cartwright, venait de quitter Londres, « chargé de renouveler les assurances *de la non-intervention* », et, nouvelle autrement importante, « que l'Angleterre était décidée *sur l'indépendance de la Belgique* ».

Le protocole du 20 décembre trancha définitivement la question, sauf arrangements ultérieurs à prendre pour concilier cette indépendance belge « avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances, et avec la conservation de l'équilibre européen ».

Le grand pas était franchi, non sans peine. L'une des séances s'était prolongée pendant plus de sept heures : « Vous ne vous étonnerez pas d'aussi longues discussions, quand vous saurez que le plénipotentiaire anglais et moi étions seuls décidés sur la question de l'indépendance de la Belgique, et qu'il fallait amener les quatre autres plénipotentiaires à partager notre opinion ».

Il est certain que sans le concours actif, énergique, de Palmerston, Talleyrand ne fût jamais arrivé seul à un pareil résultat.

Il fut complété bientôt, de la façon la plus heureuse, par le protocole du 20 janvier, qui reconnaissait en principe « la neutralité de la Belgique ».

Ici encore, il avait fallu batailler ferme : « Je n'ai pas besoin de vous dire que la lutte a été longue et difficile. L'importance de cette résolution était bien sentie par tous les membres de la Conférence, ce qui fait que notre séance a duré huit heures et demie. La neutralité reconnue de la Belgique place ce pays dans la même position que la Suisse, et renverse par conséquent le système politique adopté en 1815 par les puissances, et qui avait été élevé en haine de la France. Les treize forteresses de la Belgique, à l'aide desquelles on menaçait sans cesse notre frontière

du Nord, tombent pour ainsi dire à la suite de cette résolution, et nous sommes désormais dégagés d'entraves importunes ».

Talleyrand n'exagérait rien. Le protocole du 20 janvier 1831, complément du protocole du 20 décembre 1830, était une véritable victoire pour la France. Et cette victoire sur la Sainte-Alliance, nous la devions à l'intervention décisive du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Angleterre. Notre ambassadeur n'hésite pas à le reconnaître: « J'ai été, écrit-il le 21 janvier, fort secondé par L. Palmerston, dans lequel je trouve toujours de la droiture et des dispositions pacifiques très réelles ». A plus d'une reprise, il lui a rendu le même témoignage : « Nous marchâmes parfaitement d'accord pendant les premiers mois de la Conférence, et c'est à cet accord que sont dus en partie les excellents résultats obtenus ».

***

Palmerston y avait en vérité d'autant plus de mérite qu'il n'était qu'à demi rassuré sur l'absolu désintéressement de la France. Il faut même convenir qu'il avait de fortes raisons de se défier de notre ministre des Affaires étrangères, le général comte Sébastiani.

Sa correspondance de janvier 1829 contient une lettre des plus piquantes, qui nous aidera plus d'une fois par la suite à comprendre ses inquiétudes, ses

trop justes défiances. Il utilisait à cette époque, en voyageant sur le continent, les loisirs forcés que lui laissait la politique. Le 22 janvier, il dînait à Paris, chez le comte de Flahaut, où il rencontra Sébastiani et Talleyrand.

Ce dernier, qui parut à Palmerston un peu affaissé, ne disait mot. L'autre, en revanche, parlait beaucoup « à haute voix, d'un ton déclamatoire, en homme d'importance, enchanté, infatué de lui-même, *a self sufficient, consequential coxcomb* ». Après quelques théories, déjà passablement risquées, sur l'utilité des grandes capitales, sur les voies et moyens d'agrandir Paris, il se mit à remanier la carte de l'Europe, avec une *maëstria* que le convive anglais semble avoir trouvée très divertissante :

« Après dîner, il me fit l'honneur de me dire, *avec franchise,* (les deux mots en français dans le texte) combien il était vraiment pitoyable de voir les partis et le gouvernement anglais se rendre si peu compte des vrais principes qui devraient diriger leurs rapports avec la France. Il est essentiel, indispensable que la France reprenne sa frontière du Rhin. Landau et Sarrelouis lui sont particulièrement nécessaires. Aussi longtemps que la politique anglaise s'opposera à cette revendication, toute alliance cordiale restera impossible entre les deux pays. Et la France, dont le réel intérêt serait l'union avec l'Angleterre, sera forcée de s'unir avec la Russie, la Prusse, ou toute autre puissance qui voudra l'aider dans l'accomplissement de ses projets ».

Comme Sébastiani vit sans doute que cette allusion

à une alliance prussienne, en vue de nous rendre la ligne du Rhin, causait quelque étonnement à son interlocuteur, il reprit: « Il est vrai que la Prusse, au premier abord, peut paraître intéressée à contrecarrer nos desseins de ce côté, mais on l'allèchera avec quelque tranche d'Autriche, de Saxe ou de Hanovre! »

Palmerston se garda de discuter des théories énoncées de façon si triomphante. Il se contenta d'émettre, avec une douce ironie, certains doutes sur la chance de voir jamais « les partis et le peuple anglais assez éclairés pour envisager les choses à ce point de vue, et comprendre la nécessité de tels arrangements ».

A coup sûr, Palmerston ne se doutait guère alors qu'il aurait à discuter un jour, avec ce *consequential coxcomb*, les questions de politique internationale. Par une coïncidence bizarre, une ordonnance royale du 17 novembre 1830 confiait à Sébastiani le portefeuille des Affaires étrangères, presque à la même heure où Palmerston recueillait, de son côté, la succession de L. Aberdeen. Il est impossible qu'il ne se soit pas rappelé alors l'étrange conversation du 22 janvier 1829.

Bien que rassuré désormais du côté de la Prusse, surtout du côté de la Russie, il dut être tenté de prendre un peu plus au sérieux les rêves d'ambition dont il avait reçu, en souriant, la naïve confidence.

Comment donc nous a-t-il aidés avec tant de complaisance, d'empressement, à démolir l'œuvre néfaste de 1815, au risque de surexciter encore ces rêves

ambitieux? Il faut qu'il ait eu grand désir de se rapprocher de la France, et grande confiance en Talleyrand. Il faut que celui-ci l'ait vite convaincu que Sébastiani ne comptait pas, qu'aucun ministre d'ailleurs des Affaires étrangères ne compterait, sous Louis-Philippe; que lui, Talleyrand, connaissait la pensée, la volonté royale, savait le roi très décidé, très résolu à n'attendre de la révolution belge aucun agrandissement pour la France, aucun avantage ou profit personnel quelconque. C'était là, en effet, la condition expresse, *sine qua non*, du concours anglais promis et prêté.

Talleyrand comme Palmerston ne se faisaient-ils pas illusion? A supposer que Sébastiani se résignât, jusqu'au bout, au rôle insignifiant que lui réservait la jalousie du roi, était-il certain que Louis-Philippe, malgré son ardent amour de la paix, ne se laisserait pas entraîner, séduire par les événements? L'organisation définitive du nouveau royaume allait permettre d'en faire l'épreuve. Le choix surtout du souverain belge devait être la pierre de touche de l'entente anglo-française.

DE L'UTILITÉ
DES LETTRES CLASSIQUES
DANS LES DÉMOCRATIES

Par M. J. MARIE,

Membre titulaire.

I.

Un homme d'esprit a écrit qu'il en est des programmes d'études comme des impôts : les plus vieux sont les meilleurs. Pourtant jamais, ce semble, on n'a plus qu'aujourd'hui cherché à remanier à la fois études et impôts ; on dirait même qu'une sorte de fièvre — ou de manie — de destruction sévit à cet égard sur nous. De l'impôt global, progressif ou dégressif, je n'ai rien à dire ici ; mais, la culture des lettres latines convient-elle à une démocratie comme est aujourd'hui la France ? cette question est bien du ressort de notre Compagnie et, bien que traitée déjà brillamment et à presque tous les points de vue, elle ne vous paraîtra, sans doute, ni tout à

fait inutile, ni entièrement épuisée. L'éducation ancienne a fait son temps, si j'en crois M. Jules Lemaître et ses amis, qui, toutefois, en prose très classique, répètent à peu près ce que disait Ronsard :

Le langage des Grecs ne vaut pas davantage
Que celui des Français ; le mot ne sert de rien.
La science fait tout, qui se dit aussi bien
En français qu'en latin, notre langue commune,
Les mots sont différents ; mais la chose est toute une.

Les études littéraires seraient, en effet, tout au plus un passe-temps agréable, fort inutile dans une société que le souci des réalités pratiques intéresse et aiguillonne avant tout. Apprendre du latin, mais à quoi cela nous servira-t-il pour coloniser le Soudan ou le Dahomey ? Étudiez plutôt la géographie et laissez-moi Virgile et Pindare, pour savoir comment on pourrait mieux exploiter les mines d'Alaskara ou les rizières d'Indo-Chine. Développer l'industrie, multiplier les téléphones, trouver le moyen que les automobiles écrasent moins de passants et ne nous gênent plus de leur bruit et de leur odeur, voilà qui est bien ! Comme une bonne instruction primaire suffit à réaliser ces divers progrès, il est temps de débarrasser enfin le cerveau des jeunes gens d'études, qu'ils font en maugréant, piteusement et sans réel profit. Tel est le mot d'ordre des novateurs actuels. Ils ont des ancêtres, d'ailleurs, de l'esprit et du succès.

Pourtant les lettres anciennes ne forment pas seu-

lement le goût : elles donnent encore à l'intelligence sa direction, à la vie individuelle force et lumière. Voilà, du moins, ce qu'on a cru longtemps. En elles, on ne le conteste guère, les nations ont un patrimoine, que le temps n'entame point et dont le pur éclat fait pâlir la gloire même des armes.

Un Platon, en effet, un Virgile, une Sévigné, un Montesquieu ont jeté sur leur pays au moins autant d'illustration que les premiers d'entre les hommes de guerre. Et puis, en se transmettant la chanson, dont la mélodie délicieuse endort nos douleurs, l'artiste et le poète ne font-ils pas, en réalité, œuvre sociale ? On veut bien le reconnaître encore. Mais qu'est-ce que cela, dit-on, auprès de cette loi inexorable de la lutte et de la concurrence universelles qui vous forcent à vous spécialiser ?

La spécialisation et les spécialités font donc fureur dans tous les genres. Sous prétexte qu'on ne peut bien savoir qu'un petit nombre de choses, on veut que, de très bonne heure, chacun se spécialise. A celui-ci, la politique, à celui-là les arts ; l'un sera navigateur, un autre ingénieur, un autre industriel. Vite, qu'on apprenne à chacun ce qui doit directement lui servir. Faire autrement, c'est perdre un temps précieux ; est-ce qu'on a besoin d'avoir traduit Démosthènes pour construire un canal ou un pont ? L'histoire n'est d'aucun secours à l'usinier qui lutte contre l'étranger, et ce n'est vraiment pas la peine de faire admirer, de force la *Milonienne* ou les *Oraisons funèbres* à qui veut tenter fortune au Congo. Une éducation rationnelle doit armer chacun d'un

outillage approprié ; le reste n'est, en définitive, que pure bagatelle.

C'est ce qu'on a tenté sous vingt formes diverses depuis trente ans : enseignement spécial, enseignement moderne, substitution des langues vivantes aux langues anciennes. Les études classiques en ont été affaiblies : on ne voit pas bien ce que l'influence matérielle, intérieure ou extérieure, du pays y a gagné. Il paraît bien, au contraire, que pour faire un mécanicien habile et un agriculteur avisé, il ne suffit pas absolument de saturer de mathématiques ou de chimie des intelligences de vingt ans. On aura beau faire, chacun sent, en y réfléchissant, que, pour soutenir un homme dans la lutte, il faut plus que des connaissances techniques, et si tant vaut l'homme tant vaut la terre, l'expérience universelle démontre que les aptitudes spéciales les plus développées demeurent stériles, en définitive, si l'ouvrier vaut moins que l'outil mis en sa main.

« Tous ceux, dit M. Alfred Fouillée, qui s'occupent d'enseignement, déplorent le rétrécissement de l'intelligence, l'espèce d'égoïsme intellectuel et d'individualisme moral produit par l'envahissement des spécialités. Ceux qui n'ont point fait d'études philosophiques dédaignent les idées générales, les principes. En réalité, ils acceptent parmi les idées courantes, celles qui répondent le mieux à leurs préjugés individuels, et ils les érigent en principes. De là, une sorte d'anarchie théorique, qui se traduit inévitablement en anarchie morale, avant-goût de l'anarchie sociale. »

On ne saurait mieux dire et il ne faut pas chercher ailleurs le secret de cette crédulité étrange, qui se rencontre parfois mêlée à une ignorance ou à un scepticisme non moins inexplicables. Dans ce chaos, soi-disant scientifique, où l'esprit n'a ni flambeau ni boussole, il n'est guère surprenant, en effet, qu'il trébuche, s'agite et retombe sur lui-même, comme épuisé par des efforts vains. C'est que posséder nombre de connaissances plus ou moins démontrées, ce n'est pas toujours savoir : souvent même, ce n'est pas être capable d'apprendre et de connaître.

A l'école de Droit, on en fait chaque jour l'expérience.

Voyez, en effet, ceux qu'on appelle les *Capacitaires :* ils se préparent à des fonctions d'un ordre surtout pratique ; on ne leur demande donc que des connaissances de même ordre. Or, comme presque tous ces jeunes gens n'ont point fait d'études libérales, il arrive que les notions fondamentales d'obligation, et de contrat, restent, presque pour tous, ou confuses ou ignorées. A la rigueur, ils reproduisent, le jour de l'examen venu, un texte exact de procédure ; mais ne leur demandez pas de raisonner ce qu'ils répètent après l'avoir appris. Quel qu'ait été le talent du maître, quelque méthode qu'il ait employée, les idées premières échappent à leurs intelligences insuffisamment disciplinées. Ils ressemblent à ces terres molles et saturées de matières étrangères; le grain de froment y pourrit, au lieu d'y germer comme il le fait dans nos plaines baignées d'air et de soleil.

Or, ce que l'école de Droit démontre est facile à

reconnaître ailleurs, à l'armée, dans l'industrie, partout en un mot. Est-ce qu'en effet partout on ne reconnaît pas, du premier coup, à son langage, à son maintien, aux moindres riens, l'homme à l'intelligence cultivée, *liberalibus artibus mens dedita,* comme disait Cicéron, *l'honnête homme,* comme on disait au XVII[e] siècle ?

Or, est-ce que cet homme-là n'est pas une force, un capital, qu'une démocratie ne peut dédaigner ? Et comme cet homme ne s'est jamais formé qu'à l'école des maîtres de la pensée humaine, la démonstration pourrait sembler parfaite déjà : les belles-lettres enrichissent et fortifient les démocraties. Mais il faut aller plus avant et, du même point de vue encore, rechercher comment le domaine intellectuel et la vigueur morale d'une démocratie ne peuvent que gagner au commerce des lettres classiques.

La richesse métallique, la puissance militaire même ne sont pas tout pour un peuple. On a vu des nations, je ne dis pas qu'on en voit encore aujourd'hui, qui avec tout cela ont fait assez piteuse figure, gagné des provinces, peut-être, mais compromis ou perdu leur honneur. Il est un patrimoine plus noble, que les générations, depuis le lever de l'histoire, se plaisent à accroître, chacun selon son génie propre. Pour la Grèce, ce furent l'art et la beauté ; pour Rome, la justice et le droit. Héritière de l'une et de l'autre, la France des trois derniers siècles les a imitées et dépassées quelquefois. D'Aristophane à Polybe, de Platon à Bossuet, de Tacite à Pascal, de Cicéron à Voltaire, tous, partisans ou adversaires de

la démocratie, nous avons reçu et nous nous remettons cet ensemble d'idées premières qui sont le lien commun des âmes, et auxquelles le bon sens de la France semblait avoir donné une expression définitive dans la clarté et la mesure.

Or un bien ne se conserve pas autrement qu'il ne s'acquiert. Si donc la démocratie moderne entendait répudier cet héritage, fruit des mêmes épargnes accumulées durant des siècles, si elle se désintéressait du culte des lettres, pour ne tenir compte que de ses machines, de son or et de ses inventions, j'oserais lui prédire une banqueroute inévitable, en dépit de sa prospérité éblouissante. Elle ne ferait que reproduire un phénomène dix fois démontré par l'histoire du Bas-Empire et des Républiques d'Italie.

Au surplus, les grands pays qui nous avoisinent, on l'a trop peu remarqué, peut-être, n'ont garde de tenter une si hasardeuse expérience. Les vieilles méthodes d'enseignement y sont toujours en honneur, et les lettres anciennes, la base de l'éducation nationale. Ne sait-on pas que les éditions de Leipzig ont, peu à peu, détrôné presque toutes les nôtres, dans les deux mondes? que maintenant, comme au temps de la jeunesse de M Gladstone, on apprend le latin à Oxford, aussi bien que dans les gymnases allemands et à Upsal. Il n'est pas jusqu'à la gymnastique qui ne s'y fasse à la manière des anciens, *exercitationes faciles et breves, quæ corpus sine modo laxent et tempori parcant,* (ceci est de Sénèque) et non à la mode française, qui, par une réaction dont nous sommes coutumiers, est en train de donner aux

sports, si longtemps dédaignés, une importance excessive.

Or, on comprendrait que l'Angleterre et les pays du même genre fissent à la rigueur assez peu de cas de la haute culture intellectuelle. Ils ont, pour assurer leur éclat et leur durée, une aristocratie terrienne puissante et des institutions d'une immobilité qui défie le temps. Dans une démocratie rien de pareil : les individus sans doute y peuvent prétendre à tout, mais ils y sont isolés ; les pouvoirs sont électifs et les changements brusques, comme le vent d'automne.

Si donc la démocratie suspecte le culte désintéressé des belles-lettres, quels penseurs aurait-elle à montrer ? Conservera-t-elle même le noble souci et le labeur austère de la pensée ? Et pourtant, quand la base s'élargit, il faut que le sommet s'élève. Et lorsque l'or, l'intrigue et la spéculation augmentent, chaque jour, leur puissance, il faut qu'ils trouvent un contrepoids dans la fierté solitaire de l'écrivain, dont l'ironie dédaigneuse nous venge des agioteurs et des quémandeurs vulgaires.

Autrement, ce qu'on peut appeler le crédit intellectuel du pays décline, sa langue s'appauvrit des emprunts mêmes qu'elle fait à cette sorte d'idiome international, qui méconnaît la tradition antique et fausse le génie particulier de chaque pays.

N'est-ce pas là ce dont nous sommes menacés, en France, où notre langue, si limpide et si probe, commence à trop admettre ces formes étrangères, obscures seulement, alors qu'elles semblent profondes et originales ? Notre langue pourra, sans doute,

résister longtemps; mais qui ne voit pourtant combien elle a peu gagné à cette invasion étrangère? Où sont, en effet, aux derniers jours de ce siècle qui va finir, les œuvres de nos plus hardis et de nos plus fins novateurs, qui puissent être mises en parallèle avec celles de Châteaubriand, de Cousin, d'Augustin Thierry, ou seulement de ces ciseleurs incomparables qui s'appelèrent Mérimée et Renan? Je le veux, notre langue est devenue encore plus alerte; mais par quoi a-t-elle remplacé le nerf et l'harmonie qu'elle tient des lettres latines? Et ne trouvons-nous pas déjà chez ceux mêmes qui mènent la marche en avant, des alternatives de découragement et de faiblesse assez mal dissimulées? Témoignage manifeste de l'impuissance de réformes radicales, que le talent tout seul n'a jamais fait aboutir, comme si les audaces de l'écrivain avaient pour premier châtiment la lassitude et le scepticisme, qui le diminuent en le trahissant.

Si, du domaine de la pensée, je passe à cet autre ensemble de règles et d'idées, qui constituent le patrimoine moral d'une nation, je trouve que le culte de l'antiquité classique est nécessaire surtout aux démocraties modernes.

Comment, en effet, une démocratie répudierait-elle des maîtres comme Horace, le plus voltairien des Romains, comme Plutarque, le plus séduisant interprète de la morale purement humaine, comme Tacite, dans lequel de tout temps peuples et individus ont appris les rudiments de la liberté?

Que Pascal et Bossuet puissent être soupçonnés

de conduire à l'intolérance et à l'absolutisme, on le comprend; mais Cicéron et Tite-Live peuvent-ils être accusés de fanatisme ? Et n'est-ce pas le divin Platon qui a marqué, dans un langage immortel, les règles de la philosophie la plus sévère et la plus douce qui fut jamais ? Notre Montaigne n'a eu garde de renier de tels maîtres et, depuis la Renaissance, il n'est pas une œuvre ni une institution durables qui ne se soient, en France, inspirées de cette vertu, qui ne va point à l'héroïsme, il est vrai, mais qui, du moins, perpétue le sentiment de l'honneur.

En fait d'épicuréisme, délicat et raffiné, les anciens sont encore nos maîtres; lisez plutôt Catulle et tant d'autres; maîtres que je ne propose certes pas à une admiration sans réserve; mais leur épicuréisme n'est pas exempt d'un certain mépris de la mort et de je ne sais quelle grandeur qui en fait oublier parfois le grossier sensualisme. Et s'il faut, au contraire, élever les esprits au-dessus des vicissitudes et des revers de la fortune, si l'initiative individuelle doit être soutenue au milieu de rivalités sans trêve, entendez les stoïciens dire avec leur froid dédain :

Et honores et injuriæ vulgi in promiscuo habenda : nec his dolendum, nec illis gaudendum.

« Les faveurs et les injustices de la foule se valent : insensé qui se réjouit des unes et s'afflige des autres. » Voilà peut-être ce qu'il n'est pas inutile de rappeler aux hommes d'État du temps présent.

Écarter systématiquement ces leçons et ces spectacles des générations qui naissent, qui grandissent pour la vie publique, c'est donc priver le pays de

forces vives, qu'on ne dissipe jamais impunément. Et on se risquerait à le faire, au moment où, dans l'un et l'autre monde, les appétits vulgaires deviennent de plus en plus impérieux : où la virilité recule devant des arrangements et des capitulations équivoques ; où, plus que jamais, peut-être, il est besoin de soutenir de toute manière l'énergie du citoyen. Il y aurait là, ce me semble, plus qu'une chimère ; il y aurait presque un coup droit à l'avenir et au bon renom de la patrie.

Chose étonnante, la dernière levée de boucliers contre la vieille culture classique a coïncidé avec l'apparition, en Italie, d'une nouvelle revue, *Vox Urbis*, dont le programme, passablement fier, n'est autre que la restauration par la langue latine, dans le monde des esprits, de la célèbre *Pax romana*. Vraiment, ces descendants de Virgile et de César ont grand air à rappeler que leur langue a conquis et pacifié le monde autrefois : *Terram imposito jure edomuit, temperavit æquitate*. Ce qu'elle a fait, ajoutent-ils, elle peut le faire encore. Qu'adviendra-t-il de leur essai ? je l'ignore ; mais ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que toute atteinte portée à l'influence de l'enseignement classique, correspondra, chez nous, à un affaiblissement de la faculté de penser, à un triomphe de plus de l'égoïsme individuel. Que les méthodes et les programmes soient à modifier, c'est autre chose. Mais quand on veut tout remplacer par le billet de banque et mesurer au poids de son or la grandeur d'un peuple, on n'améliore pas ; on enrichit le pays pour un temps, peut-

être, mais, en définitive, qu'on l'ignore ou qu'on s'en joue, on aide à sa décadence.

Et c'est parce que les novateurs sont de la maison et qu'ils sont applaudis, qu'il m'a paru qu'on devait, ici même, protester contre leurs tentatives, leur esprit et leur succès. Notre compagnie fait ainsi acte de fidélité à ses propres traditions. C'est la destinée apparemment des quelques institutions fondamentales dont vit l'humanité, que d'être sans cesse attaquées, jamais détruites. Ainsi en est-il de la famille et de la propriété : la culture des lettres classiques, n'en doutons pas, aura le même sort puisqu'elle a le même honneur.

II.

A des besoins nouveaux il faut une éducation nouvelle : de là est né dans notre pays l'enseignement secondaire moderne. M. Duruy tenta de l'établir, il y a trente-cinq ans, sous le titre d'enseignement secondaire spécial. Ce dernier, malgré le talent hors de pair de son créateur, n'a point prospéré. Jusqu'à présent, le sort de l'enseignement moderne ne semble guère plus heureux. Patience, me dit l'un, cet enseignement est à son début. — S'il ne réussit guère, c'est qu'il n'est pas organisé, dit un autre. Cependant on réglemente. partout on enquête et l'on discute. Parfois le courant paraît irrésistible ; un autre jour, on constate qu'il y a 182.000 élèves de l'enseignement classique, contre 18,000 de l'enseignement moderne, dont 1,300 seulement reçoivent

une instruction commerciale et industrielle. De sorte qu'après maints tâtonnements, malgré la vogue qui, dans notre pays, s'attache aux nouveautés, malgré faveurs, bourses, équivalences, il faut bien convenir, en définitive, que la réussite n'apparaît encore que dans une perspective quelque peu lointaine et vaporeuse.

Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? L'enseignement moderne prendra-t-il racine dans notre vieux pays de France, comme on l'entend dire chaque jour de tous côtés ? Peut-il répondre à ce qu'en attendent des esprits résolus et d'éminents penseurs ? Est-il de taille à nous fournir des ingénieurs hardis, des colonisateurs, des hommes surtout ? La raison et la justice commandent-elles qu'on l'assimile à l'enseignement traditionnel qui nous fut donné au collège ? Je vous convie à examiner tout cela un instant, sans parti pris, avec le simple bon sens et cet esprit de critique qui consiste, non point à exalter ses amis et à se complaire dans son propre sentiment, mais à juger sainement ce qu'on n'aime pas.

Une des premières difficultés du problème vient de ce qu'on se fait, le plus souvent, une idée inexacte du rôle de l'enseignement secondaire et de ce qu'on en doit attendre pour la formation de l'intelligence.

On discerne généralement assez bien ce qu'est l'instruction primaire, son cadre et son objet. De même on se rend compte, plus ou moins aisément, de la carrière où se développe l'enseignement supérieur : on voit où l'un et l'autre enseignement aboutit, là, à faire un laboureur, un menuisier ou un petit

commerçant ; ici, un médecin ou bien un avocat. Mais l'enseignement du grec et du latin, où mène-t-il ? demande-t-on fréquemment. Voici un bachelier de dix-huit ans : de quoi est-il capable et que lui a servi d'étudier durant sept à huit ans Homère, Cicéron et Virgile ? Tout l'effort dépensé par lui et par ses maîtres semble stérile. Si notre jeune bachelier appartient à une famille riche, il n'y a que demi-mal. S'il est fils d'ouvrier, boursier de l'État ou du département, il est incapable de gagner sa vie. Votre enseignement libéral a préparé un déclassé et, en ouvrant, par votre bourse, à cet enfant de douze ans la porte du lycée ou du collège, au lieu de lui faire apprendre le commerce ou bien un art mécanique, vous avez rendu à lui-même et au pays un déplorable service ; car les 3 millions 300,000 francs consacrés aux bourses, en 1898, auraient pu trouver un meilleur emploi.

On croirait tout d'abord l'objection sans réponse, mais elle n'est que spécieuse. En effet, tout enseignement donné à l'école n'est en réalité qu'un moyen d'exercer l'intelligence et de la préparer aux applications pratiques qui doivent suivre et que l'école ne comporte pas. Toute intelligence d'homme a essentiellement besoin d'éducation ; or la théorie est la base nécessaire de toute éducation, quels qu'en soient la force et le degré ; de même qu'il faut ouvrir le sol, le labourer plus ou moins profondément, avant d'y jeter le grain d'où sortira la moisson.

A l'école primaire, on apprend à coudre aux jeunes filles et l'on fait bien ; mais est-ce qu'au sortir de

l'école la jeune fille, même munie du certificat ou du brevet, est capable de faire un vêtement à son père ou à son frère ? Non, à coup sûr, et un apprentissage plus ou moins long est nécessaire.

En est-il autrement du licencié ou du docteur en droit ? qui le voudrait prétendre ? et ne s'en est-il pas trouvé parmi nous qui, docteurs, et même lauréats du prix Demolombe, ont été fort embarrassés pour rédiger leurs premières conclusions et plus encore pour dicter une citation en justice de paix ?

La règle est la même partout : au sortir de l'école polytechnique, on va à l'école d'Application de Fontainebleau ou à l'école des Mines ; pour avoir un bon substitut, on commence par nommer le candidat juge suppléant, poste inamovible qui serait un non-sens à 25 ans, si ce n'était un noviciat et si ce noviciat n'était en toute carrière une épreuve inévitable.

La condition de l'enseignement secondaire n'a donc rien d'anormal à ce point de vue ; car cet enseignement, tel que plus de deux siècles l'ont fait en France et dans presque toute l'Europe, a pour unique objet la culture de l'esprit. Que les familles le recherchent pour garder dans la société le premier rang, ou, au contraire, ce qui est le cas le plus fréquent, qu'on le demande comme une préparation aux carrières libérales, il est, de sa nature, désintéressé. C'est un commerce avec les plus grands penseurs de l'humanité ; y chercher fortune, c'est le rabaisser : on n'y gagne que le plaisir de l'esprit, avec du caractère et du goût, ce qui, après tout, vaut déjà quelque chose.

Mais on m'arrête et, nous avons assez, me dit-on, de demi-littérateurs et de poètes médiocres. L'état présent du monde économique veut plus et mieux. Or, seul, l'enseignement secondaire moderne met aux mains des jeunes générations l'outil nécessaire, au lieu de leur faire perdre sept ou huit ans à apprendre mal du latin et de la philosophie qui ne leur servent de rien et qu'ils oublient aussitôt.

Cet outil, répondrai-je, existe depuis longtemps et il n'était nul besoin, pour l'obtenir, de bouleverser l'enseignement classique. Est-ce qu'en effet l'enseignement primaire dit supérieur n'offre pas un ensemble assez complet? Qu'on prenne les programmes et les matières de cet enseignement, qu'on les fasse apprendre sérieusement, j'ose affirmer qu'il y en a suffisamment pour l'objet qu'on a en vue.

Il ne convient pas d'entrer ici dans des détails ; mais les règlements tous seuls mettent cette vérité en lumière : à ce point que plus d'un maître de l'enseignement moderne demeure d'accord que l'enseignement primaire, tel que nous l'avons développé depuis vingt ans, répond, en réalité, à toutes les exigences qui se dressent devant les carrières industrielles.

Apprenez-vous à vos élèves à parler l'allemand et l'anglais ? demandais-je récemment à l'un de ces maîtres. Cela m'est impossible, me répondit-il tristement : le temps me manque, il y a trop à faire en mathématiques, en littérature, en philosophie, en économie politique, et l'on est, en effet, surpris de l'étrange accumulation des matières et des études

dans les diverses classes de l'enseignement moderne! Au demeurant, si l'on excepte la proscription absolue du latin et du grec, on y retrouve, en effet, le même entassement d'auteurs et de sujets, les mêmes notions superficielles et disparates qu'ailleurs, et l'on voit bien qu'on a oublié que l'âme n'est pas un vase qu'il faut remplir, mais une force qu'il faut discipliner.

Quelle inconséquence ! D'une part, on se plaint de l'inutilité de la vieille éducation classique et, d'autre part, on invente, à côté d'elle, un enseignement prétendu pratique, qui doit l'égaler et peut-être le remplacer, apparemment par une méthode rationnelle. Or, en France, on a aimé de tout temps les situations claires et franches. On comprend un enseignement simple, d'ordre commercial, financier, économique, en face de l'éducation qui a pour base les lettres classiques. Mais encore faudrait-il que cet enseignement eût la réalité et le courage du caractère qu'on lui assigne. Tel est le mérite de l'enseignement primaire et ce mérite est un honneur. Si l'enseignement moderne ne répond pas à cette nécessité pratique, qui est sa raison d'être, l'on est en droit de conclure qu'entre l'enseignement primaire et le vieil enseignement classique, il ne constitue qu'une innovation hasardeuse, une flatterie et un gage donnés à la mode qui passe ; car, ou il n'ajoute rien à ce qui existait déjà, et il est inutile ; ou bien il ne fait que copier et accentuer les défauts du vieil enseignement classique, et alors il est dangereux.

Voulez-vous que le défaut d'organisation en soit seul la cause ? J'y consens et je vais supposer à pré-

sent un programme d'enseignement moderne aussi parfait qu'on voudra. Ma conclusion ne change pas : ou inutile, ou dangereux, voilà le dilemme où je me permets d'enfermer la réforme. Alors il faut la supprimer ! Certainement. Pure folie, ou pur jeu d'esprit que cette gageure, me répond-on. Est-ce qu'on fait remonter les fleuves vers leur source ? et prétendez-vous donc ne tenir aucun compte de ce mouvement formidable et à peu près universel qui, de toutes parts, pousse les assemblées, les conseils, les universitaires eux-mêmes à développer, à favoriser l'enseignement moderne ?

Oubliez-vous donc qu'il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que M. de Voltaire, c'est tout le monde. Non certes, et surtout je n'oublie point que je ne suis pas M. de Voltaire. Ce qui est, d'ailleurs, a toujours quelque raison d'être, il faut le reconnaître. La faveur dont jouit le nouvel enseignement répond donc à quelque cause grave qui doit nous tenir en éveil ; mais il ne s'en suit point qu'il faille céder à l'entraînement du jour : plus d'une fois, il s'est trouvé qu'y résister a été œuvre saine et sage. Par exemple, le Code civil et le Concordat, les deux actes les plus grands du commencement de ce siècle et, peut-être, du siècle entier, furent une réaction contre un passé récent, admiré et regardé par beaucoup comme désormais inattaquable. Or, proposer respectueusement aux défenseurs de l'enseignement moderne d'imiter ceux qui, après avoir voté la Constitution civile du clergé et la loi du 17 nivôse an II, adoptèrent le Concordat et le Code civil, ne serait

pas, sans doute, s'exposer à leur déplaire; car l'exemple ne serait ni sans profit, ni sans gloire.

Par conséquent, le point vraiment important du débat, c'est de rechercher d'où vient la faveur, plus ou moins de surface, qui environne l'enseignement moderne, et si de cet enseignement doit sortir, au moins pour partie, comme on l'affirme, la rénovation des études à l'avenir.

Si je ne m'abuse, l'enseignement moderne est la résultante de deux faits, l'un et l'autre indéniables : l'affaiblissement des études classiques et, d'autre part, les aspirations de la démocratie contemporaine.

L'affaiblissement des études anciennes n'est que trop réel depuis trente ans. On le constate, on le déplore, et néanmoins, peu à peu, l'on s'y résigne. A quoi bon défendre le grec et le latin, puisque presque personne n'en sait plus, puisqu'à vrai dire, on n'en apprend presque plus? Mais si les études ont faibli, il faut, au contraire, les relever et ne pas les abaisser de plus fort! Quand la maison menace ruine, on la consolide, au lieu de la jeter soi-même par terre. Voilà, ce semble, ce que commande la raison. Et pourquoi cet abandon du latin, cet oubli du grec? A qui la faute si les vieilles méthodes, lentes et sûres, si ces travaux tout à fait terre à terre, il est vrai, mais singulièrement utiles des thèmes, des vers latins, des versions dictées, expliquées mot à mot, corrigées, rapportées, ont disparu pour faire place à des procédés tout autres? Le dévouement des professeurs n'a pas changé, leur savoir est même

plus étendu qu'autrefois. Et, d'un autre côté, nous sommes la génération qui a suivi celle de Saint-Marc-Girardin, Prévost-Paradol, Beulé, Renan et Jules Simon, des latinistes pourtant, et des écrivains à coup sûr. L'esprit français ne peut pas avoir été tout à coup frappé d'impuissance : qui donc est responsable de cette réelle décadence ?

Au premier chef, le remaniement incessant des programmes. leur extension démesurée. La faiblesse des familles, un régime défectueux des examens ont fait le reste.

Or, on peut, apparemment, remédier au mal, et, de lui-même, à n'en pas douter, l'enseignement du grec et du latin reprendra bientôt crédit et éclat.

Les programmes, un spirituel discours à l'Académie française nous a fait confidence sur la manière dont on les compose, et tout le monde convient qu'ils devraient être considérablement réduits. Qu'on les restreigne donc : la mesure n'aura que des approbateurs, et, pour assurer à cette mesure le bienfait nécessaire de l'expérience, qu'on écrive dans la charte constitutionnelle de l'enseignement que nul n'y pourra ajouter une ligne avant vingt-cinq ans.

Voyez, par exemple, de quoi se compose l'enseignement primaire, qui doit être donné aux petits paysans et aux filles d'ouvriers : je cite l'article 1er de la loi du 28 mars 1882 :

L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et civique ; la lecture et l'écriture ; la langue et les éléments de la littérature française ; la géographie, particulièrement celle de la France ; l'his-

toire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique; les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers; les éléments du dessin, du modelage et de la musique; la gymnastique; pour les garçons, les exercices militaires; pour les filles, les travaux à l'aiguille.

Tout est à l'avenant dans tous les ordres d'enseignement, et telle est la surcharge des programmes sans exception qu'on est tenté de se demander, à ce propos, si nous sommes en train de perdre, en France, ce bon sens exquis, ce juste sentiment de la mesure qui, si longtemps, ont été comme la caractéristique de notre tempérament et de notre pays.

En face de ces programmes enflés outre mesure, l'indolence naturelle des élèves et la faiblesse des parents jettent chaque jour feu et flamme. On a trop à étudier, donc on n'étudiera presque plus rien. Un excès a inévitablement amené l'excès contraire. Il aurait fallu doubler les jours de classes : on a multiplié les congés, tellement qu'on a pu compter, dans une seule année, 197 jours de repos, et vous demandez après cela que les jeunes gens fassent des études sérieuses. De bonne foi, est-ce possible et ne touchons-nous pas là le vif de la plaie ?

A ces études ainsi organisées on donne pour couronnement l'épreuve que nous savons. Le baccalauréat, comme la question des programmes, mériterait

une étude approfondie; si vous le voulez bien, nous la tenterons quelque jour, car il s'agit bien des intérêts essentiels de l'avenir et de la liberté dans notre pays. Tous nous les avons à cœur et nous sommes bien ici un peu pour nous en entretenir. Effleurer même ces difficiles sujets, je ne le veux point en ce moment; laissez-moi, toutefois, je vous prie, suggérer à vos esprits une seule remarque : serait-il hors de propos d'admettre, pour le jugement du futur bachelier, ce qui est de règle au Palais, où le juge ne prononce que s'il a assisté à toutes les audiences de la cause ? C'est encore un académicien, un universitaire émérite, qui nous a peint avec sa fine ironie, ces bureaux de douane intellectuelle, où le candidat passe successivement, déclarant ce qu'il porte avec lui de connaissances sur l'âme, l'électricité, Bonaparte et les pays d'outre-mer. La critique pourrait bien être aussi peu erronée qu'elle est peu charitable : elle perdrait beaucoup de son poids, ce semble, si l'examen du baccalauréat, de même que tout autre examen, du reste, était un jugement prononcé par une cour de justice, demeurée, comme disaient nos pères, durant toute l'instruction et les débats, solennellement garnie ? Ce serait difficile, long, fatigant; j'accorde tout ce qu'on voudra; mais j'ose penser que dix ans de cette nouvelle jurisprudence produiraient quelques résultats. Le justiciable y gagnerait; car le hasard y perdrait tout ce que le contrôle simultané et constant des juges réunis apporte d'autorité à l'arrêt.

Mais tout ceci n'est qu'indiqué et comporterait une

très longue étude. Je viens à la seconde cause qui a conduit à l'enseignement moderne :

Notre démocratie a des aspirations impérieuses et parfois contraires. Elle veut pour ses fils des diplômes et cependant elle voit clairement les difficultés de la lutte présente entre les divers peuples de l'un et de l'autre monde. Jamais la concurrence n'a été plus vive ; jamais il n'a fallu déployer plus de ressources et plus d'énergie pour conquérir l'influence et la fortune.

Or, on a cru que l'enseignement moderne répondrait à ce double besoin. Le diplôme obtenu flattera la vanité ; plus d'infériorité résultant de la diversité des études : cette sorte d'aristocratie qui consiste à fréquenter chez Platon, Horace et Pascal, aura disparu comme les autres ; l'inégalité des diplômes n'étant au fond qu'un dernier préjugé qui ne résiste point à un libre examen.

Comme si, d'ailleurs, ajoute-t-on, l'étude des sciences et des langues vivantes n'était pas tout aussi capable de former l'esprit que l'étude des langues anciennes. Comme si Shakespeare et Gœthe n'étaient pas, pour le génie, au moins les égaux de Sophocle et de Virgile.

Il ne s'agit point, certes, de réserver aux seuls génies de l'antiquité une admiration exclusive et de commande. Loin de là, et s'il n'était question que d'admirer il faudrait, à l'exemple du poète ancien, qui fut un de ceux-là, mettre sur le même rang tous ces hommes, poètes, orateurs, artistes, astronomes, honneur de l'humanité, qui, depuis Homère jusqu'à

Cuvier et à Pasteur, se sont transmis le flambeau divin de la vérité : *Cursores vitai lampada tradunt.*

Mais il faut voir si pour la discipline de l'esprit les anciens ne sont point restés les vrais maîtres, si leur école peut être fermée ou à peu près, sans détriment pour l'activité individuelle, si ce n'est pas plutôt aux démocraties surtout, portées qu'elles sont vers l'utilitarisme, qu'il faut rappeler sans cesse le souci de l'idéal, en donnant à l'enseignement classique le premier rang, le seul qui lui convient : de même qu'en toute société organisée on met en tête le magistrat et le soldat, quoique les professions les plus humbles puissent être très honorablement exercées. Mais partout, sans hiérarchie il n'y a ni stabilité ni progrès. Et la hiérarchie ne s'établit et ne se bouleverse pas en un jour.

Or, en notre siècle, les progrès de la science ont dépassé tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, et, pourtant, J.-B. Dumas disait justement, le 28 décembre 1874, à l'Académie des Sciences, dans l'éloge d'Auguste de la Rive :

« Nous expliquons la marche des astres avec plus de sûreté qu'Homère ; nous n'avons rien ajouté à la connaissance des passions humaines, dont il a fait une peinture si profonde ;

Nos idées sur la chaleur sont plus sûres que celles d'Eschyle ; elles n'ont rien changé aux protestations contre la tyrannie, qu'il fait entendre par la voix de Prométhée enchaîné ;

Nous connaissons mieux que Virgile le rôle du cœur dans la circulation du sang ; mais nous n'avons

encore découvert aucun accent de tendresse ou de pitié qu'il ait ignoré » (1).

C'est qu'en effet les sciences ne sont que l'une des applications de l'esprit humain les plus hautes et les plus hardies, sans doute, mais pour former celui-ci, il faut tout d'abord l'étude des belles-lettres, c'est-à-dire l'étude de l'esprit humain lui-même.

Or, par un privilège incomparable, il fut donné aux anciens d'unir, dans l'observation de l'esprit, la lumière et la force, et de laisser une expression parfaite du fruit de leurs observations. Depuis, on a pu gagner en profondeur : nous n'avons point surpassé la mesure et l'harmonie de leurs productions. Ai-je besoin de rappeler l'Antigone de Sophocle, les épîtres d'Horace et le Songe de Scipion dans la République de Cicéron. Au fond et par la forme, est-ce que l'on ne trouve pas là l'aliment sain et substantiel dont on doit nourrir un esprit de quinze ans? Un poète vient, après beaucoup d'autres, de mettre Shakespeare sur notre théâtre; quelque talent, quelque hardiesse qu'il ait déployés, M. Jean Aicard n'a pas osé nous donner tout Othello, parce que, malgré son génie, Shakespeare ne peut être traduit tout entier, comme on traduit Euripide et même Aristophane. Où aurez-vous donc, je le demande, en dehors des anciens, une vue aussi nette du vrai, une plus fine analyse de la passion, une image plus fidèle de l'homme? J'entends l'homme qui demeure, alors que les empires disparaissent, l'homme que S. Augustin

(1) *J. off.*, 1er janvier 1875, p. 9.

et Bossuet, ces fils de l'antiquité classique, ont étudié, et dont Bersot, un juge non suspect à coup sûr, disait, il y a moins de vingt ans : « si nous ne comprenions plus cet homme-là, nous qui n'avons aucune des idées religieuses de Bossuet, nous serions atteints de la pire déchéance ».

Pour tenir une place dans l'industrie ou ailleurs, un spécialiste ne suffit pas, il faut un homme, c'est-à-dire une volonté qui ait de longtemps le sentiment de sa force et le dédain des succès faciles. On me demande pourquoi tant peiner à traduire une version de Tacite ou de Quintilien. Pourquoi? c'est qu'il faut donner au jeune homme l'habitude et l'attrait de la difficulté à vaincre. Vous lui lirez en français le même passage, le récit de la mort d'Agrippine : *Noctem sideribus illustrem et placido mari quietam quasi ad convincendum scelus Dii præbuere.* Vous ne lui donnerez qu'une idée incomplète de la beauté du récit : c'est quelque chose, mais c'est peu; surtout, et voilà ce qui est grave, en lui ôtant l'occasion de lutter pour comprendre l'historien, vous lui aurez enlevé un moyen de développer son énergie, et diminué, au lieu de l'accroître, sa force de résistance pour l'avenir.

Que si l'on fait sur un auteur anglais ou allemand le même effort, on s'éloigne du but pratique à réaliser; autant valait alors ne pas innover et laisser les jeunes générations en tête-à-tête avec ces anciens, qui ne furent pas parfaits sans doute, mais de qui, quoiqu'on puisse dire, tous les grands peuples modernes ont hérité. Vraiment, est-ce que nous avons

gagné à déserter peu à peu leur compagnie? J'entends parler souvent d'expansion coloniale ; or, jadis on faisait son tour de France, et nous avons eu des gens qui, sans avoir été des spécialistes, ont augmenté et plus tard défendu nos colonies au siècle dernier. Après eux, l'expérience, autant que la réflexion, permet de prévoir que se fier simplement aux résultats d'études techniques, même excellentes, pour reculer la puissance économique de notre pays, c'est se bercer d'espérances irréalisables. Car, ou bien vous serez en face d'hommes de caractère, et ils auront bientôt fait d'acquérir les connaissances spéciales ; ou vous n'en aurez point, et la perfection de l'outil ne remédiera jamais au défaut de résolution et de virilité de l'ouvrier.

Ne disons rien, pour aujourd'hui, de la force que donne au dehors à tout pays une haute culture intellectuelle, encouragée dans son sein. Laissons de côté tous nos écrivains, depuis Châteaubriand jusqu'à Claude Bernard et Challemel-Lacour ; l'antiquité classique les a tous formés, sauf deux : Georges Sand et Louis Veuillot. Ne voyons que l'intérêt positif de notre démocratie contemporaine. Trouvez-vous que cette démocratie soit assez indépendante, assez fière, assez résolue pour lui laisser croire que le vieil enseignement de nos aïeux aura bientôt fait son temps et qu'en fin de compte, il peut être égalé à une étude superficielle de tout : littérature, philosophie, langues et mathématiques? Abaisser les anciennes barrières, qui arrêtaient au moins quelques fats opulents et bon nombre de paresseux, niveler

les difficultés en ne cessant de les amincir, est-ce faire une œuvre virile et libérale? Il y a trop de bacheliers, de candidats, de boursiers, soit; au lieu de céder devant cette marée montante de petits talents et d'ambitions de village, qu'on fasse donc comme le chef de la tribu antique : qu'on renvoie ceux qui sont incapables de marcher sans plier le genou, c'est-à-dire les non-valeurs, qu'aucun diplôme ne rendra utiles. Pour un temps on aura soulevé, peut-être, quelques colères; mais on aura remis chacun et chaque chose à sa place : ceux-ci à l'école primaire, où certes, je le dis sans hésiter, ils méritent honneur et respect; ceux-là au lycée, au collège, où. en étudiant Plutarque et Tite-Live, ils se prépareront à suivre le sillon, en dehors duquel, jusqu'ici, il n'y a eu pour les nations qu'une prospérité éphémère.

Ces souhaits paraîtront, peut-être, ou prétentieux ou naïfs : car ils sont légion ceux qui combattent maintenant dans l'autre camp, et une victoire complète est près de sourire à leur vaillance. Cela est vrai; mais nous avons connu en ce siècle même, des retours au moins aussi surprenants de l'opinion et des révolutions encore plus invraisemblables. Vous souvient-il du procès des Treize et de cette superbe apostrophe de Jules Favre : « Au surplus, la liberté est immortelle, et nous pouvons regarder avec confiance le nuage qui passe; le soleil n'en sera pas obscurci ». La cause de l'éducation nationale est de même ordre que la cause des libertés politiques. Sous l'effort de tentatives généreuses, grâce à l'ad-

mirable talent des réformateurs, l'antique suprématie de l'enseignement littéraire chancelle. Mais, patience! la France lui doit trop dans le passé, pour qu'elle ne le relève pas enfin, cet enseignement qui fait des hommes, pour que seulement elle se résigne à le laisser s'obscurcir.

PASCAL

L'HOMME

Mémoire inédit de feu M. Jacques DENIS (1).

Les derniers restes des libertés publiques de la France expiraient avec la Fronde; et l'une des forces qui devaient régner souverainement dans la seconde partie du XVIIe siècle, la puissance absolue de la royauté, ne trouvait plus d'obstacles devant elle. Mais l'autorité religieuse, qui devait s'allier avec elle pour achever l'œuvre d'unité et de servitude qui s'accomplissait de toutes parts, n'avait encore qu'une

(1) Nous sommes heureux de publier ici un travail inédit de notre regretté confrère, M. Jacques Denis. L'auteur n'y avait pas encore mis la dernière main, comme le prouvent quelques lacunes du manuscrit. — M. Dugas a bien voulu le revoir, et compléter certaines citations que M. Denis s'était contenté d'indiquer, en attendant la rédaction définitive. [Le Secrétaire, A. Gasté.]

prise médiocre sur l'opinion, malgré l'influence qu'avait exercée Saint-Cyran, malgré le renom que s'était déjà fait Arnauld, malgré la vigueur nouvelle que reprenaient les institutions religieuses. L'opinion publique était vivement éveillée, attirée de ce côté-là ; elle n'était pas encore conquise. Ce fut un laïque, égaré dans le Jansénisme, qui la captiva et qui imprima décidément au XVIIe siècle, dans l'ordre moral, le caractère théologique qui le distingue. La liberté de la pensée s'évanouit avec les franchises politiques, et son ajournement fut l'œuvre de l'une des raisons les plus hautes, de l'un des génies les plus libres qui aient illustré notre pays.

Le scepticisme, tel que nous l'avons exposé précédemment, n'était qu'un amusement ou un libertinage d'esprit. Il ne satisfaisait ni l'intelligence qui se sent faite pour connaître le vrai, ni l'âme qui est née pour l'aimer ; et quoi qu'en dise Montaigne, l'ignorance et l'incuriosité ne sont pas des oreillers si doux pour les têtes bien faites. On conçoit qu'après un long assujettissement la pensée aime à se jouer dans ses fantaisies et que, craignant de retomber sous le joug, elle ait du goût pour une philosophie qui lui permet de s'éprendre tour à tour pour le *pour* et le *contre*, et de voltiger d'idée en idée sans s'attacher à aucune. C'est le plaisir de l'émancipation ; mais ce plaisir passe vite et ne saurait remplir notre cœur et notre raison. On ne peut donc tenir que pour des esprits superficiels ceux qui voulaient s'arrêter à Montaigne et à Charron. La prétention de ne pencher ni d'un côté ni de l'autre, de demeurer en suspens et en équi-

libre entre les opinions contraires, n'est qu'une illusion dont on peut s'amuser un moment, mais qui serait l'anéantissement de toute pensée, si l'on devait y demeurer. Que le scepticisme ait une utilité momentanée, parce que pour critiquer les opinions humaines, il est besoin de les connaître toutes, je ne le nie pas; et c'est ainsi que le XVI[e] siècle,

Nullius addictus jurare in verba magistri (1),

avait recueilli pêle-mêle et sans choix tout l'héritage des connaissances antiques. Il restait à s'emparer de ce trésor amassé et transmis par les siècles, en séparant, autant que possible, la fausse monnaie de la bonne, et non seulement à s'emparer et à jouir de ce bien acquis par le travail d'autrui, mais encore à le renouveler et à l'accroître. La curiosité sceptique avait fait son œuvre; le vrai progrès était maintenant un dogmatisme nouveau. Descartes et Pascal le sentirent plus qu'aucun de leurs contemporains, et c'est ce qui fait en partie leur supériorité. L'un et l'autre, ils usèrent du doute autant et plus que Le Vayer, que Gui Patin, que Gabriel Naudé, que tous ces hommes *déniaisés,* comme ils s'en faisaient gloire, mais qui étaient plus des érudits que des penseurs. Ils en usèrent, l'un pour émanciper et séculariser la philosophie, à laquelle il rouvrit la carrière; l'autre, pour renouveler et retremper l'apologétique chrétienne

(1) Il jurait si l'on veut par tous les maîtres, mais cela même est n'en reconnaître aucun.



et le sens religieux ; d'ailleurs également dogmatiques et impérieux, celui-ci dans l'ordre de la foi, celui-là dans l'ordre des vérités naturelles, ils montrèrent qu'il y a une autre manière de se séparer du troupeau, que de mépriser ses opinions moutonnières; c'est de se mettre résolument à sa tête et de le conduire en l'entraînant après soi.

Pascal, sans doute, est le disciple fidèle de Jansénius et de Saint-Cyran ; mais il l'est avec une indépendance et une supériorité qui le placent au premier rang, je ne dis pas entre les disciples, mais entre les maîtres. Jansénius est le commentateur patient, sagace et systématique d'Augustin, savant assembleur de textes, mais sans invention, sans spontanéité, sans cette vive flamme du cœur et de l'esprit, qui s'emparent des doctrines anciennes pour les refondre en emblèmes nouveaux. Avec plus d'originalité, Saint-Cyran se contente d'être un directeur de conscience, plus puissant par sa parole et par son caractère que par ses écrits, par l'art de diriger un petit troupeau choisi, que par celui d'agiter et de remuer profondément les âmes : esprit fumeux qui n'a de temps en temps que des éclairs qui éblouissent et qui passent. Inférieur aux deux précédents, malgré le titre de *grand* que lui a décerné son siècle, Arnauld n'est qu'un avocat ou un docteur de Sorbonne. Pascal est le philosophe du Jansénisme. Il ne répète pas servilement saint Augustin, il invente pour son propre compte ce qu'Augustin a pensé ou aurait pu penser. Il ne défend pas le Jansénisme en avocat qui incidente sur des cas, mais en philosophe qui voit les

choses de haut ou dans leurs principes, ou en orateur qui, saisissant le capital d'une question, ne s'égare jamais en subtilités et en chicanes aussi inutiles que mesquines. Il ne dirige pas quelques âmes soumises et qui ne demandent, n'aspirent qu'à être de plus en plus réduites; il veut abattre et confondre les âmes les plus superbes et les plus rebelles; et s'il ne persuade pas, il étonne, il trouble; il sait se faire admirer et respecter, lui et la cause qu'il défend. Logicien intrépide et pressant, moraliste plein de pénétration, il mêle à la rigueur géométrique du raisonnement et à la finesse des observations, une véhémence et une fougue qui viennent de la foi la plus profonde et aussi de cette irritation sourde dont ne peut se défendre un esprit convaincu contre les adversaires de la vérité. Ce n'est point ici un théologien de profession, mais un homme qui a trouvé dans une doctrine théologique l'apaisement de ses doutes et de ses troubles intérieurs. Aussi y met-il plus que la force de sa pensée; il y met toute son âme; et cette âme est d'une véhémence et d'une profondeur extraordinaires.

Mais avant de critiquer et d'apprécier sommairement le philosophe, il est bon de dire un mot du polémiste; et comme jamais auteur n'a mis plus de sa personnalité dans ses écrits, on ne peut se dispenser de faire d'abord connaître l'homme.

Né à Clermont-Ferrand le 19 juin 1663, Blaise Pascal appartenait à une famille de robe très pieuse et très éclairée, mais, à ce qu'il semble, assez superstitieuse, comme on l'était volontiers en Auvergne,

même dans les hautes classes, à cette époque (1). Mme Périer (2) (Gilberte Pascal) a évité de nous dire dans sa notice biographique sur son frère, mais sa fille, Marguerite Périer, nous raconte tout au long, une chose « fort extraordinaire » qui arriva à Pascal, lorsqu'il n'avait qu'un an. Une femme, à qui ses parents faisaient souvent l'aumône et qui se trouvait être une sorcière, mécontente qu'Étienne Pascal refusât de solliciter un procès pour elle, jeta un sort au petit Blaise. L'enfant fut pris d'une maladie de langueur et dépérissait à vue d'œil. Le père menaçant la sorcière de la faire pendre, elle lui avoua tout, en ajoutant qu'elle « en était bien fâchée, mais que *le sort était à la mort* ». Seulement on pouvait le détourner sur un autre, par exemple sur un chat.

(1) Je n'en veux pour preuve que le récit de Fléchier (*Grands jours d'Auvergne,* éd. Hachette, p. 63).

[C'est l'histoire d'un président de l'élection de Brioude, accusé de magie. Un de ses valets déposait, devant l'Intendant, que son maître « lui avait donné des caractères qui le faisaient quelquefois élever de terre, lorsqu'il était à l'église, à la vue de tout le monde ». Heureusement pour ce président qu'il sut tromper la vigilance de ses gardes. « Il se jeta, nous dit Fléchier, dans des bois et des montagnes, où l'on le poursuit encore depuis trois jours ». — Voir aussi (p. 64) l'histoire du fermier, noueur d'aiguillettes, qui avait jeté un sort sur deux nouveaux mariés]. — A. G.

(2) Mme Périer connaissait pourtant l'anecdote, et même elle l'avait racontée dès 1661 au Ménil, c'est-à-dire un an à peine avant d'écrire la Biographie de son frère, comme on le voit par un court récit anonyme dans les *Lettres, mémoires et opuscules de Mme Périer,* p. 471-474.



Sans faire réflexion, remarque la vieille demoiselle janséniste, que, pour transporter le sort, il fallait faire une nouvelle invocation au démon, Étienne Pascal procura à la sorcière la victime demandée. L'opératrice avait de plus besoin d'un enfant qui lui cueillit neuf feuilles de trois espèces d'herbes, trois par espèce. Tout fut fait comme elle voulait, et, avec ces herbes, elle composa un cataplasme qu'on mit sur le ventre de l'enfant. Sur le midi, Étienne Pascal, revenant du Palais, trouva sa femme tout éplorée et son fils inanimé dans son berceau. En sortant désespéré, il rencontra la sorcière qui montait l'escalier de sa maison et lui donna un si formidable soufflet qu'il lui fit sauter le degré. Elle, se relevant, lui dit qu'elle voyait bien qu'il croyait son fils perdu, mais qu'elle avait oublié de lui dire qu'il paraîtrait mort jusqu'à minuit. Le petit Blaise se ranima en ce moment et fut bientôt guéri. On comprend que Mme Périer n'ait point donné place à cette anecdote dans la biographie de son frère, destinée à la première édition des Pensées. Elle eût craint, aussi bien qu'Arnauld et que Nicole, qu'un pareil conte ne fît mauvais effet sur le public. Mais nous sommes heureux que sa fille n'ait pas eu ce scrupule, parce qu'il est bon de savoir dans quel milieu Pascal a été élevé. Il en a certainement conservé quelque chose (1), ne fût-ce que sa facilité à croire au surnaturel.

(1) Je n'oserais dire toutefois qu'il crût aux sorciers et à la sorcellerie. Mais Étienne Pascal, tout savant qu'il était, y croyait. Gilberte et sans doute Jacqueline faisaient comme leur

Pascal laissait échapper dès son bas âge des marques d'une intelligence si extraordinaire que son père ne voulut confier son instruction à personne qu'à lui-même et que, sa femme étant venue à mourir, lorsque son fils n'avait encore que huit ans, il se consacra tout entier à cette éducation. Et certes, à ne considérer les choses que par un certain côté, le maître fut digne de l'élève. Mais pour dire franchement ce que je pense, je crois que cette institution domestique fut un malheur pour Pascal. A cette intelligence active, trop active même, il eût fallu un sage maître qui la tempérât et surtout qui se souvînt qu'elle était dans un corps et que ce corps avait lui-même besoin d'exercice et de développement. L'enfant était naturellement appliqué, méditatif, raisonneur ; autant qu'on en peut juger par les brèves indications de Mme Périer, on raisonnait beaucoup avec lui. Sous prétexte de le tenir toujours « au-dessus de son ouvrage », Étienne Pascal, au lieu de lui faire apprendre les langues tout bonnement, selon la vieille routine, ne lui fit commencer le latin qu'à douze ans ; et, en attendant, il lui faisait voir en général dans ses entretiens « ce que c'était que les langues ; il lui montrait comme on les avait réduites

père ; et plus d'un Port-Royaliste, à l'exemple de Du Fossé, ne comprenait pas qu'on en pût douter. Quant à la crédulité de Pascal à ce sujet, je ne crois pas que le § 23 de l'article XXIII, auquel Havet renvoie, soit péremptoire : « Il en est de même des prophéties, des miracles, des divinations par les songes, *des sortilèges*, etc. Car si, de tout cela, il n'y avait jamais eu rien de véritable, on n'en aurait jamais rien cru..... »

en grammaire sous certaines règles, etc. ». Je ne sais si cette idée générale était bien propre à « débrouiller l'esprit » à notre futur latiniste et à lui aplanir l'entrée du grec et du latin; mais je suis persuadé qu'avec une intelligence aussi ouverte et moins réfléchie que celle de Pascal, cette méthode aurait été le plus sûr moyen de la confondre et de la rebuter, la grammaire générale, quelque élémentaire qu'on la fasse, n'ayant de sens et n'en pouvant avoir que pour celui qui a la connaissance et l'usage de plusieurs langues particulières.

Étienne Pascal ne se bornait pas à préparer par des conversations son fils aux études latines et grecques. Il « lui parlait souvent des effets extraordinaires de la nature, comme de la poudre à canon et autres choses qui surprennent quand on les considère ». Savant en mathématiques, « il avait habitude avec les plus habiles gens en cette science qui venaient souvent chez lui », et qui s'y entretenaient de leur science favorite. Le petit Blaise n'était pas admis à ces savantes conversations et son père s'abstenait de parler mathématiques devant lui avec ses amis. Mais l'enfant était curieux; sans doute il écoutait aux portes; il attrapait quelques bribes des entretiens dont on l'excluait; et souvent il demandait à son père de lui apprendre la mathématique. Étienne Pascal « le lui refusait et lui promettait cela pour récompense » : excellent moyen de surexciter sans le vouloir cet esprit ardent et déjà trop éveillé. On refusait de lui apprendre la géométrie, il l'inventa. C'est du moins ce qu'on peut conclure du récit de

Mme Périer. Elle rapporte que, seul et sans s'aider d'aucun livre, « il poussa ses recherches si avant qu'il en vint jusqu'à la trente-deuxième proposition du premier livre d'Euclide ». Le fait est probablement mal rapporté, puisqu'il n'est pas nécessaire que ces trente-deux propositions aient été découvertes dans l'ordre logique où Euclide les a rangées; mais, pris en gros, il ne paraît pas douteux. Il est consigné pour la première fois, mais avec de graves variantes, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, écrites de 1657 à 1659 (1). Quoi qu'il en soit, le père, en surprenant son fils appliqué à je ne sais quel théorème et après s'être fait expliquer comment il était arrivé là, « fut épouvanté », nous dit Mme Périer. Il avait lieu d'être épouvanté en effet, mais dans un autre sens qu'il le fut. « Il fut épouvanté de la grandeur et de la puissance de ce génie »; il ne paraît pas l'avoir été de cette effroyable précocité qui pouvait lui tuer son fils. Sur le conseil de son ami M. Le Pailleur, il lui donna les *Éléments* d'Euclide à lire pendant ses récréations ; c'est déjà pendant ses récréations que Pascal, entre douze et treize ans, avait découvert, dit-on, les trente-deux premières propositions de la géométrie. Mais le corps, le corps! On le laissait, ce semble, de côté.

(1) Tallemant des Réaux ne tenait ce récit ni de Mme Périer, qui écrivit sa notice en 1662, ni de M. Périer dans sa préface au *Traité de l'équilibre des liqueurs*, en 1663. Il le tenait de quelque savant ami de la famille Pascal, peut-être de M. Lepailleur. Je cite textuellement l'historiette relative au président Pascal et à son fils.

Pascal fut dès lors admis dans l'espèce d'Académie des sciences qui tenait ses séances une fois par semaine chez le P. Mersenne, de l'Ordre des Minimes, et malgré son extrême jeunesse il en partageait assidûment et activement les travaux. A seize ans, il fit un traité des Coniques, qui passa pour un si grand effort d'esprit, qu'on disait que depuis Archimède « on n'avait rien vu de cette force » (1). Mme Périer a légèrement exagéré. Ce que Pascal publia en 1640 n'était pas un traité, mais une espèce de programme où il énonçait les différentes propositions qu'il se faisait fort de démontrer. Quant au traité complet des Coniques, qui n'a jamais été publié et qui est aujourd'hui perdu (2), il fut écrit un peu plus tard, comme on le voit par une lettre latine de 1654, dans laquelle Pascal promet de faire paraître plusieurs écrits, dont il donne les titres, et indique entre autres un traité complet des Coniques, « que j'ai conçu, dit-il, avant d'avoir l'âge de seize ans et que j'ai rédigé ensuite ». J'aurai encore plusieurs inexactitudes de Mme Périer à relever au sujet des travaux de son frère. Je me contente de revenir en ce moment à une conclusion que j'ai déjà fait pressentir plus

(1) *Muse historique* de Loret.

(2) Ce n'est pas du Traité complet des Coniques, qu'il ne connut jamais, mais du programme imprimé de 1640, que Descartes écrivit le 1er avril de cette année : « J'ai reçu aussi l'essai touchant les Coniques du fils de M. Pascal, et avant d'en avoir lu la moitié, j'ai jugé qu'il avait appris de M. Des Argues : ce qui m'a été confirmé incontinent par la confession qu'il en fait lui-même ». Le soupçon de Descartes était pourtant mal fondé.

d'une fois, c'est que l'éducation domestique qu'il reçut fut un malheur pour lui et qu'elle eut pour effet un développement prodigieux de l'intelligence, acheté par la ruine de sa santé. Mme Périer en convient elle-même dans un mot qu'elle laisse échapper en passant. Après avoir parlé avec admiration de l'excellente méthode de son père, comme du génie précoce et merveilleux de son frère, elle ajoute en bonne mère de famille qui a soigné des enfants et qui sait par le cœur comme par l'expérience les précautions que ces frêles créatures demandent : « Mon père prenait un plaisir tel qu'on le peut croire de ces grands progrès que mon frère faisait dans toutes les sciences ; mais il ne s'aperçut pas que les grandes et continuelles applications dans un âge si tendre pouvaient intéresser sa santé ; et, en effet, elle commença d'être altérée dès qu'il eut atteint l'âge de dix-huit ans ».

Voilà donc un jeune garçon de douze à treize ans admis et prenant part aux conférences d'une sorte d'académie libre où chacun apportait ses découvertes et ses projets de travaux, où on les discutait, où on critiquait ce qui venait des savants du dehors, français ou étrangers. « Il y tenait très bien sa place, dit Mme Périer, pour la production et pour l'examen ». C'était, à mon sens, un danger plutôt qu'un avantage et un honneur, que cette participation aux conférences de la compagnie Mersenne. Outre la présomption dont elle aurait pu remplir un si jeune

(1) *Pensées,* Havet, p. LXVII.

esprit, elle courait risque de l'énerver et de dessécher sa sève originale. Il paraît bien qu'elle ne fit qu'exercer et accroître sa netteté et sa précision naturelles. Mais elle eut un autre effet, et celui-là moins heureux : elle l'habitua à une circonspection excessive et, tranchons le mot, à une espèce de timidité scientifique, bien étrange dans un esprit si vigoureux (1).

(1) Ceci est parfaitement vu, et confirmé d'ailleurs par d'autres témoignages. Mais ce que M. Denis appelle *timidité*, d'autres l'appelleraient scrupuleuse rigueur. « Il aimait en tout la perfection, et c'est, nous dit sa sœur, *une des choses sur lesquellès il s'examinait le plus que la fantaisie de vouloir exceller en tout, comme se servir en toutes choses des meilleurs ouvriers et autres choses semblables* ». (Prévost-Paradol, Moralistes français, p. 93). Dans l'ordre scientifique, ce souci de la perfection serait aussi la caractéristique du génie de Pascal. Cf. J. Bertrand : parallèle de Leibniz et de Pascal. « Leibniz, curieux de tout, excepté des détails, proposait des méthodes nouvelles, laissant à d'autres le soin et l'honneur de les appliquer. Pascal, au contraire, montre les fruits sans dire leur origine. Si les difficiles problèmes résolus par Pascal s'étaient offerts à l'esprit de Leibniz, après en avoir résolu quelques-uns, les plus simples sans doute, il n'aurait pas manqué d'y signaler un grand pas accompli dans le calcul intégral. Pascal procure la solution, la donne sans rien cacher, mais sans faire valoir sa méthode, souvent sans la laisser paraître. — Si Pascal, dont le génie n'a pas eu de supérieurs, avait rencontré comme Leibniz le principe des différentielles, sans parler de révolution dans la science, il aurait choisi, pour les produire, les conséquences précises les moins voisines de l'évidence, s'il n'avait préféré, comme il a fait souvent, laisser disparaître avec lui la trace de ses méditations. On pourrait comparer Leibniz à une mon-

Les sociétés savantes, plus encore peut-être lorsqu'elles sont libres que lorsqu'elles sont officielles, et à leurs débuts, que lorsqu'elles sont consacrées par le temps, ont presque toujours leurs préventions et en général des préventions peu favorables aux inventeurs. Celle dont Mersenne était l'âme n'en était pas plus préservée que les autres.

Il est vrai qu'en respectant, les uns sincèrement, les autres par prudence et par politique (1), tout ce qui était objet de foi, comme au-dessus de la raison et hors de ses prises, les membres de cette société ne reconnaissaient plus dans les sciences d'autre autorité que la démonstration et que celle des faits. « Il ne faut pas croire que les Grecs, écrivait Mersenne, aient tellement tiré l'échelle après eux, qu'il ne reste plus rien à trouver. Au contraire, on pourrait ajouter beau-

tagne sur laquelle les pluies ne s'arrêtent pas, Pascal à une vallée qui rassemble les eaux, en ajoutant peut-être que la montagne est immense, la vallée profonde et cachée ». On voit combien ce trait signalé par M. Denis est juste et va loin. Peut-être le reproche qu'il adresse à Pascal pourrait-il être tourné en éloge. Mais laissons lui sa liberté d'appréciation ; remarquons seulement la vérité profonde d'une observation qu'il glisse en passant [Dugas].

(1) « Les opinions de vos analystes, disait Descartes à Mersenne, touchant l'existence de Dieu et l'honneur qu'on lui doit rendre, sont, comme vous écrivez, très difficiles à guérir, non pas qu'il n'y ait pas moyen de donner des raisons assez fortes pour les convaincre, mais pour ce que ces gens là, pensant avoir bon esprit, sont souvent moins capables de raison que les autres. Car la partie de l'esprit qui aide le plus aux mathématiques, à savoir l'imagination, nuit plus qu'elle ne sert pour les spéculations métaphysiques ». Lettre xxxvi, t. II.



coup de connaissances à celles qu'ils nous ont laissées, si seulement l'on procédait d'un bon ordre. Et je ne doute pas que ce siècle ne porte des grands esprits qui sont capables d'augmenter les sciences, même de les augmenter en beaucoup de choses. Néanmoins, nous serons toujours redevables à nos devanciers; car c'est beaucoup d'avoir commencé, et nous n'avons maintenant que l'avantage facile et même nécessaire de voir plus loin qu'eux, lorsque nous sommes montés sur leurs épaules » (1). Deux ans plus tard, en 1636, avant le *Discours de la Méthode*, Cureau de La Chambre disait plus résolument : « Il ne serait pas raisonnable de faire parler encore la philosophie comme elle a fait dans ses premières années et de lui laisser les faiblesses qui se trouvent aux opinions qu'elle a eues en cet âge-là. Car ce qu'on appelle l'antiquité n'est que l'enfance et la jeunesse, nous sommes maintenant dans la vieillesse du monde et de la philosophie » (2). Ce n'était pas seulement la pensée de Mersenne et de La Chambre ; c'était celle de Gassendi comme de Descartes (3) ; c'était celle de tous les savants dans

(1) *Questions inouïes*, 144. — *Questions harmoniques*, p. 262. J'emprunte ces textes et les suivants à l'opuscule de M. Ch. Adam sur l'*Éducation de Pascal*.

(2) *Nouvelles conjectures sur la digestion.*

(3) Baillet lui attribue cette pensée : « Non est quod antiquis « multum tribuamus propter antiquitatem, sed nos potius an- « tiqui dicendi. Jam enim mundus senior est quam tunc, majo- « remque habemus rerum experientiam ». Gassendi était un des propagateurs de la méthode baconienne dont il a même donné un résumé très exact.

l'habitude desquels vivait le jeune Pascal, et l'on sait avec quelle netteté et quelle magnificence lui-même l'a plus tard exprimée dans le fragment du Traité sur le vide, connu sous le titre de l'*Autorité en matière de philosophie*.

Mais si Mersenne et ses compagnons s'étaient dégagés du respect superstitieux de l'antiquité et s'ils n'acceptaient dans l'ordre scientifique que l'autorité de la raison ou celle de l'expérience, ils tombèrent, je crois, dans une autre sorte de superstition que j'appellerai le scrupule de l'exactitude. C'est ce qui les rendit si difficiles pour les autres comme pour eux-mêmes. Dans un esprit tout contraire à celui de Descartes, dont « l'humeur, écrit-il lui-même, le portait à rechercher la vérité et non point à tâcher de faire voir que les autres ne l'ont pas trouvée » (1), ils allaient d'abord à la critique ; ils chicanaient les inventions nouvelles et l'on eût dit que, malgré leur sincère amour de la science, ils avaient plus de peur de l'erreur que de passion pour la vérité. Aussi accueillirent-ils, au moins la plupart, plus que froidement la première publication de Descartes, pourtant si impatiemment attendue, et bientôt, Roberval entraînant le président Pascal, ils se hâtèrent tous les deux d'écrire deux lettres (2) assez peu favorables

(1) *Lettres*, t. III, LXXIII.

(2) La seconde lettre paraît être de Roberval seul, Étienne Pascal étant à Clermont lorsqu'elle parut. Si l'on en croit Baillet, il faudrait dire la même chose de la première, le président Pascal étant trop bien élevé pour avoir participé à un pareil

au novateur. Je n'en citerai que ce court passage, parce qu'il me paraît caractériser assez bien l'esprit qui dominait dans la petite académie de Mersenne : « Nous avons lu assez attentivement le livre de M. Descartes, qui contient quatre traités *(Discours de la Méthode, Dioptrique, Météores, Géométrie).* Dans les trois premiers, il déduit assez clairement ses opinions sur le sujet de chacun; *si elles sont vraies ou non, celui-là le sait qui sait tout.* Quant à nous, nous n'avons aucune démonstration ni pour ni contre, ni peut-être l'auteur lui-même, lequel se trouverait bien empêché, à ce que nous croyons, s'il lui fallait démontrer ce qu'il met en avant ». Voilà tout ce que Roberval trouve à dire sur une publication qui allait renouveler la philosophie et avec elle l'esprit de la science. Il est vrai qu'il ajoute : « Cependant ce ne serait pas peu, si ce qu'il dit pouvait servir comme d'hypothèses, desquelles on pût tirer des conclusions qui s'accordassent avec les expériences; car, en ce cas, l'utilité n'en serait pas petite ». Pascal, âgé de 15 ans, dut être au courant de cette querelle et du jugement assez dédaigneux sur l'œuvre de Descartes. On peut donc croire que c'est dès cette époque (1638) que date sa prévention contre le philosophe. Elle lui dura jusqu'à la fin de

factum. Mais cette raison du Janséniste Baillet, favorable naturellement aux Pascal, n'est guère concluante. La seconde lettre, la seule qui nous reste, n'est signée que de Roberval, mais écrite au nom des deux amis, et le président Pascal ne l'a point désavouée.

sa vie, quoiqu'elle eût des intermittences, comme le prouve un mot d'une lettre de Méré : « M. Descartes que vous estimez fort comme mathématicien » (1), et plus encore un passage de l'*Esprit géométrique* sur le *Cogito* dans Descartes et dans saint Augustin. Mais cette prévention prévaut dans les *Pensées*, et sa dernière expression est ce jugement cavalier et peu digne d'un homme qui avait le génie de la science : « Il faut dire en gros : cela se fait par figure et mouvement ; car cela est vrai. Mais de dire quels (figures et mouvements) et de composer la machine, cela est ridicule. Car cela est inutile et incertain et pénible. Et quand cela serait vrai, nous n'estimons pas que toute la philosophie vaille une heure de peine » (2).

(1) Pascal ne parle nulle part de Descartes comme mathématicien, mais toujours comme auteur des *Méditations* et des *Principes de philosophie*. On pourrait s'en étonner, si l'on ne faisait attention qu'ils suivent l'un et l'autre une méthode toute différente. Pour Pascal, le vrai, le grand mathématicien, c'est Fermat. Seulement comme Pascal a fait une histoire spéciale des différentes phases des découvertes sur la Roulette, on se demande comment et pourquoi il supprime Descartes dans cette histoire et attribue tout à Roberval. C'est tout simplement que, n'ayant pas les lettres manuscrites de Descartes et de Mersenne, par lesquelles Baillet fait la part de Descartes dans cette découverte, il n'était pas suffisamment informé sur des faits qui remontent à son enfance.

(2) Cette boutade est pourtant moins dure et moins outrageuse que l'allusion suivante : « C'est ce qui a donné lieu à ces titres si ordinaires : « Des principes des choses », Des *Principes de la philosophie*, et autres semblables, non moins fastueux en

Quelques mots encore sur l'esprit des hommes parmi lesquels s'acheva son éducation scientifique. On sait l'émotion que produisit en eux l'inexplicable condamnation de Galilée. Quelques-uns, Roberval entre autres, semble avoir eu une velléité d'opposition. Il fit même demander à Descartes les raisons qu'il donnait du mouvement de la terre dans son Traité du *monde* et de la *lumière*, que le philosophe avait retiré de l'impression. « Pour le mouvement de la terre, écrit Descartes à Mersenne, je m'étonne qu'un homme d'Église (Roberval) en ose écrire de quelque façon qu'il s'en excuse ; car j'ai vu dans une patente sur la condamnation de Galilée, imprimée à Liège, le 26 septembre 1633, où sont ces mots : « quamvis hypothetice a se illam proponi simularet », en sorte qu'ils semblent même défendre qu'on se serve de cette hypothèse en astronomie : ce qui me retient que je n'ose lui (Roberval) mander aucune de mes pensées sur ce sujet ; aussi que ne voyant point encore que cette censure ait été autorisée par le pape et par le concile, mais seulement par une congrégation particulière des cardinaux inquisiteurs, je ne perds pas tout à fait l'espérance qu'il n'en arrive ainsi que des antipodes qui avaient été quasi en même sort condamnés autrefois, et ainsi que mon

effet, quoique non en apparence, que cet autre qui crève les yeux: *De omni scibili* ». Descartes n'était pas un charlatan, et, quoi qu'en dise Pascal, il faisait œuvre utile et de savant en expliquant le monde par des raisons purement naturelles, ce monde ne fût-il qu'un monde possible.

Monde ne puisse voir le jour avec le temps, auquel cas j'aurais besoin moi-même de me servir de mes raisons » (1). Ce dessein n'eut pas de suite, que je sache, et la seule protestation qui soit venue à ma connaissance est ce passage qu'on lit dans les *Questions inouïes* du P. Mersenne : « Peut-on savoir si la terre se meut tous les jours autour de son axe et chaque année autour du soleil ? On ne peut le conclure démonstrativement selon la logique de l'École (2), d'autant que tous les phénomènes célestes s'expliquent dans toutes les hypothèses, celle du mouvement de la terre ou de celui des astres. On ne saurait non plus l'apercevoir par les sens.... Néanmoins l'on peut dire que la terre se meut, si Dieu a suivi le chemin le plus court de tous, dans l'ordre et dans les mouvements de toutes les parties de l'univers » (3). Quelque mauvaise que soit cette raison morale, théologique ou esthétique, l'intrépide curiosité du P. Mersenne n'en maintenait pas moins la possibilité et la convenance du mouvement de la terre, en face de l'arrêt des cardinaux inquisiteurs. Mais l'opinion générale de ses amis était plus indé-

(1) *Lettres,* t. II, LXXVI,

(2) Mais d'après une autre logique?

(3) VIII et IX. — Fermat, dans sa longue discussion avec Descartes, puis avec son disciple Clerselier, sur la loi de la réfraction, n'use pas d'un argument moins antiscientifique que celui de Mersenne sur le mouvement de la terre. Il prétend prouver que bien que la lumière semble dans la réfraction prendre un détour et *oublier qu'elle doit agir par les voies les plus courtes,* elle observe pourtant cette loi avec la plus grande exactitude.

cise et se trouve assez bien exprimée dans ces paroles d'une lettre de Morin à Descartes : « Rien de plus aisé que d'ajuster quelque cause à un effet, mais comment prouver ensuite que l'effet arrive véritablement par cette cause et non par une autre? Ainsi *l'apparence des mouvements célestes se tire aussi certainement de la supposition de la stabilité de la terre que de la supposition de sa mobilité : laquelle de ces deux causes est la vraie* (1)? Évidemment le système de Copernic, repris et affermi par Galilée, était trop vaste pour des esprits que les théories générales effrayaient et qui aimaient à se cantonner dans des vérités de détail, comme celle de la roulette ou celle de l'équilibre des liquides, dont ils pouvaient donner d'élégantes et solides démonstrations. Ils étaient peut-être peu touchés de l'importance de la vérité remise en lumière par Galilée (2) ; mais ils se révoltaient contre l'ingérence des théologiens dans des questions de philosophie naturelle qui ne relèvent que de l'expérience ou du calcul. Pascal n'alla jamais

(1) *Œuvres de Descartes,* éd. Cousin, t. VII, 108-109.

(2) Cette opinion sur le système solaire avait traversé tout le moyen âge avant d'arriver à Copernic, comme le prouvent certains passages de Brunetto Latini. Elle n'avait pas seulement été avancée par Nicétas de Syracuse. Elle avait reçu un commencement de démonstration non pas du stoïcien Cléanthe, mais du mathématicien astronome Hipparque de Samos, que Cléanthe poursuivit au nom de sa théologie. Archimède l'admettait également, comme le prouvent quelques lignes traduites par M. Bertrand et citées par Havet, *Pensées*, t. II, p. 131, 3e édit.




plus loin dans son adhésion au système Copernic-Galilée. Comme Morin, comme Mersenne, il écrit : « Quand on discourt humainement du mouvement ou de la stabilité de la terre, tous les phénomènes des mouvements et des rétrogradations des planètes s'ensuivent parfaitement des hypothèses de Ptolémée, de Tycho, de Copernic, et de beaucoup d'autres qu'on peut faire. Mais qui osera faire un si grand discernement? » (1) Le morceau classique de la XVIII[e] Provinciale ne dit rien de plus sous sa forme vive et plaisante. Ces habitudes de prudence timorée tenaient à un vieux fonds de méfiance de ses propres forces et surtout de celles d'autrui, dernier reste du pyrrhonisme antérieur et de l'effroi qu'avait laissé le dogmatisme scolastique. Les esprits étaient restés plus sceptiques qu'ils ne croyaient et qu'ils ne voulaient être. Le P. Mersenne lui-même, malgré sa curiosité insatiable et son horreur des libertins, n'était pas ennemi d'une certaine pointe de scepticisme ; et nous le voyons citer avec complaisance un discours que

(1) Lettre au P. Noel. — Est-il vrai que tous les phénomènes célestes que l'on connaissait alors pussent s'expliquer aussi bien dans une hypothèse que dans l'autre? Descartes, plus astronome que Pascal, n'est pas de cet avis. « Je me suis laissé dire que les N (Jésuites) avaient aidé à la condamnation de Galilée, et tout le livre du P. N. (Scheiner) montre assez qu'il n'est pas de leurs amis ; mais d'ailleurs *les observations qui sont dans ce livre fournissent tant de preuves* pour ôter au soleil les mouvements qu'on lui attribue que je ne saurais croire que le P. N. même, en son âme, ne croie l'opinion de Copernic » (*Lettres*, t. II, LXXX).

lui avait envoyé un de ses amis et où on lit : « Je n'ai point fait difficulté de me jouer avec vous des moyens de l'époche (1), sachant bien que vous ne les avez jamais improuvées dans les limites des sciences humaines et que vous n'avez jamais blâmé la sceptique, lorsqu'elle s'est contentée d'attaquer l'orgueil des dogmatiques par l'incertitude de leurs disciplines ». C'était là un pyrrhonisme assez anodin en lui-même, comme l'est celui de Lamothe-Levayer. Mais lorsque le scepticisme plus cru et plus efficace de Montaigne eut mordu sur l'esprit de Pascal, ce fut tout différent. Sa circonspection méfiante se tourna en dédain pour la vérité scientifique dont il avait été si vivement épris. « Je trouve bon qu'on n'approfondisse pas l'opinion de Copernic », écrit-il résolument. Et ce n'est point là une simple assertion relative et par comparaison, comme on pourrait l'inférer de la suite de cette pensée : « Mais ceci, il importe à toute la vie de savoir si l'âme est mortelle ou immortelle ». Car nous lisons ailleurs : « Ecrire contre ceux qui approfondissent les sciences ». Mais il pousse encore plus loin le mépris de la science et de la raison humaine lorsqu'il trouve bon qu'à la place d'une vérité physique inconnue, on mette la première hypothèse venue, pour arrêter l'inquiétude de la pensée.

Revenons à la biographie de Pascal, interrompue par cette digression qui peut paraître un peu longue,

(1) ἐποχή, suspension du jugement, doute. Les raisons de douter, dans la langue des sceptiques, s'appelaient *époques*.

mais qui ne me semble pas inutile pour comprendre, au moins historiquement, certains recoins obscurs des *Pensées*.

En 1640, il suivit à Rouen son père, qui avait été nommé intendant de Normandie pour les finances, et c'est pour le soulager des énormes calculs qu'il avait à faire que Pascal inventa la machine arithmétique, en 1642. Là n'est point le fait capital de son séjour à Rouen, non plus que les expériences qu'il y prépara, expériences qu'il fit exécuter à Clermont en 1648, par M. Périer, devenu son beau-frère. Le fait capital, c'est qu'il y devint janséniste en 1646. MM. de la Bouteillerie et Deslande, qui étaient de la secte, en soignant son père qui s'était cassé la jambe, firent lire au jeune homme des livres de Jansénius, de Saint-Cyran et d'Arnauld. Il fut séduit et pris. Il convertit à son tour sa sœur Jacqueline, son père, et de proche en proche toute la famille. C'est ce qu'on peut appeler la première conversion de Pascal. Il était gagné, et même jusqu'au fanatisme, comme nous le verrons tout à l'heure, mais il n'était pas encore complètement dompté : l'ambition scientifique vivait toujours en lui, quoi qu'en dise Mme Périer. Car les expériences du Puy-de-Dôme, qu'il renouvela lui-même à Paris, sur la tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie, sont de près de deux ans postérieures à sa conversion. Ce fut alors que, pour la première fois, il rencontra les Jésuites devant lui (1) : ceux de

(1) On peut dire toutefois que les hostilités étaient déjà commencées dès 1631, où Étienne Pascal fut un des deux députés

Montferrand le firent accuser dans des thèses de s'être attribué les travaux des Italiens, c'est-à-dire de Galilée et surtout de Torricelli (1); et le P. Noël, à Paris, lui opposa un traité bizarrement intitulé *Le Plein du Vide*, et dont le contenu, dit-on, valait le titre. Sans nous arrêter au détail de cette affaire, qu'on peut lire dans Sainte-Beuve, notons ces premières hostilités.

J'ai dit que Pascal était converti jusqu'au fanatisme : témoin une vilaine affaire de dénonciation que je voudrais pouvoir effacer de sa biographie. Un religieux de je ne sais quel ordre, le Père Saint-Ange, enseignait à Rouen une philosophie en vertu de laquelle il avançait que le corps de Jésus-Christ était formé d'une autre matière que le sang de la Vierge. De concert avec deux autres jeunes gens, Pascal le dénonça à l'archevêque de Rouen. Sans

qui plaidèrent à Paris et près de la Cour pour la ville de Clermont, laquelle voulait garder son collège convoité par les Jésuites. De plus, quand il vint à Paris dans sa jeunesse pour ses études de droit, il fut, par une rencontre singulière, recommandé à l'avocat Arnauld, père de d'Andilly et du fameux docteur. Les deux familles les plus hostiles aux Jésuites étaient donc liées et unies par avance (Ch. Adam, *Éducation de Pascal*, p. 7-9).

(1) C'est bien Torricelli en effet qui fournit à Pascal l'idée de ses expériences. Ce qui ne veut pas dire que Descartes ne l'ait pas engagé à les faire, en 1647, lors de son voyage à Paris, où il vit certainement Pascal. Mais encourager n'est pas inspirer. Or, non seulement Pascal avait, avant d'avoir vu Descartes, l'idée de ces expériences; mais il en avait commencé l'exécution. (*Lettre de Jacqueline*).

doute il n'avait pas encore fait connaissance avec le chevalier de Méré, ni avec les usages du monde ou de l'honnête homme : sans quoi il aurait senti, malgré son jansénisme encore tout frais, ce qu'il y a toujours de bas et de laid dans la délation. Mme Périer regarde pourtant cela comme une grâce que Dieu a faite à son frère.

Les Mémoires de cette dame, comme ceux de sa fille Marguerite, nous donnent bien peu d'informations sur la période qui va de 1648 à 1654. Nous y voyons seulement que la maladie dont il avait ressenti les premières atteintes en 1639 ou 1640, et qui avait redoublé en 1642 par suite des fatigues que lui coûta l'invention de la machine arithmétique (1), s'était encore aggravée vers 1648 (2), au point qu'il dut renoncer, par ordre des médecins, à tout travail et à toute application d'esprit. Nous ne saurions même pas à quelle espèce de dissipation a pu se livrer Pascal, quelles sociétés il fréquentait, ni à quelles nouvelles occupations il s'attachait (car il est bien entendu que les occupations d'un Pascal seraient pour d'autres des travaux absorbants), si nous ne trouvions dans Marguerite Périer, qu'à l'instar de tous les jeunes gens de l'époque, il jouait, et si, en fouillant dans les papiers de sa famille et

(1) Mme Périer ne veut pas que cette extrême fatigue vienne des efforts d'esprit qu'il dut faire, mais de la peine que lui causa la maladresse des ouvriers.

(2) Cette date est encore inexacte. Pascal était malade à Paris dès 1647, avec sa sœur Jacqueline pour l'aider à se soigner. Voir à ce sujet la *lettre de Jacqueline.*

dans les écrits du temps, on ne rencontrait çà et là quelque détail ou ignoré ou passé volontairement sous silence dans le Mémoire de sa sœur et dans celui de sa nièce. On ignore la date où commencèrent ses relations avec Mme de Sablé et celles avec le duc de Roannès. Celles-là peuvent ne pas remonter plus haut que la crise religieuse qui décida de la destinée de Pascal. Mais, à cette date, il y avait déjà quelque temps qu'il était intimement lié avec le duc de Roannès, comme cela résulte d'une lettre de Méré, finement interprétée par Collet (1). Si dans cette lettre L.D.D.R. est vraiment le duc de Roannès, M., Miton. P., Poitiers (2), le mathématicien dont le duc « a fait provision », Pascal, les relations de Pascal avec le duc de Roannès sont certainement antérieures au 26 novembre 1654. Car on conviendra que cet homme emprunté et sans monde, « qui n'avait ni goût ni sentiment.... ; qui admirait l'esprit et l'éloquence de M. Du Vair et rapportait les bons mots du lieutenant criminel d'O », ne ressemble guère à l'éloquent interlocuteur de M. de Sacy, dans le fameux entretien sur Epictète et Montaigne. Une si profonde

(1) Ce qui prouve que Sainte-Beuve avait en partie raison — quelque peu aigrement — contre Rigault. Quant à Pascal amoureux, on n'en a vraiment aucune trace ; et l'on peut bâtir sur le morceau des *Passions de l'Amour* tous les romans que l'on voudra, sans qu'on puisse s'assurer qu'il y eut jamais un tel roman dans la vie de Pascal.

(2) Les personnages sont désignés ici par la première lettre de leur nom (M = Miton, P = Poitiers), sauf Pascal, qui est appelé « le mathématicien ». [D.]

métamorphose ne se fait pas en six semaines. Mais la lettre de Méré, pour peu qu'on la rapproche de quelques mots du *Mémoire* de Mme Périer, nous conduit à une conclusion plus importante sur l'éducation et l'esprit de Pascal. « Depuis ce voyage, dit Méré, il (Pascal) ne songea plus aux mathématiques et ce fut là comme son abjuration ». En supposant cette dernière indication exacte, elle nous reporterait tout près du temps où il eut son premier accès de jansénisme, c'est-à-dire vers la fin de 1647 ou le commencement de 1648. Selon Mme Périer, il abandonna la géométrie pour la morale et, d'un autre côté, il fit connaissance avec le monde et ses divertissements. Il continua ses relations, au moins durant quelque temps, avec Méré, dont l'esprit fin lui plaisait, et avec Miton, dont peut-être l'égoïsme élégant ne le choqua pas d'abord autant que les *Pensées* le feraient croire ; et il en forma avec quelques jeunes hommes d'une humeur plus libertine, dont les sophismes légers et le persifflage étonnèrent sa foi sans l'ébranler bien fortement. Il faut dire toutefois que ces tentations auraient glissé sur son âme sans y laisser de traces, si ne s'y était ajoutée la lecture assidue des *Essais* de Montaigne. Or, sans jamais tomber dans l'incrédulité ou sérieuse ou légère, il est impossible que de telles lectures et ses relations mondaines n'aient point excité plus d'un doute dans cet esprit si curieux et si pénétrant. Il dut avoir des tentations d'incrédulité, et c'est à quoi il faisait allusion dans sa lettre sur la mort de son père, lorsqu'il

écrit que, si son père était mort six ans plus tôt (1), lui Pascal, se serait perdu ». Que si, dès les dernières années de la vie de son père, il lui vint des doutes qui auraient pu détruire sa foi, mais qui ne firent que l'étonner et la troubler, il est moralement certain qu'il mit toutes ses forces à les repousser, et qu'aux objections de la raison il dut opposer des réponses venant de la raison. Je suppose donc que c'est dans ce but qu'il consulta les philosophes et qu'il ne put oublier Descartes, qu'il connaissait plutôt, sans doute, mais plus pour en avoir entendu parler dans sa société de savants que pour en avoir fait une étude bien intime et bien sérieuse. Si cette conjecture est fondée, on s'explique alors facilement les termes tout cartésiens de *machine* et d'*automate* (2) qui reviennent plus d'une fois dans les *Pensées*, et ce qui s'y rencontre d'ultra-spiritualiste. C'est ainsi qu'il y a telle ligne des Pensées qui semble littéralement extraite des *Méditations* ou d'autres

(1) Étienne Pascal étant mort en 1651, si l'on prenait cette indication à la lettre, cela nous reporterait à 1645: ce qui est impossible. Pascal devint janséniste en 1646. Avant, il ne paraît s'être occupé ni des questions (théologiques ou morales?), ni de l'art d'écrire. Il était tout aux mathématiques, autant que sa santé le lui permettait. Les six ans dont il parle se réduisent à quatre au plus.

(2) Selon Mme Périer, Pascal admettait l'automate et rejetait la matière subtile. Ce dernier point est certain par Descartes (lettre à Carcavi), auquel Pascal avait promis courtoisement (dans le voyage à Paris du philosophe) qu'il lui enverrait un écrit sur la matière subtile; le premier l'est par le texte même des *Pensées*.

ouvrages de Descartes, et que telle autre en semble copiée mot à mot (1). Il nous reste un témoignage irrécusable des études cartésiennes de Pascal, antérieur à sa suprême conversion, dans un fragment de son opuscule l'*Art de persuader*. Je cite littéralement ce passage assez long, parce que c'est le seul où Pascal rende justice à l'œuvre métaphysique du grand penseur, son aîné et son rival. « Je voudrais demander à des personnes équitables si ce principe : *La matière est dans une incapacité naturelle invincible de penser*, et celui-ci : *Je pense, donc je suis*, sont en effet les mêmes dans l'esprit de Descartes et dans l'esprit de saint Augustin, qui a dit la même chose douze cents ans auparavant.

« En vérité, je suis bien éloigné de dire que Descartes n'en soit pas le véritable auteur, quand même il ne l'aurait appris que dans la lecture de ce grand saint ; car je sais combien il y a de différence entre écrire un mot à l'aventure, sans y faire une réflexion plus longue et plus étendue, et apercevoir dans ce mot une suite admirable de conséquences, qui prouve la distinction des natures spirituelle et matérielle, et en faire un principe ferme et soutenu d'une physique entière, comme Descartes a prétendu faire. Car, sans examiner s'il a réussi efficacement dans

(1) Je dis *semble*, parce que la plus frappante de toutes les *Pensées* sous ce rapport est d'un opuscule de Descartes non publié du vivant de Pascal. Est-ce une rencontre fortuite que cette identité, ou bien Pascal a-t-il eu connaissance de ces deux lignes par ses amis de Port-Royal, auxquels Clerselier avait communiqué le manuscrit ?

sa prétention, je suppose qu'il l'ait fait, et c'est dans cette supposition que je dis que ce mot est aussi différent dans ses écrits d'avec le même mot dans les autres qui l'ont dit en passant, qu'un homme plein de vie et de force d'avec un homme mort ».

Quelle misère d'aller ainsi de conjecture en conjecture, à l'aide de faits ou de mots décousus et que l'on craint toujours d'interpréter à faux ! Je crois cependant que ces minces indications, avec les inductions qu'elles suggèrent, jettent quelque jour sur les six ou sept années les plus obscures de la vie de Pascal, si vides en apparence et si pleines en réalité. Car c'est dans ces années de dissipation, comme les appellent les dames Périer, Jacqueline et tout Port-Royal avec elles, que le génie de Pascal s'exerce et se transforme en passant de l'étude des nombres et des figures à celle de l'homme. Le monde qu'il n'avait jusqu'alors regardé que très peu lui présente des spectacles nouveaux et qui l'étonnent. Il voit des mœurs et des actions, il entend des discours assez contraires à son jansénisme et à son austérité naturelle ; il se sent troublé par la contradiction qu'il aperçoit entre la réalité et les principes de sa foi, entre la religion que la société professe et la conduite ou les discours qu'elle tient ; et comme il ne veut croire que raisonnablement, il cherche les raisons de ces effets, et pour cela il interroge les philosophes, Descartes, Montaigne, Epictète et ses propres réflexions. Mais de plus, en même temps que le moraliste observateur, philosophe, théologien, se forme ainsi un fonds d'idées originales ou ingénieuses ou

profondes, l'homme aux tablettes, dont parle la lettre de Méré, à force de lire Montaigne et de consulter son propre cœur, se fait à lui-même des règles de style et de goût, que le rhéteur Balzac ne soupçonnait pas et qui dépassent Montaigne, « l'admirable auteur de l'Art de conférer ». Malheureusement on devine plutôt qu'on ne suit pas à pas cette évolution de l'esprit de Pascal. Mais Fontaine nous a conservé une preuve certaine qu'elle était à son terme vers 1654, dans cet *Entretien de Pascal et de M. de Sacy*, où l'art de l'écrivain égale la force et la pénétration du penseur. Quelle distance de ce dialogue, qui est des cinq ou six dernières semaines après la conversion définitive de Pascal, même à la lettre-sermon sur la mort de son père trois ans auparavant (1) !

Pascal paraît s'être livré plus que jamais au monde et à la dissipation après la mort de son père, arrivée en 1651. Est-ce à cela qu'il faut attribuer le refroidissement qui survint momentanément entre lui et sa sœur Jacqueline à propos d'affaires d'argent ? C'est ce que donnent à entendre ceux qui croient surprendre Pascal dans un accès d'avarice qui ne lui

(1) Nous n'avons pas de dates précises pour la plupart des opuscules de Pascal. Mais je ne puis croire que ni le morceau sur les *Passions de l'amour*, s'il est de lui, ni la double rédaction de l'*Art de persuader*, soient postérieurs au 23 novembre 1654. Après cette date, toutes les pensées mondaines le quittent ou ne sont plus que des critiques impitoyables de la nature humaine, comme son goût pour les philosophes, excepté pour ceux qui humilient l'homme, s'éteint.

était pas naturel. Mais on peut se demander si le tort est à Pascal, lésinant sur la dot de sa sœur pour entrer à Port-Royal, ou à Jacqueline qui, dans sa fière et imprévoyante générosité, oubliait trop les engagements qu'elle avait pris avec ses cohéritiers (1). Je ne fais que poser la question, en ajoutant que ce démêlé prouve au moins que son jansénisme ne l'empêchait pas encore de tenir aux biens de ce monde. Le temps n'était pas encore venu d'un détachement absolu. Mais il ne pouvait tarder beaucoup à venir.

On s'est accoutumé, non sans raison, à rattacher à cette crise définitive de la foi de Pascal, deux anecdotes qui semblent se compléter l'une et l'autre, je veux dire l'accident du pont de Neuilly et l'hallucination qui montrait à son imagination effrayée un abîme entr'ouvert sur sa gauche. Peut-être a-t-on donné trop d'importance à ces anecdotes. Mais je ne vois pas de raison suffisante pour n'admettre que la première, comme fait Sainte-Beuve, et moins encore pour les rejeter toutes les deux avec l'auteur d'une brochure intitulée : *Dernière conversion de Pascal* (2). On

(1) Il paraît que la succession d'Étienne Pascal était restée dans l'indivision entre ses trois enfants, Blaise, Gilberte, mariée à M. Périer et Jacqueline, de sorte qu'ils étaient solidaires les uns des autres. Dans ce cas, si Jacqueline pouvait disposer absolument du revenu de la part qui lui était échue, elle ne pouvait disposer ni de son bien, ni d'une partie de son bien, sans le consentement de ses deux cohéritiers. Pascal n'était donc pas le seul qui s'opposât aux désirs de Jacqueline ; M. Périer, au nom de sa femme, ne s'y opposait pas moins.

(2) L'auteur est, si ma mémoire n'est pas en défaut,



peut et l'on doit même accorder à Sainte-Beuve que, pris à la lettre, le témoignage de l'abbé Boileau sur cette espèce d'hallucination est plein d'invraisemblance, qu'il donne pour état habituel ce qui ne fut qu'une secousse passagère du cerveau de Pascal et un dérangement momentané de ses facultés; et qu'il serait vraiment insensé de supposer que l'*Entretien avec M. de Sacy* et les *Provinciales* fussent partis d'un esprit, à toute heure sujet à de pareilles perturbations nerveuses. Mais à la place de : *voyait toujours un abîme,* mettez : *voyait souvent*, *voyait parfois*, ou pour parler plus exactement (car il est impossible que cet état fût habituel) *vit* parfois, et le récit de l'abbé Boileau n'offre plus rien qui ne soit vraisemblable et qui ne se lie facilement avec le témoignage sur l'accident du pont de Neuilly. Mais ici, d'autres difficultés se présentent. Quelle est la valeur de ce double témoignage sur le danger que Pascal courut au pont de Neuilly et sur les hallucinations qui en furent la suite? Le premier de ces témoignages est d'un inconnu, écrit on ne sait à quelle date dans un manuscrit des Oratoriens de Clermont. Le second n'est pas anonyme, mais il n'a paru que dans les lettres posthumes de l'abbé Boileau, publiées en 1737, lorsque les familles Pascal et Périer étaient à peu près éteintes. Mais ni M. Périer, ni sa fille Marguerite, ni aucun des Port-Royalistes qui avaient pu connaître Pascal, n'ont parlé de l'un et l'autre fait, et nulle

M. Despeyre, professeur au collège de Dunkerque (autant que je me le rappelle).

trace ne s'en rencontre parmi les écrivains amis ou ennemis des jansénistes, nulle allusion dans les lettres de Jacqueline ou de ses sœurs. Ce silence, il faut en convenir, peut sembler bien étrange dans les contemporains de Pascal. Plus étrange est celui des deux générations qui suivirent et qui n'avaient plus d'intérêt réel ni même apparent de dissimuler et d'étouffer les faits. Mais l'étrange disparaît en grande partie si l'on fait attention que l'un et l'autre témoignage nous renvoient à des témoins contemporains. L'abbé Boileau nous dit tenir la chose « d'original ». Il a pu et dû l'apprendre ou de Nicole vieilli ou de quelque autre des Port-Royalistes qui assiégeaient l'archevêché de Paris sur la fin de la vie de M. de Harlay et sous son successeur, Mgr de Noailles, et avec lesquels on sait que le demi-janséniste, l'abbé Boileau, était intimement lié. L'anonyme, d'un autre côté, qui a écrit la note du manuscrit de l'Oratoire de Clermont, nous apprend par quelle filière la connaissance de l'accident de Neuilly lui est parvenue. Il la tient de M. Arnoul de Saint-Victor, curé de Chambourcy, qui la tenait de M. le prieur de Barillon, qui la tenait de M. Périer : ce qui nous ramène encore à un témoin bien informé de la vie de Pascal. Rien ne paraît donc autoriser la négation ou le doute sur une tradition qui n'a rien d'injurieux pour la mémoire de Pascal.

Mais il ne faut pas abuser de cette tradition pour insinuer que Pascal ne devint chrétien et janséniste que par peur de la mort, qu'il vit un jour de si près. Chrétien et catholique, il le fut toujours ; janséniste,

il le devint dès 1642, mais sans les troubles et sans la violence qu'il montra plus tard dans sa foi : il était encore trop occupé des curiosités de la science. Mais dès 1648 et peut-être dès 1647, lorsque les médecins lui conseillèrent, puis lui ordonnèrent le repos, commença à se faire dans son esprit un sourd travail qui transforma le mathématicien et le savant en moraliste et en philosophe chrétien. En même temps qu'il faisait connaissance avec le monde, ses occupations, ses intérêts, ses passions et ses préjugés, il cherchait, ce qui fut la grande préoccupation du XVII[e] siècle, à concilier la raison avec la foi ; il se débattait avec une anxiété croissante entre les contrariétés de l'une et de l'autre ; il ne pouvait renoncer à ses habitudes de savant et de raisonneur, non plus qu'aux promesses et aux consolations que lui faisait espérer le christianisme, et dont il sentait de plus en plus le besoin dans les attaques continuelles de la maladie et dans la ruine de ses ambitions scientifiques. Plus cette lutte se prolongeait, plus elle devenait douloureuse. Évidemment cela ne pouvait durer, ou la raison de Pascal aurait sombré dans cette tempête. L'accident de Neuilly ne fut donc pas la cause, mais simplement l'occasion d'une crise qui se préparait depuis longtemps et qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, aurait eu le même dénouement, à moins, toutefois, que Pascal n'eût donné suite au projet de mariage et d'établissement dont parle M[me] Périer.

La conclusion du récit de l'anonyme est qu'aussitôt après l'aventure de Neuilly, Pascal prit la résolution

de rompre ses promenades et de vivre dans une entière solitude (1). Il ne sortit plus guère de cette retraite de plusieurs mois et des méditations auxquelles il s'y livrait, que pour rendre à sa sœur religieuse ces visites où, dégoûté du monde et mécontent de lui-même, il lui laissait voir si naïvement l'état pitoyable de son âme. Jacqueline mania cette grande âme malade avec un tact infini et eut la joie de le voir croître de jour en jour dans la grâce et de pouvoir bientôt le remettre à la direction de M. de Sacy. On connaît la pièce singulière que Condorcet publia le premier sous le titre injurieux d'*Amulette;* je la citerai pourtant textuellement parce que Pascal, surtout le Pascal des *Pensées*, s'y retrouve déjà tout entier.

†

L'an de grâce 1654

Lundi, 23 9bre, jour de saint Clément, pape et martyr et
Veille de saint Chrysostome, martyr et autres, [autres,
Depuis environ dix heures et demie jusqu'à environ
[minuit et demi,

(1) Ce qui fixe approximativement la date de cet accident. Il dut avoir lieu dans les deux ou trois mois qui précèdent la date décisive du 23 novembre 1654.

Je ne cite point le texte de l'anonyme, parce qu'il n'a rien en soi de remarquable et qu'il se trouve partout. Je ferai seulement observer qu'il pourrait faire croire que Pascal avait carrosse à chevaux. Mais Pascal n'eut jamais d'équipage, moins encore d'équipage à 4 ou 6 chevaux. C'est sans doute dans l'équipage du duc de Roannès qu'il se promenait à Neuilly.

Feu ! (1)

Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob,
Non des philosophes et des savants,
Certitude, certitude, sentiment, joie, paix.
Dieu de Jésus-Christ :
Ton Dieu sera mon Dieu.
Oubli du monde et de tout, hormis Dieu.
Il ne se trouve que dans les voies enseignées dans
Grandeur de l'âme humaine. [l'Évangile.
Père juste, le monde ne t'a pas connu, mais je t'ai connu.
Joie, joie, joie, pleurs de joie.
Je m'en suis séparé !
Dereliquerunt me, fontem aquæ vivæ.
Mon Dieu, me quitterez-vous ?
Que je n'en sois pas séparé éternellement.
Cette (vie) est la vie éternelle, qu'ils te connaissent seul
vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ.
Jésus-Christ !
Jésus-Christ !
Je m'en suis séparé, je l'ai fui, renoncé, crucifié.
Que je n'en sois jamais séparé !
Il ne se conserve que par les voies enseignées dans
Renonciation totale et douce, [l'Évangile.
Soumission totale à Jésus-Christ et à mon directeur.
Éternellement en joie pour un jour d'exercice sur la terre.
Non obliviscar sermones tuos. Amen.

(1) Ce mot rappelle-t-il quelque hallucination de la vue qui montra à Pascal une grande lumière, laquelle lui parut extraordinaire, ou quelque phénomène tout spirituel? Probablement l'un et l'autre à la fois.

Cet enthousiasme profond et contenu, cette joie pleine et pourtant sombre, sont le caractère de la foi de Pascal, et s'accordent parfaitement avec l'humeur bouillante et impérieuse que signale Mme Périer. C'est un de ces violents qui, pour parler le langage de l'Évangile, ravissent le royaume des cieux.

Il y a presque toujours quelque chose de violent dans son discours, comme dans sa foi, comme dans sa conduite ; et si ce qui est excessif en lui ne nous rebute pas et même peut devenir une cause de conviction, c'est qu'on sent qu'il se violente tout le premier et qu'il parle en toute sincérité et d'abondance de cœur. Même dans les choses qui ne se rapportent pas à ce qu'on pourrait appeler les paradoxes de la foi, on peut remarquer la violence et l'impétuosité de sa nature. A-t-il des maux de dents et de tête insupportables, il s'impose un travail, une application d'esprit énorme à des questions abstraites, pour distraire ses douleurs. Je crois que Mme Périer a fort mal expliqué ce fait singulier dans la vie de son frère, lorsqu'elle écrit : « Ce renouvellement de ses maux (vers 1658) commença par un mal de dents qui lui ôta absolument le sommeil. Dans ses grandes veilles, il lui vint dans l'esprit, sans dessein, quelque pensée sur la proposition de la roulette (1). Cette pensée étant suivie d'une autre et celle-ci d'une autre,

(1) Que cette pensée et les suivantes se soient produites comme des inspirations, c'est sans doute vrai. Mais il faut ajouter que Pascal a dû s'occuper antérieurement de la question de la roulette, soulevée par Mersenne et sur laquelle avaient

enfin d'une multitude de pensées qui se succédèrent les unes aux autres, lui découvrit la démonstration de toutes ces choses, dont il fut lui-même surpris ». Si la chose s'était passée d'une façon si naturelle et si aisée, d'où vient que Fontaine nous représente Pascal épuisé, « la tête démontée », après les efforts d'esprit que lui coûta cette découverte ? Non ; cela rentre dans le régime violent dont Pascal s'accabla pour mâter la nature ou la concupiscence (car c'est tout un pour lui) ; et plus ses maux s'accrurent, plus il se martyrisa lui-même. Pascal ne voulait consentir ni à l'attrait ni au rebut que les choses extérieures nous font ressentir. Pascal, en vrai savant qui ne connaît de règle que le nombre, le poids et la mesure, forçait son estomac ruiné à accepter une quantité fixe de nourriture, sans consulter l'appétit ni le dégoût. Pascal, non content de souffrir avec patience les douleurs qui l'affligèrent presque continuellement, sur les quatre ou cinq dernières années de sa vie, portait à nu sur la chair une ceinture de fer toute garnie de pointes, et dès qu'il éprouvait un sentiment de plaisir ou de gloire, il se donnait des coups de coude pour redoubler la violence des piqûres. Je passe ce qui n'est que puéril ou bizarre, comme de faire soi-même son lit, d'aller à la cuisine chercher lui-même ses repas et d'y reporter les plats vides, le tout pour mortifier sa superbe et sa passion de la

déjà travaillé Descartes et Roberval. En cherchant à se distraire artificiellement de sa douleur, sa pensée se reporta naturellement à un problème qui lui avait été familier.

supériorité. Mais quelles vertus étranges! « Une chasteté, dit Havet, résumant les détails décousus de Mme Périer, qui faisait que Pascal se fâchait si l'on disait qu'on avait vu une belle femme, ou qu'il défendait à une mère de recevoir les caresses de ses enfants! Un détachement qui allait jusqu'à répondre par des rebuts affectés aux soins d'une sœur et à ses tendresses, afin de la dégoûter de l'aimer! » Ces intempérances de logicien et de sectaire nous gâteraient parfois l'homme, si nous n'étions entraînés, subjugués, domptés par l'élan des convictions et par la vérité de la passion de Pascal.

Lorsqu'il disait à Mme Périer que « la maladie est l'état naturel du chrétien », ou lorsqu'il demandait à Dieu dix ans de santé pour achever son *Apologie du christianisme*, il entendait par maladie et par santé quelque chose de relatif, je veux dire une sorte de maladie qui, en mortifiant la chair et en exerçant la vertu, épargnât le cerveau et les fonctions de la pensée, ou une sorte de santé qui, sans perdre la grâce et le mérite de la souffrance, laissât toute sa force et sa liberté à l'esprit. Mais si Pascal eut à souhait le mérite de la maladie acceptée avec résignation, endurée avec patience, il n'eut que peu de temps la faveur de cette demi-santé qu'il demandait à Dieu pour accomplir son œuvre. Il y a à peine un intervalle de 15 mois entre la dernière Provinciale (mars 1657) et la découverte de la roulette, vers le milieu de 1658, date où il fut repris par ses douleurs intolérables qui ne le quittèrent presque plus. Je crois bien que c'est dans ce laps de temps que furent écrits la plupart des

morceaux des *Pensées* les plus longs et les plus achevés. Mais il ne faut pas s'exagérer, d'après les dires de Mme Périer, l'incapacité de travail dont Pascal aurait été frappé dans les cinq dernières années de son existence douloureuse. Un esprit si indomptable ne devait céder qu'à la mort. Outre que le texte même de certaines *pensées* porte en soi la preuve qu'elles furent écrites en 1660, nous savons que Pascal prit une part fort active à l'affaire du formulaire On dit même que le mandement des curés de Paris pour engager les religieuses à signer, était de sa main. Soit par défiance de lui-même, soit par respect pour l'autorité de ses aînés en Jansénisme, soit par toute autre cause que nous ne pénétrons pas (1), il ne montra pas d'abord la fermeté qu'on devait attendre de son génie entier et absolu (2), si peu fait pour les moyens termes, les obliquités et les équivoques. Mais il devait bientôt rentrer dans son caractère et dans la vérité Sa sœur Jacqueline avait vivement protesté dans une lettre éloquente contre toute signature, avec ou sans réserve ; et si elle avait cédé à la fin, ce n'était que la mort dans l'âme. Le corps, disent les nécrologes de Port-Royal, succomba à l'accablement de l'esprit. Dès ce moment il fut rendu à lui-même, comme l'indiquent ces mots sur la mort de sa sœur : « Dieu nous donne une pareille fin ! » Car ces paroles marquent moins l'indifférence

(1) Voir Havet.

(2) Il laissa cet honneur à sa sœur Jacqueline. Elle protesta dans une lettre éloquente.

stoïque de Pascal au sujet d'une personne si chère que les scrupules qui le préoccupaient sur la conduite que les gens de bien avaient tenue et celle qu'ils devaient tenir pour résister aux efforts de leurs ennemis. Aussi, comme si l'âme héroïque et sainte de Jacqueline eût passé en lui, en voyant croître et les exigences des anti-jansénistes et les faiblesses des directeurs de Port-Royal, il ne songea plus qu'à combattre, et, s'il le fallait, à mourir pour la vérité. Il le fit par la plume et par la parole; par la plume, car bien que Mme Périer nous dise que pendant les quatre dernières années de sa vie, son frère fut dans l'impossibilité absolue de travailler et d'écrire, il est certain que quelques paragraphes des *Pensées* (1) n'ont pu être écrits avant l'année 1660; par la parole, il n'y eut guère de conférence des Port-Royalistes à laquelle il n'ait assisté et pris une part active. Il s'y portait avec tant de passion, qu'il s'évanouit de douleur dans une conférence où les principaux représentants de Port-Royal avaient pris un parti contraire à celui de la fermeté, qu'il ne cessait plus de conseiller; c'était très peu de temps avant sa fin, arrivée le 19 août 1662.

Il me semble sentir cette ardeur de combattre jusque dans sa mort. Qu'on relise la relation de Mme Périer sur ses derniers jours. On pourra ne voir dans l'empressement de Pascal pour les derniers

(1) III, 7, et XXIV, 66. — Voir du reste les *Lettres et opuscules de Mme Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal, etc.*, publiés par M. Auguste Faugère, page 88.

Sacrements que sa foi profonde dans leur efficacité et que la peur de la mort surnaturelle, née de la mort naturelle. Mais en vérité c'est le faire trop pusillanime. Confessé et absous par le curé de sa paroisse, il pouvait se croire en règle avec ses devoirs de chrétien et la justice de Dieu, et attendre que son curé jugeât à propos de lui administrer les Sacrements qu'il réclamait avec instance. Non, il s'afflige, il s'irrite, il se fâche contre sa sœur qui ne pouvait que se conformer aux avis des médecins et du prêtre.

. . . .

. . . .

N.-B. — Il manque évidemment une conclusion. Mais, bien qu'il ne soit pas tout à fait achevé, nos confrères de l'Académie de Caen nous auraient, je pense, su mauvais gré de ne pas publier cet éloquent mémoire.

[Le Secrétaire, A. GASTÉ.]

LES POÉSIES

DE

Jean BARDOU

Par M. Armand GASTÉ,

Secrétaire de l'Académie.

A mes Confrères de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

I.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Il est des morts qu'il faut qu'on tue », a-t-on dit. Il en est d'autres qu'on peut, si je ne m'abuse, essayer de ressusciter. Permettez-moi donc de rendre la vie, ne fût-ce que pour un soir, à un de nos confrères du XVIIe siècle, à Jean Bardou, curé de Cormelles-le-Royal.

Vous pouvez, tout d'abord, m'arrêter, j'en conviens, en m'objectant que Bardou est une des « victimes » de Boileau. Mais, répondrai-je, parmi les « victimes » de Boileau, il en est quelques-unes qui

ont regimbé sous sa férule, et qui pourraient lui dire, comme Cliton à Dorante, dans le *Menteur* :

> Les morts que vous tuez se portent assez bien.

Ronsard est plus vivant que jamais. Quinault, vers la fin de sa vie, était un des meilleurs amis de Boileau (1). Brébeuf vient d'être réhabilité en pleine Sorbonne (2).

J'en passe... de moins illustres, et j'arrive à notre curé.

Commençons, si vous le voulez bien, par nous demander si Jean Bardou doit vraiment être compté parmi les « victimes » de Boileau.

Je sais qu'il est facile de répondre en me renvoyant à la Satire VII (3) :

> Faut-il d'un *froid rimeur* dépeindre la manie ?
> Mes vers, comme un torrent, coulent sur le papier :
> Je rencontre à la fois Perrin et Pelletier,
> BARDOU, Mauroy, Boursaut, Colletet, Titreville,
> Et, pour un que je veux, j'en trouve plus de mille.

Il n'y a pas de doute : Bardou est bel et bien classé parmi les « froids rimeurs » de son temps. Or, la Satire VII est de 1663. Mais.... il y a un mais. Boileau était assez jeune quand il composa cette satire : il n'avait guère que vingt-neuf ans. Le remords ou

(1) BOILEAU, *Lettres à Racine*, XIII.

(2) RENÉ HARMAND, *Essai sur la vie et les œuvres de Georges de Brebeuf* (1897). Thèse pour le Doctorat.

(3) Vers 42 et suiv.

la réflexion aidant, Boileau, dans les éditions postérieures, supprima Bardou, Mauroy et Boursaut, pour les remplacer par Bonnecorse et Pradon. Quelles sont les *vraies* raisons de cette suppression et de ce remplacement? Parlons d'abord de Boursaut. Boileau lui-même (1) nous apprend que pendant son séjour aux eaux de Bourbon, en 1685, il reçut la visite de Boursaut, alors receveur des fermes à Montluçon, qui vint le saluer et lui fit « offre de toutes choses, d'argent, de commodités, de chevaux ». Décemment, Boileau ne pouvait tenir rigueur à un aussi aimable homme, avec qui d'ailleurs il s'était franchement réconcilié (2).

Jean Testu de Mauroy, abbé de Fontaine-Jean et de Saint-Chéron de Chartres, etc., etc., précepteur des filles de Monsieur, frère de Louis XIV, fut élu membre de l'Académie française en 1688, quatre ans après Boileau. Je sais bien que c'est surtout à la recommandation de Monsieur que Mauroy dut d'entrer dans l'illustre compagnie. Mais on peut admettre que Boileau ne voulut pas maintenir dans son « catalogue » de froids auteurs le gros personnage à qui, selon toute vraisemblance, il n'avait pas osé refuser sa voix.

Bardou, lui, n'avait rien pour se recommander auprès de Boileau. La meilleure raison à donner, et qui me dispensera d'en chercher d'autres, c'est qu'il était mort depuis 1668, et mort, sans bruit, curé

(1) Boileau, *Lettres à Racine,* XIII.

(2) « Nous nous séparâmes amis à outrance » (*Ibid.*).



d'un petit village de Basse-Normandie. On peut supposer, j'y consens, que Bardou ne s'est sauvé, avec Mauroy, des griffes du satirique que grâce aux quatre syllabes du nom de Bonnecorse, dont Boileau avait besoin pour parfaire son premier hémistiche. Mais j'inclinerais volontiers à croire que Boileau, mieux informé (1), a fait grâce au curé de Cormelles, après une lecture plus attentive de ses poésies, qui, sans être parfaites (car je ne veux pas surfaire mon auteur), ne sont pas dénuées d'un certain mérite, — j'espère du moins vous le prouver.

La biographie de Bardou tient dans les quelques lignes que P.-D. Huet lui a consacrées dans ses *Origines de Caen* (2).

« Je mets *Jean Bardou* au nombre des citoyens de Caen, parce qu'il en étoit originaire, toute sa famille étant établie dans la Paroisse de Saint Nicolas du Bourg-l'Abbé. Il nâquit à Paris dans la Paroisse de

(1) M. Arcisse de Caumont, dans sa *Statistique monumentale du Calvados* (cantons de Caen, p. 59), nous dit, mais sans indiquer ses sources, que « Boileau retira Bardou de la Satire VII, *d'après l'avis de Racine. Ce dernier, chargé de composer plusieurs cantiques, en donna le soin à Bardou.* » Il serait curieux de savoir si vraiment Racine a jamais songé à prendre Bardou pour collaborateur. On ne sait à quelle date ont été composées les *Hymnes* de Racine, *traduites du Breviaire romain.* Geoffroy dit qu' « elles furent, suivant l'opinion la plus probable, un des fruits de la jeunesse de Racine ». — Mais pourquoi supposer que Racine ait cru devoir emprunter, dans cette circonstance, l'aide de J. Bardou ?

(2) 2e édition, p. 381.

Saint Eustache, le 10 mars 1621. L'on trouve dans les Recuëils de Poësie Françoise plusieurs de ses ouvrages. L'on y remarque de l'esprit et de la facilité. Il se renferma dans des matières de piété depuis qu'il eût quitté le siècle pour se faire d'Église: et dans l'accablement d'une longue maladie, et la langueur qu'elle luy laissa pendant le reste de sa vie, il paraphrasa les Lamentations de Jeremie, et le Manuel de Saint Augustin. Il travailloit à la traduction du Poëme de Sannazare *(sic)* sur l'Enfantement de la Sainte Vierge, lors que la mort le surprit, étant curé de Cormelle, le 16 novembre de l'année 1668, âgé de quarante-sept ans. L'Académie des Belles Lettres, établie à Caen, luy valut ce Benefice. Car s'y étant fait connoître à M. Bochard, homme bienfaisant, il obtint pour luy cette Cure de M. de Colleville, son gendre (1), dont il n'eut pas dans la suite toute la reconnoissance qu'il devoit » (2).

(1) On sait que Samuel Bochart fut inhumé à Cormelles (mai 1667), dans un bosquet attenant à l'habitation de M. de Colleville, son gendre.

(2) Antoine Halley, dans son poème intitulé CADOMUS, a dit de J. Bardou :

Ortus et est Cadomo blandi BARDOVIUS oris,
Qui patrio primùm modulatus ludicra versu,
Deinde vigil Pastor, sacris devotus et Aris,
Reddidit Helciadæ Vatis *Lamenta*, piumque
Magni Augustini *Manuale;* et tempora crebro
Vinxit parthenicis Vatum in certamine palmis.

Voilà deux nouveaux détails apportés par A. Halley. Bardou était d'un agréable visage (*blandi oris*); de plus il a été souvent couronné dans les joûtes poétiques du Palinod. Mais, sur ce



A cette notice de Huet, dont je voudrais effacer la dernière ligne, on peut joindre quelques renseignements qui nous sont fournis par l'ami de Huet, le P. François Martin, cordelier, auteur du manuscrit latin, bien connu des lettrés normands, l'*Athenæ Normannorum* (1).

On pourrait croire que le P. Martin fait naître J. Bardou à Caen. *Oriundus Cadomo*, dit-il ; mais ces deux mots peuvent aussi bien signifier « d'origine caennaise ».

Aux œuvres publiées ou inachevées de Bardou, citées par Huet, le P. Martin ajoute une Ode en l'honneur de Monseigneur de Nesmond, évêque de Bayeux.

Enfin le bon cordelier nous dira — et il devait le savoir mieux que personne, — que le portrait de Bardou se trouvait dans la bibliothèque des Frères Mineurs de Caen : « *picta ejus effigies videtur in bibliotheca FF. Minorum Cadomensium, ab auctoris fratre concessa liberali voluntate* ».

Revenons maintenant à la notice de Huet.

« Il faisait, nous dit-il, partie de l'Académie de

point, l'abbé Guiot, l'historien des Palinods de Rouen et de Caen, est à peu près muet. Il nous dira seulement : « C'est apparemment au Puy de Caen que fut couronné Jean Bardou, car il ne se trouve point parmi les lauréats de celui de Rouen. (Guiot, *Moréri des Normands*, ms. de la Bibliothèque de Caen, à l'article *Bardou*, où l'auteur ne fait guère que copier P.-D. Huet).

(1) Ce curieux manuscrit ne tardera pas, nous l'espérons, à être publié.

Caen ». — « *Vir academicus* », dira à son tour le P. Martin. On sait que l'Académie des Belles-Lettres de Caen fut fondée par l'ami de Montausier, Moisant de Brieux, en 1652. Bardou, admis, dès les premiers temps, sans doute, dans cette Compagnie, dut y nouer d'agréables relations avec ses confrères en poésie latine et française, Jacques Paulmier de Grentemesnil, Antoine Halley, le professeur de Huet, Huet lui-même qui ne songeait pas encore à entrer dans les ordres, Antoine Garaby de la Luzerne, Philippe Le Sueur de Petiville, le jeune et aimable Segrais, Jacques Savary, Boisrobert qui devait venir de temps en temps à Caen dans sa famille, Pierre Patrix, Jean de Carbonnel, etc. C'est là aussi qu'il dut connaître les érudits et les savants en tout genre, qui n'étaient pas les membres les moins distingués de l'Académie de Caen, André Graindorge, le physicien, Samuel Bochart, le célèbre orientaliste, Jacques de Caillières, maréchal de bataille des armées du Roi et historiographe du maréchal Jacques II de Matignon, André de la Roque, l'héraldiste, le géographe Louis de Touroude, le savant commentateur Tanneguy le Fèvre, père de Madame Dacier, et les ministres protestants Étienne Le Moyne, qui devint recteur de l'Académie de Leyde, Étienne Morin, orientaliste comme Bochart, mort à Amsterdam, et Pierre du Bosc, célèbre par ses sermons, mort à Rotterdam, en 1692, tous les trois chassés de France par la Révocation de l'Édit de Nantes.

Bardou vivait là, comme on le voit, en belle et bonne compagnie. On ne sait pas au juste à quelle

date il fut nommé curé de Cormelles-le-Royal. Tout ce qu'on sait, d'après Huet, qui devait être bien informé, c'est qu'il dut, comme nous l'avons vu, cette cure à l'amitié de Samuel Bochart.

Pour corser un peu cette maigre biographie, j'ai compulsé, — mais sans grand résultat, je l'avoue, — ceux des vieux registres paroissiaux de Cormelles que le temps et les rats ont épargnés.

J'y vois que du 8 décembre 1661 au 26 décembre 1667, Jean Bardou a baptisé *douze* filles et *huit* garçons. Les registres des mariages et des décès étant perdus, on ne saura jamais (je le crains, sans trop le regretter), combien de couples il a unis et combien de paroissiens et de paroissiennes il a enterrés.

Il avait une écriture très nette, très lisible ; mais il faut croire qu'en rédigeant ses actes de baptême il songeait à autre chose et poursuivait sans doute quelque rime rebelle, car j'ai remarqué plusieurs *lapsus* assez curieux, et qui, me semble-t-il, valent la peine d'être notés.

Le 3 janvier 1662, il baptise deux jumelles, Jeanne et Magdelaine Heustes. Dans le premier baptême, Jeanne est fille de Nicolas Heustes et de *Guillemette* Michel ; dans le second, Magdelaine est fille de Nicolas Heustes et de *Guillaume* (1) Michel. Trop de pères !

La même année, il couche sur son registre le baptême du 18 juillet avant celui du 16 du même mois, qu'il avait, pour sûr, oublié.

(1) Guillaume, très lisiblement écrit, sans abréviations.

Et le 1er mai 1664, il appelle *Nicolas*, au lieu de Nicole, la fille de Jean Guillebert et de Marie Dumont !

C'est tout ce que j'ai pu trouver dans les Registres paroissiaux de Cormelles. Ma cueillette n'est pas riche, j'en conviendrai sans peine (1).

II.

Comme Huet, et comme beaucoup d'autres de ses contemporains, qui « quittèrent le siècle pour se faire d'Église », Jean Bardou débuta par des poésies légères. Et ces poésies ne sont pas « froides » du tout, à moins qu'on ne trouve froids (et je n'y contredirai pas) les jeux de mots, les *concetti*, dont il les a saupoudrées, à l'imitation de l'auteur à la mode, du grand Voiture, qui, comme chacun sait, faillit « gâter » (2) La Fontaine, et que Boileau lui-même n'a

(1) Chose assez singulière, il n'y eut aucun baptême en 1663. De même en 1668, l'année de la mort de Jean Bardou. — Moins heureux que J. Bardou, son successeur, le curé Besnard, commença par baptiser un enfant naturel. Et ce ne fut pas le seul !

(2) Quelques critiques, à courte vue, ou dont les besicles étaient mal essuyées, ont cru (quelle hérésie littéraire !) que le « certain auteur » qui « pensa gâter » La Fontaine était notre Malherbe ! Ils ont bien mal lu l'*Epistre à M. Huet, évêque de Soissons*, car dans cette épître, La Fontaine s'explique assez clairement, et il est facile de voir qu'il désigne — sans le nommer, il est vrai, mais très nettement — maître Vincent Voiture.



pas craint de rapprocher d'Horace (1). Les poésies légères de Bardou se trouvent dispersées dans les tomes III, IV et V de la compilation poétique bien connue sous le titre de *Recueil de Sercy.*

Faisons y un choix discret.

On lit sur les billets de la Banque de France : « L'article 139 du Code pénal punit des travaux forcés à perpétuité ceux qui auront contrefait ou falsifié les billets de banque autorisés par la loi... » On était plus sévère jadis, et ceux qui avaient fabriqué ou émis de la fausse monnaie étaient punis de mort. Or — à quelle date? on n'en sait rien au juste, mais l'affaire dut se passer avant 1660, — une jeune femme, célèbre par sa beauté, ayant été condamnée à avoir la tête tranchée pour avoir fabriqué de la fausse monnaie, Bardou déplora sa destinée tragique dans des stances, qui, étant donné le goût du temps, durent avoir beaucoup de succès dans les ruelles :

Est-ce un Arrest irrevocable,
Beauté que l'on tient adorable,
Et qui ne fait en soy paroistre aucun defaut,
Que vous qui sur les cœurs remportant la victoire

(1) ... A moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture.
BOILEAU, *Sat.* IX, 27.

Voir l'éloge que Pellisson fait de la prose et des vers de Voiture, dans son *Histoire de l'Académie française.*— La Bruyère le trouve inimitable, et Perrault le donne comme le modèle de la « plaisanterie d'honnête homme ». — Est-il donc étonnant que Voiture ait failli « gâter » le plus naturel de nos poètes ?

Meritez un Trône de gloire,
Expiriez aujourd'huy dessus un Eschaffaut ?

Le Ciel qui de vostre visage
Voulut faire un parfait ouvrage,
Logea dedans vos yeux tant de charmes divers,
Que Themis, dont l'Arrest fait vostre destinée,
Ne vous eust jamais condamnée,
Si les siens d'un bandeau n'avoient esté couvers.

Le trait final est assez joli ; mais que dire de cette strophe :

Hélas ! seroit-il bien possible
Que nostre Monarque invincible
Abandonnât vos jours à la rigueur des loix,
Et que vostre beauté qui toute autre surpasse
Ne pût obtenir une *grâce*,
S'il est vray que vos yeux les loge *toutes trois ?*

Ce jeu de mots sur la *grâce* (pardon) et sur les trois *Grâces*, est-il assez précieux ?

Cependant, à tout prendre, il n'est pas plus mauvais que celui de La Fontaine, dans ses premières œuvres, alors qu'il était encore le disciple de Voiture :

Vostre sejour sent un peu trop la poudre,
Non la poudre à testes friser,
Mais la poudre à teste briser.

(Epistre à Me de Coucy-Mailly, 1657).

ou que celui-ci qu'il a osé commettre lorsque renvoyant à son ami, M. Galien, des vers qu'il lui avait



adressés, enveloppés dans un billet (armoirie) d'enterrement :

Aussitôt je fis conjecture
Que ces *vers* seroient la pâture
De ceux (des *vers*) qui sous la tombe dure
N'épargnent nulle créature !!!

A la *Belle Condamnée* je préfère de beaucoup le sonnet que Bardou envoya *à une Dame le jour de la Sainte Magdelaine, dont elle portait le nom.*

La Sainte à qui l'Église aujourd'huy rend hommage,
Et dont l'Esprit au Ciel veille pour vostre bien,
Sur vous, ô belle Iris, n'avoit point d'avantage,
Quoy qu'à vaincre les cœurs. il ne luy manquât rien.

Comme elle, vous avez un aimable visage,
Elle avoit comme vous un charmant entretien :
Vous estes aujourd'huy l'ornement de nostre âge,
Comme elle fut jadis la merveille du sien.

Comme elle prit un Dieu pour objet de sa flame,
Ainsi d'un feu diuin vous embrasez vostre âme,
Et poussez vers le Ciel mille amoureux soûpirs.

Un seul poinct entre vous met de la difference;
C'est qu'on vous voit, Iris, suivre sa pénitence,
Sans que jamais vostre âme ait suivy ses plaisirs.

La comparaison entre la sainte pénitente et la dame que le poète aime discrètement n'a rien de banal, et, en somme, s'il n'est pas sans défaut, si le

trait final n'en est pas très aiguisé, ce sonnet vaut mieux qu'un long poème... qui serait médiocre.

Dans les stances qui ont pour titre *l'Écuyer*, l'amoureux transi dira à sa « belle inhumaine » :

> *Toucheray-je* jamais la main de ma Déesse,
> Sans luy *toucher* le cœur ?

Le chef-d'œuvre du genre est le badinage, ou plutôt, comme eût dit Voltaire, le « baladinage » que Bardou composa *sur une Beauté qui avait donné de l'amour à un M*[*oine*] :

> Objet d'une flame coupable,
> Philis, estes-vous bien capable
> De profaner un sacré lieu;
> Et par des feux illegitimes
> Usurper sur les droicts de Dieu,
> En luy dérobant ses victimes ?
>
> Ce n'est pas assez que vos charmes
> Par la puissance de leurs armes
> Mettent les Mondains aux abois,
> Si vostre beauté sans seconde
> Ne tuë une seconde fois
> Ceux qui déjà sont morts au monde.

La « beauté sans seconde » qui « tue une seconde fois ceux qui déjà sont morts au monde » ! le trait est d'un goût plus que douteux : ce qui suit est franchement mauvais :

S'il est vray que sous vostre empire
Un Moine jour et nuit soupire,
Accablé de mille tourmens;
Malgré les dures Destinées,
Vous pouvez entre vos Amans
Compter des Testes couronnées.

Chacun sait que les moines sont tondus de façon à ce que les cheveux respectés par les ciseaux forment une couronne !

Et que dire de ces trois dernières strophes ?

Celuy que vostre aimable veuë
Par les traits dont elle est pourveuë
Jette en une extrême langueur,
Malgré la regle qu'il a prise,
Aime mieux estre en vostre *cœur*,
Que dans *celuy* de son Eglise (1).

(1) Le goût des pointes régnait également au barreau et dans la chaire :

L'avocat au Palais en hérissa son style,
Et le Docteur en chaire en sema l'Évangile.

BOILEAU, *Art poét.*, II.

Le fameux avocat Gautier (que ses contemporains avaient surnommé *la Gueule,* et dont Boileau a parlé dans sa Satire IX), plaidant contre Antoine Le Maître, nous dira de la tourière d'un couvent : « Elle est plus fameuse par les *tours* de souplesse de son esprit fourbe et malicieux que par le *tour* de son monastère ».

Le petit Père André, mort en 1657 (Voir TALLEMANT DES RÉAUX, IV, 330), aurait goûté le jeu de mots de son prédécesseur, au XVe siècle, Michel Menot : « Mesdames, pendant le Carême

Souvent de vostre conscience
Par une sainte confiance
Vous luy découvrez les ressorts;
Mais pour satisfaire sa flame,
Il voudroit bien que vostre corps
Luy fut aussi nud que vostre ame.

Son cœur qui ne sçauroit éteindre
Ce feu dont il n'ose se plaindre,
Endure un si cruel tourment,
Que si vostre pitié n'accorde
A son mal quelqu'allegement,
Il s'étranglera de sa corde.

C'est le cas de s'écrier, avec Philinte :

La chûte en est jolie, amoureuse, admirable !

ou, comme Belise :

Ah ! tout doux ! laissez-nous, de grâce, respirer !

Plus heureux dans l'épigramme, Bardou dira, avec une spirituelle malice, à Cloris qui vient de perdre

l'Église cache ses *saints :* vous aussi, cachez les vôtres (vos *seins*).

Disons, en passant, que ce jeu de mots, à lui seul, prouve que Michel Menot prononçait ses sermons en français, et non pas, comme on l'a trop souvent dit, en latin macaronique. Le compilateur qui a rédigé *en latin* les sermons de Menot, nous donne le texte suivant : « Videtis quod abscondimus *sanctos* (in Ecclesia). Amore Dei, abscondatis *sinus* vestros ». Le jeu de mots a disparu. (Voir notre *Étude sur Michel Menot,* p. 15).

son vieil époux..., et qui est assez naïve pour le pleurer :

Cloris, c'est trop verser de larmes
Pour la perte d'un vieil Epoux
De qui l'esprit estoit jaloux,
Et qui profanoit tous vos charmes :
Chassez cette morne langueur,
Et l'ennuy que dans vostre cœur
Le trépas d'vn Vieillard imprime.
La mort l'a trop tard emporté;
Vostre deüil seroit legitime,
Si Dieu l'avoit ressuscité.

Le trait est bien envoyé. — Mais, en somme, nous pouvons dire que la plupart des pièces de Bardou, insérées dans le *Recueil de Sercy*, méritaient les rigueurs de Boileau.

Je passe rapidement sur le *Sonnet* et sur les *Stances* que Bardou eut la bonté, ou plutôt la faiblesse, de composer pour faire plaisir au grotesque abbé de Saint-Martin, lequel voulait passer à la postérité, escorté, dans les feuillets liminaires de son livre *du Gouvernement de Rome*, des témoignages flatteurs de ses « amis » et « admirateurs » caennais.

Le futur « mandarin de Siam » dut goûter tout particulièrement la fin du sonnet où Bardou disait de lui :

Mais pendant qu'il se void au comble du bon-heur,
La France avec raison craint de perdre l'honneur
Qu'on luy doit pour avoir produit un si grand Homme.

Car ce docte Volume, où les traîts de sa main
Representent si bien ce que l'òn fait dans Rome,
Le va faire en tous lieux passer pour un Romain.

C'étaient là, bien entendu, des louanges ironiques, mais le pauvre abbé de Saint-Martin, qui n'a jamais compris l'ironie, aspirait à pleines narines les fumées du plus épais encens.

Nous avons vu que Bardou faisait partie de la docte Académie de Caen, fondée par Moisant de Brieux. A ce titre, il ne pouvait guère se dispenser de faire sa cour à cet aimable Mécène qui réunissait ses confrères dans le magnifique hôtel qu'il habitait sur la place Saint-Pierre. Cet hôtel, connu sous le nom d'Hôtel d'Écoville, parce qu'il avait été bâti, en 1538, par Nicolas Le Valois, sieur d'Écoville, était désigné par le peuple sous le nom d'*Hôtel du Grand Cheval*, par la raison toute simple qu'une grande statue équestre en ronde bosse en décorait la façade. Mais que pouvait bien signifier cette statue équestre? Les avis étaient partagés. Bardou ne songeant qu'à une chose, à être agréable au fondateur de l'Académie, voulut voir dans le grand Cheval, Pégase, et dans le Cavalier, Apollon, c'est-à-dire Moisant de Brieux lui-même, le père des lettres Caennaises; et voici le sonnet qu'il adressa *à M. de Brieux, conseiller au Parlement de Mets, sur sa maison du Grand Cheval:*

Je ne pense jamais à ce grand bastiment,
Dont on ne peut assez admirer la structure,

9



Qu'il ne jette mes sens dans le ravissement,
Tant l'art imite bien les traits de la nature.

Lors qu'on porte les yeux dessus chaque figure,
Qui luy sert au dedans de superbe ornement,
On croit estre deceu par quelque enchantement,
A cause des beautez de leur architecture.

Mais voyant par dehors ce logis sans esgal,
Chascun diversement parle de ce Cheval,
Qui sous ses pas vainqueurs tant de monstres écrase,

Pour moy, de qui l'esprit est eclairé d'un Dieu,
Je dis que ce cheval n'est autre que Pégase,
Puisqu'on voit Apollon résider en ce lieu.

Bardou était un habile flatteur ; mais il se trompait. Ce n'était ni Apollon, comme il l'avançait trop hardiment, ni Hercule, comme le supposait M. de la Roque, le savant héraldiste, que représentait le Cavalier de l'Hôtel d'Écoville.... c'était le Cavalier de l'Apocalypse. « Je vis le Ciel ouvert, dit St Jean (ch. XIX, v. 11), et il parut un cheval blanc, et celui qui était dessus s'appelait le *Fidèle* et le *Véritable*, qui juge et qui combat justement.... » (1).

Bardou eut encore à envoyer des vers à Moisant de Brieux, dans une bien triste circonstance cette fois. En 1654, un déplorable événement plongea dans la stupeur la ville de Caen. Le jeune fils de Moisant

(1) *Trésor de Littérature*. Caen, Godes, 1741, p. 100. — Voir, à ce sujet : Léon Palustre, *la Renaissance en France*, Émile Travers, *la Normandie monumentale*, et E. de Beaurepaire, *Caen illustré*, p. 428 et suiv.

de Brieux, élève de seconde au collège du Bois, fut traîtreusement assassiné d'un coup d'épée dans l'œil. Tous les amis du fondateur de l'Académie de Caen pleurèrent la mort de cet enfant de treize ans, qui donnait les plus belles espérances, et le père réunit, suivant la coutume du temps, dans un *Tombeau poétique* (1), les pièces françaises, latines, grecques et espagnoles, qui lui avaient été envoyées pour consoler sa douleur. C'est au milieu des pièces d'André Graindorge, de Samuel Bochart, de Le Sueur de Petiville, de du Bosc, de de Grentemesnil, de de Touroude, de Pierre Vengeons, de de la Luzerne-Garaby, de Segrais, etc., qu'on trouve les stances de Jean Bardou.

Nous citerons les vers où le poète vante les heureuses dispositions pour la musique du jeune Moisant de Brieux, et ceux où se trouvent relatés et sa mort tragique et son mâle courage devant ses assassins.

Il eut des qualitez à nul autre pareilles ;
Il sceut non seulement enchanter les oreilles
Par les divers accents de sa charmante voix ;
Mais, à l'envy de ceux qui portent la houlette,
Il faisoit bien souvent d'une douce musette
Redire les beaux airs aux échos de nos bois.

. . . .

Il estoit seul un soir au milieu de la ville,
Comme dedans un lieu qui doit servir d'azile
Contre ceux qui voudroient attenter à ses jours ;

(1) *Petri Mosantii Tumulus*, Caen, A. Cavelier, 1655. — Voir notre *Étude sur P. Vengeons*, Caen, 1878, p. 11.



Lors que trois assassins, pleinz de rage et d'envie,
Par un lâche complot attaquèrent sa vie
Et firent leurs efforts pour en rompre le cours (1).

Encor qu'il ne deust pas douter de sa deffaite,
Ne pouvant se resoudre à faire de retraitte,
Il fit agir contre eux sa valeur jusqu'au bout;
Et si par l'un de ceux qui luy livroient la guerre
Son corps atteint d'un coup fut renversé par terre,
Son insigne Vertu se vid toujours debout.

III.

Il nous reste maintenant à parler des poésies chrétiennes de Bardou (2).

C'est en cette même année, 1654, qu'il fit paraître ses *Paraphrases sur les Lamentations du prophète Jérémie*, qu'il avait composées, nous dit Huet, « dans l'accablement d'une longue maladie ».

(1) Trois lasches assassins, mais sous leur apparence
Trois tygres bien plustost, au cœur cruel et dur,
Pour s'assouvir d'un sang si vermeil et si pur,
Ont armé leur fureur contre ton innocence.
(SEGRAIS).

(2) Nous ne saurions trop remercier M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, et M. Joseph Couraye du Parc, bibliothécaire, de l'obligeance avec laquelle ils nous ont aidé à prendre connaissance des *Lamentations de Jérémie*, du *Manuel de St Augustin* et de l'*Ode à Mgr de Nesmond*, si difficiles à rencontrer, même dans les Bibliothèques les plus riches en *poetæ minores* du XVIIe siècle.

Jamais on n'a tant « paraphrasé » que pendant les deux premiers tiers du XVII[e] siècle.

Faut-il citer les paraphrases des *Psaumes* par Malherbe, Racan, Boisrobert, Chapelain, Desmarets de Saint-Sorlin... et Godeau, à qui le psaume *Benedicite* valut l'évêché de Grasse ; — la paraphrase du *Cantique des Cantiques* et des *Lamentations de Jérémie*, par l'abbé Cotin (1)?

Il se trouva même des rimeurs pour mettre en vers l'*Introduction à la vie dévote* (le sieur Martinet-Descury), et... le *Catéchisme !!* (l'abbé d'Heauville, 1669). Un sieur Boucher poussa, un peu plus tard, (1684) l'audace jusqu'à paraphraser en vers, et quels vers! les *Maximes* de La Rochefoucauld!

Il ne faut donc pas nous étonner, si les loisirs forcés que lui faisait la maladie ont engagé Jean Bardou à paraphraser, lui aussi, les *Lamentations de Jérémie.*

Bardou publia ses *Paraphrases sur les neuf leçons des Lamentations du prophète Jérémie*, à Caen, chez Éleazar Mangeant, sur le Pont Saint Pierre.

Il les dédia à Monseigneur Léonor de Matignon, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, évêque et comte de Lisieux.

« Monseigneur, lui dit-il, dans son *Epitre dédicatoire*, je vous suis si fort obligé du jugement avantageux que vous avez fait de quelques uns de mes ouvrages, que je pretens bien moins vous faire un

(1) Je ne parle pas de la paraphrase de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Pierre Corneille. C'est le cas ou jamais de répéter :

Le soleil est levé, disparaissez, étoiles!



present que m'acquitter d'une dette en vous offrant celui-ci... »

Après avoir vanté le goût du Prélat pour la Peinture et la Musique, et sa « connoissance de plusieurs langues estrangères » qu'il parlait, paraît-il, avec autant de facilité que si elles lui avaient été naturelles, Bardou le remercie très humblement de l'audience favorable « qu'il prêta, il y a quelque temps, au récit de plusieurs de ses Pièces, et des loüanges qu'elles receurent de sa bouche... »

S'adressant ensuite aux Lecteurs, Bardou leur dira sur un ton de modestie qui nous semble sincère: « Je suis si peu satisfait de toutes les productions de mon esprit que ces *Paraphrases* seroient demeurées ensevelies dans mon cabinet, si l'approbation qu'elles ont receüe d'une celebre Assemblée (1) ne m'avoit obligé de les mettre au jour. Ce n'est pas que je veuille rendre par là tous ceux qui la composent garans des fautes que vous y pourrez rencontrer; car s'ils avoient examiné ce travail avec une entière sévérité, ils y auroient peut estre trouvé des taches qui m'eussent empesché de le donner au Public. Aussi n'a-t-il jamais esté fait à ce dessein, mais seulement pour tromper la violence d'une maladie, qui ne me laissant de libre et de sain que la plus noble partie de moy mesme, me rendoit incapable de toute autre conversation que de celle des Muses. Je puis pourtant vous assurer qu'encore qu'il ait esté enfanté dans les douleurs, il ne m'a pas cousté beaucoup de peine, et c'est sans

(1) L'Académie de Caen, sans doute.

doute cette facilité naturelle que j'ai à composer qui rend mes ouvrages si depourveus des ornemens dont l'Art seroit capable de les embellir... »

Dans cette causerie avec les Lecteurs, Bardou (était-il déjà curé de Cormelles?) ne craint pas de faire allusion à ses poésies « légères » qui, après avoir circulé manuscrites, devaient bientôt être recueillies par l'éditeur de Sercy. « Il estoit à mon choix, dit-il, de vous faire un present moins sérieux et plus divertissant, ayant un grand nombre de Pièces dont la variété peut former un bouquet qui ne vous seroit pas désagréable ni de mauvaise odeur; mais j'ay cru que mon devoir m'obligeoit à consacrer les Premices de ma plume à la gloire de Dieu ».

Enfin Bardou nous apprendra que ses *Lamentations de Jérémie* parurent fort à propos, pendant le Carême. Elles devaient édifier les fidèles, et surtout elles devaient être utiles aux Dames qui n'entendaient pas le latin: « La bienséance voulait que je m'accommodasse au temps où nous sommes, en vous offrant quelque chose de pieux et de triste en des jours que l'Eglise destine à la Pénitence... et (j'ai cru) que je ne rendrois pas un petit service aux Dames en devenant l'interprète de Jérémie et le faisant parler la langue de notre Parnasse en une saison où tous nos temples retentissent de ses Lamentations... »

Nous nous contenterons de donner quelques strophes prises dans une des leçons que l'Église chante pendant l'office du Samedi-Saint (1er nocturne, 2e leçon) (1).

(1) Voir *Threni, id est Lamentationes Jeremiæ* (cap. IV, v. 1-4).

Voici d'abord le texte de la Vulgate :

Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus, dispersi sunt lapides Sanctuarii in capite omnium platearum?

Filii Sion inclyti, et amicti auro primo: quomodo reputati sunt in vasa testea, opus manuum figuli?

Sed et Lamiæ nudaverunt mammam, lactaverunt catulos suos: filia populi mei crudelis, quasi struthio in deserto.

Adhæsit lingua lactentis ad palatum ejus in siti: parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.

La version de Le Maistre de Sacy est loin de rendre la poésie du vieux prophète. Qu'on en juge :

« Comment l'or s'est-il obscurci? Comment a-t-il changé sa couleur qui était si belle? Comment les pierres du sanctuaire ont-elles été dispersées aux coins de toutes les rues? »

« Comment les enfans de Sion, qui étaient si éclatans et couverts de l'or le plus pur, ont-ils été traités comme des vases de terre, comme l'ouvrage des mains du potier? »

« Les bêtes farouches ont découvert leurs mamelles, et donné du lait à leurs petits : mais la fille de mon peuple est cruelle comme une autruche qui est dans le désert. »

« La langue de l'enfant qui était à la mamelle s'est attachée à son palais dans son extrême soif : les petits ont demandé du pain, et il n'y a personne pour leur en donner. »

La version protestante de J.-F. Ostervald n'ajoute pas beaucoup de clarté à la Vulgate:

« Comment l'or est-il devenu obscur, et l'or fin a-t-il été changé de couleur? Comment les pierres du Sanctuaire sont-elles semées aux coins de toutes les rues? »

« Comment les chers enfants de Sion, qui étaient estimés comme le meilleur or, sont-ils réputés comme des vases de terre, qui ne sont que l'ouvrage de la main d'un potier? »

« Les monstres marins tendent les mamelles et allaitent leurs petits; mais la fille de mon peuple a affaire à des gens cruels comme les chouettes du désert. »

« La langue de celui qui tétait s'est attachée à son palais dans sa soif, et les petits enfants ont demandé du pain, et personne ne leur en a rompu. »

Qu'on lise la paraphrase de ces quatre versets par Bardou, et l'on s'étonnera de la facilité avec laquelle il a surmonté les difficultés du texte sacré.

Poussez d'une fureur qui n'eut jamais d'exemple,
Les cruels ennemis démolissent le Temple
Où l'on sacrifioit au Monarque des Cieux ;
Et de son Sanctuaire, où leur haine se jouë,
Le marbre indignement abatu dans la bouë
De son éclat brillant n'ébloüit plus les yeux.

Tous ces jeunes Seigneurs, vestus d'or et de soie,
Qui faisoient de Sion la plus sensible joye,

Et sur qui ses trésors sembloient estre épuisez,
Ayant été vaincus dans cette rude guerre,
Ne sont pas mieux traitez que des vaisseaux de terre
Que l'on jette aussitost qu'ils paraissent brisez (1).

Hélas, dans les déserts, les plus fières Lamies
Ne sont de leurs petits tellement ennemies
Que pour les alaitter elles n'offrent leur sein :
Les femmes de Sion, mille fois plus cruelles,
A leurs propres enfants refusent leurs mamelles,
Encore qu'à leurs yeux ils expirent de faim.

De soif à leur palais la langue est áttachée;
Et leur peau que le jeusne a toute desséchée
Bien-tost en un cercueil changera leur berceau,
Et l'on voit les plus grands qu'un mesme mal tourmente,
Qui demandent du pain d'une voix languissante,
Sans qu'aucun toutefois leur en donne un morceau.

(1) Voici comment un prêtre, docteur en Théologie, M. de Sainte-Croix Charpy, dans ses *Saintes Ténèbres,* publiées en 1670, a paraphrasé ce verset de Jérémie :

A cet ouvrage *riche et rare*
Le soldat ne s'arreste pas,
Nos princes sont captifs, et l'insolent barbare
Les met dans un estat pire que le trespas.
Ces enfans qui portoient l'or et la broderie,
Ne sont couverts que de haillons,
Et reduits *parmi les soüillons,*
Ils servent à leur raillerie.
Les principaux d'entr'eux y sont plus méprisés
Que les pots les plus vils qu'un potier a brisés.

Le grand vicaire de Mgr l'archevêque de Paris, M. de la Brunetière, trouve que les *Saintes Ténèbres* de l'abbé de Sainte-Croix Charpy « sont une production de lumière qui peut paroistre utilement pour éclairer et échauffer les âmes...» — Le grand critique, M. Ferdinand Brunetière, serait moins indulgent, j'imagine, que le grand vicaire, son homonyme.

Bardou a fait suivre sa paraphrase des *Lamentations de Jérémie* de quelques pièces de vers, où nous ne voulons cueillir que le tercet final d'un *sonnet épitaphe* en l'honneur de Monseigneur l'évêque de Belley, « lequel mourut et fut enterré dans l'Hopital des Pauvres incurables, à Paris ».

. . . .
Lieux, où la pauvreté loge avecque le mal,
Pouvez-vous posséder une telle richesse
Et conserver encor le titre d'Hopital !

Messire Leonor de Matignon, qui « avoit le goust si délicat pour toutes les belles choses (1) », a-t-il apprécié cette « chûte » comme il convenait?

Le Manuel de St Augustin, traduit en vers français, parut en 1658, chez Charles de Sercy, à Paris. L'année précédente, avait paru un *Manuel de St Augustin* (2), traduit en prose par M. D. L. C. C. Q., prêtre et prédicateur (le sieur de la Croix Quillel). Quel était donc ce livre qu'on traduisait à l'envi, en prose et en vers, au milieu du XVIIe siècle? (3) Voici

(1) *Épître dédicatoire.*

(2) Mme de Maintenon goûtait fort ce *Manuel*, et elle aimait à le distribuer aux religieuses de Saint-Cyr. Nous en possédons un exemplaire, relié en maroquin rouge, sur la feuille de garde duquel on lit, de l'écriture de Mme de Maintenon, † Sr MARIE DE TOURVILLE. S/. Cet S barré, véritable signature de Mme de Maintenon, se retrouve dans la plupart de ses lettres autographes.

(3) *Les plus belles pensées de St Augustin, prince et docteur*



ce que nous dira, à ce sujet, le sieur de la Croix Quillel : « Cet ouvrage qui porte le nom de S. Augustin, est un recueil très excellent de divers passages tirez des livres de ce grand Docteur, que l'auteur qui est fort ancien et dont le nom est inconnu, a réduits sous des tiltres et des chapitres dans l'ordre que l'on y voit. L'excellence de ce Recueil paroist principalement en ce que celuy qui l'a fait a cherché ce qu'il y avoit de plus tendre, de plus cher et de plus ardent dans la charité de cet incomparable Saint, pour en former un feu sacré d'amour, qui brûlast, non seulement son cœur durant tout le cours de sa vie, mais encore celuy de tous ceux qui auroient le bon-heur de s'en approcher jusqu'à la consommation des siècles... »

Il n'était pas facile de mettre en vers français ces effusions mystiques. Bardou me paraît s'être tiré avec honneur de cette tâche ardue; mais, il faut avouer que le chemin lui avait été tracé par un guide incomparable, et qu'il s'est souvenu plus d'une fois, et assez heureusement, de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* par Pierre Corneille, traduction commencée en 1651, et terminée en 1656.

Le *Manuel de St Augustin* comprend trente-six chapitres. Bardou n'est pas allé au-delà du quinzième. Pourquoi ? Il nous le dira naïvement dans l'épître

de l'Église, furent, qui le croirait ? mises en vers par ce malheureux C. Le Petit, l'auteur du *Paris ridicule*, qui, pour avoir composé une chanson impie sur la Vierge, fut pendu, puis brûlé en place de Grève (Voir Boileau, *Art poét.*, II, 190).

Un des amis de C. Le Petit, le sieur du Pelletier, publia, en 1666, *Les plus belles pensées de St Augustin.*

liminaire qu'il adresse à Messire Jean Garnier, prieur commendataire de S[te]-Celine, et chanoine de l'église de Senlis: « L'impatience que j'ay eue de vous donner des marques de ma reconnoissance ne m'a pas permis d'attendre qu'elle fût achevée pour vous la dédier ». Bonne ou mauvaise, il faut nous contenter de cette raison. — Qu'était-ce que ce Messire Jean Garnier? D'abord c'était un protecteur de Bardou, et il nous plaît de constater encore une fois (1) que notre poète ne fut pas toujours ingrat à l'égard de ceux qui lui avaient rendu service:

« Monsieur, lui dira-t-il, au début de son Épître, si le seul desir de m'obliger passe dans mon esprit pour une obligation; à quel point ne dois-je pas m'estimer vostre redevable du bien que vous m'avez fait? Je devois dire des biens, puis qu'il est vray que vous vous y estes pris de si bonne grace, que la façon dont vous m'avez gratifié a esté une seconde faveur. Aussi est-ce pour vous témoigner le ressentiment qui m'en demeure que je vous offre cette Traduction du Manuel de S. Augustin ».

Messire Jean Garnier, si l'on en croit Bardou, n'était pas le premier venu, et, entre autres qualités, il avait le goût littéraire trés affiné et se connaissait aussi bien en prose qu'en vers :

«... Quelque soin, lui dira-t-il, que j'aye apporté à les (mes vers) purger de fautes, je ne doute point que je n'y en aye encore laissé plusieurs qu'il ne vous sera pas mal-aisé de découvrir, puis que vous

(1) Voir sa *Dédicace à Mgr de Matignon.*

avez une parfaite connoissance de cet Art. Et c'est icy qu'en publiant les autres avantages que vous possédez, je parlerois de l'ardeur de vostre zele pour la Religion; de l'égalité de vostre Ame dans les divers evenemens de la Fortune; de la vivacité de vostre Esprit, et de la solidité de votre Iugement dans tous vos discours, et dans toutes vos actions; et de la délicatesse de vostre goust pour la Prose et pour les Vers; mais vostre modestie, qui ne peut souffrir les loüanges qu'on luy donne, m'impose silence; et par une violence que vous me faites, vous m'empeschez de rendre à la Vérité le témoignage que je luy dois. Ainsi parce que vous estes humble, il faut que je sois injuste ».

Nous donnons en entier le premier chapitre du *Manuel*, qui traite *de l'Essence admirable de Dieu :*

Monarque souverain du Ciel et de la Terre,
Toy qui des Elemens entretiens les accors,
Qui fais mouvoir les Cieux par de secrets ressorts.
Et joüis de la paix au milieu de la guerre ;
Tu tiens sur les mortels tousjours les yeux ouvers,
Tes mains sans se lasser soutiennent l'Univers,
Tu remplis tous les lieux sans que pas un t'enferme ;
Tu n'es point comme nous sujet aux passions,
Et dans les changemens toujours demeurant ferme,
Tu trouves ton repos dedans tes actions (1).

(1) *Tu, Domine, cœlum et terram imples, omnia portans sine onere, omnia implens sine inclusione. Semper agens, semper quietus.*

Tu ne fais jamais mieux agir ta vigilance,
Que quand tous les mortels présument que tu dors ;
Et tu ne laisses pas d'amasser des tresors,
Quoy que tu ne sois point sujet à l'indigence.
L'homme dessus la terre est l'objet de tes soins,
Tes bontez chaque jour previennent ses besoins.
Bien que le plus souvent il ose te déplaire,
Tu l'aimes d'un amour qui n'a rien de jaloux,
Et lors que ses pechez excitent ta colère,
Le trouble n'a jamais de part à ton courroux (1).

Tes yeux en dissipant les plus sombres nuages,
Montrent qu'à tes regards il n'est rien de pareil ;
Et demeurant tousjours dans le mesme conseil,
Sans changer tes desseins tu changes tes ouvrages.
Ce que tu ne peux perdre est par toy retrouvé,
Tu luis et sur le juste, et sur le reprouvé,
Ton cœur dans ses bienfaits est pour nous sans mesure ;
Tu donnes tous les jours sans que tu doives rien,
Et ta main qui se plaist à rendre avec usure
Sur qui te donne peu verse beaucoup de bien (2).

Quelle magnificence à la tienne est égale ?
Et la diversité de ces riches tresors
Qui font briller de l'homme et l'esprit et le corps,
Sont ce pas des presens de ta main liberale ?

(1) *Colligens et non egens. Quærens cum nihil desit tibi. Amans non æstuans : zelans et securus es. Pœnitet te et non doles. Irasceris, et tranquillus es.*

(2) *Opera mutas, sed non mutas consilium. Recipis quod non invenis, et nunquam amisisti. Nunquam inops, et gaudes lucris, Nunquam avarus, et usuras exigis. Supererogas cui non debes : vel semper supererogatur tibi ut debeas.*

Tes dons le plus souvent surpassent ses souhaits,
Et pour le rendre ingrat à force de bienfaits,
Tu veux lui faire part de toutes tes richesses ;
Tes mains à tous momens sur luy daignent s'ouvrir ;
Mais sans te rien oster tu luy fais des largesses,
Et t'enrichis tousjours sans jamais t'apauvrir (1).

On ne peut éviter les traits que tu décoches,
On reconnoit par tout ton absolu pouvoir,
Et ne permettant pas à nos yeux de te voir,
Tu souffres pour le moins qu'on sente tes approches.
Ton essence divine est présente en tous lieux,
La Terre est ton sejour aussi bien que les Cieux :
Tu fais regner par tout ta justice ou ta grace ;
Tes jours n'ont point de nuits, tes beautez sont sans fard,
Et combien que ton estre occupe toute place,
A peine l'on te peut rencontrer quelque part (2).

Grand Dieu, rien icy bas n'est capable d'éteindre
L'amour que nous portons à ta sainte beauté ;
Et combien que tu sois un objet arresté,
Celuy qui te poursuit ne te sçauroit atteindre.
Ton esprit infini gouverne ce grand Tout,
Ta main seule soutient ce que l'on voit debout,
Et ta grandeur en soy toutes choses enserre ;
Les traits de ton visage au Ciel sont découvers;

(1) *Et quis habet quicquam non tuum? Reddis debita nulli debens, donas debita nihil perdens.*

(2) *Qui ubique es, et ubique totus. Qui sentïre potes et videri non potes. Qui nusquam dees, et tamen ab iniquorum cogitationibus longe es. Qui nec ibi dees ubi longe es. Quia ubi non es per gratiam ades per vindictam. Qui ubique præsens es, et vix inveniri potes.*

Ta bonté paternelle éclate sur la Terre,
Et ta justice enfin regne dans les Enfers (1).

Qu'il fait bon estre admis en tes saintes Escoles !
Un cœur en peu de temps y fait beaucoup de fruit,
C'est là que tu le rends parfaitement instruit
Sans la suite des ans, ny le bruit des paroles.
On peut bien s'embrazer à ta divine ardeur,
Mais non pas mesurer ton immense grandeur
Qui remplit tous les lieux sans occuper de place ;
Tu ne releves point de l'Empire du temps,
Et quoy que l'Univers doive changer de face,
Tes desseins toutefois seront toujours constans (2).

Ton auguste Palais est fait d'une lumiere
Que personne n'a veuë, et qu'on ne sçauroit voir ;
Là voyant tout en toy comme dans un miroir,
On voit tous les effets dans leur cause première.
Toy mesmes es l'objet de ta félicité,
On ne peut diviser ta parfaite unité,
Tu peux seul accomplir ce que tu te proposes ;
Enfin par un prodige aux hommes inconnu,
Tu possedes, comprens et soutiens toutes choses,
Sans estre possédé, compris ny soûtenu (3).

(1) *Quem stantem sequimur, et apprehendere non valemus. Qui tenes omnia, imples omnia, circumplecteris omnia, superexcedis omnia, sustines omnia.*

(2) *Qui corda fidelium doces sine strepitu verborum, qui locis non distenderis, nec temporibus variaris, nec habes accessus nec recessus.*

(3) *Qui habitas lucem inaccessibilem, quem nullus hominum vidit, nec videre potest. In te manens quietus ubique circumis totum. Non enim scindi et dividi potes, quia vere unus es, nec partes efficeris, sed totus totum tenes, totum imples, totum illustras et possides.*

10



Prenons encore quelques strophes dans le Chapitre X : *de la douceur de l'Amour de Dieu :*

O toy, de qui l'amour ne peut jamais s'éteindre,
Qu'on doit aimer et craindre,
Jesus, enflame moy de tes saintes ferveurs ;
Brûle moi de tes feux, remply moy de tes joyes,
Conduy moy dans tes voyes,
Et répans dessus moy tes celestes faveurs (1).

Que je pâme, ô mon Dieu, d'une divine extase,
Que ton amour m'embrase,
Que de tes traits divins mon cœur se sente atteint,
Orne moy de ta grace, et change mes suplices
En ces douces délices
Qui n'ont rien que de pur, que de chaste et de saint (2).

Si j'exige de toy cette faveur extrême
C'est afin que je t'aime,
Autant qu'à ma faiblesse il peut estre permis ;
Et que mes yeux épris de tes aimables charmes,
Dans un torrent de larmes
Effacent les pechez que mon ame a commis (3).

(1) *O amor qui semper ardes, et nunquam extingueris! dulcis Christe, bone Jesu, charitas Deus meus, accende me totum igne tuo, amore tuo, dulcedine tua, dilectione tua.*

(2) *Desiderio tuo, charitate tua, jocunditate et exultatione tua, pietate et suavitate tua, voluptate et concupiscentia tua : quæ sancta ést et bona, quæ casta est et munda.*

(3) *Ut totus, flamma charitatis vaporatus, diligam te Dominum meum, dulcissimum et pulcherrimum, ex toto corde meo, ex tota anima mea, ex totis viribus meis, et ex omni intentione mea, cum multa cordis contritione et lacrymarum fonte.*

Après avoir lu ces stances d'une langue assez ferme et d'un rythme soutenu, on doit regretter que Bardou, au lieu de paraphraser Jérémie et S[t] Augustin, n'ait pas osé voler de ses propres ailes, et, comme son compatriote Brébeuf, composé un Recueil de poésies chrétiennes dans le genre des *Entretiens solitaires*.

Du reste, J. Bardou nous a donné, dans sa Préface des *Lamentations de Jérémie*, une assez haute idée de ce qu'il entend par une bonne paraphrase. « J'avoüe, dit-il, que je me suis éloigné (en cet ouvrage) le moins qu'il m'a esté possible de la perfection de la Paraphrase, *qui consiste, ce me semble, à éclaircir ce qui est obscur, à lier par une suite ingénieuse les versets qui semblent si fort detachez les uns des autres, et à n'affecter pas moins la qualité de bon Poëte, que celle de bon Traducteur.* »

Les amis de Bardou ne s'y trompèrent pas, et célébrèrent l'heureuse évolution de son talent poétique.

Jean Le Mière, sieur de Basly, lui dit, assez platement du reste (1) :

Bardou, ta Muse est sans pareille :
On la void descendre du Ciel,
Ainsi qu'une savante abeille
Qui produit la cire et le miel.

Mieux inspiré, Moisant de Brieux (2) lui adressa les strophes suivantes :

(1) *Seria et joci*. Caen. 1664-1668.
(2) *Recueil de pièces en prose et en vers*. Caen, 1671.

L'amour dont pour Philis l'on vit ton âme atteinte,
Les feux qu'on te voit pour le Ciel
Nous donnent aujourd'huy ce que la Terre Sainte
Et ce que l'Hymette eut de miel.

L'Helicon fut jadis le champ de ta victoire,
Sur tous nos plus mignons esprits,
Sion est maintenant un nouveau champ de gloire
Où tu veux remporter le prix.

Ravi de tes douceurs je voudrois bien te rendre
Ce qui justement t'appartient.
Cependant je ne scay comme je m'y dois prendre,
Et quelque doute me retient.

C'est que de tes beàux vers la haute renommée
Me met en peine si ton front
Doit estre plus couvert des palmes d'Idumée
Que des lauriers du double mont.

Un de ses confrères, Lioult, prêtre, bachelier en théologie, lui dira, non sans quelque exagération (1):

Tu fais rencontrer à Sion
Dans sa propre destruction
Un éclat sans pareil qui la rend plus parfaite ;
Et tu sçais orner son tombeau
D'un deuil si pompeux et si beau
Qu'il l'a fait triompher au point de sa deffaicte.

Cette Reyne de l'Univers

M. Bardou sur ses diverses poésies, p. 23. Ces vers furent publiés, pour la première fois, en tête des *Lamentations de Jérémie* (1654).

(1) *Lamentations de Jérémie*, pièces liminaires

Est plus belle dedans tes vers
Qu'elle ne fut jamais au plus fort de sa gloire ;
Et, bien qu'elle fût autrefois
Pleine de charme sous ses Roys,
Elle plaisoit bien moins que ne fait ton Histoire.

Un autre ami, P. Hauton, le complimentera en latin :

Ut Vatis Deus Abramidîs est ore locutus,
Sic loquitur nobis ore Propheta tuo (1).

Bardou, abattu par la maladie, a dû cesser, au moins pendant quatre ans, de « converser avec les Muses » (2), car dans l'Ode qu'il adressa, en 1662, à l'évêque de Bayeux, Monseigneur de Nesmond, il dit au Prélat (3) :

Ma Muse *a bien osé reprendre le pinceau*,
Pour faire de ta vie un illustre tableau.

(1) *Ibid.*

(2) *Lamentations de Jérémie*, aux Lecteurs. (Voir plus haut, p. 24).

(3) Nommé à l'évêché de Bayeux au commencement de l'année 1659, Mgr de Nesmond ne reçut la consécration épiscopale qu'au mois de mars 1662. C'est sans doute à l'occasion de son entrée solennelle à Caen, au mois de mai 1662, que Bardou adressa son Ode au Prélat. On sait, en effet, que Mgr de Nesmond visita d'abord les abbayes de Fontenay et d'Ardennes, et que, le 14 mai, il partit pour la Délivrande, où ses prédécesseurs, depuis le XIII[e] siècle, avaient coutume de faire un pèlerinage avant d'entrer à Bayeux. — (Voir l'abbé Laffetay, *Hist. du Dioc. de Bayeux*, t. I, p. 3). — Mgr de Nesmond fut évêque de Bayeux pendant 53 ans.

Dans cette Ode, Bardou pouvait, sans danger, se guinder jusqu'à l'hyperbole, car Monseigneur de Nesmond avait tant de vertus qu'il a trouvé grâce devant le sévère Saint-Simon qui, à la mort du Prélat, écrivit ces lignes :

« Sa mort fut le désespoir des pauvres et l'affliction amère de tout son diocèse. *J'ai connu bien peu d'évêques qui ressemblassent à celui-ci.* »

Dans la première strophe de cette Ode, on peut dire que Bardou, pour s'échauffer, se bat les flancs :

Quelle ardeur de flamme impreveüe
Dans mon âme descend des Cieux?
Et quel est cet objet si grand, si glorieux
Qui se vient tout d'un coup presenter à ma veüe?
Bel Astre, qui pourrois dans ce noble appareil (1)
Disputer de splendeur avecque le Soleil,
Et mesme dessus luy remporter la Victoire....

(1) Entrée solennelle à Caen, sans doute. — Voici, du reste, ce que dit le gazetier Loret (lettre du 3 juin 1662) sur l'entrée de Mgr de Nesmond dans son diocèse :

Il faut qu'en suite, icy, je die
Que dans la Basse-Normandie
Monsieur l'Evesque de Bayeux,
Prélat des plus judicieux,
Et qui par sa sagesse esquize
Est un ornement de l'Eglise,
Allant prendre possession
(En grande jubilation)
De cet Evesché d'importance,
Des plus honorables de France,
Y receut un accüeil si beau,
Que la *Gazette* du Bureau,

Heureusement tout n'est pas sur ce ton, et dans la cinquième et la sixième strophes Bardou semble avoir écrit d'avance l'histoire du fécond épiscopat de Mgr de Nesmond :

De ta Bouche, il sort tant d'Oracles,
Dans la Chaire de Vérité,
Que les plus grands Pécheurs, lors qu'ils t'ont écouté,
Pour suivre la Vertu surmontent tous obstacles.
Il me semble t'oüir par un saint entretien
Les détourner du mal, et les porter au Bien,
Bannir loing de leurs cœurs mille vaines Idoles ;
Leur dire que Dieu seul y doit toûjours regner,
Que le Monde n'a rien que des appas frivoles ;
Que les biens qu'il promet sont biens à dedaigner ;
Et montrer, en joignant les effets aux paroles,
Qu'un Prelat doit agir aussi bien qu'enseigner.

Pour mieux parler de cet afaire,
En a fait un Extraordinaire,
Qui mérite bien d'être lû,
Et qui certainement m'a plû.
Comme il est des plus charitables,
Il fait des aumônes notables
Aux indigens, en quantité,
Qu'afflige une longue cherté,
Il les vizite, il les soulage,
Il leur donne cœur et courage,
Mêlant à ses pieux secours,
Pluzieurs salutaires discours,
Des pauvres se déclarant Père :
Et cela fait qu'on le révère,
Non seulement comme Pasteur,
Mais comme un Ange bien-faicteur.

Instruire autant par ses exemples
Que par ses solides discours,
Rester aux malheureux un fidelle secours,
De riches ornements embellir tous nos Temples ;
Du Monarque eternel appaiser le courroux,
Défendre son Troupeau de la fureur des Loups,
Prendre en tous temps pour luy des soins infatigables ;
Arborer en tous lieux l'Etendard de la Foy,
Par son aide changer le sort des miserables,
Dans l'ame des méchans imprimer de l'effroy,
Recompenser les bons et punir les coupables
C'est ce que la NEUSTRIE ose attendre de toy (1).

IV.

Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt.

Arrêtons ici nos citations, car on serait en droit de nous dire, en modifiant légèrement le vers du sévère Boileau :

Qui ne sut se borner ne sut jamais *citer*.

Du reste, Messieurs et chers Confrères, vous en avez entendu assez, je pense, pour me dire si j'avais le droit d'occuper vos studieux loisirs des élucubra-

(1) Bardou, surpris par la mort, ne put achever sa traduction du *de Partu Virginis* de Sannazar. Son manuscrit a dû disparaître avec lui. Devons-nous le regretter ?

tions poétiques de notre ancien confrère, Jean Bardou, et de tirer ses œuvres de la poussière des bibliothèques, où elles dormaient depuis plus de deux siècles.

L'indulgente attention que vous avez bien voulu prêter à cette lecture me prouve, ou je me trompe fort, que, souscrivant aux jugements portés par Moisant de Brieux, par P.-D. Huet et par le P. Martin, vous trouvez qu' « il y a de l'esprit et de la facilité » dans les poésies de Bardou ; que Boileau a bien fait de l'effacer de son « martyrologe »; que, sans exagérer plus qu'il ne convient son mérite, c'est un des *poetæ minores* du XVIIe siècle dont nous pouvons nous souvenir — ici surtout — et qu'enfin je n'ai pas eu tort de le faire revivre, ne fût-ce qu'un jour, dans notre chère « Académie des Belles-Lettres » de Caen.



LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

LES PROFESSIONS

FONCTIONS. — MAGISTRATURE

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

Messieurs,

Dans la nombreuse famille des professions intellectuelles, j'ai distingué, d'une part, les professions dites libérales, et, d'autre part, les fonctions. Parmi les professions libérales, j'ai étudié la Médecine et le Barreau, qui se rapportent aux deux premiers intérêts de la vie, la santé et l'honneur (1). Je m'en tiendrai à celles-là. Ce n'est pas tant la compétence qui me manquerait pour parler des autres que le temps nécessaire. Il me semble que je trouverais dans ma

(1) Voir pour l'ensemble de ces Études, *Mémoires de l'Académie,* années 1884, p. 361; 1890, p. 270; 1895, p. 33; 1896, p. 67; 1897, p. 107; 1898, p. 3.



conscience d'honnête homme quelques devoirs à développer concernant les lettres, les arts, les sciences et leurs applications, ce qu'on a coutume d'appeler le génie, civil et militaire, etc. Mais les années qui s'accumulent sur ma tête m'avertissent de hâter le pas. J'arrive donc, sans plus de préambule, aux fonctions.

I.

LES FONCTIONS

J'y arrive d'autant plus volontiers qu'il ne me déplaît pas de me trouver en face de cette question, bien qu'elle ait ses difficultés. Dans un temps où les révolutions, grandes et petites, se succèdent à de courts intervalles ; dans un pays où les passions politiques et religieuses s'exaspèrent jusqu'à l'oubli des devoirs les plus essentiels, les fonctionnaires, naturellement, n'ont pu plaire à tout le monde ; ils ont été souvent accusés, condamnés, à tort et à travers. L'occasion se présentant de les défendre, j'oserai le faire (1). Et s'il est vrai que leur cause soit la mienne,

(1) En défendant les fonctionnaires, je n'entends pas défendre le fonctionnarisme, c'est-à-dire, du côté du gouvernement, cette multiplication indéfinie de fonctionnaires, qui épuise, sans profit pour personne, la fortune publique ; du côté des familles, cette fureur de jeter dans les fonctions des jeunes gens qui, en des applications plus viriles de leur activité, seraient plus utiles

tout infime que je suis, et qu'en combattant ici, je combatte *pro aris et focis*, où est le mal? N'est-ce pas pour chacun non seulement un droit, mais un devoir, de disputer à l'ennemi ses foyers, ses autels?

Je crois opportun de distinguer les fonctionnaires sous le régime du Droit divin, et les fonctionnaires sous le régime du Droit populaire, ou comme on a coutume de dire, de la Souveraineté du peuple.

Vous savez, Messieurs, ce qu'on entend par le Droit divin. C'est le droit conféré par Dieu même à un homme de gouverner un peuple. Cet homme se trouve ainsi être le maître absolu de ce peuple, qui se trouve ainsi être sa chose. On a souvent introduit l'exemple de la famille, et on a dit: De même que le père de famille est le chef né de la famille, le délégué de Dieu, et qu'il commande naturellement parmi les siens, ainsi le Roi est le chef né de la nation, le délégué de Dieu, et il commande naturellement parmi ses sujets. On a introduit l'exemple plus dur, mais plus expressif, du berger et de son

à eux-mêmes et à tout le monde. Mais il est clair que, s'il ne faut pas trop de fonctionnaires, il en faut cependant, et que ceux que leur vocation a appelés à servir l'État, non seulement ne méritent aucun blâme, mais s'ils le servent bien, sont dignes de tous les éloges.

Ainsi, par exemple, je n'approuve pas que le gouvernement ouvre si grandes les portes de l'Université, et que tant de jeunes gens s'y précipitent, sans autre raison que la facilité de l'accès; mais les professeurs que leurs goûts et leurs talents prédestinaient à l'Enseignement, et qui s'y comportent avec succès et honneur, ont droit à l'estime et à la reconnaissance de tous les honnêtes gens.



troupeau, et on a dit: n'est-il pas clair comme le jour que le berger est fait pour conduire le troupeau, le troupeau pour être conduit par le berger? il n'est pas moins clair que le Roi est fait pour conduire la nation, la nation pour être conduite par le Roi. Tel est le Droit divin.

Mais les exemples mêmes dont on se sert pour expliquer et confirmer le Droit divin, le réfutent au contraire. Si je ne me trompe, le berger et le troupeau ne se ressemblent pas du tout. Le berger est un homme, c'est-à-dire un être libre et raisonnable; le troupeau, une collection d'animaux, c'est-à-dire d'êtres sans liberté ni raison. Le berger *doit* commander, parce que sa nature supérieure l'appelle au commandement; le troupeau *doit* obéir, parce que sa nature inférieure le destine à l'obéissance. Mais vous chercheriez en vain cette différence entre un Roi et *son* peuple. Le Roi est un homme, le peuple une collection d'hommes, et l'on ne voit pas pourquoi l'autorité appartiendrait à l'un, pourquoi les autres seraient condamnés à la sujétion. Il faudrait donc attribuer au Roi une supériorité de nature. On est allé jusque-là, et Bossuet lui-même; mais personne aujourd'hui, pas même Bossuet, ne soutiendrait cette thèse, si tristement démentie par l'histoire.

L'exemple tiré de la famille n'est pas plus exact. Entre le père et la mère, il y a la différence des sexes; entre le père et les enfants, il y a d'abord la différence des liens du sang, ensuite la différence des âges. Toutes ces différences sont manifestement à l'avantage du père de famille, et, toutes réserves

faites des justes droits de la femme, le constituent le chef de la communauté. Or, il n'y a rien de tel dans la Société entre le Roi et les sujets. Le Roi n'a aucune des qualités du père, les sujets aucune des qualités des enfants. Entre le Roi et les sujets, tout est *naturellement* égal. Pourquoi donc le Roi est-il le Roi; pourquoi les sujets sont-ils les sujets? Répondra-t-on: parnt que Dieu le veut? Je demanderai à quoi on reconnaît que Dieu le veut. Répondra-t-on: il le veut, puisqu'il le permet? Alors toutes les usurpations sont légitimes, ou plutôt il n'y a pas d'usurpations, puisqu'il les permet.

Remarquez que quand on cherche *historiquement* le Droit divin, on ne le trouve pas; on trouve à la place tout autre chose. En effet, si le Droit divin apparaît quelque part, ce doit être à l'origine des Dynasties. C'est là qu'on doit reconnaître à des signes certains, éclatants, que Dieu confère à un homme et à ses descendants le droit inviolable de gouverner un peuple à jamais. Remontons donc à l'origine des Dynasties, qu'y voyons-nous? Tantôt un vainqueur qui use et abuse de son prestige et de sa puissance pour ranger la nation sous sa loi, d'où ce vers: « Le premier qui fut roi fut un soldat heureux ». Tantôt un seigneur qui trouve moyen. dans des circonstances difficiles, de faire accepter sa supériorité par ses pairs. C'est-à-dire tour à tour la force et l'habileté. Mais le Droit divin, où est-il? Qu'on me le montre!

Et comment ce droit existerait-il, si c'est un droit inique, et, quand on y regarde de près, monstrueux.

Réfléchissez-y. Le Droit divin, c'est le droit pour un individu de faire d'un peuple ce que bon lui semble. En effet, établi par Dieu même au-dessus des autres hommes, le Roi de Droit divin ne doit compte de sa conduite à personne, Dieu seul excepté. Quoi qu'il fasse, quoi qu'il commande, le peuple a toujours le devoir de se soumettre. Résister, cela lui est interdit. Faire des remontrances, cela lui est interdit. Obéir passivement, aveuglément, stupidement : voilà son lot, sa destinée. Le Droit divin, c'est le despotisme dans tout ce qu'il peut avoir de plus absolu, c'est l'arbitraire avec tous les dérèglements, voire les forfaits (1), auxquels il peut se laisser emporter.

Et voilà pourquoi, Messieurs, je n'ai qu'une assez médiocre sympathie pour les fonctionnaires du Droit divin. Un fonctionnaire, à quelque rang de la hiérarchie qu'il soit placé, fût-ce au dernier, est le représentant du gouvernement. Si ce gouvernement est le despotisme, le fonctionnaire est le représentant du despotisme ; si ce gouvernement est la folie (nous avons eu des rois fous), le fonctionnaire est le représentant de la folie. Dans quelles horreurs ne peut-il pas être conduit à mettre les mains ! Rappelez-vous les ordres sanguinaires de la Saint-Barthélemy : parmi les gouverneurs, la plupart obéirent, quelques-

(1) En est-il un, dans l'histoire des Despotes, plus exécrable, plus formidable, que celui auquel nous a laissé assister la triste Europe : cet infâme Abdul-Hamid, ce monstre, faisant massacrer cent mille de ses sujets, coupables de n'être pas musulmans ? Voilà le Droit divin en Islam, chrétiens mes frères : Cent mille des nôtres égorgés *légitimement !*



uns résistèrent. J'approuve ces derniers, malgré leur infidélité ; mais je les plains de s'être trouvés dans la nécessité d'être infidèles pour rester honnêtes. Il ne convient pas à un homme qui se prend au sérieux de mettre sa vertu à de telles épreuves, d'où elle ne sort d'ailleurs pas complètement intacte.

Mais tout autres sont les fonctionnaires du Droit divin, tout autres les fonctionnaires de la Souveraineté du peuple.

Les mots souveraineté du peuple ont encore aujourd'hui le privilège d'effrayer certains esprits timorés (1); la chose qu'ils expriment est aussi innocente qu'elle est juste et vraie. Souveraineté du peuple, cela veut dire qu'un peuple s'appartient comme un individu s'appartient; qu'il n'est ni ne peut être l'esclave et la propriété de qui que ce soit; qu'il est une personne collective, une vraie personne

(1) J'avoue que la formule est fâcheuse. Le mot peuple a malheureusement plusieurs significations. Il a un sens noble, lorsqu'il est synonyme de Nation, exemple : « le peuple français ». Il a un sens bas et répugnant, lorsqu'il est synonyme de Populace, exemple : en temps d'émeutes, « le peuple des faubourgs ». Le mot souveraineté lui-même implique dans certains cas quelque chose d'excessif et d'oppressif. D'où il résulte que la locution *souveraineté du peuple* risque de représenter à des esprits inattentifs ou prévenus des foules furieuses se ruant de barricades en barricades à l'assaut des Pouvoirs publics. Ce sont des révolutionnaires qui ont dit : *Souveraineté du peuple ;* des philosophes eussent dit : *Droit populaire,* ou mieux encore, parce que le mot populaire sonne mal à certaines oreilles : *Droit national.* C'est incroyable combien de choses ne doivent qu'aux noms dont on les nomme l'estime ou le mépris qu'elles inspirent.

morale; qu'il a le droit et le devoir de disposer librement de lui-même; qu'il a le droit et le devoir de s'intéresser à sa destinée, de marcher d'un pas ferme dans sa voie, sans permettre que rien ni personne ne l'en écarte. Souveraineté du peuple, cela veut dire qu'un peuple qui a le sentiment de sa valeur et de sa dignité ne reçoit pas son gouvernement du hasard ou de la force, mais le choisit dans sa réflexion et son libre arbitre, et, après l'avoir choisi, s'y associe pour l'inspirer et le surveiller. Le chef, alors, ne peut pas dire : « L'État, c'est moi »; car l'État, c'est lui, mais c'est aussi, au-dessus de lui, une Assemblée, quelle qu'en soit la forme, unique ou double, laquelle Assemblée n'est pas moins que le peuple lui-même, la nation tout entière prenant part au gouvernement de la chose publique. Le chef, alors, n'impose pas ses volontés, il impose les Lois, qui sont les volontés nationales, discutées et formulées. Le chef, alors, n'est pas un maître, c'est un mandataire; c'est le mandataire de la nation.

Et voilà pourquoi, Messieurs, sous le régime de la souveraineté populaire, la situation des fonctionnaires de tout rang me paraît parfaitement digne de considération et de respect. Agents de l'Autorité suprême, qu'ils représentent dans différentes sphères et à différents échelons, ils sont comme elle les mandataires de la nation. Ils ne sont pas les serviteurs d'un homme, mais de la patrie. Ils ne servent pas les intérêts d'une individualité, royale, impériale, ou autre, mais les intérêts de la communauté. Ils n'agissent pas par des ordres capricieux, arbitraires,

injustes, mais selon les Lois, qu'ils ont pour mission de faire-exécuter. Ils participent à la légitimité, à la dignité, à la majesté de l'État, dont ils sont membres. Ouvriers obscurs et désintéressés de la prospérité publique, de la grandeur publique, de la gloire publique, ils peuvent, ils doivent marcher le front haut et serein, car du moment qu'ils accomplissent leurs devoirs, il n'est pas un de leurs concitoyens qui ne soit leur obligé — J'ai dit : du moment qu'ils accomplissent leurs devoirs : ces devoirs, quels sont-ils ?

Il faut d'abord marquer la place et déterminer le rôle des fonctionnaires dans l'État ; il faut ensuite les diviser en un certain nombre de catégories.

Comprenez bien avant tout, Messieurs, que le principe et l'essence de l'État, c'est la Loi, ou, si vous voulez, les lois suivant lesquelles la nation doit être gouvernée. Sous le régime du Droit divin, les lois importent moins, parce qu'elles n'expriment que la volonté d'un maître qui, ne prenant conseil que de lui-même, peut les faire et les défaire à son gré. S'il rencontre des limites à cette puissance, cela est contraire à la nature de cette sorte de gouvernement, et vient de ce que le peuple oblige souvent à des ménagements ceux-là mêmes qui le considèrent comme leur chose. Mais sous le régime de la Souveraineté du peuple, les lois importent au dernier point, puisque c'est par ces lois que le peuple reste souverain et se gouverne véritablement lui-même. Aussi le premier pouvoir de l'État est-il celui qui a pour objet de faire des lois : on l'appelle *Pouvoir législatif*.

Ce Pouvoir législatif, c'est l'État dans ce qu'il a de plus élevé. Il reste concentré dans les mains de l'État, qui ne le communique ni ne le délègue à personne, parce qu'il n'a besoin de personne pour accomplir cette partie supérieure et pour ainsi dire transcendante de sa tâche. De sorte que, si l'État se réduisait au seul Pouvoir législatif, la classe des fonctionnaires n'existerait pas.

Mais il est bien évident que les lois ne sont faites que pour être appliquées, réalisées par des institutions et par des actes. Des lois qui resteraient à l'état de formules, dans les codes, les constitutions, sans passer dans la pratique, seraient des lois stériles, mortes, sans objet comme sans but, enfin de véritables non-sens. Les lois sont destinées à régler et à diriger les différentes actions dont se compose la vie sociale, à régulariser les rapports des citoyens entre eux: c'est là leur raison d'être. L'État, après les avoir discutées, rédigées et sanctionnées, doit donc faire en sorte qu'elles soient exécutées, et à cet effet il joint au Pouvoir législatif un second pouvoir, complémentaire du premier, le *Pouvoir exécutif.*

Or ce pouvoir exécutif ne saurait être simple comme le Pouvoir législatif, ni par conséquent rester circonscrit comme lui dans les limites de l'État lui-même. L'application d'une loi est chose infinie par la multiplicité des personnes et la diversité des cas, surtout chez des nations nombreuses, comme le sont les nations modernes, et occupant de vastes, d'immenses territoires. De là pour le Pouvoir exécutif la nécessité de se donner le concours d'une multitude

d'agents dispersés dans les différentes divisions et subdivisions du pays, et chargés d'y assurer l'exécution, ceux-ci d'une loi, ceux-là d'une autre Ces agents, dépositaires d'une parcelle du Pouvoir exécutif, ne sont ni plus ni moins que les Fonctionnaires.

Vous voyez, Messieurs, quelle est l'origine des fonctionnaires, par quel lien ils se rattachent à l'Etat, quelle partie de l'État ils représentent spécialement. Vous allez les voir maintenant se diviser d'une manière toute naturelle en plusieurs espèces distinctes.

Le premier objet des fonctionnaires, et qui leur donne naissance, c'est l'exécution des lois par toutes les classes de la société, et dans les cas si divers de la vie sociale. De là une première catégorie de fonctionnaires, spécialement préposés à la pratique et à la mise en œuvre des lois, et qui forment ce qu'on appelle proprement l'*Administration*. L'Administration, comme vous le savez, est infiniment nombreuse et diverse, et se décompose en une multitude d'administrations particulières, dont chacune a un nom propre. Ici, il n'y a pas lieu de descendre à ces détails.

Mais l'exécution des lois souffre souvent des difficultés. Il peut arriver que le sens d'une loi ne paraisse pas assez clair, et qu'on ne sache pas jusqu'à quel point elle est ou n'est pas applicable à tel cas très particulier et très compliqué. Il faut alors que la loi soit interprétée. — Il peut arriver que les lois soient violées par des citoyens rebelles. Il faut alors que les coupables soient recherchés, interrogés, jugés ; il faut que la loi soit vengée et la société protégée. De là une seconde catégorie de fonction-

naires, spécialement chargés d'expliquer les lois, d'en préciser l'application dans les circonstances difficiles, d'en assurer le respect, d'en punir l'infraction. et qui composent ce qu'on appelle la Magistrature. Les subdivisions de la Magistrature n'importent pas ici.

Enfin suffit-il, les lois faites, de prendre les mesures nécessaires pour qu'elles soient exécutées; pour qu'elles soient éclaircies, en cas d'obscurité, et défendues, en cas de violation? N'est-il pas en outre nécessaire de préparer tous les esprits à les comprendre, à les apprécier, à les respecter, je dirais presque à les aimer? Et comment obtenir ce résultat si désirable, ou même nécessaire, si ce n'est par une instruction et une éducation véritablement nationales, et qui, pour être telles, doivent être données par l'État, ou les représentants de l'État? Je ne suis nullement exclusif. Je reconnais de grand cœur les avantages de l'enseignement au sein de la famille, et je l'ai vanté à toute occasion : nul n'est plus propre à déposer dans de jeunes âmes les semences des vertus privées. Je reconnais les avantages de l'enseignement clérical : il est merveilleux pour inspirer et entretenir les vertus religieuses. Mais je crois devoir proclamer, et je proclame la nécessité d'un enseignement public et laïque, le seul en mesure de former en nous des citoyens. des Français, et enfin des hommes capables d'affronter avec honneur les épreuves de ce temps-ci. De là une troisième et dernière catégorie de fonctionnaires chargés de donner aux enfants, aux jeunes gens, une instruction et une éducation conformes à l'esprit de nos institutions, aux aspirations

de notre époque, et qui composent ce qu'on appelle l'*Université*. Là encore existent des subdivisions que je passe volontairement sous silence.

L'Administration, la Magistrature, l'Université, voilà, sauf erreur, la classification vraie des fonctionnaires.

Par conséquent, traiter des devoirs relatifs aux fonctions, c'est traiter successivement des devoirs relatifs à l'Administration, à la Magistrature et à l'Université.

Je demande une double permission : ne pas m'arrêter à l'Administration, que je connais peu, ou point, ce qui ne m'empêche pas de la respecter de tout mon cœur ; ajourner l'Université, à laquelle je désire réserver une étude à part, qui sera comme mon testament, si Dieu me laisse le temps de l'écrire. La Magistrature suffira à occuper et à recommander les pages dont je puis disposer.

II.

LA MAGISTRATURE

J'ai toujours respecté et honoré la Magistrature, que je ne sépare pas des Lois, dont elle a la garde ; et ce n'est pas en ces jours néfastes (1898-1899) que je manquerais à un devoir qui me devient plus sacré, étant moins observé. Attenter à la Magistrature, c'est faire à une société, surtout démocratique, une terrible

blessure, une blessure qui peut être mortelle. Je plaindrais de tout mon cœur, et, si la haine n'était un sentiment malsain, je haïrais de toutes mes forces ceux qui, par passion, intérêt ou aveuglement, ne craindraient pas de porter une main criminelle sur l'arche inviolable où réside la majesté de la Loi. Si donc je hasarde à l'extrémité de ce travail quelques critiques, d'ailleurs sans gravité, ce sera timidement et révérencieusement, obligé par ma conscience. Je supplie les Magistrats qui me feraient l'honneur de me lire de n'y voir que ce que j'y aurai mis : un invincible amour du vrai et du bien.

Donc, me trouvant en présence de cette question : quels sont les devoirs des Magistrats, et sentant quelque hésitation à la résoudre moi-même, je me dis qu'il serait à la fois plus commode et plus instructif de la faire résoudre par l'histoire, si par hasard l'histoire se prêtait à nous donner cette solution. Or, je crois que l'histoire se prête à nous donner cette solution, et voici comment.

L'histoire nous montre dans la Magistrature deux périodes, celle qui précède la Révolution, celle qui la suit. Le grand fait de la Révolution n'a pas seulement renouvelé les institutions, il a régénéré les hommes. Et c'est ainsi que Magistrature et Magistrats apparaissent fort différents selon qu'on les regarde avant ou après 89. Avant 89, je ne dis pas qu'il n'y ait pas eu de grands magistrats, grands par le talent, grands par l'intégrité, la dignité ; mais je dis que, si au lieu de considérer les individus, on considère le corps tout entier, on est obligé de s'avouer que les

devoirs professionnels de la Magistrature sont alors souvent et gravement méconnus. Après 89, c'est le spectacle contraire. Tous les magistrats alors ne sont pas égaux par le mérite, ils le sont par le vif sentiment et le profond respect des obligations de leur état. De sorte que de cette comparaison entre la Magistrature du passé et celle du présent jaillit comme dielle-même la détermination exacte et précise des devoirs qu'elle n'observait guère jadis, qu'elle observe scrupuleusement aujourd'hui, et qu'elle doit observer toujours.

Pour nous renseigner sur la Magistrature du passé, nous avons deux sortes de documents de nature fort différente : d'une part, des écrits de toute sorte appartenant aux Lettres en général, comédies, satires, pamphlets, mémoires judiciaires, etc. ; d'autre part, les Mercuriales prononcées dans les Parlements à des époques déterminées, et dans lesquelles les magistrats s'avouent les uns aux autres les erreurs qu'ils ont commises, et s'engagent plus ou moins à n'y pas retomber. Je puiserai tour à tour à ces deux sources.

Je m'adresse d'abord aux Lettres. Mais non aux Lettres du XVIIIe siècle, où la critique est ardente, où l'on commence à perdre le respect, et je laisse volontairement de côté, malgré le vif intérêt qu'ils communiqueraient à ces pages, les fameux *Mémoires* de Beaumarchais. Je m'enferme dans le XVIIe siècle, le siècle de l'ordre, et j'interroge seulement trois grands esprits qui n'ont pas l'habitude de mépriser l'Autorité et ses dépositaires, savoir, Molière, Racine et Boileau.

C'est dans le *Misanthrope* que Molière exprime son jugement sur la Magistrature contemporaine; et ce qu'il lui reproche, c'est d'être accessible aux sollicitations, et de faire plus ou moins plier l'équité sous les influences de la Cour et de la ville. Il se borne à cet unique grief, mais il y insiste à trois reprises.

Alceste a un procès qui est à la veille d'être jugé. Philinte lui conseille d'agir et de faire agir ses amis auprès des juges, afin de les disposer en sa faveur. Alceste refuse par cette raison que l'équité, qui est de son côté, le recommande suffisamment.

PHILINTE.

Contre votre partie éclatez un peu moins,
Et donnez au procès une part de vos soins.

ALCESTE.

Je n'en donnerai point, c'est une chose dite.

PHILINTE.

Mais qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite?

ALCESTE.

Qui je veux? la raison, mon bon droit, l'équité.

PHILINTE.

Aucun juge par vous ne sera visité?

ALCESTE.

Non. Est-ce que ma cause est injuste ou douteuse?

PHILINTE.

J'en demeure d'accord, mais la brigue est fâcheuse,
Et.....

ALCESTE.

Non. J'ai résolu de n'en pas faire un pas.
J'ai tort ou j'ai raison.

PHILINTE.

Ne vous y fiez pas.

ALCESTE.

Je ne remuerai point.

PHILINTE.

Votre partie est forte
Et peut, par sa cabale, entraîner.....

ALCESTE.

Il n'importe.

PHILINTE.

Vous vous tromperez.

ALCESTE.

Soit. J'en veux voir le succès.

PHILINTE.

Mais.....

ALCESTE.

J'aurai le plaisir de perdre mon procès.

Il le perd en effet, malgré *la raison, son bon droit, l'équité*. Et quoi qu'il puisse en appeler, il n'en appelle pas, voulant laisser subsister cette preuve de l'injustice de la Justice. Quelque sensible tort, dit-il,

Quelque sensible tort qu'un tel arrêt me fasse,
Je me garderai bien de vouloir qu'on le casse;
On y voit trop à plein le bon droit maltraité,
Et je veux qu'il demeure à la postérité
Comme une marque insigne, un fameux témoignage
De la méchanceté des hommes de notre âge.

Et Philinte lui-même, *l'ami du genre humain*, n'est pas d'un autre avis qu'Alceste sur ce point. Il le confirme au contraire avec une certaine énergie indignée :

..... Je tombe d'accord de tout ce qui vous plaît :
Tout marche par cabale et par pur intérêt;
Ce n'est plus que la ruse aujourd'hui qui l'emporte,
Et les hommes devraient être faits d'autre sorte.

Mais dans le *Misanthrope* ce n'est pas Alceste seulement qui a un procès; Célimène a le sien aussi. Et, comme Alceste, comme Philinte, quoique plus brièvement, elle nous apprend que qui veut gagner son procès doit être l'ami de ses juges.

CÉLIMÈNE.

Qu'injustement de lui vous prenez de l'ombrage!
Ne savez-vous pas bien pourquoi je le ménage?
Et que dans mon procès, ainsi qu'il m'a promis,
Il peut intéresser tout ce qu'il a d'amis?

ALCESTE.

Perdez votre procès, madame, avec constance,
Et ne ménagez point un rival qui m'offense.

Vous venez d'entendre le témoignage de Molière sur la Magistrature de son temps : elle est *partiale*. Informons-nous maintenant auprès de Racine.

Racine, dans *Les Plaideurs*, nous parle encore de partialité, par exemple dans ce passage où la Comtesse, Chicaneau et l'Intimé se recommandent au juge Dandin :

CHICANEAU.

Monsieur, je suis cousin de l'un de vos neveux.

LA COMTESSE.

Monsieur, Père Cordon vous dira mon affaire.

L'INTIMÉ.

Monsieur, je suis bâtard de votre apothicaire.

Mais ce qu'il nous signale surtout, non comme le défaut de toute la Magistrature, est-il besoin de le dire ? mais de certains membres de la Magistrature, c'est la *vénalité*, peur appeler la chose par son nom.

C'est en quelque sorte le premier mot des *Plaideurs*, lesquels s'ouvrent, comme vous savez, par un monologue de Petit-Jean. Or, Petit-Jean nous dit en propres termes :

Tous les plus gros Monsieurs me parlaient chapeau bas ;
Monsieur de Petit-Jean, ah ! gros comme le bras !
Mais sans argent l'honneur n'est qu'une maladie.
Ma foi ! j'étais un franc portier de comédie ;
On avait beau heurter et m'ôter son chapeau
On n'entrait pas chez nous sans graisser le marteau.
Point d'argent, point de suisse, et ma porte était close.
Il est vrai qu'à Monsieur j'en rendais quelque chose :
Nous comptions quelquefois ; on me donnait le soin
De fournir la maison de chandelle et de foin ;
Mais je n'y perdais rien ; enfin, vaille que vaille,
J'aurais sur le marché fort bien fourni la paille.

Cette pensée. ce grief, Racine y revient sans cesse. Je cueille, entre beaucoup d'autres, les deux passages que voici, et qui achèveront de vous édifier.

Dandin, empêché de juger par son fils, lui fait des reproches à sa manière :

. . . . Compare prix pour prix
Les étrennes d'un juge à celles d'un marquis.
Attends que nous soyons à la fin de décembre.
. . . .
. . . . Eh ! mon pauvre garçon,
De ta défunte mère est-ce là la leçon ?
La pauvre Babonnette ! Hélas ! lorsque j'y pense,
Elle ne manquait pas une seule audience.
Jamais, au grand jamais, elle ne me quitta,
Et Dieu sait bien souvent ce qu'elle en rapporta.
Elle eût du buvetier emporté les serviettes,
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.
Et voilà comme on fait les bonnes maisons !...

Ailleurs, Dandin, qui allait fuir sa maison où son

fils le fait garder, est inopportunément arrêté par Chicaneau, contre lequel il s'irrite d'abord très fort, mais pour se radoucir ensuite, à l'annonce d'un certain muscat.

CHICANEAU.

Monsieur.....

DANDIN.

L'impertinent! J'étais dehors.

CHICANEAU.

Monsieur.....

DANDIN.

Retirez-vous, vous êtes une bête.

CHICANEAU.

Monsieur, voulez-vous bien.....

DANDIN.

Vous me rompez la tête!

CHICANEAU.

Monsieur, j'ai commandé.....

DANDIN.

Taisez-vous, vous dit-on.

CHICANEAU.

Que l'on portât chez vous.....

DANDIN.

Qu'on le mène en prison.

CHICANEAU.

Certain quarteau de vin.....

DANDIN.

Eh! je n'en ai que faire.

CHICANEAU.

C'est de très bon muscat.

DANDIN.

Redites votre affaire.

Vous le voyez, Racine confirme Molière et le complète. Molière avait dit de la Magistrature du XVIIe siècle : elle est partiale; Racine dit : elle est partiale et vénale. Boileau n'ajoute rien à ces accusations, mais il les résume en quelque sorte dans ce style précis et concis qui lui est ordinaire. Voici pour la partialité. Il était à la campagne, à peine est-il rentré dans Paris,

Un cousin, abusant d'un fâcheux parentage,
Veut qu'encor tout poudreux, et sans me debotter
Chez vingt juges pour lui j'aille solliciter.
Il faut voir de ce pas les plus considérables.

Notez qu'ici Boileau s'adresse à Lamoignon, alors avocat général, et qui fut depuis président à mortier. C'est à un magistrat qu'il fait cette confidence, c'est-à-dire à une personne qui devait savoir à quoi s'en tenir là-dessus.

Sur la vénalité il est un peu plus prolixe, ou du moins il la constate à deux reprises. Il parle d'un magistrat et de sa femme, tous deux, il est vrai, atteints d'avarice sordide;

L'un et l'autre dès lors vécut à l'aventure
Des présents qu'à l'abri de la magistrature
Le mari quelquefois des plaideurs extorquait,
Et de ce que la femme aux voisins escroquait.

Et plus loin ce joli détail où l'on voit figurer les régents d'un collège qui s'étaient payés les agréments d'avoir un procès. Il s'agit toujours de la femme du magistrat dont il vient d'être parlé

Peindrai-je son jupon bigarré de latin
Qu'ensemble composaient trois thèses de satin :
Présent qu'en un procès sur certain privilège
Firent à son mari les régents d'un collège;
Et qui sur cette jupe, à maint rieur encor
Derrière elle faisait dire : ARGUMANTABOR ?

Telle était donc la Magistrature du passé, au rapport de trois poètes qui sont trois sages, et dans un siècle qui est le siècle respectueux par excellence C'est là ce qu'on pourrait appeler le jugement des Lettres. Voyons s'il sera confirmé ou infirmé, atténué ou aggravé par le jugement des Mercuriales.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire remarquer combien ce dernier jugement, celui des Mercuriales, est grave, étant irrécusable. On peut en appeler d'un poète, d'un comique, d'un satirique; on

pourrait en appeler d'un pamphlétaire, d'un auteur de Mémoires, de Beaumarchais, en arguant de leur ignorance, de leur malveillance, de leurs préjugés, de leurs passions, que sais-je ? Comment en appeler de magistrats se faisant les uns aux autres leur confession, une fois l'an, — lorsque pourtant ils ne trouvent pas moyen de s'en dispenser? Je dis : se faisant les uns aux autres leur confession une fois l'an, et en effet les Mercuriales autrefois n'étaient ni plus ni moins qu'une confession, la confession des membres d'un Parlement s'avouant leurs fautes entre eux. Il ne faudrait pas juger des anciennes Mercuriales par celles d'aujourd'hui. Une mercuriale aujourd'hui, si tant est qu'on se serve encore de cette dénomination, c'est un Discours de rentrée, tout plein de considérations générales, prononcé avec pompe, non seulement devant la Cour, réunie en sa grand'chambre, mais devant un public d'élite, poliment invité à venir se remplir les oreilles de périodes harmonieuses : toutes choses qui ne tirent pas fort à conséquence. Telles sont les belles harangues que prononçait il y a une vingtaine d'années à la Cour de Cassation un procureur général de haut mérite, et que son fils édita avec un certain luxe, comme un monument de sa filiale piété. Mais les Mercuriales des siècles passés sont toutes différentes. On ne les imprime pas, elles demeurent manuscrites dans les archives du Parlement ; on ne les lit pas en public, mais à huis clos ; et au lieu d'être le développement de quelque thèse d'un caractère plus ou moins historique ou philosophique, elles sont proprement

une revue de l'année judiciaire écoulée, un examen de conscience, un aveu des fautes commises, et enfin, comme je le disais, une confession. Aussi, comme je le disais encore, les Parlements s'en dispensaient-ils quand ils le pouvaient. En 1560, en Provence, un avocat général remontre qu'il n'y a pas eu de mercuriale depuis six ans; en 1581, un autre avocat général déclare qu'il y a sept ans qu'il réclame inutilement les Mercuriales. Cela est tout simple : il est toujours désagréable de se confesser, il l'est plus particulièrement quand on est un grand pécheur, et qu'on n'a pas la contrition.

Je dis donc, Messieurs. ou plutôt je redis que le jugement des anciennes mercuriales sur l'ancienne Magistrature est nécessairement un jugement sans appel, et qu'il n'y a nul moyen de douter qu'elle n'ait été précisément telle qu'elle apparaît dans ces précieux et authentiques documents.

Je ne saurais avoir la pensée d'interroger toutes les mercuriales de tous les Parlements de France. Je me bornerai au XVI[e] siècle, pour ne pas remonter trop haut, ni descendre trop bas dans notre histoire, et au Parlement de Provence, pour éviter toute allusion fâcheuse à notre chère et processive Normandie. J'aurai d'ailleurs, ainsi faisant, l'avantage de trouver de nombreux renseignements dans une savante et intéressante Étude faite autrefois sur l'ancienne Magistrature provençale par un éminent et à jamais regrettable professeur et doyen de notre Faculté des Lettres (1).

(1) Ai-je besoin de nommer mon cher ancien collègue et ami,

Je cherche donc dans les Mercuriales provençales du XVIe siècle ce qu'il faut penser de la Magistrature du bon vieux temps, et j'y cherche d'abord si Molière, Racine et Boileau l'ont accusée à tort ou à raison de partialité et de vénalité.

La partialité n'est pas contestable. Lisez les Mercuriales de 1546, 1554, 1565, 1570, vous y verrez que, non contents de favoriser *in petto* des personnages considérables, certains magistrats se font leurs conseils, et qui pis est, des conseils *soldés*. « Aussi, nous

M. Joly? Son souvenir, je n'en doute pas, est resté vivant, présent à l'esprit et à l'âme de tous ceux qui l'ont connu. Nul n'a plus honoré la Faculté des lettres, comme doyen et comme professeur, par ses écrits et par ses cours. Doyen, il en avait toutes les qualités, l'activité, l'ordre, la fermeté conciliante. Écrivain, il avait la précision dans l'abondance, la grâce avec la force, une suprême distinction. Professeur, il était plus que disert, il s'élevait jusqu'à l'éloquence. Il y avait alors (je parle des années qui ont suivi la fatale guerre), il y avait à la Faculté des lettres de grands auditoires, qui débordaient de la salle dans les couloirs : nul n'était plus suivi que Joly, nul plus applaudi. La mode n'était pas encore venue de conspuer les gens qui ont le défaut de parler bien. Comment se fait-il qu'un tel homme n'ait pas eu son historien? Jamais la fantasque fortune ne le fut plus. Joly n'a pas la moindre notice dans nos volumes, auxquels il a contribué si libéralement et si brillamment. Il en est des biographies comme des bustes et des statues : elles ne vont pas toujours aux plus dignes.

On me pardonnera cette note étrangère à mon sujet. J'avais besoin de rompre, si peu que ce fût, ce grand silence qui s'est fait sur l'ancienne Faculté des lettres. Elle a compté quelques hommes distingués, mais pas un qui le fût plus que le doyen parfait, que le professeur accompli, dont je salue pieusement la mémoire.

dit-on, plusieurs font difficulté de venir soutenir leurs procès devant la Cour contre aucuns seigneurs et gentilshommes, parce que Messieurs sont de leur conseil ». – Vous y verrez qu'ils ont d'étranges familiarités avec les parties plaidantes, et notamment « avec des gentilshommes du pays et autres personnes de qualité, vis-à-vis desquelles ils s'humilient, au grand danger du secret de la Cour et de sa considération, encourant le mépris et le mécontentement publics ». — Vous y verrez « qu'au mépris de toute justice, des conseillers, ayant plaidé la matière de leurs parents, alliés ou bienfaiteurs, s'ingèrent d'y opiner; que d'autres, parties dans le procès, ou parents de parties, ont profité de leur droit d'entrée dans les chambres pour *retirer des registres et des pièces;* que quelques-uns d'entre eux *font des complots, bandes et pratiques, pour enlever des jugements;* qu'il y a de grandes alliances entre les membres de la Cour, et qu'on ne peut en avoir justice ».

La vénalité n'est pas contestable. Lisez les Mercuriales de 1551 et 1554, partout apparaît une âpreté excessive au gain. Ce ne sont que plaintes contre les *exactions en espèces et autrement.* Les conseillers, dit-on en propres termes, *font une curée de leurs sacs et procès.* Quand les procès ne sont pas d'importance, on les reporte au greffe, qui les remet à la chambre des enquêtes, mais les magistrats des enquêtes, n'ayant plus de procès qui en vaillent la peine, ne veulent plus rapporter. Il y eut même en 1564, la Mercuriale de cette année en fait foi, une singulière discussion entre conseillers. Le conseiller

Geoffroy demande « la mise en communion de leurs épices et émoluments de ce que chacun travaille. Autrement l'amitié ne pourra continuer. Les uns rapporteront beaucoup, les autres peu, les autres rien ». Mais cette proposition soulève un orage. Coriolis s'écrie qu'il ne veut pas entrer dans ce concert, qu'il n'y entrera jamais. Le conseiller Génas déclare que « c'est une damnation de prendre l'argent à la bourse d'autrui, qu'il faut que chacun travaille et vive de sa sueur ». Enfin, la mesure proposée l'emporte, et la majorité adopte le partage en commun.

Partialité, vénalité, c'est beaucoup: est-ce tout du moins ? Non ; il y faut joindre la négligence à instruire les affaires, et la négligence à les entendre.

Les affaires sont mal instruites. Ant. de Saint-Marc gémit « qu'il n'y a pas en la Justice le zèle qui serait requis en l'exercice d'icelle. Pour lui, désolé par de tels spectacles, il voudrait être aveugle (Mercuriale de 1570). » — Les interrogatoires sont mal faits, « avec de grandes pertes de temps et d'argent. On les pratique si sommairement sur le principal et les circonstances qu'on se voit dans la nécessité de faire revenir les témoins, et de les questionner de nouveau (Mercuriale de 1566) ». — Quand il faut les confronter avec les détenus, les conseillers et les commissaires attendent, remettent, emploient dix ou douze jours là ou deux ou trois suffiraient, et les deniers ordonnés pour frais de justice ne suffisent pas pour la moitié des dépenses qu'il faut faire (Mercuriale de 1566).

Les affaires sont mal entendues. Il est impossible de rendre la justice avec plus de négligence. L'avocat général Pujet déclare « que les magistrats ne prennent plus la peine d'entendre tout au long les parties à la barre, qu'ils se contentent de les écouter sur le passage de la salle (Mercuriale de 1566) ». Rabasse, en 1567, fait entendre des plaintes analogues. Voici ses paroles dans toute leur naïveté. « Il convient que Messieurs écoutent les plaidoiries, afin qu'ils comprennent mieux le fait et opinent plus sûrement et pour le devoir, tellement que les arrêts qui s'ensuivent soient loués et trouvés bons et non étranges par les gens assistants ». Certains magistrats font mieux, c'est-à-dire pis, que de ne pas écouter. Au témoignage de Pujet, déjà cité, les uns se lèvent et ne font qu'aller et venir; d'autres ne sont occupés qu'à se chauffer; il en est qui *s'en vont sans retourner,* selon les termes mêmes de notre avocat général. Le feu avait, paraît-il, une grande séduction, car la Cour, en 1558, fut obligée de décider qu'un seul à la fois irait se chauffer. L'ardeur de quitter l'audience est si grande que « l'opinion du rapporteur donnée, si l'heure sonne, ils laissent l'affaire sans la juger, s'inquiétant peu des inconvénients que cela peut avoir pour les parties et la justice (Mercuriale de 1566) ». La même Mercuriale nous apprend que « des procès rapportés, prêts à opiner, mis sur le bureau, n'ont pu être jugés, parce que les juges, trop longtemps absents, en avaient absolument perdu le souvenir ».

On n'est pas plus exact à se rendre aux audiences qu'attentif une fois rendu. Les Mercuriales de 1546,

1560, 1570, nous apprennent que les magistrats arrivent après la messe dite, si bien qu'on finit par la supprimer ; qu'ils sont souvent en retard de deux, trois, quatre heures ; qu'ils ne paraissent quelquefois pas du tout ; qu'il arrive qu'un tiers de la Cour soit absent à la fois ; qu'il faut emprunter des conseillers d'une chambre à l'autre pour juger ; qu'il n'est pas rare que toute une chambre demeure à rien faire, faute d'être en nombre ; qu'on a vu des conseillers juger sans président. L'Ordonnance sur la réforme de la justice dit bien qu'en pareil cas les coupables seront privés de leurs gages, et que la troisième fois le Roi, averti du fait, informera sur la privation des offices ; mais l'Ordonnance n'est pas observée.

Ces magistrats, qui font si bon marché de leurs devoirs professionnels les plus strictement obligatoires, ont peu de tenue, peu de dignité, soit entre eux, soit en public.

Entre eux, ils se détestent, ils s'injurient, ils en viennent quelquefois aux voies de fait. Un conseiller déclare hautement « qu'il y a entre eux de grandes inimitiés, qu'ils s'injurient, se menacent et s'entrebattent (Mercuriale 1560) ». Je lis dans la Mercuriale de 1565 : « Il y a de grandes inimitiés et malveillances entre Messieurs, jusqu'à s'injurier, s'outrager, frapper et battre dans le palais et dehors, disant tout haut et écrivant qu'ils étaient ennemis capitaux, se récusant les uns les autres pour lesdites inimitiés ». Et enfin la Mercuriale de 1566 nous révèle comme conclusion de ce qui précède que ces divisions de la Cour « ont en grande partie causé les troubles du pays, troubles

qu'elle eût prévenus si elle eût été d'accord et en vouloir de faire justice ».

En public, nos magistrats ne paraissent guère se mieux comporter. Ils ne sont pas vêtus convenablement, c'est-à-dire avec cette sévérité qu'on s'attend à trouver chez un magistrat. Ils font fi du costume consacré, traditionnel, pour sacrifier à la mode, à l'originalité, à la fantaisie, toutes choses ici fort déplacées. « Ils devraient, dit une Mercuriale déjà plusieurs fois citée, ils devraient avoir des habits décents et accoutumés d'ancienneté (1560) ». Même défaut de sévérité dans leurs mœurs. Au lieu d'une vie austère, ils mènent une vie dissipée. Une Mercuriale nous dit que « des magistrats et leurs enfants sont assidus aux banquets, masques, danses, et autres divertissements, et mènent la vie la plus dissipée ». — Les gens du Roi qui, n'étant pas magistrats, ménagent moins les termes, blâment nettement la *lubricité* des magistrats.

Voilà, Messieurs, la Magistrature du passé décrite par les magistrats eux-mêmes. Vous voyez que cette peinture est beaucoup plus complète que celle de nos trois poètes du XVIIe siècle, et que les couleurs en sont beaucoup plus sombres. Si j'y ai insisté, c'est parce que, selon moi, la vérité est toujours bonne à dire; c'est aussi, et surtout, parce que le mérite de nos magistrats contemporains se trouve singulièrement rehaussé par leur contraste avec ceux d'autrefois.

Et en effet, quel est donc celui des défauts qui

viennent d'être signalés, qui ne se trouve précisément remplacé par la vertu contraire dans notre magistrature renouvelée par la Révolution ?

Est-ce que les mœurs de nos magistrats n'ont pas toute l'austérité désirable ? Qui oserait, même parmi les journalistes, qui osent tout, prononcer ici le mot de *lubricité*, que je viens d'écrire à regret ? Les voit-on fréquenter, *avec leurs enfants*, *les banquets, masques, danses et autres divertissements ?* Aussi bien toutes ces joyeusetés du passé ont-elles disparu, emportant avec elles quelques excès sans doute, mais aussi une variété dans la vie et des distractions peut-être nécessaires, certainement salutaires. Il ne nous est resté que nos bals, où nos magistrats figurent comme d'autres, mais presque toujours à titre de pères de famille, c'est-à-dire de victimes. S'il m'est arrivé quelquefois d'en voir papillonner, ce que je n'affirme pas, c'est qu'ils étaient très jeunes, et cela ne durait que ce que dure la jeunesse, « l'espace d'un matin ». On ne peut pas les accuser de ne pas porter le costume traditionnel dans la rue, ce costume n'existant plus; mais en s'habillant comme tout le monde, ils s'habillent avec la gravité suffisante, nos modes masculines n'ayant absolument rien de guilleret ; ils y ajoutent d'ailleurs la solennelle cravate blanche. On ne saurait demander davantage, et il serait bien difficile celui qui ne serait pas satisfait.

Parfaits en public, est-ce que nos magistrats ne le sont pas entre eux ? Avez-vous jamais entendu parler à Caen, à Rouen, ou à Rennes, ou au siège de

quelque autre cour d'appel, de conseillers s'*injuriant*, se *menaçant* et s'*entrebattant ?* Quelques mauvaises langues m'ont assuré que cela arrivait quelquefois à nos avocats; je n'en crois rien, et d'ailleurs un avocat n'est pas un magistrat, quoiqu'il le devienne quelquefois, lorsque, son coffre-fort étant plein jusqu'à la pléthore, il songe à y ajouter les honneurs. La vérité est que nos magistrats contemporains sont pacifiques entre eux, et cela leur est facile parce que, au lieu de se détester, comme le faisaient trop souvent ceux d'autrefois, ils s'aiment et s'estiment. Sans doute, comme partout, il y a des préférences, fondées sur des analogies de caractère, des échanges de bons offices, des relations de famille, mais ces préférences sont comme des broderies sur un canevas d'affectueuse et mutuelle considération.

Quant aux audiences, le moyen de douter que nos magistrats ne s'y rendent exactement, à l'heure dite; et s'ils n'entendent pas préalablement la messe chaque jour, c'est qu'on ne la dit plus qu'une fois l'an. Je jurerais même que plus d'un d'entre eux regrette l'ancien usage. Ils ne font pas d'absences, sauf les cas de force majeure, et les chambres sont toujours au complet, et toujours présidées. Ils sont attentifs tout le temps de l'audience; assis à leur place, qu'ils ne quittent pas pour aller se chauffer les pieds ou les mains au poële ou au calorifère; écoutant de toutes leurs oreilles l'avocat, le rapporteur, le président, quand ils jugent au civil, et de plus les témoins et le ministère public, quand ils jugent au criminel; ne négligeant rien enfin pour faire triompher l'équité

avec la justice. Les affaires sont d'ailleurs instruites avec zèle et diligence ; les interrogatoires, les confrontations, tout cela est fait avec le plus grand soin, sans délai ni lenteur. Et pour admirer ce bel ordre, au contraire de ce magistrat du XVI[e] siècle qui eût voulu être aveugle, on voudrait avoir les cent yeux d'Argus, et d'autres encore.

On ne saurait même prononcer aujourd'hui les mots de partialité et de vénalité. On sait trop bien que les magistrats de l'heure présente sont trop honnêtes gens pour vendre leur sentence, trop fiers pour recevoir des présents, sous quelque forme ou quelque déguisement que ce puisse être. Grâce à Dieu, il n'y a plus d'*épices* que chez les épiciers. Ils sont inaccessibles aux considérations d'amitié ou de parenté ; ils n'attendraient pas qu'on les récuse, ils se récuseraient eux-mêmes dans une cause où ils sentiraient leur cœur intéressé. Leur parfaite intégrité défie le soupçon ; elle brille aux regards, comme le soleil en plein zénith par un beau jour d'été.

Voilà, Messieurs, la Magistrature du présent, telle que nous la connaissons et l'honorons. Je ne veux cependant rien exagérer, rien dissimuler ; la vérité fardée n'est plus la vérité. Or, la vérité sans fard est que les magistrats, même contemporains, ne sont pas impeccables. Il n'est pas de corps, fût-ce le premier de l'État, dont tous les membres sans exception soient infaillibles ; pas d'homme, fût-ce le meilleur, qui soit égal à lui-même dans tous les moments de sa vie. Je vais donc indiquer quelques réserves, exprimer

quelques vœux, développer quelques considérations, en demandant pardon de mon indiscrétion, si tant est qu'il y ait indiscrétion où il y a respect.

J'ai dit qu'on ne saurait reprocher à notre Magistrature les lenteurs de l'ancienne: cela n'est peut-être pas vrai *absolument,* et la critique, si habile à discerner la paille dans l'œil du voisin, trouverait peut-être à glaner çà et là quelques exceptions. On a fait grand bruit, ces temps-ci, des temporisations des juges d'instruction, mis sur la sellette par une presse hostile. Il faut croire que ces imputations n'étaient pas toutes mal fondées, puisque, en 1897, le garde des sceaux a cru devoir sévir contre un juge qui en prenait trop à son aise (1). Il est certain que l'instruction, qui implique presque toujours la prison préventive, ne saurait être trop rapide : elle ne l'est pas assez toutes les fois qu'elle pourrait l'être davantage. Un prévenu, qui peut être innocent, et l'est quelquefois, ne doit être privé de la liberté, qui est le droit de tout homme, qu'autant que cela est strictement nécessaire : au-delà de la stricte nécessité, la détention cesse d'être légitime. Je sais que depuis quelque temps, par une mesure qui est l'équité même, quand un prévenu est condamné, on défalque de sa peine la durée de l'emprisonnement préventif; mais s'il est acquitté, il a souffert dans ses droits et ses intérêts

(1) Décret rendu le 15 mars 1897 sur la proposition du garde des sceaux contre un juge d'instruction qui avait maintenu en prison préventive pendant trente jours un accusé finalement condamné à 16 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de la Seine.

sans aucun dédommagement; il sort des mains du juge plus ou moins déconsidéré, quelquefois ruiné, sans l'avoir mérité. Il y a là une responsabilité immense pour le magistrat, qui ne saurait user avec trop de discrétion de l'énorme pouvoir dont la société l'a investi.

J'ai dit que je félicitais notre Magistrature d'un zèle qui manquait trop à l'ancienne : il surabonde peut-être chez elle. Certainement les magistrats sont faits pour défendre la société contre ceux qui l'attaquent, par force ou par ruse; c'est leur raison d'être, et par conséquent leur plus essentiel devoir. Mais ce devoir n'est pas sans limites. Les juges d'instruction ne franchissent-ils jamais ces limites? C'est leur office, et ce doit être leur ambition, quand un homme est soupçonné, de découvrir la vérité, et s'il est coupable, de mettre sa culpabilité en évidence; — mais non par tous les moyens, je suppose. Il ne leur est pas permis de le torturer, de l'accabler, de l'affoler. Il ne leur est pas permis de le tenter par de fausses promesses. Il ne leur est pas permis de tendre sous ses pas des pièges où il peut se prendre uniquement par maladresse. Il ne leur est pas permis de mentir (1). Je veux que le prévenu soit en effet un criminel, c'est un homme pourtant, et, à ce titre, il a encore droit à

(1) Cela peut arriver. Un assassinat avait été commis à Paris rue des Archives. L'affaire vint aux assises le 20 février 1897. Un homme et sa maîtresse avaient été poursuivis. Le juge s'était transporté dans la cellule de l'homme : Avouez, votre maîtresse vous a dénoncé ; — dans la cellule de la femme : Avouez, votre amant vous a dénoncé. Or ni l'un ni l'autre



la loyauté, à la véracité, à certains ménagements. Et s'il est innocent? Est-il sans exemples que des innocents, troublés, terrifiés, hors de sens, se soient reconnus coupables sans l'être? Et la chronique judiciaire la plus récente ne nous en fournit-elle pas (1)? Je ne voudrais pas juger des juges trop sévèrement, et je leur accorderais volontiers ces circonstances atténuantes dont ils sont si peu prodigues, à l'inverse des jurys, qui le sont trop. Le désir si naturel et si

n'avaient dénoncé, et ni l'un ni l'autre n'étaient coupables. L'avocat général déclara abandonner l'accusation, et la Cour acquitta, aux applaudissements du public.

(1) Affaire Doise, en 1862. Rosalie Doise est accusée d'avoir assassiné son père. Le juge, qui s'obstine à la croire coupable, malgré ses énergiques dénégations, ressuscite pour elle les horreurs de la question. Six semaines dans un cachot. Une fenêtre de la largeur d'une brique donnant sur une salle intérieure de la prison. Parfois la camisole de force. Elle est enceinte : sentant son enfant remuer, et craignant pour sa vie, elle avoue. Condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Plus tard, déclarée innocente. Le coupable avait été découvert, jugé et condamné.

Fragment d'un interrogatoire qu'on lui fit subir *après son innocence reconnue :*

La femme Doise : — « On m'a dit, avouez, ou vous resterez dans le trou noir où l'on m'avait mise ».

Le président : — « C'est-à-dire que l'on vous a mise au secret, ce qui est le droit et le devoir du magistrat ».

Ce magistrat n'avait-il pas excédé ce droit-là et ce devoir-là ; et ce président ne se montra-t-il pas bien dur envers une femme qui avait tant à se plaindre de la justice des hommes?

Notez que cette malheureuse mère, qui s'était sacrifiée pour sauver son enfant, ne le sauva pas. Dans ces effroyables circonstances, il ne vint à la vie que pour la perdre.

juste de trouver le criminel quand un crime a été commis; l'horreur du crime, qui rend odieux son auteur présumé ; des vraisemblances qui peuvent être très fortes sans être vraies ; des dépositions de témoins plus passionnés qu'éclairés ; l'expérience des ruses des habitués du crime ; l'irritation qui naît de la contradiction et de la lutte dans le tête-à-tête du juge qui attaque et de l'accusé qui se défend : autant d'écueils où peut sombrer l'impartialité du juge instructeur. La loi nouvelle, qui modifie essentiellement les procédés de l'instruction judiciaire, sera une sauvegarde autant pour le juge que pour le prévenu.

Dans les affaires criminelles, aux assises, le magistrat qui accuse ne met-il jamais trop de zèle à accuser ? Je sais bien qu'il a d'assez bonnes raisons de croire à la culpabilité du prévenu, qui n'est là, sur ce banc, qu'en vertu du rapport du juge instructeur et de la décision de la chambre des mises en accusation, mais enfin ni chambre ni juge ne sont infaillibles, et, sans parler des erreurs judiciaires, qui ne sont pas si rares, il y a bien çà et là quelques acquittements. Dans les procès les plus douteux, il y a presque toujours deux personnes qui ne doutent pas, mais en sens contraire, l'avocat, sûr de défendre un innocent, le ministère public, non moins sûr de poursuivre un coupable. Un peu de défiance ne messiérait peut-être ni à l'un ni à l'autre. Le président lui-même, aux beaux jours du résumé, qui n'était pas moins qu'une infraction légale à la Loi, tenait-il toujours la balance égale entre les deux parties ? et depuis

que, restreint à son vrai rôle, il interroge seulement, interroge-t-il toujours avec la froide impartialité qui convient à celui qui, sur son siège, est comme la personnification de la Justice nationale? Lorsque j'étais jeune, avide de puiser à toutes les sources d'enseignements, je fréquentais le palais de justice : j'y goûtais, j'y admirais la magistrature de mon pays, qui est peut-être la première magistrature du monde, mais non sans la trouver quelquefois, dans l'impassibilité de ma conscience, un peu excessive en ses convictions.

Il est un point délicat, mais qui importe trop pour que je ne l'effleure pas. L'accusé est rarement isolé ; il a presque toujours une famille, directe, collatérale, peut-être des amis. Si la Justice a des raisons de lui croire des complices dans son entourage, cet entourage lui appartient, et je n'ai rien à dire. Mais lorsque l'accusé est seul en cause, amis et famille, sauf le cas de nécessité, doivent être ménagés. Je m'explique. En dehors du crime pour lequel il est poursuivi, l'accusé peut avoir commis parmi les siens, ou parmi des étrangers, des méfaits qui ne peuvent être rendus publics sans porter atteinte à leur honneur. Si ces méfaits ne sont pas des preuves, si leur divulgation ne peut avoir d'autre effet que de montrer l'accusé sous un jour odieux, et de prédisposer le jury à la sévérité, il semble bien que le président, que la Loi arme de tous les droits, en doit user avec une extrême mesure. Cette mesure n'est-elle jamais dépassée? Il importe à la société qu'un misérable soit châtié, il ne lui importe pas moins que d'honnêtes gens ne soient

pas flétris. J'ai eu occasion, dans une autre *Étude*, de regretter l'intempérance de certains avocats à l'égard de la partie adverse; je regretterais également que des présidents se laissassent emporter à des indiscrétions déplorables, dès là qu'elles ne seraient pas nécessaires. Le sont-elles? Alors pourquoi pas le huis clos (1)?

Enfin j'ai dit qu'on ne trouverait pas dans notre Magistrature un atome de partialité et de vénalité. Je ne m'en dédis certes pas; mais je pose cette question : L'ancienne partialité est-elle toute la partialité, l'ancienne vénalité toute la vénalité, ou ces deux erreurs ne se survivent-elles sous une forme moderne? Elles se survivent certainement, et si je n'en crois pas notre Magistrature atteinte, je suis cepen-

(1) Qu'on me permette de citer l'affaire Cortefois-Godefroy jugée en février 1877.

Cortefois, créancier de Godefroy, avait été trouvé assassiné dans le salon de celui-ci. Pour corroborer les preuves de la culpabilité de Godefroy, le président fouille dans son passé, et expose au grand jour que Godefroy a séduit la femme de son patron, afin de devenir son associé et d'épouser sa fille ; — qu'il est resté l'amant de la mère étant l'époux de la fille; — que la seconde fille de son patron est née de ses œuvres.

Quel tissu d'horreurs ! Et conçoit-on le sort de ces trois personnes aussi honorables que malheureuses, ainsi attachées au poteau d'infamie? Si la Loi ne croit pas pouvoir limiter le droit du président de tout dévoiler, qu'elle ordonne au moins le huis clos quand sont en jeu l'honneur et l'avenir d'une famille sans reproches. Le journal qui rendait compte de cet abominable procès parle de l'indignation du public : je la comprends et je la partage.

dant obligé de reconnaître que des esprits chagrins de ce temps-ci les lui jettent comme un reproche.

La forme moderne de la partialité, c'est l'esprit de parti, en religion et en politique, ces deux choses s'étant si bien mêlées de nos jours qu'elles en sont devenues pour ainsi dire indiscernables.

La forme moderne de la vénalité, c'est l'ambition de l'avancement, ou des distinctions honorifiques, ambition légitime quand elle cherche à se satisfaire par des efforts de talent et de vertu, coupable quand elle a recours aux complaisances.

Or, Messieurs, je fais cette remarque que la partialité et la vénalité sous leur forme moderne sont autrement difficiles à éviter que la partialité et la vénalité proprement dites. Les intérêts de famille, si puissants qu'ils soient, le sont infiniment moins que la passion politique et la passion religieuse. Celles-ci, on ne peut se le dissimuler, impatientes de la mesure et du frein, ne se laissent gouverner qu'à une conscience incessamment sur le qui-vive et à une main de fer. Pour la religion, passe encore. Quand on croit être sûr d'avoir Dieu avec soi et pour soi, l'intolérance, toujours fâcheuse, est assez naturelle. Mais la politique! Aimer jusqu'à la frénésie une personne royale ou impériale quelconque, une république quelconque, voire un ministère quelconque, cela est inconcevable, et cela est. Le cœur humain est ainsi fait. On sacrifiera sa famille, s'il le faut; qu'il le faille ou non, on ne sacrifiera pas ses préférences religieuses ou politiques. Ajoutez qu'on rougirait peut-être de plier le droit à des considérations person-

nelles, et qu'on sera fier de le plier à la religion telle qu'on la conçoit, ou à l'État tel qu'on le désire. Voilà la partialité du jour, plus violente, et, en apparence, plus honorable que celle du passé.

La métamorphose de la vénalité est plus complète encore et de plus dangereuse conséquence. Certes, les présents sous toutes les formes n'ont pas perdu tout attrait. Sous la forme métallique, ils en ont peut-être plus que jamais. On parlait autrefois *d'épices*, ce sont aujourd'hui des *pots-de-vin*, et on nous en a révélé de gigantesques. Hauts comme la tour Eiffel ! Toutefois, cette passion forcenée de la richesse l'est peut-être moins que la passion des distinctions, dans toutes les classes de la société, et de l'avancement, dans celle des fonctionnaires. Elle est certainement moins générale. Aujourd'hui que tout le monde, en France, peut être *décoré*, tout le monde veut l'être. On a dû inventer des décorations nouvelles : on n'en inventera jamais assez pour satisfaire cette fringale universelle. Et quel est donc le fonctionnaire satisfait de son rang dans la hiérarchie ? qui n'aspire pas, et de toutes ses forces, à mettre le pied sur les échelons supérieurs, inassouvi tant qu'il n'est pas monté au sommet ? Sous ce régime de l'Égalité, on a horreur de n'être pas l'égal de quelqu'un. Ajoutez que tel, qui repousserait fièrement l'argent qu'on lui offrirait, se mettrait sans vergogne à plat ventre pour ramasser le ruban ou la promotion qu'on lui jetterait. Une bourse, cela le salirait ; une faveur, cela le rehausse. Voilà la vénalité du jour, plus violente, et, en apparence, plus honorable que celle du passé.

Cette partialité et cette vénalité modernes, je l'ai dit, et j'aime à le redire, j'en veux croire, j'en crois notre Magistrature exempte. L'a-t-elle toujours été, l'est-elle encore, sans exception ni restriction? Le hasard a fait tomber entre mes mains un livre paru il y a quelque vingt ans. C'est un roman, mais un roman écrit par un publiciste, un roman sérieux, qui a des visées politiques et philosophiques (1). Les événements se passent sous le règne de Charles X et aboutissent à la Révolution de 1830. On nous montre Roi et Gouvernement inféodés aux Jésuites, et la France à leurs pieds. Les fonctionnaires surtout, et les magistrats plus particulièrement. Les uns par conviction, les autres par ambition, tous à l'envi, affirme-t-on, mettent la justice à la merci de la toute puissante congrégation. Je n'y étais pas, mais l'exagération me paraît évidente. Je ne défends pas Charles X, que je n'ai jamais aimé, encore moins les Jésuites, que je n'aimerai jamais, mais on a dû calomnier la Magistrature, en généralisant outre mesure. Aujourd'hui les Jésuites sont censés bannis du territoire de la République, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit bruit que de cléricalisme et de césarisme. Nous posséderions des magistrats cléricaux et des magistrats césariens. Si l'on veut dire seulement que parmi nos magistrats il en est qui nourrissent plus ou moins de tendresse pour le clergé militant et pour un état politique désormais impossible, cela peut être, et j'ajoute : c'est leur droit. Mais de là à préva-

(1) *Le Vieux Juge*, par Alf. Assollant.

riquer, il y a loin. Il ne m'appartient pas d'examiner si cette distance a été franchie, si des erreurs individuelles ont été commises. Mais, quoi qu'il en puisse être, il m'est consolant et fortifiant de constater, d'admirer le superbe spectacle que nous donna, en de terribles circonstances, la Cour de Cassation : quarante-sept juges, d'opinions et d'aspirations évidemment diverses, se confondant dans l'unanimité d'un jugement désintéressé, et élevant au-dessus des partis déchaînés l'auguste et triomphante image de la Justice!

Ce qui reste vrai, incontestable, c'est que la partialité et la vénalité sous leur nouvelle forme, si elles ne sont pas le défaut de la Magistrature, en sont au moins le danger. Ce sont là, sur une mer houleuse, les écueils qu'il faut surveiller, l'œil attentif, la conscience vigilante. Et je suis heureux que ce jugement ne soit pas le mien, mais celui de l'un des magistrats qui ont le plus honoré notre Magistrature contemporaine, et à qui j'ai déjà fait allusion sans le nommer. Je me fais le plaisir et l'honneur de le nommer maintenant : c'est M. Renouard, ancien procureur général à la Cour de Cassation. A la rentrée de 1874, il prononça une admirable mercuriale, un peu dans l'ancien genre, sur l'Impartialité. L'impartialité dont il parle, c'est tout à la fois « l'abnégation politique et religieuse, et le désintéressement au point de vue de la carrière ». C'est là, selon lui, l'alpha et l'oméga de la morale judiciaire. Ce que vous me permettrez, pour finir, d'exprimer à ma manière, en disant que la règle souveraine du magistrat, c'est de

se placer et de se maintenir dans une sphère sereine, où ne pénètrent ni les passions politiques et religieuses, ni les ambitions professionnelles, et de chercher uniquement, dans l'interprétation des Lois, la vérité, quelle qu'elle soit, dans leur application, l'équité, qu'elle plaise ou non.

Un Pèlerinage à la Campagne

ET A LA CATHÉDRALE DE BOSSUET

EN 1775

Les pages inédites qui suivent nous semblent présenter aujourd'hui d'autant plus d'intérêt qu'il est question d'élever enfin à Bossuet un monument digne de lui dans la cathédrale de Meaux. Rien de ce qui touche au « grand évêque » ne doit nous être indifférent. Ces pages sont extraites d'une *Relation d'un voyage à Reims, à l'occasion du sacre de Louis XVI.*

Ce voyage fut fait à pied (1), du 5 au 21 juin 1775, par le sieur A.-N. Duchesne fils, âgé de 28 ans. La relation de ce voyage, contenant douze pages et deux suppléments, fut adressée par le jeune voyageur à son

(1) Voici l'itinéraire du jeune voyageur : Saint-Maur, Lagny, ***Meaux***, La Ferté, Luzancy, Charly, Château-Thierry, Dormans et ville ; — au retour, Courtaignon, Damery, Dormans, Château-Thierry, Essonne, Saint-Aude, Tancrou, ***Germiny***, ***Meaux***, Fresnes, Lagny et Montreuil-sous-Bois.

père Antoine Duchesne, « prevôt des bâtiments du Roi, tant à Paris qu'à Montreuil près Versailles » (1).

A. Gasté.

. . . .

Meaux (à l'aller). — J'ai aperçu avec vénération la cathédrale de Bossuet; mais le pelerinage sera pour le retour.

. . . .

Germiny l'Évéque (au retour). — Après avoir quelque tems longé la Marne, un petit chemin nous a menés à l'avenue principale de Germiny l'Évêque : elle est large et a quatre rangs. On vient de la replanter depuis deux ans en ormes à larges feuilles au lieu d'ormes à petites feuilles dont elle étoit. Le concierge, architecte et jardinier, qui m'a reçu, et qui se vante d'avoir pris les leçons de Boisfranc, prétend que ce changement d'un orme en un autre suffit pour que la nouvelle plantation réussisse.

L'avenue latérale du côté droit, qui traverse le parc, a été replantée pareillement; mais la gauche qui mène à la rivière subsiste et est très belle. J'ai loué le réformateur d'avoir osé conserver cette promenade.

Le Château, qui est précédé d'une belle cour, ac-

(1) Le manuscrit m'a été communiqué par M. l'abbé Bernier, docteur de la Faculté des Lettres de Caen, à qui j'adresse mes remerciements. [A. G.].

compagné de deux aîles a été bâti par M. de Ligny, evêque de Meaux, qui fit aussi construire la paroisse *(sic)* (1) du village en 1661.

Il ne reste en ce lieu d'autre trace de l'habitation de Bossuet que le respect avec lequel son nom y est prononcé.

Le Cardinal de Bissy, son successeur, a eu grand soin de faire faire à neuf les grilles de la cour, afin de les couronner par un chapeau ; et M. de Fontenille, le dernier évêque, a remis à la mode le jardin et la maison. Passe encore pour un groupe de terre cuite qui occupe le milieu du parterre ; c'est un cerf arrêté par des chiens, et l'on a soin de vous dire que le bois, qui est naturel, est celui d'un cerf tué par Louis XV à Fontainebleau et donné de sa main au maître de la maison. Mais toutes les autres figurines, les petits joueurs de musette, danseurs, danseuses et autres, achetées au fauxbourg St-Antoine, m'ont semblé peu dignes de la maison de campagne d'un évêque.

Ce qu'on fait le plus admirer, c'est l'enfilade du rez de chaussée. Elle est de onze pièces, compris le vestibule. L'appartement gauche porte le nom de la princesse de Conti, que M. de Fontenille y recevoit souvent. Il y a fait ajouter un cabinet de bain à l'extremité. A l'autre bout, c'est un petit cabinet, attenant à la chambre à coucher, qui, du tems de Bossuet, étoit en pignon et sans porte de dégagement. Mais il étoit frileux aparemment, lui (Bossuet?)

(1) Sans doute l'église paroissiale,

ou son devancier, car on dit que les deux croisées, moins grandes alors, étoient fermées chacune par trois chassis vitrés, l'un s'ouvrant au dehors, un autre au dedans, et un troisième à coulisse entre les deux autres. Le dessin du jardin est dans le genre d'allées, boulingrins et petits bosquets, qui regnoit il y a trente ans.

..... A l'extrémité de la terrasse se trouve un kiosk rond, à quatre croisées, dont on m'a dit l'intérieur en stuc, de la main de Clerici. L'entablement est précisément à la turque, évasé en voussure, comme certains champignons. On m'a dit que M. de Fontenille l'a fait faire ainsi pour plaire au roi Stanislas, qui séjournoit toujours chez lui chaque année en venant voir la Reine.

. . . .

Meaux (au retour). — Je m'étois placé près de la cathédrale pour la voir plus à mon aise. Les chanoines y ont fait beaucoup de dépense. Elle est repeinte en entier d'un badigeon clair, et les joints des pierres sont marqués en blanc. Les deux autels en stuc de l'entrée du cœur *(sic)* et les dorures qui les accompagnent, sont bien entretenues par ces Messieurs ; mais je n'en ai pas trouvé un qui ait pû me dire le nom des artistes excellents, au pinceau desquels on doit les tableaux qui sont déposés autour du cœur, tant au dedans qu'au dehors et sur les deux portes latérales. Un d'eux m'a dit seulement qu'ils avoient été donnés par Louis XIV. Celui qui représente *Paul frappé de verges* m'a paru dans la ma-

nière de Le Brun ; mais le pendant, qui est, m'a t'on dit, un *Martire de S. Barthelemy* est d'une beauté ravissante : la dégradation des plans, l'isolement des figures, la fraîcheur du coloris le rendent le morceau le plus intéressant de l'église, tandis que la *Ste Geneviève* de Restout est déjà noire soit par l'humidité, soit par la mauvaise qualité des couleurs.

L'architecture de l'église est du bon gothique, avec double bas-côté.

Le jubé a été supprimé, quand on a fait les deux autels d'assez mauvais goût qui ferment à sa place l'entrée du cœur.

Il n'y a point de tabernacle sur l'autel, mais un suspensoir, formé par une grande crosse, suivant l'ancien usage.

Au dessus, un peu en avant, se retrouve, comme aux grilles de Germiny, un monument de la vanité du pauvre cardinal de Bissy : c'est un chapeau rouge émaillé, avec tous les glands d'or. Ce joujou fait là un singulier effet. Etoit-ce donc un successeur de Bossuet, qui devoit s'imaginer que ses titres pouvoient faire honneur à l'église de Meaux ? Heureusement la chaire, qui est petite et d'une vieille menuiserie, semble publier au milieu de ces nouveautés qu'elle a eu le privilége de recevoir le seul évêque de Meaux, dont le nom soit connu dans toute l'Eglise : on n'a pas encore osé porter la main sur ce monument vénérable.

L'évêché est attenant l'église sur la gauche du clocher (car il n'y a qu'une tour) ; et par derrière se trouve un Fort-l'Évêque, où il reste encore une prison

toujours vide et qui sert de cellier et de grenier pour le vin et les grains de MM. du Chapitre.

. . . .

(Écrit à Murmarais, le 26 juin 1775) (1).

(1) Comme on peut le voir par un fragment d'une lettre postérieure, la lettre ci-dessus coûta neuf sols de port et mit trois jours à parvenir au père du jeune voyageur, Me Antoine Duchesne : « Dix lieues en trois jours pour neuf sols, disiez-vous... et certes vous aviez raison ; et si quelque jour M. Turgot s'avisoit de nous donner pour étrennes une diminution de cette taxe, il attraperoit bien des paresseux auxquels le prix des lettres est une excellente excuse... »

LA PRESSE EN NORMANDIE

D'APRÈS DES DOCUMENTS RARES OU INÉDITS

Par M. Gaston LAVALLEY,

Membre titulaire.

I.

JOURNAL DE L'ARMÉE DES COTES DE CHERBOURG

— Du 28 juillet 1793 au 25 frimaire an II

(15 décembre 1793) —

I.

L'*Armée des Côtes de Cherbourg* fut une des quatorze armées que le génie de Carnot improvisa pour repousser l'invasion qui menaçait nos frontières et notre littoral. Sa formation fut laborieuse et singulièrement compromise par l'insurrection, dite du *fédéralisme*, qui éclata à Caen après les événements du 31 mai.

Le 4 février 1793, le directoire du département recevait une lettre du ministre qui lui annonçait que le général Labourdonnaye commanderait l'armée des Côtes de la Manche. Et, à partir de ce jour, une compagnie de chasseurs nationaux, un détachement

du 7e bataillon d'artillerie et deux bataillons de volontaires du Calvados et de la Seine-Inférieure, durent se mettre en route pour se concentrer à Saint-Lô. Mais, à la suite de contre-ordres, plusieurs corps de troupes, désignés pour passer à Caen, suivirent une autre direction.

Comme ces mesures contradictoires menaçaient de laisser le département sans défense, les membres du directoire du Calvados s'émurent et chargèrent le procureur-général-syndic de se faire, auprès de la Convention, l'interprète de leurs inquiétudes.

Dans la séance du 13 février 1793, le procureur-général-syndic, Bougon-Longrais, fut admis à la barre de l'Assemblée.

« C'est du salut du peuple, dit-il en substance, « que je viens vous entretenir. Je suis sûr d'obtenir « votre attention. Une campagne terrible et décisive « va s'ouvrir; la République sera maintenue, ou la « France sera couverte de cendres et de ruines. Les « citoyens du Calvados ne craignent pas les dangers « qui s'approchent; mais nous, leurs magistrats, « nous devons veiller à leur sûreté, et ne pas exposer « leur courage à des périls qu'on peut prévenir. « L'Angleterre (nous le pensons) projette une invasion « prochaine; déjà une foule d'émigrés et d'autres « aventuriers de toute espèce se rassemblent sous la « conduite du traître Bouillé; Guernesey et Jersey « leur offrent des points de réunion. Cependant nous « n'avons ni soldats, ni munitions, ni artillerie, ni « vivres, ni hôpitaux, c'est-à-dire que rien de cela « n'est organisé dans nos départements. Un seul

« homme a le commandement de la côte, depuis « Brest jusqu'à Dunkerque; eût-il le génie de Tu« renne, il ne peut suffire à ce vaste commandement. « Législateurs, il est un homme connu par son « civisme et ses talens militaires, c'est le général « Félix Wimpffen; il a la confiance générale de nos « concitoyens. Nous demandons qu'il soit adjoint « au commandant actuel, et que l'espace compris « entre Brest et Dunkerque forme désormais deux « divisions confiées à deux généraux. En me résu« mant, je demande donc, au nom de mes conci« toyens : 1° que vous nous fassiez donner les armes « et les munitions nécessaires pour notre défense, et « dont je dépose l'état sur le bureau; 2° que vous « fassiez organiser, dans nos départemens, l'ar« tillerie, les hôpitaux et l'administration des vivres; « 3° que vous accédiez au vœu de mes concitoyens, « en leur donnant le général Wimpffen qu'ils ré« clament. »

Et avec une emphase qui était bien dans le goût du temps, il termina par cette péroraison, où il prouvait une fois de plus, sans s'en douter, qu'il est plus d'un trait de ressemblance entre le Gascon et le Normand :

« Ces armes que nous réclamons, ces munitions « qui nous sont nécessaires, ce général que la con« fiance de nos concitoyens appelle, promettent à la « République des triomphes nouveaux et sûrs. Ce « n'est pas assez pour nous de vous offrir, au Nord, « un rempart invincible, nous voulons faire plus: « le gouvernement anglais a dédaigné votre alliance;

« il vous menace ; il vous trahit : eh bien ! il faut
« l'en punir.

« Législateurs, les fils des Normands n'ont point
« encore oublié comment l'on soumet l'orgueilleuse
« Angleterre. Parlez, et bientôt nous y porterons
« de nouveau la terreur et la mort. Si, dans les jours
« de l'esclavage, nos intrépides aïeux surent vaincre
« les Anglais et leur donner un roi, que sera-ce
« lorsque, combattant pour la cause de l'univers,
« nous entreprendrons de délivrer ces insulaires
« du fléau de la royauté, et de leur rendre leur li-
« berté tout entière ? » (1)

La Convention donna gain de cause à l'orateur ; car sa pétition fut renvoyée par un décret au comité de défense générale, et insérée au bulletin avec mention honorable.

Quelques jours après, le directoire du département recevait, le 22 février, une lettre qui l'avertissait que le conseil exécutif provisoire venait d'autoriser le ministre de la guerre à employer le général Wimpffen, suivant son vœu et celui du département du Calvados.

Au moment où il avait fait présenter à la Convention des observations, auxquelles il avait été si rapidement donné satisfaction, le directoire du Calvados cédait-il en réalité à une crainte justifiée par la désorganisation des forces militaires et la perspective d'un danger prochain ? En un mot, était-il

(1) *Affiches... ou Journal du département du Calvados*, du 7 mars 1793.

sincère, ou dissimulait-il, sous les apparences d'une préoccupation patriotique, le perfide espoir d'obtenir, des mains mêmes du pouvoir central, les éléments de l'armée insurrectionnelle qu'il devait plus tard employer contre lui ?

S'ils étaient innocents de cette pensée machiavélique, les administrateurs du Calvados n'en furent pas moins soupçonnés par quelques-uns de leurs concitoyens d'avoir voulu, dans cette circonstance, tendre un piège à la Convention. Car ils se crurent obligés, pour se justifier, de publier, le 4 mars 1793, l'arrêté suivant :

« Le directoire du département du Calvados, in-« formé que des malveillans affectent de dénaturer « les motifs de la pétition formée, à la Convention « nationale et au conseil exécutif, par le procureur-« général-syndic du département, au nom et en « vertu des pouvoirs de l'administration ;

« Voulant mettre tous ses concitoyens à portée « de juger de la pureté d'une démarche qui n'avoit « d'autre but que celui de leur sûreté, de leur con-« servation et de la défense du pays contre les atta-« ques et l'invasion des ennemis, qui projettoient « d'y faire des descentes et d'y excercer leurs bri-« gandages :

« Arrête de faire imprimer et publier le discours « prononcé à cet effet à la barre de la Convention « nationale, le 13 février dernier, par le procureur-« général-syndic, au nom du conseil du département.

« Fait en directoire à Caen, ce 4 mars 1793, l'an « 2e de la République, présens les citoyens, LÉVÊQUE,

« président, *le Normand, le Fèvre, Petit, Mesnil,*
« *Thiboult, le Clerc;*

« BOUGON, procureur-général-syndic,

« BÉNARD, secrétaire-général » (1).

Malgré la publication d'un discours, qui semblait attester la loyauté de leurs intentions, quelques doutes pouvaient subsister légitimement dans les esprits, puisque les administrateurs composant le conseil général du département, dès le 2 janvier 1793, avaient fait imprimer, à la suite d'une adresse menaçante, un véritable appel à la résistance.

« Le conseil général du département du Cal-
« vados, était-il dit dans cette pièce (2), informé
« qu'un grand nombre de citoyens, dans différentes
« communes du département, manifestent le désir
« de se fédérer pour se rendre à Paris, y concourir
« avec la garde parisienne au maintien de l'ordre,
« et y assurer l'entière liberté des représentants du
« peuple français...

« Arrête ce qui suit, le procureur-général-syndic
« entendu :

« ARTICLE PREMIER : Tout citoyen qui désirera se
« fédérer pour se rendre à Paris, par les motifs
« ci-dessus énoncés, sera tenu de s'inscrire dans un
« registre qui sera ouvert, à cet effet, au secrétariat
« du directoire du district... »

La pensée du fédéralisme n'était-elle pas en germe

(1) *Affiches... ou Journal du département du Calvados,* 7 mars 1793.

(2) Archives municipales de la ville de Caen.

dans ces préliminaires ? A une époque où tout donnait de l'ombrage, même les dévoûments les plus purs, quelques mois avant le vote de la loi des suspects, qui était depuis longtemps pratiquée avant sa promulgation par les corps délibérants et les sociétés populaires, on a lieu de s'étonner de la naïveté du pouvoir qui se laissa jouer par les promesses fallacieuses d'administrateurs bas-normands déjà compromis.

Il est vrai que, d'une façon générale, la loi du 2 avril 1793 avait autorisé les administrations des départements maritimes à pourvoir à la défense des côtes. Aussi voit-on le conseil général du département du Calvados, dès le 15 avril, prendre, de concert avec le général de Wimpffen, les mesures nécessaires pour organiser une garde nationale soldée.

Le 26 avril, en vertu des arrêtés des représentants de la Nation envoyés dans les départements maritimes, les membres qui devaient composer le conseil d'administration militaire du corps d'armée de la Manche, séant à Bayeux, se réunissent dans cette ville, sous la présidence du même général, pour examiner et vérifier leurs pouvoirs.

A partir de ce jour, l'armée en formation n'est plus seulement sur le papier. « Nous travaillons avec ardeur à l'établissement d'une fonderie de boulets, écrit-on de Saint-Lo (1) le 5 mai, d'après les ordres du général Félix Wimpffen ; il prend toutes les pré-

(1) *Affiches... Journal du département du Calvados.*

cautions possibles pour mettre nos côtes en état de défense ».

C'est seulement à la date du 11 mai que nous trouvons, pour la première fois, la (1) nouvelle armée figurant dans les pièces officielles sous le nom de *Armée des Côtes de Cherbourg*. Tel est ce fragment significatif d'une lettre adressée, du quartier-général de Nantes, par le chef de l'état-major :

« J'étais chargé par le ministre de la Guerre de
« répartir le contingent des recrues dans les diffé-
« rents corps militaires de l'armée des Côtes; mais
« comme cette armée est divisée en trois, j'ai pensé
« que l'armée des *Côtes de Cherbourg* devait être la
« destination des recrues du département du Cal-
« vados ».

Voilà donc notre armée bien et dûment baptisée, avant même que ses cadres ne fussent constitués.

Pour en accélérer l'organisation, les représentants du peuple, Prieur et Lecointe, se rendirent à Caen le 12 mai, et, dès le lendemain, partirent pour Bayeux, où était le quartier-général. Là, on leur présenta un projet pour la surveillance des côtes. « La République, y était-il dit (2), doit se rappeler « que le camp de Vaussieux, près Bayeux, porta en

(1) « Lettre de l'adjoint au ministre de la Guerre adressée au conseil d'administration militaire de la 14e division » et « lettre du chef de l'état-major de l'armée des Côtes aux administrateurs du Calvados, en date du 11 mai 1793 ». Archives municipales de Caen.

(2) *Affiches ou Journal du département du Calvados*, du 16 mai 1793.



« 1778 l'alarme et la consternation à Portsmouth et « à Londres; mais le plan fut aussi faiblement suivi « qu'il avoit été conçu avec légèreté. » Et l'on conseillait aux représentants de réunir de nombreux bataillons dans notre plaine de Vaussieux, pour s'y exercer à manœuvrer sur les bords de la mer et y opérer des embarquements ou des descentes.

Tous ces beaux projets étaient un plaidoyer en faveur de la ville de Bayeux, qui n'ignorait pas que les sections de Caen avaient fait une pétition au général de Wimpffen pour lui demander de transporter son quartier général à Caen.

« La situation de Caen, avaient écrit les solli- « citeurs (1), sa population, son patriotisme, les « bâtiments nationaux, qui peuvent offrir des ma- « gasins de toute espèce, son château, tout enfin « combat en faveur de ce changement. »

Très ennuyés de ces petites jalousies de clocher et de ces compétitions locales, les représentants du peuple croient se tirer d'embarras en essayant de contenter tout le monde.

« Le centre de nos opérations sera *provisoirement* fixé à Bayeux », disent-ils dans le premier article de leur arrêté (2) du 19 mai 1793. Après avoir ainsi, suivant leur idée, donné satisfaction aux Bayeusains, tout en laissant un peu d'espoir aux Caennais, ils décident que l'armée des côtes de Cherbourg sera

(1) *Affiches ou Journal du département du Calvados*, du 29 mai 1793.

(2) Archives municipales de Caen, tome 49.



portée à vingt-cinq mille hommes, en ajoutant « aux troupes déjà existantes dans les différentes villes seize mille hommes d'infanterie. »

Ils arrêtent enfin que la levée de ces nouvelles troupes sera faite dans les quatre départements de la Manche, du Calvados, de l'Eure et de l'Orne, et que les Conseils généraux de ces départements seront chargés de pourvoir à l'armement, habillement et équipement de tous les volontaires.

Le contingent du Calvados était fixé à 3,597 hommes, chiffre facile à décréter, mais moins commode à réaliser; car le département avait déjà fourni un grand nombre de bataillons, de compagnies franches et de matelots. Mais on comptait toujours sur l'enrôlement de volontaires.

Pour réveiller le patriotisme des citoyens, les représentants G. Romme, Prieur de la Marne et L. Lecointe, signataires de l'arrêté, firent le voyage de Caen où, le 26 mai, ils prononcèrent un premier discours au conseil général du département. De là, ils se rendirent sur la place de la Liberté, où la garde nationale les attendait sous les armes. La légion se forma en carré et, devant chaque bataillon, un des représentants fit un appel chaleureux au civisme des légionnaires.

«... Des hordes d'ennemis, s'écrièrent-ils (1), peuvent « débarquer sur vos côtes et y porter le pillage et « la mort. Venez donc former un rempart impéné-

(1) Affiches ou Journal du département du Calvados, du 30 mai 1793.



« trable à vos mères, vos femmes et vos enfants. « Nous vous précéderons dans les dangers ; nos corps « recevront les premiers coups. Un camp se prépare « à Vaussieux; des exercices militaires vous y attendent et ajouteront l'expérience à votre courage; « la trompette est embouchée, une musique guerrière « adoucira vos travaux. Venez, républicains; c'est à « vous surtout que nous nous adressons, jeunes « gens, qui n'avez encore rien fait pour la patrie; « accourez, empressez-vous de cueillir avec nous « quelques palmes de laurier; à votre retour ce sera « le plus beau cadeau de noces que vous pourrez « offrir à vos amantes, à vos maîtresses ».

Cette perspective ne parut pas séduire la jeunesse de Caen, qui aurait pu répondre en parodiant la chanson : « Nous n'irons plus au *feu*, les lauriers sont coupés ». Le soir du même jour, à la Société des *Carabots*, comme à la Société populaire, les commissaires de la Convention ne trouvèrent pas un accueil plus encourageant.

« On ne peut se dissimuler qu'ils n'ont point été « reçus avec enthousiasme, dit un journal de la localité (1). Non que le patriotisme ne soit plus le même. « Car les Canois, quelque chose qu'il arrive, sauront « toujours prouver leur amour pour la liberté et « l'égalité, leur horreur pour le despotisme, leur « haine pour l'anarchie et leur courage pour se soustraire à toute domination. »

(1) *Affiches* ou *Journal du département du Calvados*, du 30 mai 1793.



Dans cet article comminatoire, le journaliste se faisait l'écho des sentiments de la population, qui commençait à s'indigner en apprenant, chaque jour, les scènes de scandale et de violence par lesquelles la Montagne préludait à la proscription de ses adversaires politiques.

Dans la nuit même du 30 au 31 mai, sur la demande de la commune et des sociétés civiques, le conseil du département du Calvados, avec l'assentiment de tous les autres corps administratifs et judiciaires, donne satisfaction à l'opinion publique en votant la formation d'une force armée départementale, chargée d'assurer à la Convention la liberté de ses délibérations.

« Nous déclarons une guerre à mort aux anarchistes, « disaient les administrateurs du Calvados à la fin « de leur adresse, aux proscripteurs et aux factieux, « et nous ne mettrons bas les armes qu'après les « avoir fait rentrer dans le néant. »

Et, joignant l'acte aux paroles, ils choisirent, dans les 5 sections de la ville et les deux sociétés populaires, dix commissaires qui devaient porter leur arrêté à la Convention.

Mais la députation, arrivée à Paris après le premier attentat du 31 mai, ne put qu'assister, impuissante, à l'insurrection des 1er et 2 juin, qui se termina par le décret ordonnant l'arrestation de trente et un députés.

Les dix commissaires n'avaient autre chose à faire que de revenir à Caen rendre compte de ce qu'ils avaient vu et appris. Ils le firent avec un tel accent d'indignation qu'ils déterminèrent, dans les cinq sections de la ville, un vote unanime d'insurrection.





Pour obéir au vœu populaire et prendre la direction du mouvement, les trois autorités administratives du département, du district et de la commune, auxquelles on adjoignit quelques délégués, se réunirent le 9 juin, à 2 heures du matin. Après avoir entendu le procureur-général-syndic, Bougon-Longrais, l'Assemblée arrêta, à l'unanimité et par acclamation, qu'elle se déclarait « en état d'insurrection et de « résistance à l'oppression, et qu'elle ne mettrait « bas les armes que lorsque la Convention aurait « recouvré sa liberté (1). »

Puis elle décida l'arrestation immédiate des commissaires de la Convention près l'armée des Côtes de Cherbourg et la confiscation des lettres et paquets qui leur seraient adressés. Elle enjoignit en même temps aux receveurs publics de ne se dessaisir d'aucuns fonds, et décida que les munitions et convois militaires, nouvellement arrivés, seraient provisoirement arrêtés dans la ville de Caen.

Tel fut le premier acte de l'insurrection normande, dite du *Fédéralisme*. L'étendard de la révolte étant ainsi déployé par les autorités du département, les plus timides se montrèrent audacieux (2).

(1) Procès-verbal des séances du conseil général du département du Calvados.

(2) Au milieu de l'affolement général, il se trouva pourtant un homme de bon sens pour protester contre l'idée première d'une insurrection, qui lui semblait devoir compromettre les véritables intérêts de la République. Il démontrait que ce n'était pas sur Paris qu'il fallait marcher, mais contre les ennemis du dehors et du dedans. « D'ailleurs, disait-il en concluant, que



« C'est au sommet du Calvados, écrivait le rédac-
« teur des *Affiches ou Journal du Calvados,* dans son
« numéro du 15 juin, que se forma ce torrent qui, en se
« réunissant avec les autres départements, entraî-
« nera dans son cours précipité le limon et la fange
« de l'anarchie. » Et désormais, avec un souverain mépris, il ne rendra compte des débats de la Convention que sous cette rubrique: *La soi-disant Convention Nationale.*

Le théâtre de Caen sert aussi à la propagande insurrectionnelle. « Les comédiens républicains
« français, dit un avis des *Affiches*, donneront au-
« jourd'hui dimanche, 16 juin, une première repré-
« sentation des *Amis des Loix au sein du Calvados*,
« comédie nouvelle, analogue à la circonstance du
« moment, ornée de tout son spectacle et évolutions
« militaires. »

vous importe que ce soit Pétion ou Lacroix qui vous présente une constitution, pourvu qu'elle vous rende heureux? N'avez-vous pas le droit de l'examiner? Si elle est bonne, vous la sanctionnerez; si elle est mauvaise, vous la rejetterez; et par conséquent, ce n'est point Paris qui vous la donne, c'est vous-mêmes qui la faites. Je vous le dis encore une fois, citoyens, ne soyez pas assez fous pour aller vous battre les uns contre les autres. Autrement, c'en est fait de la République, et la liberté n'est plus. »

Comme cela arrive et arrivera toujours à ceux qui jouent le rôle de Cassandre, ce citoyen courageux et intelligent ne fut pas écouté. Nous regrettons toutefois de ne pas connaître son nom. Car son avis *Aux administrateurs et aux administrés de Caen* porte simplement à la fin cette mention: *Par un Sans-culotte de Sainte-Paix, à Caen.*

Était-ce une pièce du crû, écrite pour la circonstance, ou simplement la célèbre comédie de Laya, qu'on venait de jouer avec tant de retentissement sur le Théâtre-Français? Nous ne saurions le dire; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la verve locale ne resta pas indifférente et s'inspira des événements du jour. Le 30 juin, le même journal insérait ces lignes dans son premier Caen.

« Les comédiens de Caen contribuent, comme les « autres citoyens, au triomphe du républicanisme. « Dans une pièce patriotique, composée par l'un « d'eux, ils ont célébré l'arrivée des députés proscrits « dans le département du Calvados. Ils ont plus fait; « jeudi dernier ils ont donné une représentation au « profit des femmes et des enfants des citoyens peu « fortunés armés contre l'anarchie. Ils ont rendu « avec beaucoup d'intelligence des dialogues politi- « ques, dans lesquels, le républicain Picot avait tracé « d'un pinceau énergique et vrai la hideuse peinture « des *Héros de la Montagne*. Ce spectacle, vivement « applaudi, a été terminé par la chanson suivante, « que nos lecteurs reverront sans doute avec intérêt. »

Ce que le rédacteur des *Affiches* appelait assez naïvement une chanson était un hymne calqué sur les formes de la *Marseillaise*, que Girey-Dupré venait de composer pour l'insurrection normande.

Girey-Dupré était un des trois jeunes gens, non députés, connus par des productions politiques, qui avaient accompagné les dix-huit membres de la Convention réfugiés à Caen à la suite des événements du 31 mai.





« Quelques personnes, dit M. Frédéric Vaultier (1), « se sont étrangement trompées sur cette circons- « tance de l'arrivée des députés réfugiés, qu'ils ont « regardés comme les auteurs de l'insurrection.

« Le fait, au contraire, est, comme on l'a vu, que « l'insurrection était proclamée et organisée plusieurs « jours avant l'arrivée des députés ; qu'elle fut l'œuvre « de la population et de ses administrateurs réunis, « et qu'il n'y a évidemment point d'autres auteurs à « lui attribuer.

« On se tromperait aussi beaucoup, si l'on imagi- « nait qu'une fois arrivés les réfugiés durent au « moins exercer une haute influence sur les affaires « insurrectionnelles.

« Chacun d'eux, en arrivant, se présenta à l'as- « semblée d'insurrection et à la Société populaire, y « lut ou prononça un rapport, ou un discours, sur « les circonstances, puis se retira et demeura coi.

« Ils pensèrent qu'étant parties personnellement « intéressées dans l'affaire, il leur convenait peu d'y « intervenir à un autre titre, et que, d'ailleurs, l'in- « surrection étant un fait tout populaire et de localité, « c'était à la population et à ses mandataires immé- « diats qu'en devait appartenir exclusivement la « direction. »

Ainsi, de l'aveu même d'un contemporain, qui s'était compromis gravement dans l'affaire du Fédéralisme et qui se lia avec plusieurs des Girondins,

(1) *Souvenirs de l'insurrection normande dite du Fédéralisme, en 1793*, p. 17.

toute la participation des députés proscrits se borna à quelques discours et à des vers. Pauvre besogne en vérité, et qui cependant ne fut guère inférieure à celle de *l'Assemblée centrale de résistance à l'oppression, séante à Caen.*

« La grande et véritable affaire de l'Assemblée, écrit encore M. Vaultier (1), eût dû être de rassembler et de mettre en mouvement la masse de forces nécessaires à la poursuite et à l'exécution de son entreprise.

« M. de Wimpffen avait paru s'en charger pour elle, et certainement elle se fia beaucoup trop aux soins qu'il sembla donner à cet objet. »

Organisée tout d'abord pour la défense du littoral, l'armée, dite *des côtes de Cherbourg*, constituait maintenant le premier noyau des troupes que le Calvados révolté se préparait à diriger contre la Convention. Et son général, Félix de Wimpffen, nommé quelques mois seulement auparavant par le pouvoir régulier, devenait, par un étrange coup de théâtre, sans changer de soldats et de commandement, le chef des forces insurgées.

Choix malheureux. Bien que devant le comité central d'administration il eût juré, dès le début, de combattre l'anarchie et les factieux, de Wimpffen, tout en acceptant de prendre le commandement des fédéralistes, essaya de se ménager, en cas d'insuccès, des ressources auprès des Montagnards. Tous ses actes sont pleins d'hésitation, toute sa correspondance est remplie d'ambiguïté.

(1) *Souvenirs du Fédéralisme*, p. 18.

Au Conseil exécutif, qui lui ordonne de mettre en liberté les commissaires arrêtés par les administra- du Calvados, il répond par le même courrier :

« Reçu la dépêche du ministre de la justice concer-
« nant les événements de Caen qui *sont plus forts*
« *que* les ministres. »

Lassé de ces réponses évasives, quand le gouvernement lui enjoint de venir à Paris pour rendre compte de l'état de l'armée des côtes de Cherbourg, il termine sa lettre par cette menace :

« Le général ne pourrait faire le voyage de Paris
« qu'accompagné de 60,000 hommes; l'exigerez-vous
« de lui ? »

Seulement il glisse sous le même pli ce billet confidentiel :

« Pour Dieu, révoquez tous les décrets, envoyez
« un homme qui ne soit pas abhorré ; du reste restez
« tranquille et laissez-moi faire (1). »

Ce double jeu ne trompa pas la Convention qui, dans la séance du 26 juin, décréta Félix de Wimpffen d'accusation et le destitua du commandement de l'armée des Côtes de Cherbourg.

Jusque-là les Fédéralistes avaient eu quelques raisons de se défier de la conduite, passablement équivoque, du général de Wimpffen. Mais, après sa destitution, ils ne pouvaient plus douter de son dévoùment à la cause de l'insurrection. L'un des plus compromis, Bougon-Longrais, lui écrivit d'Évreux une lettre, un

(1) Moniteur du 29 juin 1793.

peu ironique il est vrai, pour le féliciter du décret d'accusation qu'on avait porté contre lui.

En même temps, pour l'attacher définitivement à l'entreprise dont elle avait pris l'initiative, l'Assemblée centrale des départements réunis à Caen crut devoir lui donner, en quelque sorte, une nouvelle investiture dans sa séance du 2 juillet.

« L'Assemblée, dit un extrait des registres des délibérations, déclare, au nom de ses commettans, qu'elle invite Félix Wimpffen, général en chef des armées des côtes de Cherbourg, qui, par ses vertus et ses talens militaires, a bien mérité de la patrie, à accepter le commandement des forces départementales du nord-ouest, qui marchent vers Paris.
« L'Assemblée arrête qu'expédition du présent arrêté sera envoyée au général Félix Wimpffen dans le jour.

« Le général s'étant présenté à la séance, le secrétaire lui a donné lecture de l'arrêté pris à son égard et lui en a remis l'expédition. Le général a acccepté et a prêté le serment. »

Eh bien, le croirait-on? au moment même où le général de Wimpffen semble lié étroitement au sort de l'insurrection, le voilà qui essaie encore d'échapper aux conséquences de son acceptation du commandement. Il équivoque sur les mots et, par des habiletés de rhétoricien, tente de se soustraire à la logique des faits accomplis.

A peine a-t-il prêté serment comme généralissime des troupes fédéralistes qu'il adresse cette lettre aux Parisiens:

« *Félix Wimpffen, général en chef de l'armée des*
« *Côtes de Cherbourg, et des forces-armées dépar-*
« *tementales du Nord et de l'Ouest de la Répu-*
« *blique Française, une et indivisible; aux bons*
« *citoyens de Paris; salut :*

« Déjà, une fois, j'ai contribué essentiellement à
« sauver la République, et les factieux m'ont ca-
« lomnié et persécuté.

« Aujourd'hui que je suis appelé à la sauver plus
« efficacement encore, ils me proscrivent, ils mettent
« ma tête à prix.

« Les méchans vous disent : Félix Wimpffen
« marche *contre* Paris;—n'en croyez rien. Je marche
« *vers* Paris, *pour* Paris et *pour* le salut de la Répu-
« blique *une et indivisible*... Je commande les *Nor-*
« *mands* et les *Bretons*. Frères ! je fraterniserai
« avec vous ; mais mes ordres portent de combattre
« tous ceux qui inquietteroient ma marche... »

On ne sait vraiment ce que l'on doit le plus admirer de cet étonnant *vers* Paris opposé au *contre* Paris, ou de cette affirmation d'un chef militaire répétant plusieurs fois qu'il veut la République *une et indivisible* à l'instant où il prend la direction du fédéralisme, qui ne tendait à rien moins qu'au démembrement de la patrie.

Bien plus, quand il jure qu'il va *combattre* tous ceux qui inquièteraient sa *marche*, il s'assure le moyen de rester en place, en marquant le pas, comme pour donner aux gens qui le regardent l'illusion du mouvement.

Il demeura en effet à Caen, qui était alors, selon

l'expression du *Journal du Calvados* (1), le quartier général de l'armée des Côtes et celui de l'armée *révolutionnaire*. Cette dernière armée se composait de quelques centaines de volontaires fournis par Caen, Bayeux, Vire, d'un petit nombre de dragons de la Manche et de chasseurs de la Bretèche, auxquels se joignirent bientôt trois bataillons de volontaires bretons, bien déçus, en arrivant à Caen, de trouver si peu de choses faites dans un pays d'où il leur était venu tant d'appels réitérés.

Au lieu de se mettre à la tête de ce contingent, de Wimpffen en envoie une partie à Évreux, sous les ordres du comte Joseph de Puisaye, et garde le reste auprès de lui.

En vain les fédéralistes réclament-ils pour s'armer un ordre de l'autorité insurrectionnelle; de Wimpffen déclare qu'il ne veut que des hommes de bonne volonté. Et, pour obtenir ce résultat, il ordonne, le 7 juillet, une revue sur le Cours-la-Reine.

« La garde nationale s'y trouvait réunie en grand nombre, dit M. Frédéric Vaultier (2), et il y avait aussi grande affluence de spectateurs.

« Il y eut musique, parade, et beaux discours; après quoi le général, assisté de plusieurs membres de l'assemblée d'insurrection, passa devant les rangs afin de recueillir les noms de ceux qui étaient disposés à partir.

(1) N° du 23 juin 1793.
(2) *Souvenir du Fédéralisme*, p. 21.

« Le résultat fut misérable. Il y en eut dix-sept en tout !

« Je fus l'un des premiers, et je dois dire que je voyais les mesures si mal prises, que la *circonspection* eût pu me gagner comme tant d'autres, si je ne me fusse cru engagé d'honneur par mes antécédents.

« Et voilà ce que fut la grande parade de M. de Wimpffen.

« C'est à quoi a fait allusion Mademoiselle de Corday, dans sa lettre à Barbaroux, lorsqu'elle dit :

« J'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est « le courage avec lequel nos volontaires se sont « enrôlés dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez « comme j'en étais charmée... »

« Quelques-uns ont pris ces deux phrases dans leur sens simple et apparent. Ce n'était qu'un trait d'ironie amère, contenant au reste la révélation la plus claire des motifs d'un acte auquel on a cherché surabondamment tant d'autres explications.

« Cependant on voulait un détachement et on le voulait incessamment.

« La ressource des enrôlements volontaires manquant, on se décida à le former par *corvée*, au moyen de quoi on arriva à réunir environ cent trente hommes de choix, qu'on mit en route le *lendemain*, drapeau en tête, sous les ordres d'un chef de bataillon, pour aller à Évreux rallier le premier contingent qui les y avait précédés. »

On devine aisément ce qui dut arriver à de telles troupes commandées par de tels chefs. Le 13 juillet, au soir, Puisaye, après avoir occupé sans coup férir,

avec son petit corps d'armée, le château de Brécourt, se dit fatigué par l'excessive chaleur du jour et abandonne ses soldats pour aller retrouver sa femme, qui était d'une beauté remarquable, à son château de Menilles, près Pacy.

Pendant ce temps-là quelques paysans, fuyant devant les troupes insurrectionnelles, jettent l'alarme dans Vernon occupé par la petite armée de la Convention. Le chef de brigade Humbert, qui commandait par intérim les soldats de la Montagne, fait aussitôt une reconnaissance du côté de l'ennemi, et lui envoie trois décharges d'artillerie qui sèment le désordre dans le camp des fédérés, dont quelques-uns étaient avinés et les autres couchés dans les grands blés.

On appelle le général qui, pour cause, ne répond pas. Quelques braves, au milieu de la panique, essaient vainement de rallier les fuyards, et répondent à l'artillerie de l'adversaire par deux coups de canon, qui font une légère contusion à un garde national de Vernon, qu'on promena, quelques jours après, sur un char à la fête du 10 août avec cette inscription (1): *Il a versé son sang pour la patrie !*

La vérité c'est qu'il n'y eut ni tués, ni blessés dans cet étrange combat de Brécourt (ou de Vernon) qu'on a plaisamment qualifié de *bataille sans larmes*.

L'armée parisienne fut si étonnée de sa victoire qu'elle ne put croire à la déroute de l'ennemi, que la panique entraînait cependant sur le chemin

(1) *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, par L. Boivin-Champeaux, p. 454.



d'Évreux, où les gardes nationaux rentrèrent dans la nuit même. Craignant que la forêt de Pacy ne recélât quelque embûche, elle coucha sur le champ de bataille et ne songea pas à compléter son succès en donnant la chasse aux fuyards. De là sans doute le ridicule qu'on lui prêta en l'accusant d'avoir cru à sa propre défaite et rétrogradé en courant jusqu'à Mantes. « De manière, dit assez spirituellement un « contemporain (1), qu'il eût fallu que les deux ar-« mées eussent fait le tour du monde pour se ren-« contrer depuis ».

Mais l'armée de la Convention, si mal organisée qu'elle fût, n'avait pas à craindre le retour offensif des *Fédéralistes*. Elle n'eut qu'à ouvrir ses rangs à celles des troupes régulières qui abandonnaient déjà le parti de l'insurrection, tandis que les gardes nationales et les volontaires retournaient dans leurs foyers.

De Wimpffen, venu de Caen à Lisieux avec une brillante escorte, se vanta en vain de réparer les maladresses de son lieutenant. Personne ne crut ni à ses talents militaires, ni à sa sincérité. Les Bretons, indignés, et persuadés qu'on les trahissait, déclarèrent « que leur intention était de se retirer dans leurs « départements, pour y défendre, par eux-mêmes et « ainsi qu'ils l'aviseraient, leur liberté et leur terri-« toire, laissant aux autres le soin d'en faire autant, « s'ils le voulaient, chacun chez eux (2). »

(1) *Le citoyen Julien-François La Barberie Saint-Front... au citoyen Loseau.*

(2) *Souvenir du Fédéralisme*, p. 26.



Ils se mirent donc en route pour leur province, emmenant avec eux, dans leurs rangs, les Girondins réfugiés, déguisés sous l'uniforme national.

Et ainsi se trouva justifiée la pensée qui avait présidé à la formation de l'armée, improvisée par la Convention pour aller à la rencontre des bataillons fédéralistes. Comme elle n'était composée que de deux bataillons de gardes nationaux parisiens, de quelques grenadiers et canonniers de troupes régulières et d'un seul peloton de hussards du 3e, on avait imaginé d'ajouter à cette force matérielle, peu imposante, le prestige d'une influence morale. Avec leurs munitions de guerre, les volontaires avaient reçu deux mille exemplaires de la nouvelle constitution, de cette constitution que les Girondins avaient déclarée non viable, et lacérée à l'avance de leurs traits les plus oratoirement aiguisés.

C'était proclamer qu'on espérait vaincre, moins par la violence que par la persuasion. Et, pour donner à ce système une impulsion encore plus décisive, les troupes conventionnelles se faisaient suivre d'une presse et d'une équipe d'ouvriers, qui imprimaient pendant les haltes le *Journal de l'Armée des côtes de Cherbourg* (1). Tel fut le titre que prit cette feuille

(1) L'imprimerie qui accompagnait l'armée des côtes de Cherbourg, ne servait pas seulement à la composition du *Journal* de Derché; elle imprimait aussi toutes les pièces officielles, qui concernaient la défense du pays. Tel ce curieux placard in-folio du 5 août 1793 intitulé : *Le Chef de Brigade, inspecteur des Côtes du Département du Calvados, aux habitans des*



dès l'apparition de son premier numéro, qui fut publié à Évreux à la date du 28 juillet 1793. Et cependant, dans le même numéro, le rédacteur donne à l'armée parisienne, levée par la Convention, le nom d'*Armée de la République*. Deux jours après, dans une lettre au conseil général de la commune de Caen, les représentants du peuple Duroy, Lindet et Bonnet, la qualifient d'*Armée de pacification*.

« La Convention nationale, disent-ils, a ordonné à trois de ses membres de se rendre au milieu de vous, pour y porter les lumières et l'instruction, pour vous éclairer sur la situation de la République, rassurer les bons citoyens, éclairer ceux qui sont égarés, vous inviter tous à la paix et à la réunion. Elle a voulu que la Représentation nationale fût environnée de l'appareil de la puissance publique ; une nouvelle armée a été composée sous le titre d'*Armée de pacification*. Il n'appartient qu'à la République française de donner au monde l'exemple d'une armée destinée à donner la paix, à prévenir les malheurs de la République, et à réunir les hommes par les sentiments de fraternité et d'amour de la patrie... »

Le nom était heureusement choisi, et nous devons dire tout d'abord que la nouvelle armée n'altéra pas trop la beauté du programme qui lui était tracé.

Pour fêter le retour de la liberté à Évreux, Robert Lindet annonça aux habitants que, suivant un décret de la Convention, « six jeunes filles vertueuses

Communes du département du Calvados. « Signé Gilet ; à Caen, de l'imprimerie de la guerre suivant l'armée ».

seraient unies à six jeunes garçons choisis par une assemblée de vieillards, et que chaque couple recevrait de la République une dot de 2,400 livres ». Puis on procéda à la reconstitution des sociétés populaires et à la plantation d'arbres de la liberté.

« Il paraît, dit le rédacteur du *Journal* à l'occasion « de cette cérémonie, que c'est un sort attaché à « toutes les fêtes nationales qu'elles ne se passent « jamais sans pluies. Mais, cette fois, comme il était « question de planter l'arbre de la liberté, la rosée « est venue à propos pour désaltérer et rafraîchir « une terre desséchée par le souffle impur de l'aristo- « cratie du Fédéralisme ».

Pour un rédacteur officiel, qui ne peut se vanter, comme cela se fait d'habitude, d'avoir eu pour la fête qu'il célèbre la collaboration du soleil, voilà certainement une manière de se consoler qui ne manque pas d'originalité.

Après avoir dansé autour de l'arbre nouvellement planté, « tous les citoyens, ajoute le rédacteur, se « sont embrassés avec la cordialité de frères qui pa- « raissent étonnés qu'on ait pu les croire un moment « désunis... On a entonné le *libera de la royauté de* « *M. Buzot*, dont le portrait, *porté en pompe,* a été « déposé *majestueusement* sur un fagot, trône en effet « digne du *souverain*. Le citoyen Audouin a réclamé « l'honneur de mettre le premier le feu au fagot « *royal;* celui-ci a été bientôt consumé par les flam- « mes ; et chacun, les yeux fixés sur cet incendie, « n'a pu s'empêcher de faire encore un retour sur *la* « *fragilité des grandeurs humaines* ».

Le rédacteur dut regretter de n'avoir pu assister à la démolition de la maison du fameux Girondin, qui eut lieu quelques jours après le départ de l'*Armée des côtes de Cherbourg*.

Son journal était quotidien, mais subissait quelquefois des interruptions forcées quand l'armée était en marche. C'est ainsi que le second numéro ne parut que le 30 juillet à Lisieux. Nous y voyons que quelques scélérats avaient compromis, par des actes de violence, le bon renom de l'*Armée de pacification*.

Xavier Audouin, l'adjoint au Ministre de la guerre, écrivit au général Brune, qui commandait l'avant-garde, pour lui enjoindre de châtier les coupables. Justice en fut faite immédiatement. Les soldats eux-mêmes chassèrent de leurs corps ces compagnons d'armes indignes; les officiers généraux, à leurs frais, indemnisèrent les personnes qui avaient eu à souffrir des déprédations commises par les chasseurs et hussards indisciplinés.

Il était important, en effet, de rassurer des populations, récemment insurgées, chez lesquelles on arrivait un fusil dans une main et une branche d'olivier dans l'autre. Aussi, après avoir puni sévèrement les maraudeurs, le citoyen Audouin s'empressa-t-il de faire l'éloge des soldats de la Convention et, particulièrement des volontaires de l'Aube, qui, campés dans le parc du château de Navarre, près Évreux, s'étaient signalés par leur bonne conduite et leur discrétion. « Il est beau, s'écria-t-il « dans une assemblée populaire du 30 juillet à Lisieux, « de voir le respect du soldat porté à son comble

« dans les lieux où tout semblait être pour lui un « objet de tentation, dans ces jardins magnifiques « qui semblent réunir tout ce que l'art et la nature « produisent de plus parfait, et qui furent pour eux « un nouvel *Eden*, où ils ne cueillirent pas même « une pomme ».

Malgré ce certificat de bonne vie et mœurs délivré par le citoyen Audouin aux militaires qui avaient la vertu de ne pas toucher au fruit défendu, les habitants de Lisieux ne montrèrent aucun enthousiasme lorsque l'*Armée de la République* (c'est ainsi qu'on l'appelait encore, même dans le journal de l'*Armée des Côtes de Cherbourg*) (1) entra dans la ville avec le général Sepher qui la commandait.

Cela n'empêchait pas le rédacteur d'écrire le lendemain : « La joie et le plaisir des habitans de cette « ville étoient si grands, qu'ils en paroissoient acca« blés ; et n'avoient pas la force d'en faire éclater le « moindre signe ».

L'art de mentir officiellement n'a jamais été poussé plus loin. Car, à Lisieux, comme à Évreux, ce fut évidemment sous la pression des baïonnettes qu'on procéda à la plantation d'un arbre de la liberté, à la reconstitution des sociétés populaires, et qu'on accepta l'*acte constitutionnel*. Il parut même nécessaire de nommer des délégués destinés à accompagner l'avant-garde, pour témoigner des sentiments fraternels et des intentions pacifiques du gros de l'armée, qui allait bientôt la suivre.

(1) N° du 31 juillet 1793.

C'est à Lisieux qu'une dépêche du ministre de la guerre rappela à Paris le citoyen Audouin, qui, tout en travaillant à l'organisation de l'armée en marche, ne négligeait pas de se mettre en contact avec les populations douteuses, qu'il s'agissait de rassurer et de ramener à des sentiments plus républicains.

« Il a électrisé les âmes, écrivaient le 31 juillet les « représentants du peuple R. Lindet, Duroy et Bon- « net, députés par la Convention près de l'armée des « côtes de Cherbourg. Les plus froids, les plus apa- « thiques ont senti leur cœur s'ouvrir à l'amour de « la patrie. »

Ce fut le rédacteur du *Journal de l'Armée* qui dut se charger de cette partie de la besogne de l'adjoint au ministre de la guerre. C'est lui qui désormais s'occupera de la propagande républicaine, non seulement dans la feuille qu'il dirige, mais aussi, et surtout, dans les sociétés populaires, dont il essaiera d'apaiser les sourds ressentiments, ou de réchauffer le zèle patriotique.

Le général Brune, rappelé à Paris avec l'adjoint au ministre de la guerre, fut remplacé par le général Boulanger qui prit le commandement de l'avant-garde. Le corps d'armée avait toujours pour chef le citoyen Sepher, général improvisé sur le pavé de Paris.

Ce dernier partit de Lisieux le 2 août, suivant de près l'avant-garde qui était arrivée à Caen un jour avant lui. Il savait qu'il ne trouverait nulle part de résistance; car les représentants près l'Armée des Côtes avaient reçu la veille, à Lisieux, une députation

du Conseil général de la commune de Caen qui venait « leur présenter les hommages de la commune et « leur témoigner la satisfaction que les habitants « éprouveraient en les possédant au milieu d'eux ».

Ce dénoûment pacifique était d'ailleurs prévu. De Wimpffen. le général en chef des troupes fédéralistes, après une dernière lettre à Sepher où il menaçait de tout pourfendre selon son habitude, s'était réfugié à Bayeux. où il réussit à se dérober aux recherches jusqu'au 9 thermidor. Les administrateurs compromis s'étaient aussi cachés.

Le *Journal du Calvados*, qui avait pris parti pour l'insurrection, dès le 25 juillet, annonce prudemment qu'il a changé plusieurs fois de rédacteur depuis un mois. et, abandonnant sa rubrique ironique : *Soi-disant Convention Nationale*, adopte une formule plus respectueuse. Le 28 juillet, il constate, sans les apprécier, les rétractations (1) adressées à la Convention par le district de Caen, la municipalité, les corps

(1) Ces rétractations furent nombreuses. Il y en eut même en vers. Telles ces *Stances par un Républicain de la commune de Caen à la Convention Nationale,* publiées le 21 pluviôse, an II, avec l'autorisation des officiers municipaux de la commune de Caen (7 pages in-4° imprimées chez G. Le Roy à Caen). Dans cette pièce de vers, où il fait l'éloge de la Convention, l'auteur s'efforce de justifier les fédéralistes de Caen. S'ils ont pris les armes contre la Montagne, c'est qu'ils ont été indignement trompés. Caen a toujours détesté la tyrannie. Il faut le plaindre d'avoir méconnu le patriotisme intelligent de la Convention, mais non l'accuser.

Si l'erreur trop commune a surpris sa sagesse,
Lui-même, en l'étouffant, servit la liberté,

civils et judiciaires et le Conseil général du département. Et il se contente de dire que « dans les temps de révolution, on ne peut asseoir une opinion juste sur les hommes ». Le 4 août, le voilà tout à fait converti. Il fait bon accueil à l'armée parisienne et avoue que les citoyens de Caen ont été *égarés*.

Le 7 août, cela devient de l'enthousiasme. En parlant de l'entrée de l'armée de pacification dans la ville, il dit « qu'elle y a été reçue avec les sentiments qu'inspire à des opprimés la vue de leurs libérateurs ». Il s'applaudit de l'acceptation de l'*acte constitutionnel*, « qui a été proclamé à la tête de la garde nationale ». Il loue sans réserve les chefs de l'armée à qui l'on doit le rétablissement de l'ordre, troublé par des émeutiers, et déclare que « tous ont montré, « dans cette occasion, la fermeté et l'énergie qui « sont indispensables dans le caractère et dans la « conduite de quiconque a accepté les augustes fonc- « tions de faire exécuter les lois ».

Arrivé à Caen, le général Sepher s'empressa de se rendre à l'hôtel de ville.

« Vous voyez en moi, dit-il (1) aux représentants « de la commune, un général nommé par un décret « du Comité de salut public de la Convention natio- « nale, pour commander une armée formidable en « patriotisme, dont la principale instruction est celle « de protéger les personnes et les propriétés de « concert avec les Représentants du Peuple et sur « leur réquisition... »

(1) *Journal de l'Armée des côtes de Cherbourg*, du 5 août.

Et il termina par ces mots :

« Que les vrais républicains se rassurent donc;
« notre armée ne leur présente que des frères, dont
« le vœu le plus doux est de se jeter dans leurs bras
« et de resserrer les liens qui doivent unir à jamais
« tous les bons citoyens... »

Pour resserrer ces liens, devant les citoyens convoqués à l'église Notre-Dame, les représentants de la Nation prononcèrent plusieurs discours, où l'on promettait indulgence et pardon. Tandis que Robert Lindet y faisait appel à la concorde, une députation de la Société populaire vint inviter les représentants du peuple et les autres citoyens à se réunir dans l'église des Jacobins, où elle tenait ses séances.

« Pour purifier leur salle de l'air pestilentiel qu'y
« avoient apporté Buzot et Barbaroux (1), ajoutèrent
« les envoyés du club, ils avoient éteint les lumières,
« chanté l'hymne de la Liberté au milieu des téné-
« bres et brûlé du genièvre ».

L'invitation fut acceptée et l'on se rendit immédiatement aux Jacobins, où Robert Lindet, du haut de la tribune, se réjouit de voir que la réconciliation avait pu se faire pacifiquement entre les habitants de la ville et l'armée, envoyée contre les insurgés fédéralistes.

Cette réunion fraternelle ne fut que le préambule et comme l'avant-propos de la « Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République », qui devait se célébrer le 10 août dans toute la France.

(1) *Journal de l'Armée des côtes de Cherbourg*, nº du 7 août.

A Caen, elle eut lieu dans la plaine d'Ifs, où se rendirent tous les corps constitués, escortés par la garde nationale et l'armée de la République. Après la revue, passée par le général Sepher, on apporta tous les drapeaux sur un autel de la patrie, érigé pour la circonstance. Il y eut des salves d'artillerie, des discours prononcés par le représentant du peuple Duroy, le général Sepher et le maire de la ville, des hymnes, des danses, et de nombreuses acclamations.

La cérémonie n'eût rien laissé à désirer sans l'imprudence du décorateur chargé d'orner l'autel de la patrie, qu'on avait dressé sur un tertre au milieu de la plaine. Au moment où la fête allait commencer, tout à coup, à côté des inscriptions officielles : *Liberté, Égalité, Union, Fraternité, Unité et Indivisibilité de la République,* on put lire distinctement ces mots séditieux : *Vive la Nation, la Loi et le Roi !*

Grand fut le scandale, et non moins vif le mécontentement des représentants du peuple et de l'État-Major de *l'Armée parisienne.* Comprenant ce que cet incident pouvait avoir de compromettant pour la paix publique, les membres du Conseil général de la Commune firent arracher les banderoles suspectes, qui furent aussitôt mises en pièces et foulées aux pieds. Ils ne se contentèrent pas de cette exécution sommaire. Le soir même ils se réunirent à l'hôtel de ville et firent comparaître devant eux le citoyen Gilet, architecte, qui avait été la cause de cette fâcheuse aventure. Celui-ci déclara que, pressé par le temps, il avait cru pouvoir utiliser des banderoles qui avaient servi à la décoration d'un autel semblable en 1790. Avec

une couche de peinture à la colle, il pensait avoir suffisamment effacé les anciennes inscriptions, mais une pluie abondante. survenue le matin, avait tout fait reparaître.

Le Conseil de la Commune, qui voulait à tout prix mettre sa responsabilité à couvert, ne se contenta pas de l'explication et improuva en termes indignés la conduite de l'architecte, dans un arrêté qu'on afficha sur tous les murs de la ville.

Ce n'était que sage; car les montagnards victorieux n'avaient pas été dupes des apparences de soumission, qui s'étaient manifestées à leur entrée dans la ville, où l'insurrection fédéraliste avait pris naissance.

S'ils n'avaient point rencontré de résistance matérielle, ils n'ignoraient pas que les cœurs leur étaient fermés. Malgré des invitations réitérées, quelques rares habitants se montraient dans les réunions publiques, dont l'auditoire et les orateurs se recrutaient principalement parmi les soldats.

C'est dans la séance de la Société populaire du 8 août que l'on reprocha le plus énergiquement aux citoyens de Caen leur pusillanimité et leur tiédeur.

« Le citoyen Derché, dit le *Journal de l'Armée* (1)
« dans son compte rendu de cette séance, se plaignit
« du peu de monde qui assistoit aux assemblées. Il
« dit que dans ce moment toute la France avoit les
« yeux tournés sur la ville de Caen; que les habitans
« devoient se prononcer d'une manière vigoureuse...

(1) N° du 9 août 1793.

« Il les engagea à planter un arbre de fraternité à
« l'exemple de leurs frères d'Évreux et de Lisieux,
« qui avoient aussi été égarés, mais qui avoient su
« réparer leur faute par des fêtes où régnoient la joie,
« le patriotisme et la fraternité. Il les invita, au nom
« de la patrie en danger, à sortir de leur avilissement
« et à manifester leur amour pour la liberté... »

II.

Ce citoyen Derché, qui avait pris ainsi la parole pour reprocher leur tiédeur aux Caennais, n'était autre que le rédacteur lui-même du *Journal de l'Armée des Côtes de Cherbourg*. Chargé d'une double mission comme journaliste et comme orateur de clubs, il nous livre ici pour la première fois son nom, qui n'avait encore figuré ni dans les procès-verbaux des sociétés populaires, ni dans les pages de sa feuille, où il ne paraîtra qu'avec le numéro du 29 août dans le titre, ainsi complété : *Journal de l'Armée des Côtes de Cherbourg, rédigé par le citoyen Derché.*

C'est le moment d'ouvrir une parenthèse pour donner les quelques renseignements que nous avons pu nous procurer sur ce personnage obscur de la Révolution.

Dans un des numéros (1) du journal même, qu'il rédigeait, J.-J. Derché nous apprend qu'il avait longtemps séjourné en Angleterre, et qu'il avait une

(1) *Journal de l'armée des Côtes de Cherbourg*, du 6 sept. 1793.

connaissance approfondie de la politique et de la langue anglaises.

« Le long séjour, dit-il, que j'ai fait en Angleterre « pendant les cours de notre révolution, l'exactitude « avec laquelle j'ai examiné la chaîne des évènemens « terribles, mais nécessaires, qui se sont succédé « avec tant de rapidité, le désir d'être utile à ma « patrie dans un temps qu'elle est trahie de toutes « parts, l'engagement sacré que doit prendre tout « républicain sans-culotte de servir son pays, sem- « blent m'imposer le devoir de retracer à mes conci- « toyens le tableau de ce qui s'est passé chez un « peuple, dont j'ai étudié les mœurs et le gouver- « nement, et dont la langue m'est aussi familière que « la mienne propre ».

Par une annonce que nous trouvons au *Moniteur universel* du 15 pluviôse an IV [4 février 1796], nous sommes fixés sur le pays d'origine de notre rédacteur. Il y est,en effet,question d'un *discours de J.-J. Derché, des Vosges* (1), publié à Paris chez Louvet et Desennes libraires.

Grâce à un compte-rendu du même ouvrage, paru dans le *Moniteur universel* du 23 pluviôse an IV [12 février 1796], nous constatons qu'à cette époque Derché était employé au Ministère des relations extérieures, où il devait probablement remplir quel-

(1) Une lettre publiée dans le *Journal de l'Armee* du 7 septembre 1793, nous apprend que le frère de Derché n'avait pas quitté les Vosges, puisqu'à cette date il était juge de paix de Lauterbourg.



que fonction analogue à celle de nos rédacteurs attachés aux grandes administrations.

Il est probable même que ce fut sous l'inspiration du Gouvernement que Derché écrivit cet ouvrage, à peu près introuvable aujourd'hui, dont nous rencontrons, dans le numéro du *Moniteur* déjà indiqué, une critique approbative, signée du nom de David.

Voici le titre de cet opuscule : *Discours sur la question : Est-il de l'intérêt de la République française de reculer ses limites jusqu'aux bords du Rhin?* Avec cette épigraphe : *D'un côté les tyrans, de l'autre la patrie.* GUILLAUME TELL.

Ce n'est pas sans un certain serrement de cœur et un regard attristé sur les cruels retours des choses de la politique, que nous y verrons, sous la plume d'un Français du temps de la Révolution, l'emploi des mêmes arguments dont un vainqueur impitoyable s'est servi pour justifier l'appropriation de nos provinces tant regrettées.

« Que doit faire la France pour se mettre à l'abri « d'une prochaine invasion ? dit l'auteur. Augmenter « la somme de ses forces par une nouvelle aggréga- « tion de citoyens, qui, jouissant des mêmes droits, « de la même liberté que les indigènes, aient les « mêmes intérêts à soutenir, les mêmes dangers à « courir, le même bonheur à partager.

« En adoptant les fleuves pour limites, la Répu- « blique peut, sans augmenter ses forces disponibles, « remédier aux inconvénients d'une invasion..., la « nature lui sert alors de rempart... »

Après avoir fait le tableau de tous les avantages

que la patrie retirerait de la réunion projetée, l'écrivain s'efforce de prouver qu'elle profiterait aux peuples conquis.

« Ils n'auront plus, dit-il, l'affligeante perspective « d'être sans cesse victimes des querelles de l'Europe, « leur pays ne sera plus un perpétuel champ de « bataille ».

Puis il va au-devant de cette objection : « Avez-« vous le droit de vous emparer de ces contrées, que « le succès de vos armes a mises sous votre domina-« tion. »...

« Eh ! qui peut douter du droit de conquête ? L'in-« sulte donne le droit de prendre des mesures pour « n'être plus injurié à l'avenir... Si la République « a dans ses mains les moyens de préparer la paix « générale de l'Europe, l'humanité lui impose le « devoir d'en faire usage ; elle le doit à ses départe-« ments frontières... »

Sans insister davantage sur cette argumentation, qui nous rappelle de douloureuses analogies, nous pouvons en conclure que l'auteur se faisait probablement l'écho de la pensée intime des ministres du jour. Et il la traduisit avec assez d'habileté, et même, par moments, avec assez de chaleur pour que son talent lui valût un avancement rapide.

Nous savons en effet que le simple employé au ministère des relations extérieures fut, dès l'année suivante, en 1797, nommé secrétaire général de la légation réunie à Lille, par le Directoire, pour y traiter de la paix avec le nouveau négociateur, que le cabinet de Londres s'était déterminé à y envoyer. Son

nom figure au bas de trois *Notes* (1) *des ministres plénipotentiaires français à lord Malmesbury* en date du 29 fructidor [15 septembre], du 30 fructidor [17 septembre] et du 10 vendémiaire, an VI [1er octobre 1797].

Cette dernière note était une sorte d'ultimatum adressé au représentant du gouvernement britannique, auquel on fixait un délai pour renouer les négociations interrompues. « Le Directoire exécutif, y était-il dit, éprouvera un vif regret qu'un rapprochement, déjà entamé deux fois, n'ait pu être consommé ; mais sa conscience et l'Europe entière lui rendront ce témoignage que le gouvernement anglais seul aura fait peser le fléau de la guerre sur les deux Nations ».

Lord Malmesbury ne revint pas à Lille et les négociations furent rompues. Dans son numéro du 29 brumaire an VI [19 novembre 1797], le Moniteur universel, après avoir donné un extrait de la séance du Parlement du 9 novembre relatif à cette rupture, publia une note indignée d'où nous détachons ce passage : « Le ministre peut bien faire déclarer au Parlement que la France ne se propose autre chose que de détruire la *constitution, les lois et les libertés de l'Angleterre.* Il lui a déjà fait déclarer tant de choses de même nature, qu'il n'y a plus de raison depuis longtemps d'être surpris ni de la hardiesse inouie du ministère, ni de la complaisance aveugle du Parlement. »

(1) *Moniteur universel* du 15 vendémiaire an VI [6 octobre 1797] et du 5 frimaire an VI [25 novembre 1797].

Derché était peut-être l'auteur de cet article. Que devint-il après cette mission diplomatique? Nous l'ignorons. Depuis cette date de 1797 nous ne retrouvons sa trace nulle part, ni dans les biographies, ni dans les almanachs ou annuaires du temps.

Nous ne pouvons donc que revenir à ses débuts avec le *Journal de l'Armée des côtes de Cherbourg.* Là il jouait un double rôle comme rédacteur de la feuille et comme agent du pouvoir, chargé de surveiller et de réorganiser les sociétés populaires. Il était jeune sans doute; car, dans ces différentes fonctions, il montre souvent les inégalités de l'écrivain qui n'est pas encore sûr de lui, ou les fougues intempestives de l'homme qui n'est point mûri par l'expérience.

Ajoutons toutefois que le futur diplomate ne manquait pas à l'occasion de sang-froid, et qu'il sut quelquefois se faire l'apôtre d'une politique tolérante.

Ainsi, dans la séance du 17 août, lorsque plusieurs orateurs demandèrent en termes violents qu'on procédât à un scrutin épuratoire, afin d'exclure de la Société populaire tous les anciens membres compromis dans l'insurrection fédéraliste, Derché prit la parole et, après avoir repoussé avec énergie toute idée de proscription, fit un appel chaleureux à la concorde.

Son éloquence dut entraîner tous les cœurs, s'il faut en croire le procès-verbal de la séance (1), où nous lisons qu'aussitôt « on s'empressa de se donner

(1) *Journal de l'Armée*, du 18 août 1793.

« mutuellement des baisers fraternels, au milieu des « cris de *vive la République!* Ce moment fut d'autant « plus beau que la salle était remplie des citoyens « de la ville de Caen et des soldats de l'armée ».

Mais le citoyen Derché ne se contentait pas de la parole. Homme d'action, il voulut prêcher d'exemple et improvisa une fête patriotique dans les bureaux mêmes de son journal.

« Les imprimeurs de l'Armée, dit le numéro du 18 août, ont planté, vendredi 16, l'arbre de la Liberté devant la porte du ci-devant hôtel de Magneville (1), où est établi leur laboratoire; c'est ainsi que, sous le règne de l'égalité, la maison du riche égoïste, de l'aristocrate boursoufflé, sert d'enceinte aux amis de la liberté pour se réunir dans leurs loisirs, et célébrer des fêtes moins brillantes que fraternelles.

« La fête a été fort gaie; la manière franche et cordiale dont elle a été annoncée a amené une union, qui en a fait le principal ornement. La deuxième compagnie du second bataillon des volontaires de Paris y a assisté; beaucoup de militaires des différens corps, et fort peu d'habitans de la ville, s'y sont joints.

« Après les rondes, les danses et les chants patrioti-

(1) Si ce nom est bien orthographié, il s'agirait ici d'un ancien hôtel de la rue Guilbert. Mais la terrasse, dont il est parlé dans l'article, nous ferait supposer qu'il est plutôt question de l'hôtel Manneville, démoli au moment où l'on construisit les bureaux de la Préfecture actuelle. Cet hôtel, qui a dû servir d'habitation aux premiers préfets, n'avait qu'un étage avec fronton sur la rue Saint-Laurent.

ques d'usage, on a attaché à l'arbre la pique surmontée du bonnet; on y a joint deux quatrains, que nous croyons devoir rapporter; le premier, faisant emblême, est ainsi conçu :

La Liberté aux Français.

Que cet arbre te soit un signe emblématique,
Français; faute d'aller jusques à mon sommet,
Tu ne pourras jamais te servir de ma pique,
Et tu seras bien loin d'atteindre mon bonnet.

« Voici le second :

Passant, arrête-toi, regarde mon sommet,
Et vois comme aux tyrans la liberté s'explique.
Ou les tyrans soumis porteront mon bonnet,
Ou les tyrans vaincus tomberont sous ma pique.

« Des rubans tricolores, portant les mots chers à la nation, ont décoré l'arbre. On a donné des rafraîchissemens dans la cour pendant toute la fête, et elle s'est terminée par un repas dans lequel a régné le plus parfait accord, et où l'on a porté les santés de la République, de la Constitution, de la Convention, etc.

« Enfin elle a été terminée par des danses sur la terrasse, et le chant de l'Hymne de la Liberté; après quoi tout le monde s'est retiré, en se donnant l'accolade fraternelle, et bénissant le régime heureux sous lequel on peut allier la gaîté française au culte qui leur est si cher ».

Sur la place de la Liberté on avait planté, la

veille, un arbre de la Fraternité avec un grand appareil militaire. Mais l'enthousiasme n'avait guère dépassé les rangs des soldats qui escortaient le général Sepher et les représentants du peuple.

La fête donnée par les imprimeurs de l'Armée ayant un caractère intime, on espérait sans doute y attirer un grand nombre de citoyens. C'était comme une invitation à la joie et comme une leçon de patriotisme familiale. Mais la population terrifiée resta chez elle et fit la sourde oreille.

Pour essayer sans doute de rompre la glace, un ordre militaire du 16 août décréta, en quelque sorte, des réjouissances obligatoires en enjoignant « à tous « les volontaires et soldats de la garde nationale et « à tous les corps de l'armée de se rendre sans armes « sur la place de la Liberté, chacun donnant le bras « à une citoyenne de Caen, décorée de la cocarde « nationale, pour aller, de là, faire une promenade « civique dans les principales rues de la ville ».

C'était parfait, et, à l'heure dite, toute l'armée, avec son état-major et sa musique, se trouva réunie sans armes au lieu du rendez-vous. Seulement la promenade civique projetée dut se passer de citoyennes, et même de gardes-nationaux.

Dans son journal du 17 août, Derché se plaint amèrement de ces abstentions. « Quoi ! s'écrie-t-il, « habitans de cette cité, vous avez pu vous refuser « à tous ces épanchemens fraternels ! Pourquoi vous « dérober à notre empressement ? »

La réponse ne se fit pas attendre. Car, dans le procès-verbal de la séance de la Société populaire du

16 août, Derché lui-même nous apprend qu'une citoyenne demanda et obtint la parole.

« Son air de candeur, écrit-il, lui mérita tous les « suffrages... Elle donna à comprendre que la crainte « empêchoit les habitans de Caen de se livrer à la « joie; qu'il y avoit beaucoup de familles plongées « dans la douleur; qu'un père trembloit pour son fils, « une épouse étoit allarmée pour son époux; que « cependant les habitans de cette ville s'étoient tou- « jours bien montrés depuis 1789; qu'ils étoient tou- « jours bons patriotes; qu'ils n'avoient été qu'égarés; « qu'une amnistie, sur ce qui s'étoit passé, auroit « bien rendu à tous les citoyens leur première éner- « gie. »

Derché ajoute que le représentant du peuple Duroy crut devoir rassurer les esprits par un discours, où il se montra animé des intentions les plus pacifiques.

Est-ce à son éloquence que l'on dut les épanchements extraordinaires qui se produisirent à la séance du dimanche 18 août ? A peine avait-on lu les journaux et la correspondance que, sur la motion d'un citoyen Vaschot, on sortit de la salle pour aller chanter et danser autour de l'arbre de la Fraternité. A la reprise de la séance un citoyen chanta des couplets très applaudis. Et, après lui, le journaliste Derché entonna, sur l'air de la Marseillaise, une chanson, composée pour la circonstance, dont voici le premier (1) couplet :

(1) *Journal de l'Armée*, du 19 août.

Aux habitans de la ville de Caen, pour leur réunion

En dépit des discours perfides
Des Barbaroux et des Pétion,
Vous avez vu des cœurs avides
De la plus parfaite union ; (*bis.*)
Imitez-nous dans votre ville,
Soyez réunis pour jamais :
Que sous l'olivier de la paix
On chante dans chaque famille :
Aimons-nous, citoyens, vive l'égalité !
Chantons, chantons notre union et notre liberté.

Bien que célébrée en vers et en prose, cette prétendue concorde entre l'armée de pacification et les habitants de Caen était moins réelle qu'apparente. Pendant la nuit, et même quelquefois le jour, des malveillants arrachaient les bulletins de la Convention et les affiches des corps constitués. Quant à la salle de la Société populaire, elle n'était guère remplie que de soldats, puisque Derché, dans la séance du 13 septembre, se plaint encore de n'y voir que trois des membres de la Société.

Déjà, dans un numéro du 31 août, le journaliste avait publié un article contre les indifférents et les égoïstes. « Il faut leur livrer un combat à mort, disait-« il ; notre existence dépend de leur destruction. Ce « sont eux sans doute qui sèment la défiance dans la « ville de Caen, qui font afficher ces placards abomi-« nables, dont le but est d'exciter un soulèvement ».

Mais il est rare que Derché prenne ce ton mena-

çant. En général il se propose bien moins d'intimider que d'apaiser et d'éclairer.

« Comme notre feuille, dit-il dans un numéro (1) où il exprime parfois en très bons termes sa manière de comprendre les devoirs de la presse, est principalement consacrée à l'instruction publique, nous invitons nos concitoyens à nous faire parvenir tout ce qu'ils croiront nécessaire à cet objet si important dans une république naissante. Instruisons le peuple, faisons lui connaître tous ses droits naturels, civils et politiques; c'est le vrai moyen de le rendre heureux... Hâtons-nous de poser les bases solides d'une éducation nationale, d'élever sur les ruines de l'ignorance et du fanatisme l'édifice majestueux de la saine raison, de la vraie philosophie et des vertus sociales ».

Plus loin, achevant de tracer son programme, il proclame qu'il est peu digne pour un journal de remplir ses colonnes avec des nouvelles, fausses ou vraies. Puis il exprime l'espoir que tous les hommes éclairés voudront bien lui apporter leur collaboration.

Nous ne croyons pas que cet appel ait été fréquemment entendu. Car nous le voyons parfois publier, lorsque sans doute il manquait de copie, quelque pièce de vers patriotique due à la muse et au composteur d'un des ouvriers de son imprimerie (2). Mais, si on lui envoyait rarement des articles, le

(1) *Journal de l'Armée*, du 2me jour, du 2me mois de la 2me année.

(2) *Invitation de la liberté aux Français*, par Provost, ouvrier de l'imprimerie de l'*Armée des Côtes de Cherbourg*. N° du 7 octobre.

journaliste profitait de la collaboration indirecte des orateurs de la Société populaire, dont les séances étaient régulièrement analysées dans chacun des numéros de sa feuille.

C'est ainsi que, dans la séance du 25 août, plusieurs citoyens développèrent leurs idées sur un plan nouveau d'éducation nationale. L'un d'eux blâme l'instruction donnée dans les collèges, « où la jeunesse, « dit-il, n'étoit occupée, pendant des années, qu'à « étudier une langue qu'on ne parloit plus. » C'était un vrai réquisitoire contre le latin, un siècle avant que cette attaque ne fût renouvelée par des membres mêmes de l'Université.

Une autre fois (1), le club s'occupera de discuter la motion de son président, qui avait demandé que les curés prissent pour texte de leurs sermons un article de la déclaration des droits de l'homme. Le citoyen Bexon prononça, à cette occasion, un discours sur les sept péchés capitaux, dont voici la péroraison:

« La déclaration des droits de l'homme est donc « tout entière dans l'Évangile, puisqu'en la prati- « quant, les hommes cessent d'être orgueilleux, « jaloux, avides de richesses, luxurieux, gourmands, « emportés et paresseux ».

Lorsqu'il y avait disette de discours, c'était Derché lui-même qui remplissait les vides de son journal avec des dissertations de nature très variée. Le plus souvent, comme il paraissait être très versé dans les questions de politique internationale, il excitait les

(1) *Journal de l'Armée*, du 2 octobre.

citoyens à la haine de l'Angleterre, tantôt à propos de la levée du siège de Dunkerque (1), tantôt à l'occasion du duc d'York qu'il disait aspirer à la couronne de France (2).

D'autres fois, s'inspirant de quelque motion produite dans une séance du club, il en prenait texte pour partir en guerre contre certains abus. Lorsque, par exemple, la Société populaire (3) résolut d'inviter la municipalité de Caen à faire exécuter le décret qui ordonnait aux citoyennes de porter la cocarde tricolore, notre rédacteur profita de la circonstance pour écrire à son tour une violente satire contre les femmes.

« Si cette cocarde avoit été un objet de luxe ou de « coquetterie, au lieu d'être la marque extérieure du « patriotisme, n'en doutons pas, s'écria-t-il, elles « l'auroient saisie avec transport... Il importe à « notre bonheur de changer les mœurs corrompues « de ce sexe... Ne souffrons point que sa vanité « lascive étale sans cesse aux yeux de nos jeunes « républicains sans-culottes cette parure étudiée de « rubans, de dentelles, de pompeux colifichets, de « ces *riens séduisans* qui ont toujours été l'écueil « inévitable de la sagesse, la source des plus grands « désordres, et la perte de la Société. Que désormais « nos femmes soient chargées du précieux soin de « donner à l'enfance les leçons de la vertu, de la

(1) *Journal de l'Armée*, du 14 septembre.
(2) id. du 27 août.
(3) id. du 26 septembre.



« gloire, qu'elles lui inspirent l'amour de la patrie, « l'obéissance aux loix, le respect pour la vieillesse, « la sensibilité pour l'indigence et le malheur, la « vénération religieuse pour la divinité ».

Et, tout plein de ses souvenirs classiques, le journaliste termine son article par ce souhait :

« Que nous serions heureux si nos femmes pou- « voient ressembler à cette vertueuse Athénienne, « l'épouse de Phocïon, qui se faisoit gloire d'avoir « un mari Sans-Culotte, un mari qui, vingt fois, « avoit été choisi par ses concitoyens pour comman- « der leurs armées ; elle ne rougissoit pas de pétrir « le pain devant les ambassadeurs du roi Antipater, « dont elle méprisoit les richesses ».

Pour leur permettre d'atteindre l'idéal qu'il rêvait, le journaliste, avec beaucoup de prudence, essaie d'écarter de leur route les tentations auxquelles elles pouvaient succomber. Voici donc l'ingénieux moyen qu'il propose dans une séance de la Société populaire, où il complète par la parole le petit traité de morale pratique que sa plume lui semblait avoir laissé inachevé :

« Je demanderais (1) que les marchandes de modes, « ces artificieuses arachnés, qui tendent à la vertu « des pièges si adroits, fussent employées à faire de « la charpie pour nos blessés ».

Ce langage nous fait sourire aujourd'hui, parce qu'avec le mauvais goût du temps il enveloppait souvent d'une forme ridicule une pensée où il y avait

(1) *Journal de l'Armée*, du 3 octobre.

quelquefois le germe d'une utile réforme. Dans ce discours du journaliste tribun, à côté des passages plaisants, il y avait en effet des vues justes et patriotiques. Après avoir montré les femmes de Lille soignant les blessés, il se plaignait de l'indifférence des villes éloignées des frontières, où les femmes s'occupaient plus de leurs toilettes que des secours à donner aux victimes de la guerre.

Son éloquence, malgré ses incorrections et peut-être même à cause de cela, toucha les cœurs, puisque le club décida, sur sa proposition, qu'il inviterait la municipalité de Caen à centraliser tout le vieux linge du pays afin d'en faire de la charpie pour les armées.

Dans la grande colère du journaliste contre les femmes, il ne faudrait pas voir un beau sujet à mettre en article, une amplification sur des généralités. Car il avait eu certainement des motifs très particuliers de leur en vouloir. Ne l'avaient-elles pas jeté dans un cruel embarras, hésitant entre ses devoirs de sentinelle avancée de la presse et le respect qu'il devait au chef de l'armée, dont il rédigeait la feuille?

L'aventure vaut la peine d'être racontée. Dans la séance de la Société populaire de Caen du 16 frimaire an II (6 décembre 1793), on lut une lettre d'un sous-lieutenant du second bataillon de Paris qui contenait de graves dénonciations contre le général Sepher. On ne se contentait pas de lui reprocher son insouciance et sa tiédeur républicaine; on l'accusait formellement, lui, le général de la Montagne, ô scandale! d'avoir rendu de trop fréquentes visites à une femme d'émigré!

Pour laver son chef d'une accusation si noire, le rédacteur du *Journal de l'Armée* s'empressa de publier, à la suite du procès-verbal de la séance, une copie *des attestations de civisme délivrées au général Sepher par la Société populaire et la Section de l'Egalité de la commune de Caen*. Mais restait la question des rapports trop directs avec une dame de l'aristocratie. Sur ce point le journaliste dut se taire, puisque le général lui-même, ayant trop parlé, n'avait pu que s'engager à être plus réservé à l'avenir.

Quel exemple pour le troupier et surtout pour des volontaires, recrutés par la Convention dans les rues de Paris! Ils n'avaient d'ailleurs pas attendu ce scandale pour commettre de tels abus, que le prévost reçut l'ordre d'éloigner de l'armée toutes les femmes qui n'étaient pas autorisées à y rester comme blanchisseuses et vivandières (1). Le pauvre fonctionnaire dut avoir là une difficile besogne; car il n'avait pas encore à sa disposition le règlement, imaginé quelques années après, en 1797, par Bonaparte, qui faisait barbouiller de noir les récalcitrantes, qu'on exposait en cet état, pendant deux heures, sur une place publique (2).

Après les femmes, le jeu. Des militaires formaient des attroupements sur la place de la Liberté et sur le Cours où ils se livraient à des jeux de hasard, particulièrement au *Jeu des sept balles*, qu'un ordre du général (3) avait cependant déclaré « indigne d'un

(1) *Journal de l'Armée*, du 24 septembre.

(2) *Intermédiaire des Chercheurs*, du 30 novembre 1893.

(3) *Journal de l'Armée*, du 3 octobre.

soldat républicain. » Déjà un ordre militaire du 21 août avait décidé que les joueurs arrêtés seraient punis sévèrement, et leurs enjeux saisis pour être distribués aux pauvres. Mais le jeu des sept balles n'en continuait pas moins, engendrant des rixes, qui faisaient dire au général, dans ses menaces aux délinquants, « que leurs concitoyens ne les avaient armés que pour combattre les ennemis de la liberté. »

Les indisciplinés ne paraissaient guère tenir compte ni des reproches, ni des pénalités. Quand ils ne se querellaient pas entre eux, on les voyait, volontaires ou soldats, s'amuser à chasser dans la campagne avec des cartouches qui n'auraient dû « être employées, comme le disait l'ordre du 22 septembre, qu'à repousser les ennemis de la République. » Et les drôles ne se contentaient pas de brûler la poudre du gouvernement aux dépens du gibier. Le second bataillon de Paris, caserné à l'Abbaye-aux-Dames, quand il était lassé de mutiler les beaux arbres du parc, occupait ses loisirs à tirer des coups de fusil dont les balles atteignirent plusieurs fois les passants (1).

Et ce qu'il y avait de plus triste, c'est que les chefs eux-mêmes, quelquefois, ne valaient pas mieux que leurs soldats. Ainsi, le 20 septembre, c'est un capitaine de canonniers destitué de ses fonctions, et déclaré incapable de servir la République par un jugement du Tribunal criminel militaire; le 23 du même mois, c'est un commandant du poste de la

(1) *Journal de l'Armée*, du 11 septembre.

prison militaire, condamné à huit jours d'emprisonnement pour avoir souffert que la plupart des détenus aient été s'enivrer dans un cabaret voisin (1).

Le rédacteur du *Journal de l'Armée* enregistrait douloureusement tous ces actes d'indiscipline, mentionnés dans les ordres militaires qu'il publiait en tête de sa feuille. Il essayait d'en tirer des leçons de morale et donnait parfois d'excellents conseils, tant aux officiers qu'à leurs hommes. Aux chefs, il disait par exemple (2) : « L'épaulette est moins le signe de l'élévation que du devoir ; le militaire qui la porte doit la faire respecter par son civisme, ses vertus et ses talens » ; aux soldats : « Songez qu'en obéissant à vos chefs vous obéissez à la loi, à vous-mêmes, et qu'ils ne vous commandent que pour opérer le bien général. »

Tout eût été pour le mieux dans le meilleur des articles possible, si le reste en eût été rédigé avec la même sagesse et dans un style aussi mesuré. Mais Derché, hélas! comme tous ses contemporains, n'avait pas su échapper à la contagion que l'on pourrait appeler le mal révolutionnaire. Quand il n'écoutait que lui-même et les inspirations de sa conscience, il pensait juste et s'exprimait en termes excellents. Seulement, dès qu'il cédait à cet état d'esprit soupçonneux qui ne voyait que traîtres et trahisons — défiance fatale qui avait pris naissance aux Jacobins

(1) *Journal de l'Armée*, des 21 et 23 septembre.
(2) *Journal de l'Armée*, du 30 septembre.

— il perdait le sens du vrai et devenait aussi mauvais dans la forme que dans le fond.

« Malheureusement pour la chose publique, écri-
« vait-il dans le même article, le masque du patrio-
« tisme couvre souvent l'intrigue et même la trahison;
« nous sommes bien éloignés de soupçonner aucun
« des membres de cette armée, commandée par un
« véritable sans-culotte, mais nous ne craignons pas
« d'avancer que les officiers fréquentent rarement la
« société populaire, qui devrait être le foyer du pa-
« triotisme, au lieu que le simple militaire s'y rend
« assiduement. »

Et, après avoir félicité les soldats de leurs sentiments républicains, il leur disait : « Songez que nous « devons tous nous surveiller les uns les autres. »

Puis, pour aggraver encore cette inconsciente excitation à l'espionnage, il ajoutait d'un ton ironique : « Nous remarquons avec douleur que certains
« militaires affectent de conserver la mise des frelu-
« quets de l'ancien régime qui, trois mois de l'année,
« faisoient les insolens dans leur garnison et, le
« reste du temps, étoient aux genoux d'une petite
« maîtresse... »

Ceci était évidemment à l'adresse des officiers que l'on désignait au mépris du soldat, pour n'avoir pas suffisamment fréquenté la Société populaire. Singulière manière d'enseigner l'obéissance à des militaires, qui n'avaient déjà donné que trop de preuves d'insubordination !

En parlant ainsi, en excitant les soldats et les citoyens à la méfiance, au soupçon, Derché croyait

sincèrement ne professer que des principes salutaires. Le rôle de dénonciateur lui paraissait naturel, plus que cela : méritoire. C'était la maladie de l'époque de voir partout des suspects. Et il aurait fallu un tempérament bien exceptionnel pour ne pas être atteint par une épidémie, qui sévissait alors sur tous les esprits.

III.

L'intolérance religieuse fut aussi un des états morbides de l'âme révolutionnaire. Derché n'en fut pas exempt. Il eut toutes les passions de ses contemporains, bonnes ou mauvaises. Soit à la tribune du club, soit dans son journal, il ne cesse de réclamer la destruction de ce qu'on appelait alors « les signes de la féodalité » et de flétrir la négligence coupable des municipalités, qui laissaient subsister encore, dans les églises ou les édifices publics, des fleurs de lis et des armoiries.

« L'église Saint-Pierre, dit-il dans un des numé-
« ros du *Journal de l'Armée* (1), est remplie de toutes
« ces horreurs féodales ; les armes de l'imposteur de
« Rome y figurent partout ; bannissons de nos temples
« ces clefs en sautoir et cette triple couronne que les
« évêques romains ont inventée pour en imposer
« aux sots et aux superstitieux. »

Parfois sa haine contre tout ce qui représente le

(1) Du 3e jour du 2d mois de la 2de année.

passé religieux de l'ancienne France l'égare tellement qu'il dépasse, en s'emportant, les dernières limites du ridicule.

« Dans tous les coins de l'église cathédrale, dit-il « après une excursion à Bayeux (1), on n'aperçoit que « des vierges et des saintes couronnées; entr'autres « dans une chapelle à gauche, en entrant, il existe « un tableau représentant un évêque à genoux sur « un coussin extrêmement moelleux... »

Ainsi il ne peut tolérer, même en peinture, le bien-être d'un prélat.

Quand il reprend à peu près son sang-froid, il nous donne les raisons de sa grande colère.

« Il importe grandement, dit-il dans son n° du « 8 octobre, au bonheur et à la stabilité de la Répu- « blique de faire disparaître tous les objets de luxe, « surtout lorqu'ils peuvent influer sur les mœurs de « la société et qu'ils tendent à arrêter les progrès de « la raison humaine; c'est en étalant les pompes et « la magnificence dans les temples d'un Dieu qui, « durant sa vie, prêcha et pratiqua la pauvreté et la « simplicité, que les prêtres sont parvenus à changer « les préceptes sublimes de l'évangile : ils ont altéré « le culte du Christ, en ont fait une idole de métal et « de marbre.... »

Après avoir exposé sa théorie, le journaliste poursuit son procès-verbal de la séance du club où il propose de faire porter à la monnaie « toutes les croix et toutes les images d'or et d'argent ». Puis il repro-

(1) *Journal de l'Armée:* 29me jour du 1er mois de la 2de année.

duit textuellement ce curieux passage de son discours :

« J'ai vu avec plaisir toutes les cloches des cam-
« pagnes devant la porte du département ; elles vont
« être converties en canons pour foudroyer les enne-
« mis de notre sainte liberté ; mais j'ai vu avec peine
« qu'un bedaud de la paroisse Saint-Étienne prome-
« nait dans la ville une croix d'argent massif ; je me
« suis approché de lui, en disant : cette croix seroit
« beaucoup plus utile à la monoie, dans un tems que
« la République a besoin de numéraire pour soutenir
« les frais énormes de la guerre ; une croix de bois
« seroit aussi respectable et plus conforme à la mé-
« moire du Sauveur qui y fut attaché ; c'est outrager
« la divinité que de lui attribuer une croix d'argent,
« tandis qu'il est mort sur une croix de bois. Le
« bedaud m'a répondu qu'une croix de bois n'étoit
« bonne que pour les Capucins. »

Derché ne saisit pas ce qu'il y a de profondément comique dans ce dédain professionnel du bedeau d'une riche paroisse pour les moines mendiants. Il n'y voit qu'un nouveau motif de s'indigner et d'entraîner un vote de la Société populaire, pour obliger les membres du Directoire du District à faire transporter toute l'argenterie des églises à la Monnaie. Car il est à remarquer que les hommes de la Révolution n'ont ni le sens du ridicule, ni le sentiment de la mesure. Tout était extrême en eux, et ils n'avaient pas plus de tact en politique que de goût en littérature. Dans leurs paroles ou dans leurs actes, ils s'élèvent tantôt jusqu'au sublime et tantôt retombent dans le gro-

tesque ou le trivial, rappelant en toutes choses le premier et le plus grand de nos tragiques, avec lequel ils ont plus d'un point de ressemblance.

Lorsque, suivant les vœux qu'il avait formulés, on eut transporté à la municipalité les différents objets qui servaient au culte, Derché nous donne un nouvel échantillon de l'esthétique révolutionnaire. Après avoir admiré la beauté des ciselures du tabernacle et des flambeaux qu'on avait retirés de l'abbaye Saint-Étienne, il trouve qu'il y aurait lieu de les perfectionner. Et voici comment :

« Les bustes de Brutus, dit-il (1), de Socrate, de « Rousseau, de Voltaire, de Marat et de Lepelletier, « figureroient fort bien sur chacun de ces flambeaux, « et pourroient ensuite être placés dans un muséum « pour que les vrais républicains pussent jouir, à leur « aise, du plaisir de contempler ces amis, ces régé- « nérateurs de l'espèce humaine. La croix étant « surtout un chef-d'œuvre, le christ, le globe et le « serpent ne laissant rien à désirer pour l'amateur « de sculpture, on pourroit la placer entre les six « grands hommes que nous venons de nommer. »

« Quant au tabernacle, ajoute-t-il, on n'en pourrait « faire un meilleur usage que pour y renfermer la « charte précieuse de notre constitution et de la « déclaration des droits de l'homme et du citoyen. « Dans les fêtes publiques et patriotiques on choi- « siroit les citoyens les plus vertueux pour porter ce « dépôt sacré. »

(1) *Journal de l'Armée*, du 23 frimaire de la 2de année.

Les succès qu'il avait obtenus à Caen, auprès de la municipalité et dans les clubs, encouragèrent sans doute le journaliste-tribun à tenter de populariser dans les villes voisines les principes politiques de la Montagne. Bayeux lui étant signalé comme un foyer de passions anti-révolutionnaires, ce fut là qu'il fit son premier essai de propagande.

« Les citoyens composant le district et la munici-
« palité sont, écrit-il dans un des numéros de son
« journal (1), pour la plupart d'excellens patriotes;
« la masse du peuple veut, comme dans toute l'éten-
« due de la République, la liberté ou la mort; mais
« ce peuple manque d'instruction, et si on néglige
« cette tâche importante, le fanatisme l'emportera
« sur ces esprits foibles et crédules; quel sera donc
« le lieu consacré à l'instruction publique? la société
« populaire. Hé bien, le peuple n'a pas le droit d'y
« assister, excepté le samedi et le dimanche; encore
« le samedi on force le peuple de sortir de la salle à
« six heures, afin que les membres de la société
« puissent délibérer dans le secret. La porte de la
« salle reste toujours fermée à tous les citoyens qui
« ne sont point munis d'une carte qui prouve qu'on
« est membre de la société; il y a une espèce de
« Cerbère qui refuse l'entrée de ce temple de l'ins-
« truction publique à quiconque se présente à la
« porte. Cependant il est bien naturel de chercher à
« pénétrer dans une salle, sur la porte de laquelle

(1) *Journal de l'Armée,* du 29me jour du 1er mois de la 2de année.

« on lit cette inscription sublime et caractéristique :
« SOCIÉTÉ POPULAIRE. »

Malgré cette consigne sévère, le missionnaire en réformes parvient à s'introduire dans la salle des séances, où, après une longue discussion, interrompue souvent par des personnalités qui le révoltent, il demande à son tour la parole.

« Suis-je dans une société populaire, s'écrie-t-il, au « milieu d'un corps constitué, ou dans une société « particulière? Vous traitez des objets de la plus « haute importance, et votre porte est fermée à tous « les citoyens qui ne sont pas militaires... »

Alors le président :

« Par les questions que vous me faites, je sens « qu'avant de vous accorder la parole j'aurais dû « vous demander votre diplôme, et je me repens « d'avoir manqué à mon devoir. Vous êtes en société « particulière, et vous êtes témoin des principes que « nous professons. Les membres de cette société sont « tous de véritables Sans-culottes qui ont été placés « sous les poignards des assassins... »

Et le président continue de s'excuser, lui et ses frères, en exagérant quelque peu le genre des dangers qu'ils couraient, s'il faut en croire l'interruption du citoyen Audouin, adjudant de l'état-major à Bayeux, qui s'écrie (1) « que dans ce moment personne n'au« roit l'impudence de les insulter en leur jetant des « pommes et des navets pourris; que la force armée

(1) *Journal de l'Armée*, du 30me jour du 1er mois de la 2de année.

« pouvoit les protéger contre les insolences de l'aris-
« tocratie et la méchanceté des malveillants... »

Comme Derché, le citoyen Audouin réclame la publicité des séances de la Société populaire. Le maire de Bayeux fait une concession et propose d'ouvrir, quatre fois par semaine, la salle des délibérations. Mais un intransigeant du temps, le citoyen Loquet, envenime le débat en faisant des personnalités et en se refusant absolument à toute idée de conciliation.

Alors Derché, rentré à Caen, développe de nouveau, comme journaliste, la thèse qu'il avait soutenue, comme orateur, à la tribune du club de Bayeux. Il insiste avec plus de chaleur encore sur le devoir de convoquer tous les citoyens aux séances de la Société populaire.

« Songez, dit-il, que le patriotisme est plus chaud,
« plus ardent, dans une assemblée nombreuse qu'entre
« une poignée d'individus qui ne cessent de se traiter
« réciproquement d'aristocrates et de muscadins,
« comme dans votre séance du 26. Le patriotisme
« s'embrase par la communication de nos sentiments,
« de nos réflexions, par nos élans mutuels, même par
« le choc continuel de nos opinions, comme le soleil
« reste dans un état de fusion par le frottement
« constant des corps rapides qui roulent sans cesse
« autour de son dixe (*sic*) enflammé. »

Et il ajoute imprudemment, en attisant les petites haines et les grosses jalousies locales :

« Citoyens, si vous n'êtes pas encore à la hauteur
« des principes, venez à Caen, et vous verrez une

« vraie société populaire, une société où tout le « monde a droit de manifester sa pensée... »

Les membres de la Société populaire de Bayeux répondent à cet article en brûlant le numéro du journal qui le contenait, et en portant une plainte contre le journaliste auprès du général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg et des représentants du peuple, qui l'accompagnaient.

« Brûlez mon journal et encore celui-ci, écrit « Derché dans la feuille suivante (1); tout cela prouve « que vous n'aimez point la vérité. Je vous préviens « qu'en faisant mon devoir je ne vous crains pas, et, « fussiez-vous cent fois plus nombreux, je n'agirois « pas différemment; fort de ma conscience, je dénon- « cerois le *père éternel*... Je vous dénonce vous, à « vous mêmes, et vous accuse, non plus d'incivisme, « parce que j'ai cru remarquer dans votre société un « sans-culotisme prononcé, mais d'une malheureuse « ignorance et d'opiniâtreté à n'en pas sortir. Quelle « preuve plus forte que votre démarche auprès du « Général et des représentants du peuple contre mon « journal... Vous méconnoissez donc le précieux « droit de la liberté de la presse? »

Les Bayeusains paraissaient se soucier médiocrement de ce droit et encore moins de ceux qui l'exerçaient, puisque Derché recevait, quelques jours après, une lettre insolente qu'il s'empressait de publier, en la faisant précéder de quelques réflexions :

(1) *Journal de l'Armée*, du 4me jour du 2d mois de la 2de année.

« Si les sociétés populaires, disait-il (1), ont le « droit de dénoncer les sociétés qui ne se conforment « pas à la Loi, celle de Bayeux est dans ce cas. Les « membres qui la composent s'assemblent tous les « jours, et le public n'y entre que deux fois la « semaine, et le samedi le peuple ne jouit que d'une « demie séance; c'est pour avoir dénoncé leur con- « duite qu'ils m'ont écrit la lettre suivante. Je laisse « au public à juger entre les membres de la Société « de Bayeux et le journaliste. »

Et il mettait sous les yeux de ses lecteurs le texte de la lettre injurieuse.

« *Au Citoyen* J.-J. DERCHÉ, *journaliste, près l'ar-* « *mée des Côtes de Cherbourg, à Caen.*

« MONSIEUR,

« Vous voudrez bien vous dispenser de faire passer « dorénavant vos feuilles à notre Société Populaire, « parce que nous nous verrions forcés de vous les « renvoyer sous enveloppe; d'après un arrêté nous « y joindrons même les cendres de celles que vous « nous avez précédemment envoyées. Nous aurions « pu y répondre, mais nous vous annonçons que nous « méprisons souverainement les calomnies et les « calomniateurs. »

Comme la querelle cessa après la publication de leur lettre, les membres de la Société populaire de

(1) *Journal de l'Armée*, du 11me jour du 2d mois de la 2de année.

Bayeux purent se vanter d'avoir le dernier mot, qui ne faisait pas honneur à leur courtoisie. S'ils avaient tort dans la forme, les faits sembleraient toutefois prouver qu'au fond ils ne manquaient pas de raisons de se défier de la publicité des séances du club. En compulsant les registres manuscrits de leur Société, que l'on conserve à l'hôtel de ville de Bayeux, nous avons perçu, en effet, comme un écho des scènes tumultueuses qui troublaient leurs réunions publiques.

« Loquet, dit le procès-verbal de leur séance du « 28 brumaire 3e année, se plaint que des personnes « malveillantes se glissent dans les tribunes et sur- « tout dans celle des sœurs et y commettent des « indignités en coupant à coups de ciseaux les habits « des sœurs.

« Il est appuyé par Fouchet qui ajoute la demande « que, malgré la disette de chandelles, il y en ait une « allumée à chaque bout de la salle.

« Savary demande que toute femme qui sera trouvée « un trenchant à la main soit dénoncée.

« Fouchet ajoute que beaucoup de personnes ont « abandonné la Société pour les mauvais traitements « qu'elles y ont éprouvés.

« Fouchet demande que les citoyennes nomment « parmi elles deux censeuses.

« La Société arrête : 1° qu'il y aura des lumières « aux deux bouts de la salle; 2° qu'il y aura une stalle « à chaque bout de la salle pour deux censeurs; « 3° elle passe à l'ordre du jour sur la proposition « Fouchet relative à la nomination de censeurs pour « les femmes. »



Le rédacteur du journal de l'Armée dut se consoler aisément de la petite mésaventure qui lui était arrivée à Bayeux. Grâce à son ardente propagande, écrite ou parlée, Caen, il y a quelques mois centre de l'insurrection, avait répudié ses erreurs et reconnu qu'il avait failli, suivant l'expression même de Derché, ramener « à la royauté par le chemin couvert du fédéralisme (1) ». La société populaire, autrefois déserte, se voyait fréquentée par un si grand nombre de citoyens qu'il avait été plusieurs fois question d'abandonner l'ancienne église des Jacobins, où elle siégeait, et de lui substituer un local assez vaste pour contenir le public qui assistait à ses séances (2).

Et le *Journal du département du Calvados* lui-même, ancien organe des administrateurs révoltés contre la Convention, s'était depuis longtemps converti. Déjà, dans son numéro du 3 octobre 1793, il déclarait que l'armée de *pacification* avait complètement justifié la belle dénomination qu'elle avait prise en entrant dans la ville de Caen. Il terminait même son article par cette phrase significative : « Il « étoit temps que les vrais amis du peuple vinssent « ici le tirer d'une situation devenue insupportable, « puisqu'elle tendoit à lui faire méconnoître les bien- « faits de notre SAINTE RÉVOLUTION. »

Qu'aurait pu dire de plus le journaliste envoyé à la suite de l'armée avec son équipe d'imprimeurs? Sa tâche n'était-elle pas achevée, et que lui restait-il à

(1) *Journal de l'Armée*, du 25 septembre 1793.

(2) *Id.*, du 23 frimaire de la 2de année.

faire, maintenant que le principal journal du département prenait la défense des idées qu'il avait eu pour mission de propager?

C'est en effet ce que pensa le pouvoir central, qui envoya des ordres à Derché pour suspendre sa publication. Dans le numéro du 25 frimaire de la 2de année, le journaliste fait ses adieux aux lecteurs et, tout en s'applaudissant des résultats obtenus, il exprime encore des vœux pour les progrès qui, selon lui, restaient à réaliser.

Au moment où nous nous séparons du journaliste officieux de la Montagne, nous devons lui rendre cette justice que, s'il céda trop souvent aux mauvaises inspirations du fanatisme, il eut, en général, une influence heureuse sur les événements qui suivirent l'insurrection fédéraliste.

Comme beaucoup d'hommes de la Révolution, il haussa la voix et se fit terrible pour effrayer. Mais, violent en paroles, il fut relativement modéré dans les actes.

Tel était aussi le représentant du peuple Laplanche, qu'il laissait à Caen en quittant son journal. Le redoutable conventionnel avait toujours le mot de guillotine à la bouche. Et pourtant il ne fit guillotiner personne et se contenta de menacer.

« En ce moment, Républicains, disait-il dans un
« un de ses discours (1), un souvenir cruel vient dé-
« chirer mon âme et m'empoisonne de son amertume;
« c'est dans vos murs que se sont aiguisés les poi-

(1) *Journal de l'Armée*, du 20 frimaire de la 2de année.

« gnards parricides ; c'est à Caen qu'un monstre fe-
« melle, que *Charlotte Corday* a conçu le noir projet
« d'assassiner le plus zélé défenseur de la Liberté... »

A l'entendre, on aurait pu croire que le farouche Montagnard allait exercer de cruelles représailles. On savait en effet qu'à Paris les époux Loison, propriétaires d'un petit théâtre aux Champs-Élysées, avaient été condamnés à mort et exécutés pour avoir revêtu du costume de Charlotte Corday une de leurs marionnettes, à laquelle ils avaient fait proférer ce cri séditieux : *A bas Marat* (1) ! Que n'aurait-on pas à craindre à Caen, dans la ville où une jeune fille de la noblesse avait prémédité le meurtre de l'Ami du peuple ! Eh bien ! dans l'ancienne chapelle des Jacobins, où se tenaient les séances de la Société populaire, on se contenta de renverser, de la niche qu'elle y occupait encore, la statue de saint Dominique, qui fut remplacée par un buste de Marat, promené depuis solennellement dans les rues.

Après avoir jeté feu et flamme, Laplanche se borna à demander une fête expiatoire en l'honneur de Marat. Ce ne fut en somme qu'une sorte de croquemitaine politique, aussi inoffensif que bruyant. Dans un de ses épanchements oratoires à la tribune de la Société populaire, il avoua lui-même *qu'il n'étoit pas si diable qu'il étoit noir* (2). Cette singulière confidence pourrait servir d'épigraphe à bon nombre des discours les plus violents de l'époque.

(1) *Intermédiaire des chercheurs*, du 14 oct. 1893.
(2) *Journal de l'Armée*, du 17 frimaire de la 2de année.

Derché, dans son journal, Laplanche, dans ses improvisations, essayèrent de terroriser le département du Calvados. En somme, les administrateurs les plus compromis dans le mouvement fédéraliste, après s'être cachés quelque temps, purent rentrer bientôt à Caen sans être inquiétés. De tous les organisateurs de l'insurrection, un seul, Bougon-Longrais, fut exécuté à Rennes, moins pour avoir soulevé le pays contre la Montagne que pour avoir proposé à un chef vendéen des plans d'invasion en Normandie.

Lorsque Derché cessa la publication de son journal, Caen, désormais tranquille, permit au Ministre de la Guerre de disposer de l'armée des côtes de Cherbourg pour arrêter la marche des Vendéens sur Granville. Après un intérim du général Vialle (1), successeur de Sepher, ce fut Hoche qu'on appela au commandement de ces troupes indisciplinées, qu'il réorganisa, et dont il fit véritablement, cette fois, une armée de pacification. Car l'illustre soldat fut un des rares génies militaires qui trouvèrent, au fond de leur cœur, le secret de rester humain au milieu des horreurs de la guerre civile.

(1) Vialle prit le commandement de l'Armée des côtes de Cherbourg le 13 nivôse an II (2 janvier 1794) ; et il annonça la nomination de Hoche dans une lettre datée du 9 fructidor an II (26 août 1794).

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Le numéro du JOURNAL DE L'ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG se composait de 8 pages in-8°, de 200 millim. sur 120 millim. Voici le titre de son premier numéro : JOURNAL DE L'ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG, *d'Évreux, le dimanche 28 juillet 1793*. C'est à partir seulement du numéro du 29 août 1793 que le nom du rédacteur en chef : J.-J. DERCHÉ, figure sur le titre. Le titre, en capitales, était toujours suivi du nom de la ville où le journal avait été imprimé et de la date en italique, comme dans ce numéro du 25 septembre 1793 : JOURNAL DE L'ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG, PAR J.-J. DERCHÉ, *Caen, le mercredi 25 septembre 1793, l'an 2e de la République une et indivisible*.

Le journal était quotidien ; mais il y avait quelquefois des interruptions causées par la marche de l'armée. Ainsi, en tête du numéro du 30 juillet, on lit : « La marche rapide de l'armée a empêché de faire paraître le numéro d'hier. » Dans le numéro du 5 août, on trouve encore cet avis : « Le départ de l'armée pour se rendre de Lisieux à Caen nous a forcés de mettre une interruption de deux jours dans la publication de notre journal. »

A la fin du numéro daté de Caen, *16e jour du 2d mois de la 2de année de la République,* on a inséré cet entrefilet : « L'armée partant, nous sommes obligés de suspendre le journal jusqu'à nouvel ordre. » Enfin, le numéro du *17 frimaire de la 2de année*, daté aussi de Caen, renferme cette note importante : *La marche de l'armée depuis le 16 brumaire et les ordres, que nous reçumes alors des généraux,*

de la suivre à cette même époque, nous ont empêchés de continuer le journal de l'armée. Ces mêmes ordres nous ayant ramenés à Caen, hier 16 frimaire, nous nous empressons de mettre au jour quelques numéros du même journal, dans lesquels nous donnerons des détails sur les opérations de l'armée pendant sa marche de Caen à Rennes ; nous nous ferons un devoir d'y insérer ce qui se passera de plus intéressant dans les séances de la Société populaire et tout ce que nous pourrons recueillir sur les opérations du Représentant du Peuple, LAPLANCHE, *dont la présence affectueuse et confiante dans cette société a fait hier la sensation la plus vive et la plus intéressante.*

Tout nous fait croire jusqu'ici que le premier numéro du *Journal de l'Armée* est celui qui parut à Évreux le 28 juillet 1793. Le dernier fut publié à Caen le 25 frimaire an II (15 décembre 1793). On lit en effet à la 4e page de ce numéro : « D'après les ordres que nous avons reçus, cette feuille est la dernière que nous publions. » En tenant compte des numéros qui n'ont point paru par cas de force majeure, la collection complète doit se composer de 108 numéros.

Le rédacteur en chef de la feuille était J.-J. Derché.

Chaque numéro se terminait par cette mention : « De l'imprimerie de la Guerre suivant l'armée », précédée du nom de la localité où se trouvait l'armée. Pendant son séjour à Caen, les ateliers de l'imprimerie auraient été placés, suivant le numéro du 18 août 1793, dans le ci-devant *hôtel de Magneville.*

S'il faut en croire ce passage d'une lettre au rédacteur dans le numéro du 22 frimaire an II : « Comme ton journal s'imprime en assez grand nombre... » le tirage de la feuille révolutionnaire aurait été assez important.

II.

L'OBSERVATEUR NEUSTRIEN

(25 août 1819 — 31 juillet 1830)

I.

Dans les premières années de la Restauration la presse gouvernementale n'était représentée à Caen, croyons-nous, que par le *Journal du Calvados.* Si elle n'avait pas de glorieux états de service, cette feuille se recommandait au moins par son ancienneté, ce qui constitue déjà un des éléments de la noblesse. A ce titre, elle aurait dû plaire à un pouvoir qui accordait ses faveurs aux privilégiés pouvant faire preuve de nombreux quartiers. Malheureusement, bien qu'elle existât avant la Révolution, elle était roturière, très vilaine, ayant été fondée le 1er janvier 1786, par un certain François Le Peltier, qui n'avait d'autre ambition, en la créant, que d'en tirer le plus d'argent possible.

Elle s'appelait alors très modestement : *Affiches ou Journal et avis divers de la Basse Normandie* et ses manchettes offraient souvent aux lecteurs cette réclame : « L'épouse du citoyen Le Peltier, directeur

de cette feuille, continue toujours de tenir les modes... »

C'était bien en effet une double maison commerciale que tenaient le mari et la femme, celle-ci vendant des chapeaux, celui-là des annonces judiciaires. Car, de rédaction, il n'en était guère question. Mais il y eut de durs moments à passer pour les deux industriels. Et la femme, avec les variations de la mode, eut moins de mal que le mari avec les changements de gouvernement. Pendant la Convention, le marchand de journaux faillit même sombrer, lors de l'insurrection du *fédéralisme*, en prenant parti pour les Girondins.

Profitant de cette leçon, il reste neutre pendant le reste de la Révolution et traverse le Consulat et l'Empire sans trop d'encombre. Après l'abdication de l'Empereur et le retour des Bourbons, il remercie (1) la « bienfaisante providence, qui met un terme aux maux dont un peuple loyal, sensible et glorieux, était accablé. »

Ce n'était pas trop maladroit de prendre la providence pour collaborateur en célébrant la bienvenue de la 1re Restauration. Mais cela devait mettre le marchand d'annonces en mauvaise posture au moment des Cent-Jours. Il se tira pourtant encore de cette fâcheuse situation par un artifice de rédaction vraiment génial. « On jouit à Caen, dit-il dans le numéro du 5 avril 1815, d'une sécurité parfaite. L'ordre n'y a pas été troublé un seul instant, et personne ne se serait aperçu du changement de gouvernement, sans

(1) *Journal du Calvados*, du 16 avril 1814.

l'empressement de nos autorités à arborer le drapeau tricolore sur nos édifices publics. »

Grâce à cette réserve, le même rédacteur peut s'écrier après les Cent-Jours, dans une profession de foi du 5 août 1815 : « Si nous avons su conserver, sous la plus exécrable tyrannie, l'honorable indépendance des gens de lettres, nous ne renoncerons pas à ce beau privilège sous un monarque que la France révère et chérit comme le père de ses peuples, et nous briserions plutôt notre plume que de consentir à la voir affaiblir. »

Comme cette honorable indépendance consistait à ménager le plus de chèvres et de choux possibles, la modération du *Journal du Calvados* ne tarda pas à déplaire aux royalistes exaltés. Dès le 18 août il recevait une lettre (1) virulente où, tout en se plaignant de sa tiédeur, on le sommait de se déclarer pour ou contre les acquéreurs de biens nationaux.

Le bon marchand d'annonces croit échapper à cette mise en demeure par un distinguo subtil entre les événements qui ont précédé le retour du roi en 1814 et ce qui s'est passé depuis le 1er mars 1815. On ne l'écoute pas et on essaie de le supprimer en le dénonçant à l'autorité comme un ancien espion de *l'usurpateur*. L'infortuné propriétaire de la feuille trop modérée consacre à sa justification tout un article (2), qui se termine par cet humble aveu :

(1) De M. Achard de Vacognes, dans le numéro du 23 août 1815.

(2) Numéro du 18 novembre 1815.

« Pendant les trois mois d'horreurs (il voulait parler des *Cent-Jours)*, le *Journal du Calvados* ne fut point souillé par les blasphèmes des *septembriseurs* et des *parjures*. On ne fit qu'y copier des nouvelles. »

Ne croirait-on pas entendre une des réponses de l'agneau au loup de la fable? Mais comment égorger, séance tenante, un journaliste qui courbait modestement la tête sous tous les régimes auxquels ils ne demandait que le droit de publier des annonces? Il tenait peu à la politique, honorait le roi, respectait la censure. Il n'était donc pas facile de demander sa mort.

Pour le tuer, on essaya de moyens indirects, et on crut lui faire beaucoup de mal en lui enlevant subitement son principal rédacteur, Urbain Guilbert, un avocat autrefois bonapartiste, qui ne demandait qu'à entrer, avec armes et bagages, dans le camp des intransigeants royalistes.

« Lecteurs, dit aussitôt le propriétaire de la feuille d'annonces avec résignation (1), nous n'avons plus M. Guilbert pour rédacteur... C'est à vous, hommes d'esprit et de bon goût, que je m'adresse. Venez coopérer à la rédaction de ce journal; que votre prose et vos vers l'embellissent tour à tour. Il n'y a plus de censeur; le public sera juge. On mettra de la politique de droite et de gauche et du milieu; il faut que chacun y trouve sa couleur favorite. On ne reviendra point sur le passé, qui ne peut revenir; puisque tout se succède et qu'après une nuit orageuse

(1) Numéro du 15 juillet 1819.

nous revoyons un beau jour, arrêtons-nous pour en jouir, et glissons sur le reste. »

Le gouvernement de Louis XVIII aurait eu mauvaise grâce à exercer des rigueurs contre un journaliste doué d'une philosophie si douce et pratiquant une politique si accommodante. Il le laissa vivre, et les ultras n'eurent plus d'autre ressource que de le supprimer par une concurrence acharnée.

Ils s'empressèrent donc de faire distribuer dans toutes les villes des départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, un prospectus annonçant l'apparition pour « le 25 août, jour de la fête du Roi » de l'*Observateur Neustrien, Journal politique, littéraire et judiciaire, par une société de royalistes.*

« On sait déjà, y disait la Société anonyme, quel est le but de ses rédacteurs. Ce n'est point une spéculation qu'ils veulent faire ; ils veulent défendre la royauté et la religion, les bonnes mœurs et les saines doctrines littéraires. Ils veulent s'unir par leurs travaux à tout ce qui demande la prospérité de la France, à tout ce qui la voit dans cette Charte que le Roi nous a donnée et qui défend si bien le trône par qui elle est si bien défendue... Quelques feuilles, barbares par le style comme par les principes, outragent la fidélité et le malheur ; nous leur rendrons leurs dédains superbes, nous confondrons leurs odieuses calomnies. »

Ceci était à l'adresse du *Journal du Calvados*, et écrit probablement par son ancien rédacteur.

« *L'Observateur Neustrien*, continue le prospectus, n'invoquera le passé que pour l'opposer à ceux qui

insultent le présent. Il combattra bien plus les choses que les hommes. »

Et quelques lignes plus loin, comme confirmation sans doute de ses promesses, on lit :

« Nous n'épargnerons point cependant certains *caractères* dont la peinture réclamerait le pinceau de la Bruyère. Il sera bien de montrer ces *honnêtes gens en place sous tous les régimes,* saluant toutes les tyrannies, acceptant toutes les servitudes, proscrivant les hommes monarchiques sous Robespierre et pendant les Cent-Jours ; tout prêts à les proscrire encore sous le Roi légitime, parce qu'une faction, puissante par son audace, veut les intérêts *moraux* de la Révolution et demande qu'on reprenne le chemin des abîmes... Laisserons-nous en repos ces écrivains impies, professeurs d'athéisme et de révolte, fiers républicains qui, sous un despote, ont trafiqué d'espionnage et d'asservissement, et qui voudraient aujourd'hui se sauver du mépris par le scandale ? Ne faudrait-il point signaler ces ennemis des bonnes doctrines qui voudraient envahir toutes les places de l'instruction publique, comme s'il fallait que rien ne s'améliorât, et que les funestes maximes, qui ont bouleversé le monde, se perpétuassent de génération en génération ? »

Voilà comment l'*Observateur Neustrien* entendait ne point combattre les hommes, et voici maintenant comment il entendait respecter la vie privée :

« Nous ne négligerons point l'anecdote... Toutefois qu'on se garde de croire que nous descendions jamais à nommer les individus. Si quelques personnes se

reconnaissent dans les portraits que nous tracerons, ils (*sic*) ne pourront que nous savoir gré de nos discrets avertissements... »

Ce dernier trait est adorable et vaut une signature au bas d'un prospectus, qui était publié sous le voile de l'anonyme. Mais, s'il indique l'esprit du groupe, réuni pour publier l'*Observateur Neustrien,* il nous cacherait encore, sans un hasard heureux, le nom des individualités qui durent collaborer à la pièce dont nous avons donné quelques extraits.

Aujourd'hui, grâce à un exemplaire annoté de l'ancien Journal (1), nous connaissons le nom de son fondateur et de ses principaux collaborateurs. Ce royaliste exalté, l'âme de l'entreprise, s'appelait Joyau. Il nous apprend lui-même (2) quelle fut l'importance de son rôle dans la création de cette feuille, qui devait se faire en province l'écho des violentes attaques de la *Quotidienne* à Paris. En esquissant quelques traits de la vie de M. Joyau, et en écrivant l'histoire de ses opinions, nous aurons déjà donné au lecteur une idée de ce que fut le journal, dont il se servit, comme d'une machine de guerre, contre les doctrines et surtout contre les hommes de la Révolution.

(1) Cet exemplaire de l'*Observateur Neustrien,* conservé à la Bibliothèque de Caen, a été couvert de notes manuscrites par l'un des plus jeunes rédacteurs du journal : l'abbé Arsène Gautier, dont nous aurons encore à parler.

(2) Dans une brochure intitulée : *De Chambord et du roi chevalier, et calculs sur l'acceptation de l'acte additionnel, par M. Joyau, avocat,* Caen, de l'imprimerie de Bonneserre, 1821.

II.

Justin-François Joyau, né à Falaise en 1778, exerça la profession d'avocat dans cette ville jusqu'en 1810. L'année suivante on le trouve inscrit sur le tableau des avocats de Caen (1). Arrivait-il au barreau du chef-lieu du Calvados avec une réputation déjà faite? Nous l'ignorons. Mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il était alors de ceux qui ne passent pas inaperçus. Soit comme avocat, soit comme auteur de vers destinés à célébrer les gloires de l'Empire (2), il était assez connu pour qu'il fût jugé digne d'être présenté à l'Impératrice Marie-Louise lors de son passage à Caen, en 1811.

(1) Joyau, rue Ecuyère, dans « l'Almanach judiciaire de Caen pour 1811 ; par Provost. »

(2) Ces flatteries rimées durent être abondantes, s'il faut en croire ce passage d'une critique publiée le 30 juin 1830 dans le *Pilote, Journal du Calvados,* à l'occasion d'un pamphlet de M. Joyau, qui avait pour titre: *Aux honnêtes gens de toutes les nuances d'opinions, sincèrement amis de la Charte et aussi de leur tranquillité, par M. J**** « Quel homme sincèrement attaché à la monarchie constitutionnelle, quel ami véritable de la famille de nos rois pourrait encore être *influencé* par un écrit sorti de la plume d'un homme que toutes les époques de l'Empire ont vu l'ardent adorateur de l'idole du jour, et dont notre pays se rappelle encore les hymnes enthousiastes destinés à fêter la gloire et le bonheur de la France sous ce régime impérial que depuis... »

Il fut même à cette occasion le héros d'une aventure assez plaisante. Se rappelant mal, ou ayant mal entendu le nom de M. Joyau, qui la saluait, l'impératrice recourut, sans s'en douter, à un équivalent et interpella l'avocat sous le synonyme de *Bijou*. L'anecdote courut les salons et se répandit en ville. Elle ne fut pas oubliée surtout des libéraux, qui se firent plus tard un malin plaisir de désigner le bonapartiste, converti au royalisme, sous le sobriquet dont l'avait gratifié le défaut de mémoire de Marie-Louise(1).

Deux ans après, le 24 août 1813, M. Joyau joua

(1) Les adversaires politiques de M. Joyau lui en attribuèrent même un second en amplifiant l'anecdote. « Voilà les réceptions finies, écrit un rédacteur du *Journal du Calvados* dans le numéro du 10 février 1820, et M. Joyau n'est point appelé... Les frissons le saisissent. Il redouble d'efforts pour se faire remarquer des gens de la princesse, et il réussit enfin à faire apercevoir qu'il est là. On dit aussitôt à l'impératrice qu'il y a encore dans l'antichambre un monsieur qu'elle a promis de recevoir, et qui attend l'honneur d'être présenté. L'impératrice se rappelle aussitôt le personnage; mais elle avait oublié le vrai nom, et, ne voyant plus que l'objet gravé dans sa mémoire, elle s'écria : « Ah! c'est M. *Bijou;* qu'on fasse entrer *M. Bijou* ». Puis, soit par fatalité, soit par malice, l'officier qui était chargé de l'ordre, dénaturant encore une fois ce malheureux nom, fit demander à haute voix M. *Joujou*. Mais le personnage, qui sait entendre à demi-mot, comprenant aussitôt que c'était de lui qu'on voulait parler, s'élança, transporté de joie... Voilà des matériaux pour l'histoire des noms célèbres. »

Dans cette attaque contre M. Joyau, le journaliste libéral dit que l'aventure eut lieu en 1813. La tradition, qui est plus conforme à la vérité, la place en 1811, lors du premier séjour à Caen de Marie-Louise.

encore un rôle dans la nouvelle réception de Marie-Louise, qui s'arrêta un jour à Caen en allant à Cherbourg. Le baron Méchin, qui était un lettré, avait composé lui-même pour la circonstance une *allégorie* (1) avec cantates, qui fut représentée dans les jardins de la Préfecture, devant les fenêtres de l'appartement occupé par l'Impératrice. La baronne Méchin, femme du préfet, dirigeait les chœurs de la pièce lyrique. Quant à M. Joyau, son nom figure parmi les *personnages chantans*. Ce fut lui sans doute, en sa qualité d'avocat, qui prit la parole pour offrir à la *reine-régente* un taureau blanc qu'escortaient deux gardes d'honneur à cheval, deux gardes d'honneur à pied et deux gardes nationaux de la ville de Caen « vêtus en paysans herbageurs de la vallée d'Auge. » Son discours en vers patoisants se faisait remarquer par cette étonnante péroraison :

Et si les sentimens
De vos braves Normands
A votre cœur se font entendre,
Prouvez-nous le, vot' Majesté,
En acceptant avec bonté
Ce tauriau qu'en bon pâturage
J'avons graissé, n'espérant pas
Pour lui tant d'honneurs en partage.

(1) ***Bouquet offert à l'Impératrice reine et régente, par le département du Calvados, le 24 août 1813, veille de la fête de Sa Majesté, et jour de son passage à Caen, en allant à Cherbourg.*** **Caen, imprimerie G. Le Roy, 1813 ; in-4°.**

Nos pays verts ont peu d'appas,
Nos produits sont grossiers, mais leur culture utile
Nourrit et votre Cour et Paris la grand'ville,
Et cent mille de vos sujets,
Qui vous disent, du sein de leurs féconds marais :
Sous la pourpre royale,
Dans un brillant festin
(Car on dit que les rois comm' nous parfois ont faim)
Quand la tranche de bœuf avec luxe s'étale,
Reine, souvenez-vous un peu du Calvados,
De ses bons habitans, aussi de leurs tauriaux.

Ce bonapartiste dévoué, qui ne manquait aucune occasion de manifester, par des actes ou des paroles (1), son éclatant amour pour le régime impérial, devait pourtant se changer bientôt en royaliste intransigeant. Comment se fit cette métamorphose? Comment le *Bijou* de Marie-Louise, qui jetait des feux aux trois couleurs, devint-il le Joyau qui empruntait, à l'étendard immaculé de la 1re Restauration, des reflets blancs de la plus belle eau ? Il serait difficile de le dire. Mais, ce que nous savons, c'est que la conversion fut subite, foudroyante, comme l'illumination qui se fit dans l'esprit de l'apôtre légendaire.

M. Joyau trouva, croyons-nous, *son chemin de*

(1) Dans un article violent contre M. Joyau (*Journal du Calvados* du 10 février 1820) le rédacteur écrit à ce sujet : « La muse de M. Joyau était alors (sous l'Empire) intarissable, et tous les almanachs étaient pleins de vers à la louange du *grand homme.* »

Damas, en se rendant à l'hôtel de ville de Caen dans la soirée du 15 avril 1814. Dix jours seulement après l'abdication de Fontainebleau, le duc de Berry, qui venait de débarquer à Cherbourg, faisait son entrée solennelle dans la ville de Caen. Après les réceptions officielles, le prince accepta le dîner de quatre-vingts couverts, que la municipalité avait fait préparer dans les grandes salles du Muséum.

Pendant le repas le public se pressait, nombreux, avide de voir, aux abords de la salle du banquet. Dans ses rangs, M. Joyau, en tenue d'officier de la garde nationale, tenait par la main son jeune fils qu'il avait amené là, comme un bon père de famille, pour lui offrir le spectacle gratuit d'une fête officielle. Mais, tandis que l'enfant s'amusait naïvement, le père, habitué à jouer un rôle dans les cérémonies de l'Empire, regrettait peut-être amèrement d'être confondu maintenant avec la foule. Dès que, sur les ordres du prince, les portes de la salle eurent été ouvertes au public, M. Joyau y pénétra avec empressement. Alors se passa une scène extraordinaire, dont le récit nous a été conservé par une plume officielle, très officielle, puisqu'il est l'œuvre du préfet lui-même, le baron Méchin (1).

(1) Ce compte-rendu du passage du duc de Berri à Caen a été publié dans le numéro du 20 avril 1814 du *Journal du Calvados*. Il n'est pas signé; mais nous en avons trouvé le brouillon, entièrement écrit de la main du baron Méchin, dans les Archives de la préfecture du Calvados. Ce préfet ne se contentait pas de la haute direction du journal, comme tous ses collègues du premier Empire; il y publiait parfois des articles importants.

« Des enfants, nous raconte le haut fonctionnaire, s'étaient approchés du fauteuil de S. A. R. Elle les caressait, les embrassait. M. Joyau, avocat, officier de la garde nationale, tenait son jeune fils par la main. Le prince appelle cet enfant, le met sur ses genoux et l'embrasse. Le père, à cette vue, verse des larmes abondantes. L'émotion, dont le cœur de cet excellent prince était remplie, ne peut plus se contenir. Il se lève, serre M. Joyau dans ses bras, se rejette au milieu de la foule, embrasse, est embrassé, caressé, adoré. *Mes enfants, mes chers Français, je suis à vous, tout à vous!* Le délire est au comble, on tombe à genoux. Les cris de *Vive le Roi! Vive monseigneur le duc de Berri!* se raniment avec d'indicibles transports. Tous les yeux sont en pleurs, personne ne peut continuer le repas. Le prince allait succomber à l'excès de telles sensations. Il se retira dans les salons où S. A. R. put se remettre et respirer. »

L'avocat Joyau sortit des bras du duc de Berry, ivre de joie. Et cette ivresse, en ce qui le concernait, n'aurait pu être considérée comme la suite d'un bon repas. Il lui sembla qu'en ce jour solennel il avait reçu, avec l'accolade du prince, comme un chevalier de Saint-Louis, quelque part de la puissance royale. Ce fut pour lui comme un nouveau baptême politique. Pour le drapeau tricolore hier, il ne se sentait plus de vénération aujourd'hui que pour l'étendard de soie blanche, semé de fleurs de lis.

Ce fut une conversion éclatante et, à partir de ce moment, comme tous les jeunes catéchumènes, il se

montra farouche défenseur de sa religion nouvelle. Jamais depuis il ne perdit une occasion d'affirmer sa foi. Anniversaires, banquets, fêtes commémoratives, tout lui devint matière à dithyrambes. Il fut le barde des preux, comme on disait alors, le poète officiel.

A la fête donnée à Caen le 11 août 1814, par les officiers du régiment d'Angoulême-cuirassiers, il chante des couplets qui se terminent, pour rendre hommage à Henri IV, au vert galant, par ce refrain :

Vive le Roi! vive le Roi !
Vive le vin ! vivent les Dames ! (1)

Le 18 septembre de la même année, dans le banquet qui suivit la bénédiction du drapeau donné à la garde nationale de Caen par Louis XVIII, la verve inépuisable de M. Joyau trouve, entre autres, ces strophes qui s'inspiraient de la circonstance :

La main d'un père
Enfin nous guidera.
Haine, misère,
Bientôt tout s'oubliera.
L'âge d'or, j'espère,
Par Louis renaîtra.

De sa belle âme
Suivons les doux élans.
En traits de flamme

(1) *Journal du Calvados* du 13 août 1814.

Peignons, ô fils des Francs !
Sur notre oriflamme,
Un père et ses enfants. (1)

Le *j'espère* d'un de ces couplets à propos de l'âge d'or, que doit ramener Louis XVIII, aurait pu paraître tiède, et même irrévérencieux, dans la bouche d'un royaliste moins accentué. Mais il faut croire que les contemporains n'y virent qu'une nécessité de la rime, puisqu'ils s'en contentèrent encore, quelques jours après, dans un nouveau banquet donné par les officiers de la garde nationale à leur colonel, le comte d'Hautefeuille (2). Dans cette cérémonie le poète-avocat consentit à se répéter. Mais cela lui arrivait rarement. Car sa verve ne tarissait pas plus que son enthousiasme royaliste. Il ne se contentait pas de la mettre au service de la ville de Caen. Tout à la fois troubadour et jongleur, il promenait ses inspirations de cités en cités. C'est ainsi que nous le trouvons, le 10 janvier 1815, improvisant et chantant lui-même des couplets au bal que donnaient les habitants de Falaise pour « célébrer, comme le disaient les journaux du temps, la fête des Rois ou plutôt la fête du meilleur des rois. » Pendant le bal, qui dura de six heures du soir à huit heures du matin, et pendant le déjeuner qui le suivit, on cessa plusieurs fois de danser ou de boire pour écouter des chansons écrites en l'honneur des Bourbons. M. Joyau, avocat et officier

(1) *Journal du Calvados*, du 21 septembre 1814.
(2) *Journal du Calvados*, du 19 octobre 1814.

de la garde nationale, fut le héros de cette partie de la fête. Un journal (1) nous a conservé deux des couplets qu'il chanta dans cette mémorable circonstance.

Versez dans ma coupe avide,
Versez le vin à grands flots !
Que, nouvelle Danaïde,
Elle épuise cent tonneaux.
Pour fêter l'Épiphanie
Sans cesse aujourd'hui je boi ;
Car, à chaque coup, on crie
Mille fois : vive le Roi !

On m'a dit qu'au fond d'un verre
Se cache la vérité ;
Nous allons, beauté sévère,
Te voir en ta nudité.
Je saisis l'instant rapide
Qui suit l'instant où je boi ;
Au fond de mon verre vide
Je trouve.... vive le Roi !

S'il y avait eu en France comme en Angleterre un *poète-lauréat,* c'est-à-dire officiel, M. Joyau aurait certainement mérité ce titre. Mais, comme il ne pouvait récompenser ainsi sa ferveur bourbonnienne, le roi se contenta, par une ordonnance du 4 juin 1817, de nommer son barde favori conseiller municipal de Caen.

Dans ces nouvelles fonctions l'avocat royaliste se

(1) *Journal du Calvados,* du 28 janvier 1815.

signala par un zèle qui lui valut d'être choisi comme secrétaire du Corps délibérant. Il y prit bientôt une place si importante que, peu d'années après, dans une réunion du 10 avril 1821, le comte de Vendeuvre, maire de Caen, après un chaleureux éloge du secrétaire absent, crut devoir proposer aux membres du conseil de le désigner comme député, pour assister aux cérémonies du baptême de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux. « Cela aurait été, pensait le Maire, un moyen de donner à M. Joyau une preuve de la reconnaissance de ses collègues et une façon de reconnaître ses travaux désintéressés. »

Une difficulté se présentait : car le Gouvernement n'avait appelé que deux députés, et ceux-ci avaient été déjà nommés par un vote précédent. Pour obvier à cet inconvénient, le maire n'hésita pas à renoncer à l'honneur qui lui était déféré de présider la députation du Corps municipal de Caen. En cédant sa place à son premier adjoint M. Delalonde, l'un des deux députés, il permettrait ainsi de nommer M. Joyau en remplacement de l'adjoint faisant fonction de Maire aux cérémonies du baptême. Et le Conseil, après en avoir délibéré, accepta la proposition de M. de Vendeuvre et porta toutes ses voix sur M. Joyau.

Mais on avait compté sans l'esprit intransigeant du secrétaire. Tandis que le Conseil, après son vote, délibérait sur la question d'une statue de Louis XIV à ériger sur la place Royale, M. Joyau entrait dans la salle et venait prendre place parmi ses collègues.

Le comte de Vendeuvre s'empressa alors de lui faire connaître le choix que le Conseil avait fait de

lui comme député, pour les fêtes du baptême de Mgr le duc de Bordeaux, et les motifs de cette nomination.

« M. Joyau, est-il dit dans le procès-verbal de la séance du 10 avril, répondit qu'il était extrêmement flatté de l'honneur que lui décernaient ses collègues, qu'il n'était pas moins touché du procédé généreux de M. le comte de Vendeuvre, qu'il en conserverait un long souvenir qui serait toujours cher à son cœur; mais que son adhésion priverait la ville de Caen d'être représentée par son Maire ainsi que le seront toutes les bonnes villes de France... »

M. de Vendeuvre eut la bonté d'insister. Il apporta même des arguments pour justifier sa décision et le vote qui l'avait suivi. Il s'appuya sur le texte de l'ordonnance de S. M., du 7 octobre 1820, qui disait qu'à défaut du maire son premier adjoint pourrait, avec les deux députés, représenter le Corps municipal de la bonne ville de Caen à la cérémonie du baptême. M. Joyau resta inébranlable dans son refus. A son avis, il ne fallait pas moins qu'un maire pour honorer les fêtes destinées à perpétuer le souvenir de la naissance d'un héritier des Bourbons. Il fut en un mot plus royaliste que le roi.

Tel était l'homme. Quand il ne se montrait pas le farouche défenseur des prérogatives royales, il redevenait le barde ou l'historiographe des faits et gestes des princes de la famille des Bourbons.

Dans une fête, donnée le 11 juin 1817 par M. le vicomte de Canisy, inspecteur des gardes nationales du Calvados, il chante des couplets qui commencent par un cri de ralliement :

Unissez vous à mes accens,
Amans de l'ordre légitime,
Et de nos pères, dans mes chants,
Consacrons l'antique maxime.
Durable comme notre foi,
Image de la providence,
Jamais le roi, jamais le roi,
Jamais le roi ne meurt en France !

Et, quelques mois après, c'est un prologue qu'il écrit pour le théâtre de Caen, lors du passage du duc d'Angoulême, le 23 octobre. « Ce prologue, dit à cette « occasion un rédacteur du *Journal du Calvados* (1), « a été reçu avec ivresse, et comment n'eût-il pas été « bien accueilli? Presque tous les couplets signalaient « notre amour pour le *Prince* que nous possédions et « pour cette héroïne *si digne de lui, comme il est si* « *digne d'elle !* »

M. Joyau ne se contentait pas d'écrire des couplets pour les fêtes et banquets, ni de rimer pour le théâtre des impromptus de circonstance. Lorsque le poète officiel déposait sa lyre, le prosateur reprenait sa bonne plume de polémiste, soit dans le journal qu'il avait fondé (2), soit dans les séances du Conseil municipal, dont il était devenu l'historiographe accrédité. C'était lui en effet qui était chargé, la plupart du temps, de la rédaction des rapports, ou des procès-verbaux, relatifs aux événements les plus importants.

(1) Numéro du 26 octobre 1817.

(2) Le 1er numéro de l'*Observateur Neustrien* avait paru le 25 août 1819.

Par délibération du 6 mars 1820, le Conseil municipal de la ville de Caen avait arrêté d'ériger un monument à la mémoire de Mgr le duc de Berry, tant aux frais de la ville qu'au moyen d'une souscription. La pose solennelle de la première pierre ayant été fixée au 13 mars 1821, jour anniversaire de l'assassinat du prince, ce fut M. Joyau qui eut l'honneur de rédiger le procès-verbal de la cérémonie.

« Le monument, dit-il dans cette pièce officielle (1), doit consister en un obélisque de granit du Guast, revêtu d'ornements et d'inscriptions rappelant le séjour de S. A. R. Mgr le duc de Berry à Caen et la consternation qu'y répandit, quelques années après, la nouvelle de sa perte. L'emplacement de ce monument a été fixé sur le parvis de l'église Saint-Étienne, au lieu même où, à son retour de l'exil dans sa patrie, le Prince, faisant son entrée dans nos murs le 16 avril 1814, descendit de sa voiture pour aller rendre grâce à Dieu dans cette même église de Saint-Étienne, dédiée le 13 septembre 1077, et fondée par Guillaume duc de Normandie, surnommé le Conquérant, roi d'Angleterre, dans laquelle repose ce prince de glorieuse mémoire. »

Après cet ingénieux rapprochement entre le duc de Berry et Guillaume le Conquérant, M. Joyau procède à la description minutieuse de la cérémonie. Grâce à lui nous savons tout ce qu'on renferma, ce jour-là, dans la boîte carrée en plomb, qui fut scellée dans la cavité du bloc de granit. Outre les médailles commé-

(1) Archives municipales de Caen.

moratives, les pièces en or et en argent à l'effigie du roi, les jetons, adresses, délibérations, plans, mémoires, etc., nous apprenons que le nom de M. Joyau, « avocat à la Cour royale, conseiller municipal, membre du bureau de bienfaisance, ancien officier de la garde nationale, secrétaire du Conseil municipal et de la commission spéciale » y figure, avec ses qualités, sur la liste des souscripteurs et sur les différents procès-verbaux. Ce n'est pas tout; parmi les papiers divers, entourés de camphre et de poivre pour qu'ils puissent, malgré les tentatives irrévérencieuses des insectes, passer à la postérité la plus reculée, on a eu soin de placer plusieurs numéros de l'*Observateur Neustrien*, « contenant des détails sur l'entrée de Mgr le duc de Berry à Caen, sur l'impression qu'y a produite sa mort et la naissance de son auguste fils. » Ainsi, comme auteur d'articles de journaux, prose si éphémère! voilà M. Joyau scellé, pour les antiquaires de l'avenir, au centre d'un massif granitique (1).

Un homme qui occupait à Caen une si grande place, même dans les sous-sols de la ville, devait naturellement attirer l'attention du pouvoir. Tant de zèle royaliste méritait d'ailleurs sa récompense. M. Joyau n'avait qu'à demander pour obtenir. Et c'est à lui sans doute que la faculté de Droit de Caen dut la création d'une chaire de droit commercial.

(1) Comme rapporteur de la commission pour la reconstruction du pont de Vaucelles, M. Joyau dut aussi figurer parmi les noms inscrits sur les pièces conservées sous une des piles de ce pont, lorsque l'on procéda à la pose de la première pierre, le 21 juillet 1825.

Avec une lettre du 12 avril 1823, le recteur de l'Académie de Caen avait adressé au Grand Maître de l'Université une délibération prise par la Faculté de Droit pour solliciter la création d'une nouvelle chaire. Mais, comme la Faculté ne s'appuyait que sur des considérations d'ordre général, on n'en tint pas compte. Car dans une nouvelle lettre, en date du 21 octobre 1823, le Recteur se plaignit, disant « qu'il attendait de jour en jour l'effet de la promesse que son Excellence avait bien voulu lui faire. »

Et il ajouta, avec une hardiesse bien extraordinaire chez un fonctionnaire : « Il est de la plus grande urgence que ces deux ordonnances soient rendues en même temps ; celle de l'érection d'une chaire de droit commercial serait sans aucun effet jusqu'à ce qu'elle fût suivie de celle qui doit nommer un professeur.. »

Et le nom du solliciteur fut prononcé. C'était par là qu'on aurait dû commencer. Dès qu'il ne s'agissait plus d'un intérêt public à satisfaire, mais d'un loyal et bon serviteur à contenter. il n'y eut plus d'empêchements dans le jeu compliqué des engrenages administratifs.

Le 10 décembre 1823, une ordonnance du roi portait création d'une chaire de Droit commercial dans la Faculté de Droit de Caen. Le 9 janvier 1824, un arrêté du Grand Maître de l'Université en nommait le titulaire. Le 15 janvier, M. François-Justin Joyau était installé (1).

(1) Quelques pièces concernant la création de la chaire de droit commercial ont été conservées dans les archives du secrétariat

Ainsi, création d'une chaire, nomination du titulaire, installation du professeur, tout cela en un mois. Jamais les bureaux n'avaient assisté à un pareil miracle de dynamique !

Et voilà comment les couplets de M. Joyau ont valu à la Faculté de droit de Caen la création d'une chaire de droit commercial. Et l'on traite cela de chansons !

Il est vrai que M. Joyau était aussi un des plus fougueux rédacteurs de l'*Observateur Neustrien,* et, comme secrétaire du Conseil municipal, l'auteur d'innombrables procès-verbaux ou rapports, d'une allure dithyrambique.

Les Bourbons n'avaient pas obligé un ingrat. La nouvelle faveur, qu'il venait d'en obtenir, redoubla le zèle de M. Joyau. Ce ne fut pas seulement de la reconnaissance; ce fut un enthousiasme délirant, une adoration perpétuelle. Il a été dit plus d'une fois que l'amour rend aveugle; mais chez le royaliste exalté, fanatique, ce fut un tout autre phénomène qui se produisit. La contemplation de son idole ne l'éblouit pas jusqu'à en perdre la vue. Il fut affecté au contraire d'un daltonisme particulier qui consistait, non plus à confondre les couleurs entre elles, mais à n'en plus découvrir qu'une seule. Comme ce peintre qui, dans un paysage, avait donné uniformément la couleur bleue au terrain, aux arbres, aux maisons et aux

de la Faculté de Droit de Caen. Elles nous ont été obligeamment communiquées par M. Gilet, le sympathique secrétaire, si aimé des étudiants.

personnages, il ne distinguait plus que du blanc partout. L'étendard de ses rois l'obsédait à ce point qu'il le retrouvait jusque dans le grand bonnet des paysannes normandes, où il découvrait comme un symbole de fidélité au roi.

Voici dans quelle circonstance l'ultra-royaliste fit cette étonnante remarque.

Nommé d'abord par le Conseil municipal rapporteur d'une commission, chargée d'arrêter l'aperçu des fêtes à donner et des dépenses à faire à l'occasion du passage à Caen de S. A. R. Madame la Dauphine, M. Joyau, dans une autre séance du 8 septembre 1827, fut prié par ses collègues d'écrire le récit du séjour de S. A. R. dans la ville de Caen. C'est dans ce *mémorial* (1), inscrit sur le registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, que M. Joyau répandit un enthousiasme qui faillit déborder les cent trente pages du large in-8°, où l'on essaya plus tard de l'endiguer.

Pendant trois jours M. Joyau suit pas à pas Madame la Dauphine dans ses pérégrinations à travers la ville et les cérémonies auxquelles elle assiste. Et c'est au banquet de l'Hôtel de Ville qu'il fut frappé de l'analogie qu'il y avait entre le drapeau blanc et les bavolets des paysannes bas-normandes.

Tout ce passage est à citer :

« Plus de 5,000 personnes de toute condition

(1) *Mémorial du passage et du séjour de S. A. R. Madame la Dauphine dans la ville de Caen les 8, 9 et 10 septembre 1827.* Caen, imprimerie Chalopin, 1827, in-8°.

« passèrent ainsi pendant la durée du festin dans la « salle du banquet, purent admirer sa belle ordonnance « et contempler encore Madame la Dauphine sans « que, grâce aux soins de M. le commissaire, il en « résultât aucun trouble ni même aucun bruit sen- « sible dans la salle. S. A. R. levant souvent les yeux, « semblait prendre plaisir à contempler le tableau « mouvant de cette galerie, où se succédaient sans « cesse des figures toutes plus riantes et plus heureuses « les unes que les autres.

« De temps à autre on y voyait paraître quelque « opulente fermière d'une stature élevée. d'une riche « carnation, entourée de ses jeunes filles plus sveltes, « aussi grandes, aussi belles que leur mère; toutes « somptueusement vêtues de soie, de dentelle et des « plus beaux tissus ; toutes remarquables encore par « cette haute, singulière, mais séante, mais attrayante « coiffure, propre à la contrée ; coiffure bien digne « d'un pays de fidélité, puisqu'elle consiste dans « l'élégant assemblage de deux drapeaux blancs du « lin le plus fin, qui, dégageant admirablement le « front, et commençant à se balancer bien au-dessus « de la tête, retombent et flottent avec grâce le long, « mais un peu en arrière des joues, et viennent en « s'agitant toucher de leurs extrémités le cou gracieux « qui, d'ordinaire, couronne si bien la taille parfaite « de la belle paysanne bas-normande. Alors la galerie « fixait pour quelques instants de plus l'attention de « S. A. R., qui sans doute regrettait de voir, à côté de « cette coiffure véritablement normande, une mode « nouvelle non moins bizarre, mais qui n'a rien de

« l'effet pittoresque et du charme tout particulier de « la coiffure à drapeaux. »

A l'érection du piédestal de la statue de Louis XIV sur la place Royale, l'exaltation du politique passionné s'accroît encore du triomphe du père de famille. Comme en 1814 il avait conduit son fils au duc de Berry, M. Joyau avait amené sa petite fille à la cérémonie. Digne fille d'un tel père, l'enfant, voulant contempler la Dauphine de plus près, se glissa entre elle et le monument. On essaya de l'écarter ; mais la princesse s'y opposa, garda l'enfant près d'elle jusqu'à la fin de la fête, et la caressa à maintes reprises.

Devant un tel spectacle, qui le confirmait dans cette croyance intime qu'il était honoré de la faveur toute spéciale, et en quelque sorte personnelle, des Bourbons, comment M. Joyau n'aurait-il pas perdu tout sang-froid ? Son délire est tel que la prose ne lui suffit plus pour célébrer les charmes et la vertu de la Dauphine. Il lui faut recourir encore aux vers. Et il se sent si peu maître de lui, il est si tremblant d'émotion, que, dans ses *Stances d'un Trouvère Neustrien* (1), les mots se précipitent sous sa plume en désordre involontaire, coupés, hachés, comme si, pour condenser le plus d'éloges possibles en quelques strophes, il en eût été réduit à parler petit nègre :

Une auguste présence
Enchaîne tous mes sens.

(1) Pièce de vers publiée dans les *Annexes* du *Mémorial*; page XXXI.

N'ai pour rompre silence
Assez nobles accents.
Voudrais pour qui m'inspire
Me dévouer ;
Mais ma timide lyre
N'ose louer.

Cette timidité dans l'éloge n'était pas cependant le principal défaut de M. Joyau. Il le prouve bien encore, quelque temps après, dans son *Procès-verbal d'inauguration de la statue de Louis XIV, érigée en la ville de Caen le 24 avril 1828,* et dans les nombreux articles qu'il publia dans son journal *L'Observateur Neustrien.*

Secrétaire du Conseil municipal de Caen, bâtonnier de l'Ordre des avocats, professeur à la Faculté de droit, membre du bureau de bienfaisance, journaliste influent, M. Joyau semblait être arrivé à l'apogée de la fortune qu'il pouvait attendre du parti dont il s'était fait le coryphée, lorsque l'insurrection de 1830 renversa tout à coup la dynastie régnante.

Cet événement démontra du moins que la conversion de M. Joyau au royalisme, en 1814, était parfaitement sincère. Car, ayant été mis en demeure, comme professeur de droit, de prêter serment au nouveau gouvernement, il refusa avec beaucoup de dignité et cessa ses fonctions à partir du 19 octobre 1830.

Ses adversaires, les libéraux, rappelant ses anciennes opinions bonapartistes, lui avaient reproché autrefois d'avoir changé selon les circonstances et le soin de sa fortune. Ils lui avaient surtout fait un

crime d'avoir osé dire, dans un de ses plaidoyers en cour d'assises, que la patrie pour lui était le roi (1).

Maintenant que ses convictions s'affirmaient par une fidélité non douteuse au régime déchu, M. Joyau méritait l'estime qui doit s'attacher aux dévouements désintéressés. Et ce fut certainement la page la plus honorable de sa vie.

Loin de se rallier au pouvoir nouveau, il poursuivit le chef de la maison d'Orléans d'une haine qui n'avait d'égale que son profond amour pour les Bourbons. Il devint à Caen, et dans le département du Calvados, l'âme de la résistance au gouvernement issu des journées de juillet. Il ne se contenta pas de le détester ; il forgea des armes pour le combattre et fonda un nouveau journal légitimiste : *L'Ami de la vérité* (2), qui n'était, pour ainsi dire, que l'*Observateur Neustrien* ressuscité.

Centre d'une opposition qui ne prenait pas la peine de se cacher, la maison de M. Joyau fut étroitement surveillée. Aussi le royaliste intransigeant y recevait-il parfois la visite d'agents provocateurs, qui se présentaient chez lui avec l'apparence d'ennemis de Louis-Philippe (3).

(1) *Pilote du Calvados*, du 25 août 1830.

(2) Le 1er numéro de l'*Ami de la Vérité* parut le 3 mars 1831. Une notice sur ce journal fera suite à celle que nous consacrons ici à l'*Observateur Neustrien*.

(3) Nous avons trouvé un exemple curieux de cet espionnage dans la pièce suivante, conservée aux Archives du Calvados :

« 6 juin 1832.

« Rapport du commissaire de police du 3e arrondissement à « M. le Préfet du Calvados :

« Informé seulement hier qu'un individu colportait, dans des

Tout en publiant des articles de journaux, M. Joyau continuait d'exercer sa profession d'avocat près la cour royale de Caen. Nommé bientôt délégué des établissements français dans l'Inde, il écrivit en cette qualité nombre de brochures, ou mémoires, sur les colonies (1).

A partir de 1846 nous ne trouvons plus le nom de M. Joyau sur le tableau des avocats de la Cour de Caen (2). Avait-il quitté la ville, ou renoncé au barreau ? Nous l'ignorons et n'avons pas poussé plus loin nos recherches. Car nous ne nous étions pas proposé d'écrire ici une biographie complète de l'ardent

« maisons de carlistes, une gravure injurieuse au roi, et qui « représentait une grande araignée, dont les grandes pattes « enveloppent la tête de Louis-Philippe, que l'on voit ronger « par un reptile.

« Il paraît que cet individu s'annonçait dans les maisons « comme particulièrement connu de M. Joyau et que, relative- « ment aux difficultés que l'on faisait pour acheter ses gravures, « dans la crainte de se compromettre, il témoignait son étonne- « ment sur cette crainte en disant que, quant à lui, il était déjà « condamné pour vente clandestine de cette espèce, mais qu'il « n'en persistait pas moins à les colporter.

« ... Cet homme est, on croit, un agent du gouvernement. S'il « en est ainsi on pourra tirer avantage de son séjour en cette « ville, attendu qu'il est certain qu'il a été bien accueilli des « diverses maisons où il a été traité... »

(1) Voir la liste de ces publications dans la *Continuation de la France littéraire*, par Ch. Louandre et F. Bourquelot, tome IV, au nom Joyau (F.-J.)

(2) Dans l'*Almanach des adresses de Caen par Pigault*, de 1845, M. Joyau figure encore *comme avocat, ancien bâtonnier*, place Saint-Sauveur, 27.

royaliste. En racontant certains épisodes de sa vie, en montrant surtout de quel esprit il était animé, nous voulions, en quelque sorte, écrire la préface et, peut-être même, la partie la plus intéressante de la notice que nous avions l'intention de consacrer à son journal.

III

Autour du rédacteur en chef vinrent se grouper les royalistes les plus avancés de la région, hommes de talent pour la plupart qui s'étaient fait ou se firent un nom au barreau, dans les lettres et dans la politique. Nous n'en citerons, pour le moment, que quelques-uns : L. Midy, auteur de plusieurs pamphlets mordants (1), emprisonné deux fois pour s'être compromis dans des manifestations en faveur du trône ; M. Thomine-Desmazures aîné, avocat et professeur de droit, jurisconsulte éminent ; le comte de Guernon-Ranville qui devait faire partie, comme ministre de l'instruction publique, du dernier ministère de Charles X ; l'abbé Arsène Gautier, jeune écrivain, enlevé aux lettres par une mort prématurée.

(1) Le plus connu de ses pamphlets, dirigé contre l'institution de la garde nationale, a pour titre : *Lettre de l'honorable Jean Rablu, maître crocheteur et caporal-major de la milice de Céna (Caen), à l'honorable Pierre Tubeuf, garçon boucher de Poissy, 1790 ;* in-8°.

Le nouvel organe avait comme « éditeur responsable », ou gérant, Urbain Guilbert, transfuge du *Journal du Calvados* et du parti bonapartiste. Bien qu'avocat, c'était un professionnel du journalisme, un « folliculaire » comme devaient l'appeler avec dédain ses adversaires. M. l'abbé Gautier, le plus jeune collaborateur de l'*Observateur Neustrien*, ne paraissait pas avoir pour lui une grande estime (1).

A cet homme du métier, qui l'avait quitté, le *Journal du Calvados* dut bientôt en opposer un autre qui signait aussi ses articles. Car il se vit obligé, pour soutenir la concurrence, de sortir de sa réserve, aussi économique que prudente, et de servir à ses abonnés autre chose que des annonces. L'*Observateur Neustrien*, n'ayant que peu d'annonces judiciaires, remplissait en effet ses colonnes d'articles substantiels sur la

(1) Dans le numéro du 14 février 1821 de l'*Observateur Neustrien*, parut un compte rendu de la séance de l'Académie des belles-lettres de Caen, où l'on décerna un prix à l'auteur d'une pièce de vers sur la mort du duc de Berry. Lorsque le nom du vainqueur fut proclamé, « un cri de joie universel, dit l'article, se fit entendre dans l'assemblée. » Le reste à l'avenant. A ce propos, l'abbé Gautier a écrit de sa main sur la marge de son exemplaire : « C'est matériellement faux. M. Guilbert n'a pour amis dans l'Académie que... (suivent deux noms). Le reste se soucie peu de lui et le déteste. Cet article, signé J., n'est point de M. Joyau, qui a seulement prêté sa signature. Il est bien de M. Urbain Guilbert lui-même ; ce qui rend ridicules les éloges exagérés donnés dans cet article à un poème fort médiocre, et qui n'a été couronné que parce qu'il était urgent de donner le prix n'importe à quels vers. Je tiens ces détails de M. Alex. Leroy, imprimeur de l'*Observateur Neustrien*, qui a encore le manuscrit où M. Guilbert se prodigue des louanges. »

politique, la littérature et la jurisprudence. Il avait une allure vive, dégagée, martiale surtout. Les attaques passionnées pleuvaient dru sur les libéraux et les amis de la modération. Les rédacteurs anonymes, gens du monde, ou fonctionnaires, apportaient encore quelque mesure, sinon dans le fond, au moins dans la forme. Mais, dans les deux camps, les journalistes, qui signaient leurs articles, se jetaient à la face les mots les plus outrageants. Puis, avec le temps, dans la mêlée générale, les pseudonymes ou les initiales ne servirent plus à couvrir personne. On arracha les masques et, le premier de tous, l'anonymat de M. Joyau fut brutalement dévoilé.

« Il faut enfin qu'on sache que c'est M. Joyau qui est l'âme de l'*Observateur Neustrien*, s'écrie Casimir Desaintjean, le nouveau rédacteur attitré du *Journal du Calvados*, (10 février 1820). Ce folliculaire, avant de dire que je me suis fait libéral par nécessité, devrait se laver du reproche qu'on lui fait de toutes parts d'être secrètement à la solde d'une faction. Cependant je crois que le reproche est mal fondé ; car le parti que sert M. Joyau, quoique riche, est peu généreux ; M. Joyau peut avoir parole de quelque grand seigneur pour devenir, après *l'entière restauration*, ou son maître d'hôtel, ou son intendant, avec le titre tant désiré d'écuyer; mais qu'il ne s'y fie guère; les grands seigneurs savent fort bien faire de magnifiques promesses autant qu'ils ont besoin des gens, mais ils ne connaissent plus personne quand le péril est passé. »

Les violentes diatribes mènent quelquefois à des découvertes de mots qui peignent une situation, un

état politique. Sous sa plume de polémiste, l'adversaire de M. Joyau avait en effet trouvé l'expression qui caractérisait le but poursuivi par l'endiablé royaliste. Ce qu'il fallait pour le contenter, ce n'était pas la restauration anodine, bonne personne de Louis XVIII, mais *l'entière restauration* de Charles X avec les ordonnances.

Et, pour arriver à ce résultat, tous les moyens étaient bons. On le vit bien quand survint l'assassinat du duc de Berry. Si l'on gémit tant sur le cadavre du prince poignardé, c'est qu'il fournissait le prétexte de crier vengeance en dénonçant les libéraux comme les complices, ou même, par suite de leurs doctrines, comme les véritables auteurs du crime.

« Un bruit affreux, écrivait l'*Observateur* (1), cir-
« culait hier parmi les jacobins *dès avant l'arrivée*
« *de la diligence* »...

Après ces mots perfidement soulignés pour laisser croire que des gens, si tôt et si bien informés, ne pouvaient être que des complices de l'assassinat, la feuille royaliste ajoutait :

« Les journaux que nous avons reçus cette nuit ne l'ont que trop confirmé. Mgr le duc de Berry a été assassiné dimanche soir en sortant de l'Opéra... L'assassin a été arrêté et a déclaré que *depuis quatre ans il épiait l'occasion de porter le coup contre ce qu'il appelle les tyrans de sa patrie.* Voilà donc les fruits de ces infâmes maximes, de ces doctrines épouvantables que

(1) Numéro du 16 février 1820.

l'enfer semble avoir déchaînées parmi nous depuis l'ordonnance du 5 septembre! Quels sont les premiers assassins? Ministres perfides, qui avez relevé la Révolution, indignes magistrats, lâches jurés, qui n'avez voulu ni poursuivre, ni condamner les prédicans de la rébellion et de l'impiété, répondez : le sang de l'assassin expiera son crime ; mais quelles tortures humaines pourraient suffire au vôtre ? »

Ce qu'il y a de plus triste dans ces exagérations de partis, c'est qu'elles résultent souvent d'équivoques, de malentendus et d'interprétations passionnées des faits les plus simples et les plus naturels. A ce moment là, dans la rédaction même de l'*Observateur Neustrien*, à côté des habiles ou des professionnels, il y avait des âmes sincères qui subissaient, dans une certaine mesure, la contagion du soupçon. Pour n'en citer qu'un exemple, le brave et honnête abbé Gautier, le plus jeune des rédacteurs, était convaincu que la nouvelle du meurtre du prince royal avait été accueillie avec joie par les libéraux. De là à conclure qu'ils avaient pu être pour quelque chose dans sa mort, il n'y avait plus à franchir que la courte distance qui sépare une prémisse fausse d'une conséquence, ayant pour elle toutes les apparences de la logique. C'est ce qu'il fit le plus naïvement du monde en griffonnant, sur les marges d'un numéro de l'*Observateur* (1), cette note qui peint

(1) Ce numéro du 16 févier 1820 fait partie de la collection qui appartenait à l'abbé Arsène Gautier. Cette collection ne comprend malheureusement que les 209 premiers numéros de l'*Observateur Neustrien*. Si le jeune rédacteur n'eût pas été frappé subitement par la mort, on aurait pu recueillir, dans sa succession, la

exactement l'état d'esprit de certains ultras au lendemain de l'assassinat du duc de Berry.

« Mardi, dès dix heures du matin les libéraux étaient informés de cet attentat. Chez eux les bals du mardi ont été très brillants ; chez M. Moisson, négociant, rue Guilbert, on a dansé, on s'est réjoui avec une affectation bien marquée toute la nuit du mardi au mercredi.. Jamais on n'avait vu tant de masques courir les rues que dans cette soirée. Enfin j'ai entendu retentir la rue Guilbert (rue habitée par la noblesse) du chant de : vive Henri IV, ridiculement parodiée On mêlait à cet air des chansons séditieuses et des hurlements convulsifs. La funeste nouvelle qui fut connue le lendemain explique les motifs de cette joie infernale. »

Ces impressions personnelles du rédacteur de l'*Observateur* semblent bien avoir été inscrites sur le numéro même du journal où avait paru l'article traitant les libéraux d'assassins, comme pour en justifier la violence. L'abbé Gautier, très loyal, s'était trompé sincèrement dans sa manière d'interpréter les cris et les chants d'une soirée de Carnaval. S'il n'eût pas été sous l'influence d'une obsession qui le faisait déraisonner, il se serait tout d'abord demandé comment les libéraux auraient été informés plus vite que l'autorité préfectorale du meurtre du prince. Et l'administration municipale, composée de royalistes dévoués, est-ce qu'elle ne se serait pas empressée de sévir rigoureu-

collection complète de l'*Observateur*, avec des notes manuscrites qui apportent des détails précieux, non seulement pour l'histoire du journal, mais encore pour celle du temps.

sement contre des masques, auxquels elle aurait pu supposer l'intention de faire des manifestations bruyantes et injurieuses sous les fenêtres de la noblesse ?

Mais on ne voulait pas voir, ou plutôt les rédacteurs de l'*Observateur* n'apercevaient leurs adversaires qu'à travers les verres déformants des passions politiques du jour. Aussi leur journal ne fut-il rempli pendant quelque temps que de leurs invectives, ou de leurs appels à la répression contre ceux qu'ils qualifiaient de jacobins.

Il ne fallut rien moins que la naissance du duc de Bordeaux pour changer leurs imprécations en cris d'allégresse. L'*Observateur* n'a plus assez de place alors pour suffire à la publication des adresses au roi. Il doit recourir à des suppléments, où, à côté des compliments officiels, figurent des articles délirants d'enthousiasme. M. Joyau taille sa meilleure plume, et la prose alterne avec les vers, pour célébrer « la plus infortunée des épouses devenue la plus heureuse des mères. » Il ne se contente pas de ses improvisations. Il parcourt les faubourgs, écoute les propos des ouvriers et en rapporte une gerbe de racontars populaires, entre autres ce mot d'un jardinier (1) : « Tenez, mes enfans, vous verrez que ce sera un *excellent* prince et un *grand* prince : *c'est de la bonne espèce greffée sur* FRANC. »

M. Joyau n'était pas homme à se contenter de paroles. Il fut un des plus zélés promoteurs de la souscription ouverte pour offrir le château de Cham-

(1) *Observateur Neustrien* du 4 octobre 1820.

bord au nouveau-né de la duchesse de Berry. Nommé membre correspondant de la Commission d'exécution formée à Paris, il fut chargé de faire de la propagande dans le Calvados et d'y prendre toutes les mesures qui pourraient hâter le succès de l'entreprise. Il pensa que son journal l'*Observateur Neustrien* lui serait d'un grand secours pour mener à bien cette campagne. Et il en usa largement. Mais il lui fallut compter avec la censure, qui mutilait ses articles ou les supprimait. Il ne se laissait pas décourager et publiait alors en brochure ce qu'il n'avait pu faire paraître dans son journal.

Et cela sans colère. Car, dans une de ces brochures (1), il commence par déclarer qu'il ne trouve rien de plus utile que la censure des écrits périodiques. « Je désirerais même, ajoute-t-il, que l'usage en fût réglé avec plus de sévérité, et de telle manière que les poisons révolutionnaires ne continuassent pas à circuler avec certains journaux. » Comme un bon chien caressant, qui lèche la main dont il reçoit des coups de fouet, le journaliste acceptait avec résignation les suppressions que le gouvernement du roi lui imposait. Et, dans ces vexations mêmes, il voyait matière à inciter le pouvoir, qu'il chérissait, à redoubler de vigilance contre ses ennemis.

Cependant les suppressions ou mutilations de la censure se succédaient si fréquemment que M. Joyau dut s'en inquiéter, dans l'intérêt même de la cause qu'il croyait servir.

(1) *De Chambord et du roi chevalier*, par M. Joyau, avocat; Caen, impr. Bonneserre, 1821.

« Plusieurs personnes respectables, dit-il dans la même brochure, m'ont reproché de l'*emportement*, et cela sur la foi de points et de blancs, indiquant des retranchemens de la censure. Si une semblable opinion se propageait, elle affaiblirait la confiance que nous accordent les hommes sages, et qui nous a tant aidé à faire quelque bien dans nos contrées... Désormais, quand des écrits périodiques offriront des lacunes dans les articles portant l'initiale J. qui me sert de signature, on sera assez juste pour ne pas accuser mon *exaltation prétendue;* on ne s'en prendra qu'à la simplicité de mon esprit, qui ne me permet pas d'apercevoir des dangers que découvrent des hommes transcendans. »

En parlant ainsi, M. Joyau était de bonne foi. Aveuglé par la haine qu'il portait aux libéraux, il ne voyait pas sur quelle pente dangereuse il essayait de pousser le gouvernement de Louis XVIII. Celui-ci, plus clairvoyant, trouvait bon de refréner un zèle compromettant. Et l'*Observateur Neustrien* se présentait souvent à ses lecteurs avec des blancs, plus ou moins larges, qui indiquaient les suppressions de la censure. S'il ne déplaisait pas, on le redoutait. C'était un ami imprudent, qu'il fallait surveiller. Toutefois on n'était pas fâché de lui voir faire certaines besognes dont on n'aurait pas osé prendre l'initiative.

C'est ainsi que, dès l'année 1824, il fut l'un des premiers à signaler les menées louches du duc d'Orléans, qui saisissait avec empressement toute occasion de se montrer libéral. Tel ce petit événement :

Les principes d'égalité vantés par Casimir Dela-

vigne dans le *Paria* avaient déplu au pouvoir, qui venait de supprimer maladroitement, pour l'en punir, son modeste emploi de bibliothécaire de la chancellerie. Aussitôt le duc d'Orléans offrit au poète, comme compensation, la place de bibliothécaire du Palais-Royal. L'aventure fit du bruit, et l'*Observateur Neustrien* y trouva le prétexte d'invectiver (1) violemment un prince chez lequel il voyait déjà percer le prétendant. Ce n'était pas trop mal juger l'homme et, si la haine l'aveuglait la plupart du temps, on doit aussi admettre qu'elle le rendait quelquefois perspicace.

Malheureusement, quand il partait en guerre à propos des élections ou de l'instruction publique, le journal ultra y mettait un tel acharnement que les ministres de Louis XVIII ne pouvaient le reconnaître comme faisant partie de troupes régulières. On le laissait libre, on ne le poursuivait pas ; mais on ne lui accordait ni subsides, ni appui officiel.

S'il avait représenté la politique du gouvernement, celui-ci n'aurait pas manqué de le comprendre parmi les journaux auxquels il souscrivit, pour en répandre gratuitement des exemplaires dans les lieux publics. Mais nous ne pensons pas qu'il ait figuré sur la liste de ces feuilles privilégiées. S'il en eût été ainsi, au lieu d'envoyer des journaux de Paris au préfet du Calvados (2), pour les distribuer dans les différents

(1) Voir *Journal du Calvados* du 25 janvier 1824.
(2) Nous avons trouvé dans les *Archives du Calvados* (T: im-

cafés ou cabinets de lecture du département, le ministre de l'intérieur aurait donné l'ordre de s'approvisionner largement de littérature royaliste dans les bureaux de l'*Observateur Neustrien*. Il n'en fut rien, et la feuille, aussi dévouée qu'abandonnée, dut se contenter de ses seules ressources.

Ce n'était pas assez pour vivre. Car elle n'était ni suivie, ni soutenue par l'opinion publique.

Le département du Calvados, essentiellement pondéré, avait autant d'horreur pour les échafauds de 93 que de répugnance pour les cours prévôtales de 1815. Fatigué des longues guerres de l'Empire et des sacrifices d'hommes qu'il exigeait, il avait accueilli le retour des Bourbons, sinon avec joie, au moins avec l'espoir d'y trouver la cessation d'un régime dont il était las. Franchement, sans arrière-pensée,

primerie, librairie) cette circulaire, très intéressante, du ministre de l'intérieur, en date du 22 octobre 1822 :

« Sur le compte qui m'a été rendu qu'un grand nombre d'établissements publics recevaient exclusivement les journaux de l'opposition, et voulant empêcher, autant que possible, que ces feuilles soient seules en possession d'agir sur l'opinion du département, j'ai résolu de faire prendre des abonnements à quelques journaux royalistes de cette capitale pour être à même de les envoyer gratuitement dans ces établissements. Vous voudrez donc bien m'adresser la liste des cafés et cabinets littéraires de votre département *qui ne reçoivent que les feuilles de l'opposition*, afin que je puisse les faire comprendre dans la distribution de ces abonnements. Vous aurez à prendre les mesures nécessaires pour vous assurer que ces journaux ne seront point soustraits par les personnes qui tiennent ces établissements à la connaissance du public... »

il acceptait la charte comme une garantie qui lui permettrait de vivre en paix et de s'occuper tranquillement de ses affaires. Car son idéal ne va pas jusqu'à s'enthousiasmer pour des principes. Ennemi de tout excès, aimant le bien-être que lui assure une région particulièrement fertile, il déteste les révolutions et n'accorde ses préférences qu'aux gouvernements capables de lui donner l'ordre et la sécurité. Il est lourd, difficile à ébranler, extraordinairement réservé et prudent. Quand un changement s'opère dans le pouvoir, il ne s'élance pas vers lui d'un vif élan, mais attend au contraire, pour le juger, qu'il ait fait ses preuves. Alors seulement, quand il le croit avisé, fait à son image, et pétri, comme lui, de sentiments modérés, il ne lui refuse plus sa confiance. Et, à partir du moment où il s'est donné, il lui reste inébranlablement attaché par le lien des intérêts, jusqu'au jour où le pouvoir, qu'il a accepté, les compromet lui-même par ses fautes et ses imprudences.

Ce n'est pas dans un tel pays que les cris de guerre de l'*Observateur Neustrien* pouvaient trouver de l'écho. Ses excitations ne contentaient que les rancunes des royalistes exaltés. Ceux-là seulement formaient le noyau de ses abonnés. Il avait bien espéré, en grossissant la voix, se faire entendre plus loin et opérer des conversions. Mais il continua de prêcher dans le désert. Et, comme les prédicateurs ne sont assurés de vivre que par le nombre de leurs prosélytes, le vide se fit autour de sa chaire autant que dans sa caisse.

C'était la fin, et ses rédacteurs eurent la douleur

d'entendre leur oraison funèbre prononcée par leur rival, qu'ils avaient eu l'espoir d'enterrer.

« L'*Observateur Neustrien,* dit le *Journal du Calvados* (1), a rendu le dernier soupir le mercredi 29 décembre 1824, sur les dix heures du matin. Comme les braves qui, condamnés à subir la peine de mort, trouvent une sorte de consolation à commander le feu, l'*Observateur Neustrien* a voulu prononcer lui-même son oraison funèbre. Cette pièce, qui remplit les premières colonnes de son dernier numéro, est d'une nature fort touchante. L'*Observateur* n'y dissimule pas combien il était attaché à l'existence, et qu'il ne fallait pas moins que la loi impérieuse de la nécessité pour le forcer à faire le sacrifice de son être. Ceux de ses abonnés, dont la défection a causé un si grand malheur, n'auront-ils aucun reproche à se faire? »

Le gouvernement de Louis XVIII qui, au début, flirtait avec les idées libérales, avait considéré l'*Observateur Neustrien* comme un enfant terrible. Au fond plein de tendresse pour lui, il dut le tenir en lisière pour en prévenir les écarts. Tout en lui restant sympathique, il le faisait passer, assez souvent, au moins pour la forme, sous les ciseaux de la censure. Avec l'avènement de Charles X, franchement hostile à la liberté, il semble que la feuille ultra-royaliste aurait dû renaître de ses cendres et respirer à l'aise.

Cependant l'heure de la résurrection ne sonna pour

(1) N° du 2 janvier 1825.

elle qu'à l'arrivée au pouvoir d'un compatriote influent. Son nouveau patron fut, en effet, le comte de Guernon-Ranville, appelé, sous le ministère Polignac, à prendre le portefeuille de l'instruction publique et des cultes.

Né à Caen et attaché longtemps à son barreau, le comte de Guernon-Ranville se rattachait par les liens les plus solides au parti royaliste de la Basse-Normandie. Aux Cent-Jours, il avait commandé une compagnie de volontaires, levés pour courir sus à *l'usurpateur*, et pris une part active à l'expédition du duc d'Aumont. Il est donc probable, même certain, que, dès son entrée au Ministère (le 19 nov. 1829), les anciens rédacteurs de l'*Observateur Neustrien* durent solliciter son appui pour les aider à republier leur journal. Et cependant il leur fallut attendre jusqu'au 1er juin 1830, c'est-à-dire sept mois, pour lancer le 1er numéro de l'organe ressuscité.

Ce long retard s'explique par l'attitude incertaine, ou plutôt très prudente, du nouveau ministre. On sait en effet quel rôle bizarre joua le comte de Guernon-Ranville dans les derniers événements de la Restauration. Ennemi irréconciliable des doctrines dites révolutionnaires et tout dévoué à Charles X, il essaya néanmoins tout d'abord de s'opposer au coup d'état qu'on préparait. Mais, lorsqu'il vit le roi et M. de Polignac décidés à passer outre et à gouverner sans la Chambre, il n'abandonna pas son portefeuille. Il signa donc les ordonnances et, la faute commise, s'en lava les mains, comme Pilate. Était-ce ambition? Était-ce inintelligence de la situation? Un

de ses contemporains, le baron de Vitrolles, le caractérisait ainsi (1) : « Esprit embrouillé qui n'était plus clair avec les autres parce qu'il ne l'était pas avec lui-même ».

Cette contradiction entre ses actes et ses paroles datait de loin. Cet ardent royaliste écrivait en 1818, en pleine Restauration, un cantique maçonnique. Et, sous l'Empire, il aurait eu, s'il faut en croire sa propre correspondance (2), des rapports assez étranges avec l'administration préfectorale.

(1) *Mémoires*, tome III, p. 345.

(2) Dans les archives du Calvados (liasse secrétariat général) on conserve une lettre autographe adressée, de Ranville, le 17 octobre 1811, au préfet du Calvados (le baron Méchin) par le comte Guernon de Ranville.

« Monsieur le préfet,

« Le hasard a mis un instant à ma disposition un ouvrage dans lequel vous démentez avec avantage les imputations qui vous avaient été faites au sujet de votre mission à Malte. Vous fûtes donc aussi victime de la calomnie ?.. Et vous le croyez !... et l'on a pu vous persuader sans preuves *que je suis un espion !*

« Sans vous rappeler cette époque où vous dûtes souffrir, sans même vous reprocher d'avoir si légèrement soupçonné l'ami du maréchal que je crois que vous estimez, je me borne à vous observer qu'il me semble qu'un espion doit fréquenter les cafés, les maisons publiques, les grandes assemblées. Et hors la vôtre, où je n'ai pas retourné depuis que j'ai sçu que ma présence pouvait vous inquiéter, je défie à ceux qui m'ont calomnié d'oser dire que, depuis dix ans que je suis de retour ici, on m'ait vu une seule fois dans les lieux propres à l'exercice de l'emploi qu'on me suppose. Je vais plus loin. Ceci ne suffirait pas pour m'offrir sans tache, ayant encore été calomnié sur d'autres sujets. Je défie à ces mêmes hommes, si pressés de faire juger les autres pour

Un tel ministre n'était pas homme à seconder ses compatriotes compromettants de l'*Observateur* sans consulter plus d'une fois les oscillations du baromètre politique. Mais lorsque, obéissant aux influences occultes qui agissaient en dehors du Conseil, il eut voté, avec ses collègues, la dissolution de la Chambre, il pensa enfin que le moment était venu de s'assurer en Normandie le concours d'une presse décidée, au moment des élections, à soutenir le pouvoir jusque dans ses tentatives de coup d'état.

Grâce à l'appui du ministre de l'instruction publique, l'*Observateur Neustrien* eut dès lors toutes facilités pour commencer son entreprise. Dispensé

qu'on ne s'occupe pas d'eux, d'oser affirmer que dans toute ma vie j'aye mérité un seul reproche. Je dis un seul ; car celui qui en a mérité un peut en mériter un mille. — Voilà, monsieur le préfet, ce que j'ai cru pouvoir écrire à un magistrat qui doit être juste et qui a répandu lui-même tant de franchise dans toutes les pages de sa justification. — J'en conçois l'espoir que, vous reportant à cette époque pénible, vous sentirez davantage ce que j'ai dû souffrir et que vous me fournirez le moyen de démentir ceux qui m'ont calomnié, soit en me mettant en leur présence, soit en leur demandant des preuves de leurs calomnies, soit enfin en me les disant avec la franchise dont je vous crois doué, afin que je puisse les démentir. Et je vous promets d'avance de n'en pas laisser une incertaine. Ma justification, semblable à la vôtre, n'offrira que des vérités palpables et démontrées. Je ne me fais point un mérite de vous l'offrir, mais vous êtes le seul que j'en aye jugé digne après vous avoir lu.

« Je suis, avec ma haute considération, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Guernon de Ranville. »

de payer le cautionnement, il ne se soucia pas davantage des autres formalités. Après avoir répandu son prospectus, il publia son premier numéro sans se donner la peine de choisir un gérant (1).

« Notre confiance dans la raison des masses, disait le prospectus, est assez forte pour être convaincue que l'opinion publique rectifiée fera justice de ceux qui l'invoquent après l'avoir corrompue. C'est cette conviction qui nous a déterminés à relever dans ce département une feuille où la cause monarchique et religieuse trouva, il y a quelques années, d'habiles et courageux interprètes. »

Et, sans s'attarder, les rédacteurs de la feuille belliqueuse commencent, dès le premier numéro, leur campagne relative aux élections. Car telle est la bataille à gagner. S'ils la perdent d'ailleurs, ils ne se considéreront pas encore comme défaits.

« Nous ne doutons pas de la haute importance des travaux préparatoires de ces messieurs, disent-ils à propos d'une réunion des électeurs libéraux (2); mais nous pouvons leur assurer d'avance que ces pénibles labeurs auront le sort de ceux des mythologiques Danaïdes, et qu'ils doivent se préparer *intrépidement* à les recommencer, si eux et leurs alliés renvoient à la Chambre les *honorables* qui ont refusé au roi leur concours. »

Les électeurs ne se laissent pas intimider par ces menaces et, le 23 juin, à Caen, Falaise, Bayeux,

(1) Le *Pilote*, numéro du 25 août 1830.

(2) L'*Observateur Neustrien* du 17 juin 1830.

Lisieux, ils donnent une forte majorité aux libéraux.

L'*Observateur Neustrien* écume. « Bateleurs éhontés! s'écrie-t-il le 25 juin, vos leçons hypocrites ont été entendues. . Les électeurs avaient à choisir entre la révolution et le roi; c'est à la révolution qu'ils ont donné leur choix... Frères et amis, courage! Est-ce que vous ne dînerez point? Est-ce que nous n'aurons point quelque échantillon de vos toasts patriotiques? Dans un si beau jour, ne pas dîner, ne pas boire, ce serait faire violence aux invincibles penchans libéraux. D'ailleurs, frères et amis, il faut profiter du moment. Qui sait! Si dans quelques mois une voix toute royale vous faisait entendre ces paroles que vous nous avez apprises : *Retirez-vous, la France ne veut plus de vous!* »

Par ce constant appel à l'insurrection de l'autorité royale contre le vœu national, l'*Observateur* pensait tout à la fois intimider ses adversaires et habituer le pouvoir à l'idée d'un coup d'état. Cependant il n'avait pas encore perdu tout espoir; car le premier échec pouvait être réparé par la victoire que les grands collèges, avec leur composition oligarchique, étaient en mesure de remporter.

Le puissant patron du journal, le comte de Guernon-Ranville, était un des trois candidats royalistes proposés au choix des électeurs du grand collège du Calvados. Mais, malgré les secours qu'il obtint de la munificence royale pour les victimes des incendies qui désolaient alors le département (1), celui-ci ne se

(1) *Observateur Neustrien* des 6 et 10 juillet 1830.

laissa pas influencer par des faveurs distribuées en temps trop visiblement opportun.

« Défection! s'écrie en effet l'*Observateur* dans son premier Caen du 5 juillet... Où allez-vous, vieux serviteurs de la monarchie, qui, pour la seconde fois, par votre monstrueuse alliance avec la faction, venez de lui assurer la victoire? »

Il veut croire cependant à une prochaine conversion des nouveaux élus.

« Rien d'impossible que d'anciens royalistes n'abandonnent la révolution avant d'être brisés par elle. »

Dans tous les cas, cela lui importe peu. Car il ajoute aussitôt, et c'est sa conclusion : « La royauté est assez forte pour n'avoir pas besoin d'attendre le retour de ses défenseurs égarés. »

Le gant était jeté définitivement. Plus de ménagements désormais envers les collèges électoraux, petits ou grands. S'inspirant sans doute des projets de résistance que le ministre de l'instruction publique élaborait avec ses collègues du ministère Polignac, les rédacteurs de l'*Observateur Neustrien* répètent à leurs lecteurs, sous mille formes, qu'il n'y a plus de salut pour la royauté que dans des mesures extra-légales. Journalistes, ils ne cessent de réclamer la suspension de la liberté de la presse; électeurs, la suppression de la nouvelle chambre.

Et, pour donner à des idées abstraites le relief d'intérêts plus concrets, ils mêlent à leurs formules politiques une interprétation mensongère et terrifiante d'incidents qui contribuaient alors à surexciter les esprits.

De toutes parts, dans les campagnes de la Basse-Normandie, des incendies s'allumaient, nombreux, souvent simultanés, et toujours inexpliqués. Aux imaginations terrorisées les ultras donnèrent, à leur façon, l'explication des sinistres mystérieux. Il y avait là un plan, une vaste conspiration. Et c'était l'œuvre des libéraux !

M. Joyau, qui était l'âme du journal, ne se contenta pas de répandre par des articles cette invraisemblable explication de crimes, que la science a depuis attribués à une sorte de monomanie contagieuse. Il se rappela qu'il était avocat et que le barreau pourrait lui servir à propager l'étourdissante accusation, destinée à flétrir les électeurs infestés de libéralisme.

Nommé d'office dans une des nombreuses affaires d'incendies, qui remplissaient les sessions de la Cour d'assises du Calvados, il fit un plaidoyer qui ressemblait plutôt à un réquisitoire violent contre les ennemis du ministère Polignac. Et cette audience du 22 juillet fut longuement reproduite dans les colonnes de l'*Observateur Neustrien,* qui ajouta à son compte rendu élogieux les parties les plus agressives de la diatribe de l'avocat royaliste.

Comme s'il en était un des serviteurs les plus dévoués, l'avocat rend cet hommage à la vérité : « Aux classes éclairées seules il appartient de connaître cette divine propriété de la vérité, d'être toujours une et, par conséquent, de toujours triompher à notre avantage, quand nous avons la sagesse de n'altérer en rien celles des parties d'un si admirable tout qui sont à notre disposition ».

Et cette auguste vérité, voici comment il la pratique : « Dans des temps ordinaires, s'écrie-t-il, je m'arrêterais ici, j'en aurais dit assez; mais il n'est que trop évident que nos incendiaires sont à la solde d'une lâche et atroce faction... »

Au crime qu'on reproche à sa cliente, il ne peut trouver d'autre mobile.

« M. Joyau, dit le compte-rendu de l'*Observateur*, présente ensuite le tableau des sollicitations pressantes qu'à trois reprises différentes il a employées dans les prisons, mais hors la présence de tous témoins, pour faire comprendre à l'accusée que, dans les circonstances terribles où se trouve l'ordre social dans nos contrées, et avec la bonté si naturelle aux Bourbons, il y avait, si elle était réellement coupable, mille fois plus de chances de salut pour elle à dire la vérité et à nommer ses instigateurs, qu'à protester de son innocence. Il atteste ensuite que, malgré tous ses efforts, la tranquillité de l'accusée n'en a point été ébranlée, et qu'elle lui a constamment répondu que n'étant point coupable, elle ne pouvait avoir de complices. De là Me Joyau tire la conséquence qu'il faut que réellement l'accusée soit innocente ».

Ainsi, toute l'argumentation de l'avocat royaliste consiste à démontrer que, sa cliente n'ayant pas été l'instrument du parti libéral, elle n'avait plus aucun motif de commettre le crime d'incendie dont elle était prévenue.

Mais il n'avait pas seulement à défendre une accusée. Il lui fallait aussi se laver, lui et ses collègues, du crime même qu'ils imputaient à leurs adversaires.

Car l'injustice provoque l'injustice; et, si les ultras accusaient les libéraux, ceux-ci, par représailles, accusaient le gouvernement de soudoyer les incendiaires.

« M. Bardout aîné, dit l'*Observateur Neustrien* du « 22 juillet, ainsi que MM. Joyau, Thomine, Devalroger, etc., qui ne vont point ou rarement aux « assises, et dont l'attachement aux principes monar- « chiques est bien connu, ont été du nombre des avo- « cats *nommés d'office* pour défendre les accusés « d'incendie à cette session. Aussitôt la faction, qui « s'efforce d'attribuer au gouvernement et aux auto- « rités publiques ses propres forfaits, a répandu « dans le peuple le bruit que ces nominations d'office « n'avaient eu lieu que pour empêcher les *révélations* « des incendiaires. Cette lâche calomnie, dirigée non « moins contre la magistrature que contre des avo- « cats irréprochables, ne devrait-elle pas suffire « pour éclairer l'opinion publique? Où donc sont les « moteurs d'incendies, si ce n'est dans les rangs de « tels calomniateurs? »

Le raisonnement du journal royaliste était de la même force que celui de l'avocat, dont il vantait l'éloquence. Celui-ci, dans son plaidoyer, se borna aussi à traiter ses ennemis de calomniateurs et à leur attribuer les crimes qu'ils prétendaient eux-mêmes lui imputer. Autant de mensonges et autant d'invraisemblances d'un côté que de l'autre. D'ailleurs, dans cette violente sortie contre les libéraux, Me Joyau cherchait surtout une occasion de proclamer hautement le principe de résistance aux empiétements

d'une démocratie turbulente. Pour lui, sous Charles X, comme sous Louis XIV, l'État c'était le roi.

« Épargné par la calomnie, s'écria-t-il, j'examinerais, honteux, inquiet, si je n'aurais point commis, sinon quelque autre crime, au moins quelque lâcheté dans l'accomplissement de mes devoirs et de mon dévouement envers mon prince. et par conséquent envers la patrie elle-même. Car toujours en France, et pour toujours, je l'espère fermement, *le roi c'est la patrie !* »

Ces paroles retentissaient dans la cour d'assises du Calvados le 22 juillet, deux jours avant la lecture du rapport, où le garde des sceaux Chantelauze concluait à la nécessité pour le roi de recourir à des mesures « qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui « sont en dehors de l'ordre légal. »

Dans son numéro du 29 juillet, l'*Observateur Neustrien* insérait les fameuses ordonnances qui supprimaient la liberté de la presse, dissolvaient la Chambre des députés et modifiaient la loi électorale. Le 31 juillet il publiait son dernier numéro, qui fut comme le chant du cygne.

L'insurrection, qui avait tué la dynastie qu'il aimait, du même coup lui avait cassé les reins Il mourait, comme le régime déchu, des suites de la politique de violence qu'il lui avait conseillée.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

La collection de l'*Observateur Neustrien* se compose de deux séries. La 1re série commence le 25 août 1819 et finit avec le numéro du 29 décembre 1824; la 2me série commence, après une interruption de plusieurs années, le 1er juin 1830 et finit le 31 juillet de la même année.

Le format de la 1re série était un in-folio de 315 sur 230 millimètres; celui de la 2me série, un in-folio de 360 sur 230 millimètres.

Dans la 1re série, les armes de France figuraient au haut du titre avec des drapeaux aux fleurs de lis et des canons en sautoir; dans la 2me série, les mêmes armes étaient entourées des deux ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel.

Dans la manchette placée à gauche des armes de la 1re série on lit : « Ce journal paraît le mercredi et le samedi. Le prix de l'abonnement est de 7 francs pour trois mois, de 13 francs pour six mois et de 25 francs pour l'année. On s'abonne à Caen, au bureau du journal, chez A. Le Roy, imprimeur du roi; et chez Manoury, libraire, rue Froide ».

Avec la 2me série, le journal paraît les mardi, jeudi et samedi, et porte à 8 francs par trimestre son abonnement.

Le numéro du journal avait 4 pages de deux colonnes, et était imprimé à Caen chez A. Le Roy.

L'*Observateur Neustrien* avait pour gérant Urbain Guilbert, avocat et journaliste.

En général, les articles étaient seulement signés d'initiales. Grâce aux annotations manuscrites de l'exemplaire

donné à la Bibliothèque de Caen par l'un des rédacteurs, l'abbé Arsène Gautier, nous pouvons rétablir les noms de la plupart des rédacteurs de la feuille légitimiste.

Ch. désigne M. Chibourg; A. D., M. de Guernon de Ranville fils, avocat à la Cour royale et depuis président du tribunal civil de Bayeux; G. et A. A. G...r, l'abbé Arsène Gautier; M. H., M. de la Thuillerie; J., M. Joyau, avocat à la Cour royale, secrétaire du Conseil municipal de Caen; M., M. le vicomte de Malherbe, maire de Mouen; A. P., Alexandre Pinel; P., Paisant, chanoine de Bayeux et pro-vicaire général; T., Thomine Desmazures fils aîné, avocat à la Cour royale et professeur suppléant à l'École de Droit; X., M. Le Pattu.

Les articles qui se terminaient par : *Article communiqué,* avaient pour auteur M. Michel, chanoine, secrétaire de l'évêché de Bayeux, et par : l'*Observateur Neustrien,* M. Urbain Guilbert. Ce dernier signait presque toujours ses articles, M. Midy également.

III.

L'AMI DE LA VÉRITÉ

JOURNAL DE LA NORMANDIE

(3 mars 1831 — 2 octobre 1835).

I

Le journal légitimiste, l'*Ami de la Vérité*, dont le premier numéro parut le 3 mars 1831, peut être considéré comme une reprise de l'*Observateur Neustrien* créé en 1819. Cependant ses fondateurs, dans leur *prospectus* du 21 janvier 1831, intitulé : *L'Ami de la Vérité, défenseur de l'ordre*, se gardèrent bien de rappeler la vaillante campagne qu'ils avaient faite dans cette feuille ultra-royaliste, sous Louis XVIII et Charles X. Mais, malgré leur prudente réserve, ils furent devinés et malicieusement dévoilés par leurs anciens ennemis, les libéraux, qui envoyèrent par la poste, à différentes personnes, une lettre autographiée (1), dont voici l'exacte reproduction :

(1) Dans la collection de l'*Ami de la Vérité*, conservée à la Bibliothèque de Caen, se trouve une de ces lettres adressée à M. Le Prestre, docteur-médecin à Caen.

« Mme Ve Neustrien, née Loyola, est sur le point d'accoucher d'un petit journal.

« M. Bijou, son homme d'affaires, a déjà eu l'honneur de vous en faire part ; et dans la crainte que le petit marmot, qui sera naturellement très faible, puisqu'il provient (comme chacun sait) des œuvres dudit M. Bijou, ne puisse trouver des moyens suffisants d'existence, on vous prie de nouveau de vouloir bien aider à son entrée dans le monde, vous prévenant qu'il serait forcé d'aller mourir à l'hôpital, s'il ne trouvait au moins 300 personnages assez charitables et bons chrétiens pour créer à son profit chacun une modique rente de 24 fr.

« Une souscription est ouverte et une quête continuera d'être faite dans toutes les maisons bien pensantes, particulièrement dans les quartiers Saint-Gilles et Saint-Jean.

« Les parrains du nouvel être avaient d'abord voulu lui donner le nom de *L'oie Bôné*, pour rendre hommage à de grands services rendus à la bonne cause, mais ils se sont décidés à l'appeler : *L'Ami de la Vérité, Défenseur de l'Ordre*, et personne ne se doute du calembourg que contient le dernier mot au moyen duquel on espère fausser l'*attention du public*.

« L'Ami de la Vérité parlera des choses *d'ici bas* tout en dirigeant ses pensées vers le Ciel, d'où découle pour les rois et les bons peuples cet imprescriptible droit divin. C'est au moyen de la *méditation* et de la *sympathie* que le nouveau descendant des *Neustriens* préparera les cœurs à *ses principes sacrés dont la vérité est immuable comme Dieu même*.

« Il se trouvera avec le Gouvernement dans une opposition nécessaire pour arriver à ses fins, qui sont la désunion et l'anarchie, puis le renversement de l'odieux système libéral et du trône anti-jésuitique de Louis-Philippe : il espère préparer ainsi doucement les voies à son royal et légitime bambin Henri V, élève des abbés Tharin, Latil, etc.

« Il démontrera que la liberté des cultes donne au clergé le droit de braver l'autorité et les lois de notre pays ; appellera les soins de l'autorité pour l'agrandissement des communautés, l'entretien des petits séminaires, etc., etc., etc.

« *Le Défenseur de l'Ordre* sera imprimé sur papier *cloche* et recevra l'onction du St-Chrême ».

Me Bijou, dont il est ici question, était le surnom qu'on avait donné à M. Joyau, avocat, à l'occasion du passage à Caen, en 1811, de Marie-Louise. M. Joyau, l'ancien fondateur de l'*Observateur Neustrien*, était donc regardé, par les auteurs de ce petit pamphlet, comme le principal créateur du nouvel organe légitimiste. Avec la plupart de ses anciens compagnons de plume de l'*Observateur*, il amenait dans le bureau de rédaction de la feuille annoncée de jeunes et ardentes recrues.

Parmi ces conscrits, qui faisaient leurs premières armes dans le journalisme, il convient de citer Alfred Jouenne, avocat, professeur de seconde au collège de Séez. Comme tous les collaborateurs de l'*Ami de la Vérité*, il signait ses articles d'initiales, auxquelles il ajoutait la mention : *élève en droit*. Seul, le frère de l'original romancier à qui l'on doit

l'*Ensorcelée*, Léon d'Aurevilly, mettait bravement son nom au bas de ses rimes de combat, qui valurent plus d'une poursuite au journal.

Mais le véritable héros de cette bande de révoltés, qui partaient en guerre contre le gouvernement issu des Journées de juillet, était incontestablement le rédacteur-gérant de la nouvelle feuille, le sieur Godefroy. Depuis le 3 mars 1831, date de la fondation du journal, jusqu'au 1er septembre 1845, l'intrépide lutteur avait passé, à la suite de divers procès, trente-six mois et treize jours en prison. Et, loin de se plaindre de cette longue détention, il était fier de pouvoir se dire le doyen de tous les prisonniers politiques en matière de presse.

Cependant, en lisant le prospectus du nouvel organe, personne n'aurait pu croire qu'il fût destiné à subir de si implacables répressions.

« Le titre de notre journal, disaient les fondateurs de l'*Ami de la Vérité*, indique assez l'esprit de ceux qui le rédigeront; ainsi, point de ces dangereuses exagérations qui supposent le cœur agité d'une passion secrète, qui conduit la plume de l'homme de parti... »

Et ils ajoutaient, avec la douceur perfide du chat qui fait patte de velours :

« Si quelquefois nous nous trouvions avec le gouvernement dans une opposition nécessaire, elle serait sage et raisonnée ».

Ce *quelquefois* était une merveille d'hypocrisie. Car la feuille n'était fondée que pour livrer un combat acharné à la monarchie de juillet. Autrefois, sous

le nom d'*Observateur, Neustrien,* elle n'avait fait qu'une opposition amicale au gouvernement de Louis XVIII, qu'elle trouvait trop modéré. Mais à présent, sous le titre de l'*Ami de la Vérité*, c'était une lutte sans merci, qui ne devait finir qu'avec la mort d'un des adversaires.

Si les fondateurs de la feuille intransigeante montraient quelque duplicité dans leur prospectus, il faut s'empresser de leur rendre cette justice que, dès l'apparition de leur premier numéro, ils prirent nettement position en face de l'ennemi. Il s'agissait, et ils ne le cachèrent point, de renverser le trône de Juillet. Et, pour cette campagne périlleuse, ils ne daignèrent point, comme leurs grands confrères de Paris, signer d'alliances compromettantes avec le parti démocratique, dont les aspirations n'avaient pas était satisfaites par l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. Le *Pilote du Calvados,* qui représentait dans le département cette nuance d'opinion, fut pour eux un adversaire non moins méprisable que le *Mémorial*, qu'on s'empressa de créer pour défendre les actes administratifs de la Préfecture. Il les poursuivirent également tous les deux de leurs sarcasmes. Et leurs ressentiments implacables se firent une arme de tout et à propos de tout.

La collection de l'*Ami de la Vérité* offre ainsi une sorte de vaste répertoire d'arguments de mauvaise foi à l'usage des partis qui ont résolu de renverser le gouvernement qu'ils détestent. Rien n'y manque, ni l'opposition directe, ni les allusions blessantes, ni les moqueries, ni les louanges impertinentes. Un

procès, une pièce de théâtre, un acteur en représentation, un fonctionnaire décoré, une bagarre dans la rue, un trouble dans une église, un charivari, un voyage du roi dans les départements, une caricature sur un mur de corps de garde, une rébellion dans les prisons, un cours de philosophie, le choléra lui-même, tout devient un prétexte pour vilipender le régime qu'on a en horreur.

A côté des professions de foi violentes, ou des invectives simplement injurieuses, on rencontre quelquefois des inventions amusantes, ou des traits bien aiguisés.

« Un nouveau cas de décoration s'est manifesté dans une partie de notre département, dit plaisamment l'*Ami de la Vérité* dans son numéro du 10 septembre 1834: M. P*** ou de P***, maire de Condé-sur-Noireau, vient d'en être subitement atteint au conspect de la ville. En revenant de la préfecture de Caen, où ses insignes lui avaient été remises, M. P*** ou de P*** a trouvé une légion de charivariseurs organisés en orchestre complet... aussitôt plainte, rapport, etc. M. P*** ou de P*** aura beau dire ou faire, il n'en est pas moins bien et dûment décoré. C'est sa faute. »

Et, sans se contenter de cette première piqûre, l'impitoyable feuille harcelle le nouveau chevalier de la Légion d'honneur dans une série d'articles, où elle raconte son dévouement à la Restauration, qui lui valut la décoration du Lys. Histoire récréative d'une des girouettes politiques qui tournèrent à tous les vents de cette époque tourmentée.

Après les distinctions honorifiques, plus ou moins

bien distribuées par le gouvernement, les incidents, survenus dans les églises à propos du *Domine salvum Philippum,* fournirent fréquemment au journal légitimiste un canevas, qu'il enjoliva de polémiques acerbes, ou railleuses.

A l'église Saint-Pierre, le curé s'était refusé à chanter le *Domine salvum* dans la soirée du 28 avril 1832, à l'occasion d'un salut qu'on donnait pour implorer la miséricorde divine et lui demander de préserver la ville des atteintes du choléra. Une partie du public réclama le chant supprimé. De là des troubles qui durèrent plusieurs jours. Il y eut des rassemblements, des cris, des menaces, des charivaris sous les fenêtres du curé de Saint-Pierre et des légitimistes les plus connus. De nombreux détachements de la garde nationale, la gendarmerie et même la troupe de ligne furent commandés pour rétablir l'ordre.

Et tout aussitôt l'*Ami de la Vérité* d'insinuer que les émeutiers pourraient bien avoir été soudoyés par les agents du gouvernement.

« La majeure partie de ces hommes, écrit-il dans son numéro du 3 mai 1832, est évidemment à la solde... mais de qui ? Est-ce à celle d'une fraction de parti qui, *n'ayant pas encore de places*, voudrait encore des insurrections, des pillages, du sang ? Serait-ce à celle de la police Vidocq, chargée d'exciter partout l'inquiétude et la terreur, et de préparer ainsi les voies au ministère *renouvelé de la bascule,* aux moyens favoris de l'homme *aux lois d'exception ?* Pourquoi, avec tant de ressources que lui offrent la sagesse et l'indignation de l'immense majorité des habitans de

Caen, quelle que soit leur opinion politique, pourquoi depuis plusieurs jours l'autorité locale n'a-t-elle pas prévenu ou réprimé tant de scandales? Est-elle complice? nous ne le croyons certes pas. Mais est-elle faible? Aurait-elle aperçu le tigre renaissant du jacobinisme; et resterait-elle fascinée devant lui? ou bien serait-elle paralysée d'en haut?... c'est ce que chacun se demande. »

Et quand le refus de chanter le *Domine salvum* ne provoque plus d'émeutes dans la rue, il laisse là les lourds engins de polémique et se contente d'un aimable persifflage, adressé par le *Serpent de la paroisse Saint-Jean* au directeur du *Pilote du Calvados :*

« Vous me signalez dans un article de votre journal, du 28 de ce mois, comme complice pour empêcher que le *Domine salvum* soit chanté dans l'église Saint-Jean. Vous avez été mal informé. Voici comme les choses se passent à Saint Jean et dans la plupart des églises de Caen :

« Dans les offices publics, le chantre entonne le *Domine salvum* avec force, et prononce très distinctement le *Ludovicum Philippum:* c'est ce qui a toujours été pratiqué par lui depuis la révolution de juillet. Mais, chose étrange..., le peuple devrait répondre comme autrefois le même verset; et depuis la même époque, il fait *tacet.* Cependant, après en avoir été invité, j'ai fait entendre avec mon instrument toutes les notes syllabiques du *Domine;* le peuple néanmoins compte des pauses; par exemple, le jour de Noël der-

nier, il y avait bien quinze cents personnes dans l'église Saint-Jean. le *Domine* fut chanté à la Messe de Minuit comme à l'ordinaire et, comme à l'ordinaire, le peuple se tut. D'où vient ce silence... D'un gros rhume occasionné par les grandes chaleurs de juillet, et qui n'est pas encore guéri.

« Pour moi, je ne dois pas faire seul une partie de serpent ; je dois toujours accompagner des voix. Ainsi, Monsieur, si vous désirez vraiment que le *Domine* soit chanté en *tutti*, je vous conseille de faire par votre journal un appel aux voix de bonne volonté. Ah ! pour le coup, je vous promets de le jouer en faux-bourdon ou en variations, dans tous les tons majeurs et mineurs. En attendant, je pense avoir le temps de les composer et de les étudier.

« Je suis, etc.

« MÉRIEL,
« *Serpent de la paroisse Saint-Jean.* »

L'ironie est l'arme favorite de l'organe légitimiste. Il l'emploie également contre les fonctionnaires réguliers et contre les agents secrets de la monarchie de Juillet. Il ne croit pas ou feint de ne pas croire à la spontanéité des troubles, des inscriptions ou des cris séditieux. Une nuit, les mots de *Vive la République! Mort aux Carlistes! Mort au Juste-Milieu!* sont barbouillés sur les portes ou les murailles de Caen. Pure comédie, selon l'*Ami de la Vérité* (1). Car il ne connaît pas de républicains buveurs de

(1) N° du 23 février 1832.

sang dans la ville. On a tout simplement voulu effrayer les niais et donner, à de plats valets du pouvoir, l'occasion de faire des discours sur la nécessité de se rallier au gouvernement pour échapper aux poignards.

Les conspirations, les complots? Inventions de la police, comme le prouve un avis au public inséré dans le numéro du 18 mars 1832. « On assure une chose que nous ne pouvons croire, que nous ne répétons que parce qu'elle nous a été rapportée par plusieurs personnes comme un bruit qui circulait à Caen; on assure, disons-nous, qu'une brigade de ces innocens industriels, qui, moyennant salaire, vont écouter aux portes, surprennent au passage les soupirs ou les espérances de quelques bonnes âmes plus loyales que rusées; qui, revêtus de la peau de brebis, s'introduisent dans le bercail pour l'amour du troupeau; on dit qu'une brigade de ces innocens industriels est arrivée à Caen, et qu'elle doit, nouveau Protée, y prendre mille formes diverses, le tout pour la plus grande gloire du *Juste-milieu*. La police Gisquet perdrait son temps en cherchant des conspirations parmi nous. Il faudrait être fou pour conspirer contre un parti qui *conspire* si admirablement contre lui-même, entraîné qu'il est par la force des choses. Il le sait bien; aussi cherche-t-il partout des prétextes pour supposer des *conjurations* et fasciner les yeux du peuple en jetant en prison, pour quelques mois, les hommes dont la considération et l'influence morale lui portent le plus d'ombrage, c'est-à-dire les plus honnêtes gens. Avis donc, avis aux gens sim-

ples et bons, avis à tous ceux qui parlent, qui écrivent, qui sortent de chez eux. qui se trouvent dans des lieux publics ou particuliers, avis à tous. . . . . ATTENTION. . . . . . . Vidocq est en tournée; il était il y a deux jours à Rennes. »

Donc les légitimistes n'ont jamais songé à conspirer. Tout ce qui se fait de mal en France ou tous les malheurs dont elle peut souffrir n'ont d'autres auteurs que ceux qui ont participé à la révolution de Juillet. Voilà l'origine de tous nos fléaux. Après le renversement de Charles X, tous les trônes de l'Europe ont été ébranlés. La Belgique se soulève, l'Espagne et l'Italie s'agitent, la Pologne, séduite par les mots magiques d'indépendance et de liberté, lève l'étendard de la révolte. Alors l'empereur de Russie, pour réprimer cette insurrection, ramène ses armées des frontières de la Perse, où elles formaient une sorte de cordon sanitaire contre l'invasion du choléra.

Et voilà, suivant l'*Ami de la Vérité,* comment la terrible épidémie fit son entrée en France! Son raisonnement a, comme le fléau, quelque chose de foudroyant. Écoutons-le plutôt :

« Je le demande (1), fut-il jamais, relativement à l'Europe et à nous en particulier, rapports plus intimes que ceux qui apparaissent ici entre la révolution et le choléra? Car s'il n'y avait pas eu de révolution en France, il n'y en eût pas eu en Belgique, il n'y en eût pas eu en Pologne, l'armée de Poske-

(1) N° du 8 avril 1838.

witch serait encore au pied du Caucase et, d'ici à un demi-siècle peut-être, nous n'aurions eu rien à redouter du choléra.

« Révolutionnaires de toutes les nuances, vous tous qui, par votre hostilité de quinze ans contre un gouvernement réparateur, avez préparé, secondé la révolution; vous tous qui en avez profité et qui, en la continuant encore, assumez une part dans la responsabilité qui pèse sur elle, voilà donc ce que vous doit la France! »

Et les rédacteurs de l'*Ami de la Vérité* disent tout cela sans rire Leur article a même un titre quasi-sérieux : *du choléra et de la révolution,* qui fait songer vaguement à quelque traité de médecine. Pour nous qui ne sommes plus dans leur milieu passionné, si leur fureur a quelque chose de comique, il faut bien reconnaître aussi qu'ils savent faire sourire avec connaissance de cause. Car ils sont experts en matière de raillerie. La plupart de leurs articles ne sont que de petits pamphlets dirigés contre les fonctionnaires de toute sorte et surtout contre le roi. Louis-Philippe est la cible sur laquelle ils lancent le plus volontiers leurs traits. Comme la plupart des journalistes de l'opposition, ils contribuèrent à répandre dans le public la fameuse invention de la poire, si souvent reproduite dans le journal de Philipon.

Ce fut Léon d'Aurevilly, leur poète, qui se chargea de paraphraser, sous forme de chanson, la légende de la célèbre caricature.

Intitulée habilement : *La pomme contre la poire,* cette satire politique paraissait s'inspirer du cru. Le

fruit normand par excellence servait ainsi à caractériser l'esprit d'opposition particulier à cette province.

Dans les livres des érudits,
Chers Normands, vous avez vu comme
Adam perdit le Paradis,
Séduit par l'éclat d'une pomme...
Mais le diable qui s'en mêle
Avait trop d'esprit, dit l'histoire,
Pour essayer, dès ce temps-là,
De le tenter avec la *poire.*

Normands, pourquoi donc préférer
A moi, pomme fraîche et badine,
Ce fruit *sec, dur à digérer,*
Poire *d'Épargne* ou de *Lésine?*
Si vous aimiez votre pays
Et que vous voulussiez m'en croire...
Vous aideriez mes jolis fruits
A détrôner l'ignoble *poire* (1).

Et la chanson continuait, sur ce joli ton de sarcasme, jusqu'à la signature ainsi libellée: « Écrit sous la dictée d'une *pomme de Néhou*, rouge de dépit. Par Pierre CATET, jeune vendangeur à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche) ».

On pense bien que des journalistes capables de tirer, de leur propre fonds, des allusions d'une si belle impertinence, n'étaient pas hommes à négliger les

(1) *L'Ami de la Vérité*, n° du 25 août 1833.

moindres circonstances qui pouvaient alimenter leur verve satirique.

Voilà qu'un beau jour, dans le courant de l'année 1834, arrive à Caen un acteur qui portait le nom de Philippe. Quelle bonne fortune! Aussitôt on annonce, dans un entrefilet, qu'il y aura prochainement plusieurs représentations données par « *Philippe*, 1[er] comique du théâtre du Palais-Royal. »

Quel heureux arrangement de mots ! Mais ce n'est pas assez et voici comment on présente l'acteur du Palais-Royal aux lecteurs du feuilleton (1), sur le théâtre de Caen : « Si mes souvenirs ne sont pas en défaut, Philippe joue la comédie depuis quinze ans ; il a ceci de commun avec beaucoup d'autres acteurs très connus qui n'ont pas monté sur les planches, du moins sur les planches d'un théâtre. Philippe est un gros garçon qui provoque le rire... Un canevas, qui se refuse à l'analyse, a fourni prétexte à des scènes de *ventriloquie* vraiment extraordinaires. Loin les Fitz-James, les Ollivier, les Comte et autres sorciers innocents du dix-neuvième siècle; Philippe les surpasse autant qu'un de ses homonymes surpasse en franchise, en générosité, tous les prestidigitateurs ses émules. En un mot Philippe, 1[er] comique du Palais-Royal, est vraiment le roi des ventriloques, roi légitime, entendez-vous? Il n'a pas escamoté son trône et sa couronne, celui-là. »

Le passage de Louis-Philippe à Caen en 1833 inspire aussi à l'*Ami de la Vérité* une série d'articles, où

(1) *L'Ami de la Vérité*, numéro du 16 mars 1834.

il se raille du roi et de sa politique. « On nous rapporte, dit-il par exemple dans son numéro du 4 septembre 1833, que de tous côtés on fait fabriquer des piques de *bois* pour en armer les gardes nationaux des campagnes qui se rendront au chef-lieu : il ne manquera que les sabres de même *trempe* pour que le coup d'œil soit tout à fait guerrier, à la façon de la *paix à tout prix*.

Ce ne sont que coups d'épingle, il est vrai, mais qui, répétés, finissent par faire une large blessure quelquefois plus difficile à supporter qu'un acte de violence. Tout gouvernement, ainsi harcelé, comme un simple particulier, hésitera, par amour-propre, à laisser voir l'irritation que lui causent des piqûres incessantes. Mais il prendra sa revanche dès que son adversaire lui fournira un prétexte sérieux de se venger. Telle fut l'histoire de l'*Ami de la Vérité*. On se garda bien de le poursuivre pour ses épigrammes quotidiennes. On attendit qu'il commît l'imprudence de tomber sous le coup de la loi, qui punissait les « attaques aux droits que le roi tient du *vœu de la nation* », ou les excitations à la haine et au mépris du gouvernement.

II.

L'*Ami de la Vérité* n'était pas seulement un journal d'avant-garde par l'ardeur de son tempérament et l'audace de ses attaques. Les seconds peut-être en

province, et certainement les premiers en Normandie, ses rédacteurs avaient eu l'honneur de déployer l'étendard royaliste à l'ombre duquel allaient bientôt se rallier toutes les revendications du parti. La *Gazette de Normandie* ne parut, en effet, que six mois après à Rouen (1).

L'isolement de l'organe légitimiste et la violence de ses polémiques devaient donc le signaler particulièrement aux rigueurs de la répression. Il n'en fut rien cependant, et le gouvernement de Juillet supporta tout d'abord les outrages du fougueux journal avec une patience et une longanimité dont on ne saurait trop le louer. N'oubliant pas qu'il était sorti d'une révolution faite pour et par la presse, il regardait comme un devoir d'accorder à celle-ci toute la liberté compatible avec le maintien de l'ordre. L'essai fut loyal ; mais l'implacable acharnement de la feuille légitimiste obligea enfin les agents du pouvoir à sévir.

L'ère des procès de presse allait commencer en province, comme à Paris, avec ses péripéties souvent plus dangereuses pour le gouvernement, qui triomphe, que pour le journaliste, qui succombe.

(1) Au bas de la page 3 du nº du 3 mai 1832, l'*Ami de la Vérité* avait publié cette note : « Le premier numéro de l'*Ami de la Vérité, journal de la Normandie*, a paru le 3 mai 1831. Il n'existait pas alors trois journaux légitimistes dans les provinces. Ce n'est que six mois plus tard que l'excellente *Gazette de Normandie* est venue nous aider à répondre aux vœux et aux besoins de notre opinion dans la plus peuplée et la plus considérable des provinces du royaume ».

C'est le 5 décembre 1831, neuf mois seulement après son apparition, que l'*Ami de la Vérité* fut traduit pour la première fois devant la Cour d'assises du Calvados et condamné, dans la personne de son gérant, M. Godefroy, à six mois de prison, 3,000 fr. d'amende et aux frais.

Dans le compte-rendu de son procès, le journal se plaignit d'avoir été « offert en holocauste sur les autels d'une révolution faite au nom de *la liberté de la presse* ». Il ajoutait qu'une simple romance intitulée *L'Exilé* avait été la base principale de l'accusation. Mais il oubliait volontairement les autres articles incriminés, où il avait fait un parallèle insultant entre la popularité du roi et celle du duc de Berry,

Il ne se donna même pas la peine, suivant un vieil adage, de maudire ses juges dans les vingt-quatre heures. Au contraire, il les remercia ironiquement d'avoir fourni à l'opinion publique l'occasion de rendre aussi son arrêt contre celui de la Cour, qui les condamnait.

Dès le lendemain de son procès, il se vante d'avoir reçu déjà dans ses bureaux un grand nombre de personnes, qui lui demandent d'ouvrir une souscription destinée au paiement de l'amende qu'il doit verser au fisc. Les listes de souscripteurs se succèdent dans chaque numéro, aussi nombreuses que généreuses. C'est un véritable élan de protestation. On ne se contente même pas de donner son argent. Dans une réunion de légitimistes à Saint-Sauveur-le-Vicomte, une dame propose spirituellement une *sous-*

cription de prison. Chacun y sera personnellement pour plusieurs jours. En quelques instants, il se trouve assez de bonnes volontés pour ne plus laisser à l'infortuné gérant, M. Godefroy, que quelques heures de captivité. Et l'on écrit au journal pour l'en informer et lui demander si une pareille souscription pourrait être légalement autorisée (1).

On n'en croyait rien évidemment. Mais c'était une manière amusante de se railler de la décision des juges, avant de les braver ouvertement dans le même numéro par cette arrogante provocation : « N'est-ce pas une déclaration solennelle de principes dans toute notre province, que cet empressement avec lequel nos lecteurs et beaucoup d'autres personnes ont fait ouvrir à la fois, et sur tous les points, des souscriptions pour partager autant qu'il est possible notre sort. Nous voudrions les en remercier, mais accoutumés que nous le sommes à faire perpétuelle abstraction de nous-mêmes pour ne songer qu'à notre noble cause, nous ne trouvons d'expressions que pour dire à nos abonnés : honneur, honneur au sentiment qui vous anime, honneur à qui sait se prononcer avec courage pour la liberté de la presse, seule arme qui nous reste pour défendre nos libertés contre l'odieux despotisme que nous préparent si visiblement l'aristocratie de la banque, l'aristocratie de l'argent et ses dignes satellites.

« Ah ! que ne pouvons-nous imprimer toutes les lettres que nous recevons, toutes les annotations d'une

(1) N° du 15 décembre 1831.

foule de souscriptions! On verrait qu'il s'en faut que laNormandie soit inféodée au juste-milieu! On verrait que, parmi les descendans des compagnons de Guillaume, il reste assez d'hommes de tête et de cœur pour ramener bientôt la foule des sages amis de l'ordre, de la paix et de la vraie liberté, aux doctrines qui seules peuvent en garantir l'existence et la durée. »

Le succès de la souscription avait été si rapide que, dès le 1er janvier 1832, l'*Ami de la Vérité* en annonçait la clôture à ses lecteurs. Les frais du *sinistre* (c'est ainsi qu'il appelle son procès) étant couverts, le journal prie ses nombreux amis, qui allaient encore venir à son secours. de « réserver leurs efforts pour une autre occasion que l'espèce de choléra moral, appelé la *stricte justice*, pourra bien ne pas faire attendre. »

Il était difficile de se montrer plus provocant. C'était jeter impertinemment le gant au visage de son adversaire. Celui-ci le ramassa et rendit ou, du moins, essaya de rendre coup pour coup. En moins d'un an l'*Ami de la Vérité* fut l'objet de six poursuites qui aboutirent à cinq condamnations, formant un total de mois de prison et d'amendes dont il nous offre luimême complaisamment le curieux tableau, dans son numéro du 16 décembre 1832.

« Pour ce qui nous concerne, le petit tableau suivant donnera une idée plus juste que tous les raisonnements du monde des *douceurs* que le parquet nous a si largement prodiguées.

« *Le Journal de la Normandie* a paru le 3 mars 1831. Il a publié depuis cette époque jusqu'à la fin des dernières assises 204 numéros. Dans six affaires, il a

éprouvé cinq condamnations ; un seul acquittement a été prononcé. Nous ne parlerons pas des poursuites délaissées, des procès morts-nés .. Nous en avons été quittes pour des inquiétudes, pour la perte de notre repos; cela n'entre point en ligne de compte; mais voici des chiffres qui ont un langage très significatif:

1er procès.	Amende,	3.000 fr.	Prison par mesure préventive,	182 jours.
	10e p. fr.	300		
2e id.	Amende,	1.000		15
	10e p. fr.	100		
3e id.	Amende,	2.000		
	10e p. fr.	200		182
4e id.	Amende,	1.000		
	10e p. fr.	100		183
5e id.	Amende,	1.000		
	10e p. fr.	100		91
Frais de ces divers procès au moins . .		2.000		
Intérêt de 16.000 fr. de cautionnement versés en deux fois pour obtenir la mise en liberté provisoire. .		400		
Frais de timbre payés pour les 204 nos. . .		9.180		
Frais de poste pour les 204 nos.		6.120		
Total en argent.		26.500 fr.		
Total des jours de prison.				653

« En divisant ces nombres par 204, nombre égal

à celui des numéros publiés jusqu'à l'époque ci-dessus indiquée, on a pour résultat : que chaque numéro nous aura coûté 130 fr. perçus par le fisc et, ce qui est infiniment plus pénible, trois jours de captivité ».

Ajoutons, pour compléter ce martyrologe de l'*Ami de la Vérité*, qu'au 27 novembre 1834 il en était à son vingt-quatrième procès, et que son gérant, Godefroy, ne fut rendu à la liberté que le 1er septembre 1835, après trente-six mois et treize jours de prison. La presse légitimiste de Paris n'avait pas été si rigoureusement traitée, puisque la *Quotidienne* et la *Gazette* ne subirent l'une et l'autre, pendant les trois premières années de la monarchie de juillet, que dix-huit procès, dont les condamnations ne dépassèrent pas deux années de prison et 20.000 francs d'amende.

L'*Ami de la Vérité*, s'il ne s'en plaignit pas, s'étonna avec raison de cette inégalité. Cela lui fournit même le sujet d'un article (1) où il démontrait, par sa propre histoire, que les Français n'étaient pas égaux devant la loi, puisqu'il y avait deux jurisprudences applicables à la presse en France, l'une qui ne poursuit pas à Paris, tandis que l'autre condamne à Caen.

Ainsi, l'intrépide lutteur, en tombant dans l'arène judiciaire, trouvait encore le moyen de ramasser une arme dans la procédure sous laquelle on le croyait terrassé. C'était donc un combat sans fin, où celui qui devait le plus souffrir, le gérant, qu'on privait de

(1) *Condamnation du* « Journal de la Normandie » *à Caen, acquittement de M. Jauge à Paris*, nº du 5 décembre 1834.

sa liberté, loin de gémir, redressait fièrement la tête et savait lancer un dernier trait du fond de sa prison.

En effet, le 16 août 1832, M. Godefroy adressait au Directeur de la *Gazette des Tribunaux*, à Paris, la lettre suivante (1) :

« Je lis, dans votre feuille du *13 août*, à la suite d'un compte rendu de plusieurs séances de la cour d'assises du Calvados, et de l'énumération des procès intentés à l'*Ami de la Vérité, journal légitimiste de la Normandie:* « qu'on prétend que le gérant, qui s'en-« nuie en prison où il fait six mois qui lui ont été « déjà infligés, a l'intention de faire défaut pour pou-« voir sortir à l'expiration de sa peine, et laisser les « propriétaires se débattre contre les amendes, en « prenant la fuite lui-même, jurant, mais un peu tard, « qu'on ne l'y prendra plus ».

« Vos inculpations, Monsieur, ou plutôt de votre correspondant, réunissent la bassesse au mensonge. Dans ma captivité, je ne suis assiégé ni par l'ennui, ni par le repentir, ni par le remords; ce que j'ai fait, je suis prêt à le faire encore; ma conscience est sans reproche; mais je crois moins que jamais à l'infaillibilité de la justice humaine.

« Chercher à flétrir un honnête homme privé de sa liberté, parce que vous avez violé vos promesses, héros de la révolution, insulter un prisonnier !... Cette action n'est pas française... son auteur n'est pas digne même d'un ressentiment...

« Naguères pareilles choses ne se voyaient point;

(1) L'*Ami de la Vérité*, numéro du 19 août 1832.

les gouvernemens ont-ils donc une influence aussi subite, aussi marquée sur les mœurs ?

« Je réclame, au nom de la loi, l'insertion de ma lettre dans un de vos prochains numéros.

« J'ai l'honneur, etc.

« GODEFROY,

« *Propriétaire-gérant et l'un des rédacteurs*
« *de l'*Ami de la Vérité.

« Prison de Caen, le 16 août 1832. »

Au moment où il écrivait cette lettre qui blessait, comme une arme à deux tranchants, et le journaliste qui le calomniait et le gouvernement dont il lui reprochait d'avoir subi l'influence, le gérant Godefroy venait d'être condamné par défaut à 5,000 fr. d'amende et à quinze mois de prison pour un article sur le *drapeau blanc*. Et ce qui le révolta le plus, dans cette condamnation exorbitante, ce ne fut ni la durée de la prison, ni l'énormité de l'amende, mais la peine, en quelque sorte accessoire, de la suspension du journal pendant deux mois. Oubliant qu'il était menacé d'une longue captivité, il ne récrimina pas et, sans se préoccuper de lui, il ne songea qu'à une question de principe. La grande affaire pour lui était de savoir si la suspension d'un journal est au nombre des peines que le juge puisse encore appliquer.

« Lorsque la Charte de 1830 fut publiée, dit un article substantiel du 19 août 1832, on supprima dans l'article 7 les mots : « *qui doivent* RÉPRIMER *les abus*

de cette liberté ». Et l'on y substitua ceux-ci : « *La* « *censure ne pourra jamais être rétablie* ».

« Ainsi donc, tout ce qui est *préventif* dans les lois promulguées sous la Restauration, tout ce qui peut *restreindre* la liberté d'écrire, tout ce qui peut équivaloir à *la censure* est virtuellement et nécessairement aboli par la Charte nouvelle. Or, la suspension d'un journal n'est-elle pas une manière non de *punir*, mais de *prévenir* ses délits? N'est-ce pas, comme nous venons de le démontrer, un acte équivalent, par la succession des suspensions, à la *suppression* d'un journal? N'est-ce pas la violation la plus manifeste *du droit* qu'a chacun de *publier et de faire imprimer ses opinions*? N'est-ce pas encore violer l'article 57 de la même Charte en *confisquant* réellement, au profit du repos du ministère et de ses agens, la propriété d'un journal, propriété consacrée par toutes les lois et par la Charte elle-même »?

L'*Ami de la Vérité* n'avait pas seulement à redouter les suspensions prononcées par un arrêt. Un danger plus fréquent et, par suite, plus redoutable, c'était la saisie. A chaque instant la feuille légitimiste annonçait à ses lecteurs que son dernier numéro venait d'être saisi dans ses bureaux, ou à la poste. Pour quelle cause? Elle l'ignorait la plupart du temps. Aussi finit-elle par n'y voir qu'une mesure systématique pour empêcher le journal d'arriver à sa destination, sauf plus tard, par le ministère public, à se désister des poursuites.

« En vérité, dit-elle dans son n° du 23 octobre 1833, du train où se précipitent les choses, les me-

sures préventives seront bientôt de principe et la liberté de la presse reléguée dans les exceptions; par ce moyen l'établissement du 7 août obtiendrait mieux que la censure, mieux que les ordonnances de Juillet, prétexte avoué de la révolution de 1830, surnommée *glorieuse*.

« Comme jadis l'insurrection, la saisie est devenue *le plus saint des devoirs*.

« En quinze jours six numéros de la *Gazette de France* ont excité la convoitise de messieurs les gens du roi des Français à Paris. Au mépris de la loi, on arrache un écrit imprimé des mains du crieur public. Encore un peu de *courage* et l'on viendra saisir nos feuilles au sortir de la presse, sur le marbre de la composition, en manuscrit à domicile; enfin la fureur *légale* deviendra telle qu'on ira même saisir les journaux *à naître*.

« Au surplus, la recrudescence qui se manifeste ne surprendra personne. Plus la monarchie cadette ira s'affaiblissant au dehors, plus, au dedans, ses braves champions redoubleront d'audace ».

Toutefois il faut bien avouer que le plus souvent le juge d'instruction se chargeait bientôt d'apprendre aux rédacteurs du journal les motifs de la dernière saisie. En général, suivant l'opinion du parquet, ils étaient considérés comme coupables d'attaque contre *l'ordre de successibilité au trône* et surtout *d'offenses envers le roi* ou *d'excitation à la haine et au mépris envers le gouvernement*. Ce dernier cas, l'*Ami de la Vérité* le nommait plaisamment le *crime des innocents*. Cela ne l'empêchait pas de se voir condamner durement,

dans la personne de son gérant, à de fortes amendes et à plusieurs mois de prison.

A son vingtième procès, par exemple, le gérant Godefroy s'était vu infliger six mois de prison et 3.000 francs d'amende. Il s'en console d'abord en apprenant à ses lecteurs que d'énergiques sifflets ont protesté contre la décision du jury (1). Mais il prend une revanche plus sérieuse encore en publiant in extenso le plaidoyer de son avocat, M. Thomine, l'un de ses rédacteurs. Car en prétendant justifier l'auteur des articles incriminés, l'habile orateur, avec un art perfide, ne fait qu'en aggraver les insinuations. Ce n'est plus son client qu'il défend; c'est Louis-Philippe lui-même avec sa politique qu'il semble asseoir sur le banc des accusés (2).

« Non, MM., non, s'écrie-t-il, nous n'entendons point accuser Louis-Philippe d'avoir assassiné ou fait assassiner le dernier des Condé. L'inimitié ne nous rend point injustes. Pour porter une accusation aussi grave, il nous faudrait des preuves aussi graves qu'elle, et ce n'est pas nous, après tout, qui avons l'habitude de chercher avidement à grossir la liste des crimes qui peuvent souiller quelques familles royales.

« Ce que les royalistes pensent sur ce déplorable sujet, ce que l'auteur de l'article a voulu dire, c'est que le dernier et le plus malheureux des Condé n'a pas fini l'illustration séculaire de sa glorieuse

(1) N° du 28 février 1834.

(2) N° du 1er mars 1834.

maison par un honteux suicide!..... C'est que sa mort a été l'ouvrage de ceux qui avaient intérêt à ce qu'il cessât de vivre!..... C'est que les soupçons les plus graves se sont élevés sur les causes de cette mort; que de fatales craintes, que des ménagemens blâmables ont empêché de faire pour les éclaircir tout ce qui aurait pu l'être!..... C'est que sa mort n'a pas été vengée!..... C'est qu'enfin, dans l'état actuel des choses et des esprits, la place de Mme la baronne de Feuchères n'était pas à la cour de Louis-Philippe!

« Ce que le parti royaliste pense sur la conduite du gouvernement vis-à-vis de Mme la duchesse de Berry (car je me hâte de m'expliquer sur ces sujets irritans qui ne sont propres qu'à rallumer les passions et à éterniser les haines), c'est que si l'expédition de Mme la duchesse de Berry en Vendée a été une faute, et ce n'est pas moi qui viendrai ici le nier, une faute rachetée, à la vérité, par tout ce que peut avoir de grand, d'héroïque, un indomptable courage, la manière dont on s'est emparé d'elle et la publication du 22 février peuvent bien être de la politique, mais ne sont ni de la morale ni de la générosité!

« Ce que nous pensons enfin sur la conduite de L. P. à l'égard de Mgr le duc de Bordeaux, c'est que, quels que puissent être les reproches que l'on crût avoir à faire à sa malheureuse famille, ce jeune prince était personnellement pur de toutes les fautes que l'on prétendait lui imputer; que les lois du royaume, que les liens du sang, que la volonté d'un monarque infortuné avaient remis le dépôt de ses intérêts à la garde de M. le duc d'Orléans, lieutenant-général du

royaume; et que si celui-ci, je ne veux pas dire moins frappé de l'appât d'une couronne, mais plus confiant dans l'honneur et dans la loyauté d'une nation qui n'a jamais résisté à l'empire de tout ce qui est noble et généreux, se fût montré plus grand que le trône qu'on lui offrait en le refusant; qu'il eût opposé à ceux qui le pressaient d'y monter le langage de ses devoirs, de sa fidélité, de ses sermens, ce langage eût été entendu de ma noble patrie; qu'il n'est pas dans l'histoire une gloire semblable à celle qui attendait son nom; et qu'il eût mieux servi les intérêts de son honneur, ceux de notre repos et de sa propre sécurité !... »

Ainsi, en essayant de se défendre contre les attaques de l'*Ami de la Vérité,* le gouvernement s'exposait à de nouveaux outrages, dont les échos se répercutaient de la salle d'audience dans les comptes-rendus des journaux. C'est le danger des procès de presse. Trop heureux encore le pouvoir, quand il ne va pas au-devant d'un acquittement scandaleux. Ce désagrément ne lui arriva qu'une fois à Caen dans ses poursuites intentées à la feuille légitimiste. L'affaire, ayant fait du bruit, vaut la peine d'être racontée.

Parmi les rédacteurs de l'*Ami de la Vérité* il y avait un royaliste de vingt-deux ans qui trouvait que le journal, où l'on insérait ses vers, n'avait pas le génie assez batailleur. C'est ce qui l'avait déterminé à fonder, à côté, avec un de ses amis, une revue satirique qu'il intitula le *Momus normand.* Tout à fait maître chez lui, il put, dans ce nouveau recueil littéraire, donner librement cours à son tempérament

de chansonnier intransigeant. Dans un programme-préface, il donnait crânement les raisons qui lui faisaient accepter, pour lui et ses collaborateurs, les dénominations de *carlistes, légitimistes, républicains* et *napoléonistes.*

« Savez-vous, s'écriait-il (1), pourquoi nous sommes tout cela ensemble? La raison en est bien simple : c'est que nous sommes jeunes. Maintenant, vous connaissez notre politique ».

Enthousiasme, loyauté, sincérité, foi profonde dans la monarchie légitime, que n'avaient même pu altérer les fautes des deux Restaurations, tels étaient les sentiments qui conduisaient la plume du poète polémiste, Léon d'Aurevilly. On devine ce que dut produire sur ce cerveau exalté la double nouvelle de l'arrestation de la duchesse de Berry, et de son incarcération dans le château de Blaye.

Léon d'Aurevilly apprit ces événements pendant un de ses séjours à Saint-Sauveur-le-Vicomte, où demeuraient ses parents. Il avait beaucoup de relations et de chaudes amitiés dans cette petite localité où s'était passée son enfance. Tout aussitôt il rédigea et fit signer autour de lui une protestation contre « l'infâme trahison qui avait livré Madame ».

Ce premier acte de représailles contre l'attentat du gouvernement de Juillet ne lui suffit pas. Après la prose, les vers. Et le voilà improvisant une pièce sur ce thème : *Oui, Caroline est populaire!* Peut-être n'avait-il pas l'intention de la publier; et ce qui

(1) Le *Momus normand*, 1883, n° 2.

permet de le supposer d'abord, c'est qu'il se contenta d'en envoyer une copie manuscrite à quelques-uns de ses amis de l'École de droit de Caen. Mais ce cri d'indignation, qui ne devait pas dépasser les oreilles auxquelles il était confié, fut répété, comme par un écho indiscret, dans un des feuilletons de l'*Ami de la Vérité*.

L'organe légitimiste publia en effet, à l'insu du poète, une partie de ses vers sous ce titre : PROTESTATION. *Ode inédite, dédiée aux élèves en droit de Caen, par M. Léon d'Aurevilly* (1).

L'effet de cette publication ne se fit pas attendre. Car, huit jours après, dans son numéro du 8 février, l'*Ami de la Vérité* insérait l'avis suivant : « Nous ne « pouvons aujourd'hui faire connaître la cause de la « nouvelle saisie de notre journal ; elle est motivée « sur la publication des vers de M. d'Aurevilly, « publication qui a eu lieu sans son consentement. « Nous venons de recevoir une lettre de notre ami, « auquel nous nous étions empressés de faire con- « naître ce qui était arrivé ; nous regrettons que le « défaut d'espace (*la composition du journal étant* « *à peu près faite*) nous empêche de publier cette « lettre, où sont exprimés les plus nobles sentiments ; « nous insérons seulement ici la lettre que M. d'Au- « revilly vient d'adresser à M. le Procureur du roi « à Caen.

(1) N° du 1er février 1833.

A M. le Procureur du roi près le tribunal civil de Caen.

« Monsieur le Procureur du Roi,

« J'apprends à l'instant que le numéro du journal de la Normandie, de vendredi dernier, a été saisi pour avoir publié quelques strophes d'une Ode intitulée *une Protestation* et dédiée par moi à MM. les élèves en droit de la ville de Caen.

« Je m'empresse de vous déclarer formellement ici que, bien que cette poésie ait été livrée à l'impression sans consentement précis de ma part, je ne m'en reconnais pas moins l'auteur, et que comme tel j'en assume sur ma tête toute la responsabilité.

« Agréez, etc., votre très humble, etc.,

« Léon d'Aurevilly,

« *Rédacteur fondateur du* Momus normand ».

La chambre des mises en accusation de la Cour royale de Caen répondit au défi du jeune écrivain en le renvoyant devant les assises, qui devaient s'ouvrir le 6 mai. Mais ce fut seulement le 18 du même mois, à la fin de la session (1), que Léon d'Aurevilly comparut devant ses juges.

(1) L'*Ami de la Vérité*, dans son numéro du 10 mai 1833, dit malicieusement à ce propos que « pour savoir à quoi s'en tenir sur l'esprit *bon ou mauvais* des jurés et diriger convenablement les récusations, on a soin d'abord de rejeter toutes les affaires politiques à la fin de la session ».

Très répandu à Caen dans le monde légitimiste et très populaire dans les cercles d'étudiants, le poète royaliste attira dans la salle d'audience un public de choix, qui s'y était donné rendez-vous autant pour l'entourer d'une chaude sympathie que pour se délecter à tout le mal qu'on allait dire d'un gouvernement détesté. Pour le soutenir, l'encourager et peut-être jouir de son triomphe, il avait à côté de lui sa mère, femme très lettrée, collaboratrice du *Momus normand*, où elle publiait aussi des poésies sous la signature E. B. (Ernestine Barbey).

Le délit reproché à l'auteur de la pièce de vers sur la duchesse de Berry, était celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

L'avocat général, dans son réquisitoire, renonce à une définition de ce délit, qui lui semble impossible. C'est pour lui une question de bonne foi. Au jury seul appartient de se demander si la poésie incriminée renferme une censure sage, modérée, des actes du gouvernement, ou bien une critique injuste et amère, si l'on s'est borné à blâmer la conduite du pouvoir, ou si l'on a essayé de l'ébranler et de le détruire. L'intention de l'auteur est évidente quand il dit, de la pourpre royale de la duchesse de Berry, que l'on n'y verrait pas « de boue et surtout pas de sang ». Il y a là une allusion offensante et perfide au gouvernement. De même, quand il écrit :

Elle n'aurait pas pour ministres
L'avarice et la lâcheté,

c'est une attaque contre les ministres de Louis-Philippe plutôt qu'un éloge de la duchesse de Berry, qui n'a et ne peut avoir de ministres. Toute la pièce d'ailleurs respire dans son ensemble la haine et l'animosité. La mauvaise foi y perce à chaque vers; on ne tient compte au gouvernement ni de ses efforts, ni de ses intentions, ni de sa conduite. Pouvait-il laisser en liberté une princesse prise en flagrant délit de guerre civile?

La parole ayant été accordée à Léon d'Aurevilly, le jeune homme se leva et, d'une voix fortement accentuée, prononça un discours qui ne faisait naturellement qu'aggraver les attaques de l'ode incriminée.

Après une profession de foi royaliste qui ne respirait, suivant lui, que l'*amour du pays,* il demanda à lire et lut, avec de malicieuses intonations, l'ode à la duchesse de Berry, qui l'avait fait comparaître en cour d'assises. Puis il discuta, vers par vers, toute la pièce pour démontrer que dans chacune de ses parties, aussi bien que dans son ensemble, elle ne contenait que des sentiments éminemment français.

Il insista surtout sur ces deux vers:

Oui, cette puissance est infâme
Qui garde captive une femme.

dont il fit un long et violent commentaire, et conclut ainsi:

« Si les sentiments que j'exprime ici, et dont je m'honore, sont coupables, alors toutes mes notions du juste et de l'injuste sont renversées, et le respect

de la faiblesse et du malheur a cessé d'être un sentiment national. La liberté de la presse était mon droit; je ne l'ai pas dépassé ce droit *en vouant à la haine et au mépris* les auteurs responsables d'une détention cruelle, contraire aux lois de mon pays et attentatoire à la noblesse du caractère français ».

L'avocat de Léon d'Aurevilly prit ensuite la parole. Bien inutilement; car la cause de son client était déjà gagnée dans l'esprit du jury. Celui-ci, après une délibération qui ne dura pas un quart d'heure, rentra dans la salle d'audience avec un verdict d'acquittement. Sans tenir compte des avertissements du président, le public éclata en bravos.

Le héros du jour fut entouré, félicité. Les jeunes gens l'acclamèrent, et ses camarades de l'école de droit le portèrent en triomphe.

Le lendemain, pour fêter le succès du poète acquitté et compléter la défaite du gouvernement, la jeunesse de Caen lui offrit un banquet à l'*hôtel de la Victoire*, choisi probablement par ironie à cause de son enseigne. La table était servie dans une salle ornée de fleurs blanches et vertes. Léon d'Aurevilly s'y assit, à la place d'honneur, à côté de sa mère. On chanta beaucoup de chansons, improvisées pour égayer les convives aux dépens du roi constitutionnel. Enfin, pour que les échos de l'affaire eussent leur retentissement au-delà des salles du tribunal et du banquet, on s'empressa de publier un compte-rendu complet du procès et des réjouissances qui le suivirent (1).

(1) *18 et 19 mai 1833, ou procès de M. Léon d'Aurevilly, ré-*



Ajoutez à cela que le journal se moque agréablement des magistrats qui l'avaient poursuivi.

« Voilà, leur disait-il dans son numéro du 19 mai 1833, un des résultats produits par vos nombreux procès, MM. du Parquet. Vous le voyez, quelque chose qui arrive vous nous donnez le droit de publier avec commentaire ce dont vous voulez arrêter la circulation, et ces publications sur procès ont pour nous cet immense avantage qu'elles ont lieu de deux manières, d'abord oralement devant un auditoire nombreux, toujours attentif; car nous nous adressons à sa raison comme à sa conviction, en lui parlant du haut de la tribune que vous avez la bonté de nous offrir; ensuite nous reproduisons par la presse toutes les vérités que vous avez voulu étouffer sous les scellés, et nous les reproduisons plus énergiques, plus éclatantes, plus vigoureuses ».

Cette plaisante raillerie s'adressait aux membres de la Chambre des mises en accusation de la Cour royale de Caen, qui durent joliment prêter à rire à leurs collègues du Tribunal civil. Car ceux-ci, plus habiles, avaient eu l'esprit de rendre, en premier ressort, une ordonnance qui déchargeait des poursuites dirigées contre eux le gérant de l'*Ami de la Vérité* et Léon d'Aurevilly. Pénétrés de ce principe

dacteur en chef du Momus normand, et compte-rendu du banquet qui lui a été offert par les jeunes gens de la ville de Caen, par un abonné. Caen, imprimerie de T. Chalopin. Nous n'avons pu consulter cette brochure qui doit être très rare. Voir aussi: *Un poète apôtre ou le Revèrend Père Léon Barbey d'Aurevilly*, par le P. Joseph Dauphin.

que la finesse peut être quelquefois compatible avec des questions de droit, ils avaient eu l'ingénieuse idée de traiter par le mépris une pièce de vers, qui avait la prétention de se faire prendre au tragique. Tout de suite ils avaient en effet découvert le défaut de la cuirasse du poète de combat. Celui-ci, sans nul doute, avait écrit son ode trop précipitamment; car elle avait des faiblesses et obscurités qui allaient jusqu'au galimatias. Ce fut la raison qui décida la Chambre du conseil du Tribunal civil à faire au poète belliqueux la cruelle injure de le considérer comme inoffensif. « Attendu, dit-elle dans un des considérants de son ordonnance de non-lieu, que la 6e strophe de la pièce de vers incriminée, qui seule pourrait présenter quelque caractère de criminalité, est écrite en termes inintelligibles, qui n'offrent aucun sens et ne peuvent constituer aucun délit, renvoie, etc. » (1).

Malheureusement pour le pouvoir, le ministère public, prétendant comprendre ce que les magistrats de première instance avaient spirituellement déclaré incompréhensible, forma opposition à l'ordonnance. Et, moins fins ou plus zélés, les magistrats de la Cour royale commirent la lourde faute d'interpréter comme lui la satire légitimiste.

De là le procès et l'acquittement du poète, Léon d'Aurevilly, à la grande confusion du gouvernement. Cette leçon ne lui profita guère, puisqu'il continua son système de poursuites contre l'*Ami de la Vérité*. Plus

(1) L'*Ami de la Vérité*, nº du 13 février 1833.

heureux, dans ces différentes circonstances, il réussit à faire condamner à de fortes amendes et à la prison les rédacteurs de la feuille intransigeante, sans parvenir cependant à étouffer leur voix.

Après l'attentat de Fieschi, la monarchie de Juillet crut trouver et trouva, en effet, dans l'indignation qu'il souleva, un prétexte pour demander aux Chambres le moyen de mettre un terme aux provocations capables de susciter de tels forfaits. Sous l'impression de la tuerie qui venait d'ensanglanter le boulevard, les Chambres votèrent les fameuses *lois de septembre,* qualifiant d'attentat à la sûreté de l'État toute attaque contre le principe et la forme du gouvernement établi en 1830.

En publiant des lois qui semblaient porter une atteinte mortelle à la liberté de la presse, le gouvernement offrit, sans s'en douter, à l'*Ami de la Vérité* l'occasion de mourir avec grâce

« Aujourd'hui, disait l'organe légitimiste dans son numéro du 2 octobre 1835, qu'une seule condamnation peut surpasser toutes les condamnations successives que nous avons éprouvées depuis cinq ans, nous devons tomber avec la liberté ».

Était-ce bien la vraie cause de son décès? Déjà, avec le n° du 2 janvier 1835, l'*Ami de la Vérité* s'était vu obligé de réduire son format. Et son ennemi implacable, le *Mémorial,* journal de la préfecture du Calvados, insinuait méchamment : « *L'Ami de la Vérité*, voulant donner des étrennes à ses abonnés, vient de réduire son format. C'est une bonne fortune pour ceux qui, par état, se croient dans l'obligation

de le lire... Selon quelques personnes, cette exiguïté, jointe à d'autres réformes obligées, donne des inquiétudes sur la prospérité de l'entreprise. Nous croyons qu'elles ne sont pas fondées; il n'est pas indispensable d'affecter l'in-folio pour trouver des lecteurs parmi les niais ».

Ce qui nous semble vraisemblable, c'est que *l'Ami de la Vérité*, après avoir été appuyé par tous ceux qui espéraient la chute prochaine du pouvoir nouvellement établi, avait vu s'éclaircir peu à peu les rangs de ses lecteurs, au fur et à mesure que le Gouvernement de juillet paraissait devoir s'installer définitivement. C'est le sort de tous les journaux d'opposition, nés d'un mouvement révolutionnaire. Ils ont d'abord pour eux la foule des mécontents, troublés dans leur situation politique. Mais ceux-ci, qui ont moins de convictions que d'appétits, désertent bientôt les rangs des hommes à principes, pour se rallier au pouvoir qui dispose des places et des faveurs.

Et le vaillant organe, n'étant plus soutenu que par des royalistes indépendants et désintéressés, expira faute d'abonnés.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

La collection de l'*Ami de la Vérité, journal de la Normandie,* commence avec le numéro du 3 mars 1831, pour finir, sans interruption, avec le numéro du 2 octobre 1835.

Le format fut d'abord un in-4° de 350 sur 270 millimètres pour les numéros allant du 3 mars au 12 mai 1831 inclusivement; puis un in-folio de 430 sur 270 millimètres pour les numéros allant du 15 mai 1831 au 31 décembre 1834. — Avec le numéro du 2 janvier 1835, le format diminue. Il est alors, jusqu'à la fin de la publication, de 370 sur 270 millimètres.

Du 3 mars au 29 décembre 1831 inclusivement, on lit dans les manchettes placées à gauche et à droite du titre : « Ce journal paraît les dimanche et jeudi. Prix, par trimestre, pour Caen : 6 fr., et 7 fr. par la poste. On s'abonne au bureau, rue des Cordeliers, n° 1. »

A partir de l'année 1833, le bureau est transféré rue de Geôle. La périodicité du journal devient plus fréquente; il paraît les dimanche, mercredi et vendredi. Le prix est augmenté : 7 fr. 50 par trimestre pour Caen; 8 fr. 50 par la poste.

Le numéro du journal avait 4 pages de trois colonnes et était imprimé à Caen chez Aug. Lecrêne, rue Froide. L'*Ami de la Vérité* avait pour gérant M. Godefroy.

Après avoir été l'un des principaux fondateurs et rédacteurs de l'organe légitimiste, M. Joyau se sépara brusquement de la rédaction, comme le prouve l'entrefilet suivant, publié dans le numéro du 13 décembre 1832 : « M. Joyau,

avocat et ancien professeur en droit, nous invite à déclarer que depuis le 1[er] novembre il est étranger à la direction du *Journal de la Normandie* et que, depuis le n° du 17 du même mois, se livrant exclusivement à la profession d'avocat à Caen, il est également étranger à la rédaction de ce journal, qu'il s'honore toutefois *d'avoir pu concourir à fonder et à maintenir avec la seule assistance de trois amis.* Il n'avait donc pu y être placé *dans la dépendance* de qui que ce soit. Cela aurait pu se reconnaître d'ailleurs à la netteté et à l'invariable fixité des doctrines de ce journal. M. Joyau nous prie de déclarer encore que ces faits sont la seule réponse qu'il daigne faire à des factions devant lesquelles il ne se retire pas, et qu'il n'a pas l'habitude de prendre pour confidentes. »

En général, les articles de l'*Ami de la Vérité* n'étaient signés que d'initiales. Les mots Alf** Jou... laissaient à peu près deviner Alfred Jouenne, avocat, professeur de seconde au collège de Séez, mort à 31 ans en 1834. Seul, le poète Léon d'Aurevilly signait bravement ses articles, la plupart en vers.

Le feuilleton, qui ne paraissait pas régulièrement, se composait surtout de critiques littéraires, de pièces de vers et de comptes-rendus de théâtre.

POÉSIES

En Beauté — En Honneur,

Par Paul BLIER,

Membre correspondant.

I.

Les jours s'en vont, les jours se suivent
Toujours déçus ou décevants,
Car nos rêves morts se survivent
Tant que nos cœurs restent vivants.

D'aller sans but nos pieds se lassent,
L'espoir nous rit, l'espoir nous ment ;
Et nos chimères se repassent
Leur noir flambeau d'égarement.

A tous les tournants de la vie
L'expérience est en défaut :
Qu'on marche droit, ou qu'on dévie,
L'obscur hasard sur nous prévaut.

Et le psychologue, l'esthète
Hors du tracas bruyant et vain
Dont la vie imbécile est faite,
N'a qu'un refuge, le dédain.

Ce dédain le maintiendra libre
Des soins, des efforts, des soucis
Qui travaillent dans chaque fibre
Les cœurs délirants ou transis.

Vivre d'abord, vivre quand même
Suffit aux mortels sans désirs :
Mais lui, compliquant le problème,
Veut vivre en de nobles loisirs.

Il se dit : que vouloir ? que faire ?
Le Sage a toujours le dessous :
Mener la foule, c'est l'affaire
Des ambitieux — et des fous...

Et reniant la vie active
Dont il ne voit que la laideur,
C'est lui, c'est son Moi qu'il cultive
Et prétend vêtir de splendeur.

Loin de la vile multitude
Qu'un vil labeur attache au sol,
Il s'érige une solitude
Dans sa pensée au large vol.

Et là, se posant en exemple,
S'hypnotisant comme un fakir,
Il fait de son Moi qu'il contemple
Un centre où tout vient aboutir.

Et, fier, il se rend témoignage
Qu'il a de soi bien mérité, —
Lui qui n'a pris des droits du Sage
Que le droit de « vivre en beauté ».

II.

Oui, vivre d'abord, — je m'y range.
Mais quoi ! vivre — et vivre à tout prix !
Cette sagesse au moins étrange
Soulève en moi quelque mépris.

Laisser passer et laisser faire
Sans protester ni s'émouvoir,
C'est approuver tout — et forfaire,
Muet complice, à son devoir.

Vainement un beau mot corrige
Ce conseil lâche et suborneur :

« Vivre en beauté » n'a de prestige
Qu'en y joignant « vivre en honneur ».

« Vivre en honneur », c'est prendre à tâche
De croître en justice, en bonté
Et — sans repos et sans relâche —
De lutter pour la vérité ;

C'est de dégager de l'ornière
Le char du progrès contesté,
Et de construire, pierre à pierre,
Le temple de la Liberté ;

C'est de s'oublier pour les autres,
Et d'orienter les cerveaux,
Les cœurs de la foule — et les nôtres —
Vers des Édens toujours nouveaux.

Voilà de quel prix on achète
« La vie en honneur » ! — mais celui
Qui, croyant « vivre en beauté », jette
Sur tout un regard lourd d'ennui ;

Qui, rêveur en proie aux chimères,
N'a que Soi pour but et pour fin,
Sans voir à ses pieds les misères
Hurlantes de haine ou de faim ;

Celui qui se désintéresse
De l'action, quand la cité,
Quand la patrie est en détresse, —
Prend la honte pour la beauté.

Févr. 1899

Au coin du feu,

Par le Même.

Sicut nycticorax in domicilio.

La cheminée est bonne et ne fume pas trop.

Moi, je fume et je rêve.

Et mes rêves, au trot,
Au galop, ventre à terre, — ou boiteux, traînant l'aile,
Tirant le pied, — s'en vont d'une fuite éternelle
Vers le Passé lointain ou l'Avenir douteux...
Là-bas, au sud, au nord, ils vont; — mais nul d'entre eux
N'essaie à relever d'un geste qui l'apaise
Mon cœur, mon triste cœur sur qui le Présent pèse.

Ah! le Présent! l'instant qui fuit, et qui toujours
Dure, en se succédant, ce que durent nos jours!
L'éclair qui nous dévoile — ou triomphe ou défaite —
Tous les biens, tous les maux dont cette vie est faite!
Ah! l'éternel Présent!...

Qu'on ne me parle pas
De l'Avenir — là-haut, ni du Passé — là-bas.
A quoi bon? Le Présent (qu'il m'exalte ou me navre)
Est seul vivant; — quant au Passé, c'est un cadavre,
Un mot vide : car joie ailée ou deuil pesant,
Tout Passé qu'on rappelle, appartient au Présent;
Et l'Avenir, fleuri de l'espoir qu'il provoque,
Nous rit dans le Présent, quand notre esprit l'évoque.

De l'Avenir promis, du Passé regretté
Le Présent, seul réel, fait la réalité.
Mais s'il nous rend parfois de nos jeunes années
Toutes ces fleurs d'un jour, hélas! si tôt fanées :
Les fiers espoirs, les purs amours, les beaux élans
Et les rêves de gloire éperdus et troublants;
Dans le vague Avenir — doux rivage aux flots calmes
Où le Repos nous rit sous la fraîcheur des palmes —
Si parfois il nous montre, enfin réalisés,
Les bonheurs trop fuyants qui nous ont abusés. —
En revanche, c'est lui qui nous ramène en foule,
Ainsi que flotte, au flux, l'écume sur la houle,
Tous les regrets, tous les effrois et tout l'ennui
De ces deux parts du temps, qui ne vivent qu'en lui.

Ah! l'éternel Présent!
Avec quelle amertume
Je sens rouler sur moi les douleurs qu'il résume!

Eh quoi! rien ne se perd, — quoi ! rien n'est aboli
De tant d'avortements qui réclament l'oubli!...
Ah! misère de moi! Comme l'algue des grèves
Traînent sur mes vieux os les débris de mes rêves,
Et l'éternel Présent, jour et nuit, à mes piés
Roule de mon cœur mort tous les espoirs noyés...

. . . .

Mon cœur, résigne-toi! la vie est ainsi faite.
Sans la déprécier, après l'avoir surfaite,
Sois fort! détache-toi sans regrets irrités
Des bonheurs entrevus que tu n'as pas goûtés;
Surtout, sois bon! et verse — ainsi qu'un pur dictame —
Sur tout ce qui pâtit, soit du corps, soit de l'âme,
Ta pitié sympathique aux dons toujours accrus...
Quant à tes rêves d'or dans l'ombre disparus,
N'en rappelle l'essaim ni d'un mot, ni d'un geste, —
Et (bonheur indigent!) cueille encor, s'il en reste,
Sur les bords désolés de la grève du temps
Quelques fleurs sans parfum — épaves du printemps.

Épaves du printemps...
Sur ce mot peu folâtre
Je reprends, en fumant, rêveur opiniâtre,
Mon rêve interrompu, ce rêve où l'Avenir
Dans l'éclair du Présent vient au Passé s'unir;

Et — troupeau dédaigné que compte seul le pâtre —
Mes longs jours tous pareils glissent noirs — devant l'âtre
Où d'ajoncs secs pétille et flambe un clair fagot...

La cheminée est bonne et ne fume pas trop.

Janv. 1896.

Obscurité,

Par Edmond SAUTEREAU.

A mon ami Achille Paysant.

Habiter un logis antique,
Commode, mais simple maison,
D'apparence quasi rustique,
N'ayant pas de vaste horizon,

Mais d'un vieux mur garni de lierre
Un jardin clos et sans apprêt,
Dont cette frange hospitalière
Offre au merle un abri discret;

Dans ce jardin plein de bruits d'ailes,
De refrains, d'ombre et de rayons,
Où l'azur a des hirondelles,
Les corolles des papillons,

Des fleurs du lilas qui s'éveille,
Ou du vieux pommier, rose encor,

Voir, tout le jour, voler l'abeille
Aux verts arbustes poudrés d'or;

Voir aux souples bras de sa treille,
Au printemps, les pampres verdir,
En attendant l'heure où vermeille
La grappe s'y doit arrondir;

Dans l'herbe où croît la pâquerette,
Voir sur la pelouse, au piquet,
Brouter une svelte chevrette
Blanche, à deux pas de son biquet;

Dans cette retraite profonde
Et son cadre familial,
Voir ses enfants à tête blonde
Fleurir, autre avril idéal;

Puis, au temps ou framboise et fraises
Commencent à se colorer,
Voir ces bouches roses, tout aises,
Dans leur fraîcheur les picorer;

Sous l'œil attendri de la mère
De ce petit peuple charmant,
Voir cette enfance heureuse et chère,
Comme une ruche, en mouvement;

Enfin, dans cette humble demeure,
Où nul écho, même affaibli,
Du dehors ne vient, même une heure,
Troubler le calme recueilli,

Avoir, épars sur leurs tablettes,
Quelques volumes parfumés
De vieux auteurs et de poètes,
Souvent relus, toujours aimés ;

C'est peu que cette vie obscure.
Cependant, pour emplir le cœur,
Que faut-il de plus, ô nature?
N'est-ce pas là tout le bonheur?

La Chanson d'avril,

Par le Même.

Plus d'autan ni de grésil.
Je suis la Chanson d'avril.
Avec moi revient d'exil
        L'hirondelle.
Rien qu'à ma voix la gaîté
Dans l'azur et la clarté,
Prend son vol en liberté,
        D'un coup d'aile.

La jeunesse et son ardeur,
L'idéal et sa splendeur,
L'innocence et sa candeur
        Virginale,
Tous les jolis rêves d'or
Chantent dans ma voix, encor
        Matinale.

On se dit, quand au matin
Sonne mon timbre argentin :

« Est-ce un ange, est-ce un lutin,
« Sous la nue ?
« Charme du cœur et des yeux,
« C'est de la terre et des cieux
« Le composé gracieux,
« L'ingénue ».

Je cueille au bord du bosquet
Les fleurs que pour mon bouquet,
A la fois simple et coquet,
J'harmonise,
Et je vais aux ruisseaux bleus
Mirer mon printemps frileux,
Mieux qu'au cristal orgueilleux
De Venise.

Pareil à l'oiseau des bois,
Plus tendre que le hautbois,
L'Amour chante dans ma voix,
Qui soupire ;
Et mon rythme est si joli,
Que l'on songe à Magali,
Quand de l'étoile a pâli
Le sourire.

Sous le bleu du firmament,
Ailes et bourdonnement,

Murmure et gazouillement,
Tout me fête;
Le poète m'aime aussi,
Et chacun me dit: « Merci »!
Car pour chasser le souci
Je suis faite.

Des vieillards même adoré,
Mon chant sait, bon gré malgré,
Allumer le feu sacré
Dans les âmes;
Il célèbre la beauté,
Dans sa grâce et sa fierté,
Par qui l'amour exalté
Rit aux femmes.

Mon poème favori,
Doux au cœur endolori,
C'est le renouveau fleuri
D'espérance,
Floraison du dévoûment,
Tout ce qui fait doucement
Palpiter le cœur charmant
De la France.

Une lyre dans mon cœur
Vibre, pleine de douceur,

Si bien qu'on me dit la sœur
Point morose
Du rossignol de retour,
Quand il fait, au point du jour,
Ses confidences d'amour
A la rose.

Je chante, heureuse, au milieu
Des paysages de Dieu,
La saison tiède, où sans feu
L'on peut vivre,
Où l'on voit tout verdoyer,
Et refleurir l'amandier,
Naguère encor prisonnier
Sous le givre.

Et de là vient qu'au buisson,
Aux fleurettes du gazon,
Se parfume la Chanson
Printanière,
Et que d'un air avisé
Sourit son minois rosé,
Comme un papillon grisé
De lumière.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1899.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1898-1899

MM.

VAUDRUS, *président.*
BARETTE (Dr), *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

VAUDRUS, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
} membres de droit.

DE SAINT-GERMAIN,
VIGOT,
LAVALLEY,
GIDON,
DE BEAUREPAIRE,
TESSIER,
} membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.

Date de l'élection	MM.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1869 24 déc.	LE GENTIL, prof. hon. au Lycée Malherbe.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection	
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'École de médecine.
1889 22 fév.	LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.
1889 22 mars.	SAUTEREAU, prof. honoraire au Lycée Malherbe.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIERE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1893 24 mars.	BIVILLE, prof. à la Faculté de droit.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.
1896 28 fév.	DUGAS, prof. de philosophie au Lycée Malherbe.

Date de l'élection

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), secrétaire gén. de l'Association Normande.

1896 24 déc. DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.

1897 25 juin. RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1899 23 juin. TESNIÈRE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou
de la nomination.

MM.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1866 26 mai. BÜCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel; comme membre titulaire

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1898-1899)

Membres titulaires

M. de Beaurepaire, ancien président de l'Académie.
M. Neyreneuf, professeur à la Faculté des sciences.
M. J. Marie, professeur à la Faculté de droit.

Membres correspondants

M. le marquis de Chennevières, membre de l'Institut, ancien directeur des Beaux-Arts.
M. Legrelle, docteur ès lettres, à Versailles.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

---

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

POÉSIES

Caen. — Impr. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4.


Princeton University Library
32101 064257155







